This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 481072

Library of the University of Michigan
The Coyl Collection
Miss Jean L. Coyl
of Detroit
in memory of her brother
Col. William Henry Coyl
1894.

DC
701
.S42
A2
v.8

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

IMPRIMERIE G. DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

8E ANNÉE — 1881

A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Malaquais, 15

1881

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

ARTICLE PREMIER. — La *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* est créée pour publier des mémoires et des documents sur l'histoire, le langage, les monuments, la topographie de la ville de Paris et de l'Ile-de-France.

Elle s'interdit la publication des travaux qui auraient pour objet la politique ou l'histoire contemporaine.

ART. 2. — La Société se compose de toutes les personnes dont l'admission est prononcée par le Conseil à la suite d'une demande écrite par le candidat et appuyée par deux membres de la Société.

ART. 3. — Le taux de la cotisation est fixé à 15 francs par an.

ART. 4. — Tout membre peut convertir la cotisation annuelle en un versement unique de 150 francs.

ART. 5. — Si la Société venait à se dissoudre avant une période de dix années, ces 150 francs seraient rendus aux souscripteurs, déductions faites des annuités écoulées. Passé le délai de dix ans, le versement unique est acquis à la Société.

ART. 6. — La Société se réunit tous les ans en assemblée générale.

ART. 7. — Le Bureau de la Société se compose de :

1° Un président,
2° Un vice-président,
3° Un trésorier-bibliothécaire,
4° Un secrétaire-archiviste,
5° Un secrétaire-adjoint.

ART. 8. — Le Comité des fonds, composé de quatre membres, rend compte, tous les mois, de l'état des finances de la Société au Conseil d'administration dont il sera parlé ci-après.

224015

Art. 9. — Le Comité de publication est composé de sept membres, auxquels s'adjoignent de droit le président, le secrétaire et le trésorier. Il se prononce, d'après le rapport d'un de ses membres, sur l'admission des travaux présentés.

Art. 10. — Le Conseil d'administration, présidé par le président de la Société, est composé de quarante-huit membres. Il se réunit le second mardi de chaque mois pour enregistrer les adhésions et régler, de concert avec le Comité des fonds et le Comité de publication, toutes les questions d'administration.

Tous les membres de la Société pourront assister aux réunions du Conseil et y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Art. 11. — Toutes les décisions des Comités et du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des membres présents : la voix du président est prépondérante en cas de partage.

Art. 12. — Le Conseil d'administration est nommé en assemblée générale de la Société, et à la majorité des membres présents.

Il se renouvelle tous les ans par quarts.

Art. 13. — Le Conseil d'administration, dans la première réunion qui suit l'assemblée générale, constitue le Bureau et les Comités de la Société.

Le président sortant ne peut être réélu qu'au bout de trois ans.

Art. 14. — Toutes les ressources de la Société sont affectées à la publication de volumes auxquels ont droit tous les membres de la Société.

Art. 15. — La Société accorde aux auteurs une rémunération dont le taux est fixé chaque année par le Conseil d'administration.

Art. 16. — Les auteurs peuvent faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part des travaux insérés dans le recueil.

Tout tirage à part porte la mention du volume d'où il est extrait. La couverture de tous les exemplaires des tirages à part doit porter à l'extérieur cette mention : « Les tirages à part de la *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* ne peuvent être mis en vente. »

Art. 17. — Les volumes publiés par la Société peuvent être vendus au prix que fixe chaque année le Conseil d'administration.

Art. 18. — Il est tiré chaque année sur grand papier un certain nombre d'exemplaires des volumes publiés par la Société. Les souscripteurs à ces exemplaires devront doubler le chiffre de leur cotisation annuelle ou le chiffre du versement unique.

LISTE DES MEMBRES

Au 1er janvier 1881.

La † précède les noms des membres décédés qui, aux termes de l'art. 4 du Règlement, avaient converti leur cotisation annuelle en un versement unique de 150 francs.

L'astérisque indique les souscripteurs aux exemplaires sur grand papier.

Abadie (Paul), [286], architecte, membre de l'Institut; rue de Berlin, 36.

Alberti (Henri), [175]; rue de Ponthieu, 59.

Alphand, [148], directeur des Travaux de la ville de Paris; boulevard Beauséjour, 1.

Amiel (Paul), [278]; à la Banque de France.

André (Alfred), [1], banquier, ancien député; rue de la Boétie, 49.

Ansart (Sélim), [225]; ancien chef de la police municipale; quai Voltaire, 17.

Archdeacon (Edmond), [264], ancien agent de change; avenue des Champs-Élysées, 15.

Asher et Cie, [360], libraires; à Berlin.

Aubert (Édouard), [576], membre de la Société des Antiquaires de France; rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.

Aubert (l'abbé R.-J.), [346], curé de Remaucourt, par Chaumont-Porcien (Ardennes).

Aubry-Vitet (Eugène), [313], ancien conseiller général de Seine-et-Oise; rue Barbet-de-Jouy, 7.

Audiffret-Pasquier (duc d'), [584], de l'Académie française, sénateur; avenue Marceau, 58.

Aumale (duc d'), [199], membre de l'Académie française; château de Chantilly (Oise).

Aunay (Alfred d'), [334]; cité Gaillard, 3.

Avaize (Amédée d'), [327]; au château des Paras, par Perreux (Loire).

Babeau (Albert), [552], secrétaire de la Société académique de l'Aube; à Troyes (Aube).

Babinet (Charles), [543], conseiller à la Cour de cassation; passage Laferrière, 3.

Bailleux de Marisy, [302], auditeur au Conseil d'État; boulevard Malesherbes, 62.

Baillière (H.), [436], libraire; rue Hautefeuille, 19.

Bailly (A.-N.-L.), [548], architecte, membre de l'Institut; boulevard Bonne-Nouvelle, 19.

Bapst (Germain), [619]; avenue de l'Opéra, 43.

Barbier d'Aucourt (comte), [434];

aux Mesnuls, par Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

BARTHÉLEMY (Anatole DE), [3], secrétaire de la Commission de géographie historique de l'ancienne France, l'un des administrateurs du Musée gallo-romain de Saint-Germain; rue d'Anjou-St-Honoré, 9.

BARTHÉLEMY (comte Édouard DE), [4], membre du Comité des Travaux historiques; rue de Las Cases, 22.

BARTHÈS et LOWELL, [359], libraires; à Londres.

BASCHET (Armand), [280]; avenue des Champs-Élysées, 71.

BAUDOUIN (Henri), [379]; boulevard Haussmann, 86.

BAUMGART (Émile), [142], chef du bureau des Musées, à la direction des Beaux-Arts; rue de Valois, 3.

BÉGIS (Alfred), [319], avocat; boulevard de Sébastopol, 16.

BÉHIC (Armand), [227]; rue de Poitiers, 12.

BEHREND [610], de la maison Asher et Cie, à Berlin.

BÉMONT (Charles), [5], archiviste-paléographe; rue du Cardinal-Lemoine, 21.

BERGER (Amédée), [345], président à la Cour des Comptes; rue Caumartin, 2.

BERNARD (l'abbé Eugène), [614], vice-doyen de Sainte-Geneviève; rue Gay-Lussac, 5.

BERTIN (Eugène), [546]; rue de Dunkerque, 22.

BERTIN (Paul), [6], agent de change honoraire; boulevard Haussmann, 79.

Bibliothèque des Archives nationales, [428]; rue des Francs-Bourgeois, 60.

Bibliothèque de l'Arsenal, [597]; rue de Sully, 1.

Bibliothèque de la Chambre des Députés, [403]; au Palais de la Chambre des Députés.

Bibliothèque du Conseil Municipal de Paris, [638]; au Louvre, pavillon de Flore.

Bibliothèque du Couvent des Frères de l'ordre de Saint-Dominique, [418]; rue Jean-de-Beauvais, 7.

Bibliothèque de l'École des Chartes, [356]; rue des Francs-Bourgeois, 58.

Bibliothèque de S. M. l'Empereur d'Autriche, [474], représentée par M. Gerold, libraire; à Vienne (Autriche).

Bibliothèque de l'Institut, [581]; au palais de l'Institut.

Bibliothèque de l'Ordre des Avocats de Paris, [538]; au Palais de Justice.

Bibliothèque de la Ville de Paris, [332] (double souscription).

Bibliothèque Royale de Copenhague, [542].

BIENAYMÉ (Gustave), [554], chef de bureau au Ministère des Finances; rue des Saints-Pères, 13.

BILLAUDEL (Hippolyte), [540], ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; rue de l'Arcade, 36.

BIOLLAY (Léon), [394], inspecteur général des perceptions municipales; boulevard Pereire, 90.

BIOLLAY (Paul), [393], conseiller-référendaire à la Cour des Comptes; boulevard Malesherbes, 74.

BOESWILLWALD (Emile), [287], architecte, inspecteur général des Monuments historiques; rue Hautefeuille, 19.

Boislisle (Arthur de), [7], sous-chef de bureau au Ministère des Finances; rue de l'Université, 18.

Bonnardot (Alfred), [307]; avenue de la Grande-Armée, 43.

Bonnardot (François), [314], attaché au bureau des Travaux historiques de la Ville de Paris; rue Périer, 5, parc de Montrouge, à Montrouge (Seine).

Bonnardot (Hippolyte), [626], avenue de la Grande-Armée, 72.

Bonnassieux (Pierre), [288], archiviste aux Archives nationales; rue de Solferino, 8.

Bonnefons (Georges), [461], directeur général de la compagnie l'*Urbaine;* rue Le Peletier, 8.

Bordier (Henri), [8], bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale; rue de Rivoli, 182.

Bossuet (l'abbé), [376], curé de St-Louis-en-l'Ile; rue Poulletier, 3.

Bouis (Édouard), [582]; rue de la Glacière, 5, à Rouen (Seine-Inférieure).

Boulay de la Meurthe (comte Alfred), [9]; rue de l'Université, 23.

Boulé (Alphonse), [500], juge de paix; à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Boulenger (Hippolyte), [522]; rue Paradis-Poissonnière, 1.

Boulenger (J.-Romain), [471]; rue Cambacérès, 26.

Boullé (Mme), [526]; rue de l'Odéon, 8.

Boulongne (E. de), [303], ingénieur des Ponts et Chaussées; rue Lavoisier, 22.

Bourge (Gaston de), [200], passage de la Visitation, 11 bis.

Bournon (Fernand), [476]; archiviste du département de Loir-et-Cher; à Blois.

Boursier (le docteur), [604]; à Creil (Oise).

Bouteiller (Ernest de), [149], ancien député de Metz, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Meurthe-et-Moselle; rue du Regard, 3.

Boutmy (Emile), [11], directeur de l'Ecole des sciences politiques; boulevard St-Michel, 85.

Bouvrain (Victor), [362], architecte; boulevard St-Michel, 26.

Brachet (Auguste), [625]; rue de la Psalette, 1, à Tours (Indre-et-Loire).

Bray (Gabriel de), [565], receveur des finances; rue d'Anjou, 48.

Bréard, [621]; à Louvres-en-Parisis (Seine-et-Oise).

Broglie (duc de), [124], membre de l'Académie française, sénateur; rue de Solferino, 10.

Brossard (Gabriel de), [316]; rue de Grenelle-Saint-Germain, 82.

Bruchet (Mme), [445]; place Vendôme, 22.

Bruel (Alexandre), [146], archiviste aux Archives nationales; rue Mabillon, 5.

Bruyerre (Louis), [366], architecte des Monuments historiques; place Saint-Michel, 2.

Bucquet (Paul), [453], inspecteur général des établissements de bienfaisance; rue Volney, 6.

Burnouf (Mme veuve Eugène), [116]; rue Neuve-des-Petits-Champs, 8.

Caix de Saint-Aymour (vicomte Amédée de), [406]; château d'Ognon, par Senlis (Oise).

Camus (Fernand), [382]; rue de Maubeuge, 20.

Carié (Paul), [229]; rue des Martyrs, 41.

Casenave (Antoine-Mathieu), [296], conseiller à la Cour de cassation; rue Bellechasse, 11.

Cercle Artistique, [634]; place Vendôme, 18.

Cerf (Hippolyte), [285], négociant; rue Française, 8.

Cerise (baron), [499], inspecteur des finances; boulevard Haussmann, 144.

Chabrillan (Paul Guigues de Moreton, comte de), [137]; avenue Montaigne, 30.

Chalamel (A.), [560]; rue de la Mairie, 7, à Boulogne-sur-Seine (Seine).

Chalamel (Paul), [561], administrateur du palais du Luxembourg; boulevard St-Michel, 64.

Chalon (Renier), [363], de l'Académie des sciences de Belgique; rue du Trône, 113, à Bruxelles.

Champeaux (de), [598], sous-chef du bureau des Beaux-Arts de la ville de Paris; rue de Verneuil, 31.

Champion (Honoré), [523], libraire; quai Malaquais, 15.

Chapusot (Paul-Louis), [231], docteur en médecine; rue Castiglione, 10.

Charavay (Étienne), [250], archiviste-paléographe; rue de Seine, 51.

Chardin (Paul), [183]; rue des Pyramides, 2.

Chatel (Eugène), [304], archiviste du Calvados; à Caen.

Chaulnes (Paul d'Albert, duc de), [557]; rue de Varennes, 63.

Chauvierre (l'abbé Patrice), [318]; rue de la Barouillère, 1.

Chazal (Léon), [550], caissier-payeur central du Trésor; rue de Châteaudun, 25.

Chéron (Paul), [255], bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

Chevalier (Aristide), [541], directeur de la succursale de la Banque de France, à Mende (Lozère).

Chevalier (Léon-Charles), [369], conseiller référendaire à la Cour des comptes; rue de Rivoli, 216.

Chevallier (Henri), [136], agrégé de l'Université, chef d'institution; rue du Cardinal-Lemoine, 65.

Choppin (Albert), [135], ancien directeur de l'administration pénitentiaire; quai Voltaire, 3.

Cocheris (Hippolyte), [16], inspecteur-général de l'Instruction publique, conservateur honoraire à la bibliothèque Mazarine, membre du Conseil général de Seine-et-Oise; rue du Four-Saint-Germain, 40.

Collardeau de Heaume (Marie-Philéas), [514]; rue Chauchat, 22.

Corlieu (docteur Auguste), [323], bibliothécaire-adjoint à la Faculté de médecine; rue des Petits-Champs, 53.

Cormenin (vicomte de), [123]; rue de l'Arcade, 25.

Corroyer (Édouard), [150], architecte, attaché à la commission des Monuments historiques; rue de Courcelles, 14.

Cortambert (Eugène), [430], bibliothécaire de la section géographique à la Bibliothèque nationale; rue Nicolo, 26.

Courajod (Louis), [18], conser-

vateur adjoint au Musée du Louvre ; boulevard Saint-Germain, 232.

Courbet (Ernest), [170], chef de bureau à la préfecture de la Seine ; rue de Lille, 30.

Courcel (Georges de), [617] ; boulevard Haussmann, 178.

Courcel (Valentin de), [397] ; boulevard Saint-Germain, 132.

Cousin (Jules), [19], bibliothécaire de la Ville de Paris ; rue de Sévigné, 12.

Cramail (Alfred), [628] ; rue de Courcelles, 39.

Cretté, [566], libraire ; galerie Véro-Dodat, 1 et 3.

Dacier (Edme), [275], archiviste des Deux-Sèvres ; à Niort.

Daguin, [419], ancien président du Tribunal de commerce ; rue de Castellane, 4.

Darcel (Alfred), [456], administrateur de la manufacture des Gobelins ; à la manufacture des Gobelins.

Davanne (Maurice), [618], attaché à la bibliothèque Sainte-Geneviève ; rue des Petits-Champs, 82.

Davillier (baron), [468] ; rue Pigalle, 18.

Defert (Henri), [465], avocat ; rue de Médicis, 5.

Delaborde (Henri-François), [20], archiviste aux Archives nationales ; quai Conti, 25, à l'Institut.

Delalain (Henri), [620], imprimeur-libraire ; rue des Écoles, 56.

Delassaussois (Zacharie), [21], commis d'ordre aux Archives nationales ; au palais des Archives.

Delaunay, [326], avoué ; à Corbeil (Seine-et-Oise).

Delerot (Émile), [292], conservateur de la Bibliothèque de Versailles ; à Versailles.

Delesse (Mme), [569] ; rue de Madame, 59.

Delessert (Mme Gabriel), [438] ; rue Raynouard, 19, à Passy-Paris.

Delisle (Léopold), [22], membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale.

Delpit (Jules), [236] ; rue du Pont-de-la-Mousque, 32, à Bordeaux (Gironde).

Delteil (Émile), [593], bibliothécaire du XXe arrondissement ; rue Fessart, 31, à Paris-Belleville.

Delzant (Victor), [259], ancien membre du Conseil municipal de Paris ; avenue Duquesne, 30.

Demay (Germain), [23], sous-chef de section aux Archives nationales, membre de la Société des Antiquaires de France ; place des Vosges, 5.

Denis de Hansy, [590], conseiller référendaire à la Cour des comptes ; rue Beautreillis, 6.

Depoin (Joseph), [477], sténographe de la Chambre des Députés ; rue Basse, 50, à Pontoise (Seine-et-Oise).

Deroy (A.), [147], fabricant de bronzes ; rue Béranger, 12.

Descors (François), [383], propriétaire ; rue de Gaillon, 10.

Desjardins (Ernest), [113], membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale ; rue Duban, 14.

Desjardins (Gustave), [24], chef du bureau des Archives dépar-

tementales au ministère de l'intérieur; rue de Fleurus, 26.

Desnoyers (Jules), [25], membre de l'Institut, bibliothécaire du Museum d'histoire naturelle; rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 24.

*Destailleur (Hippolyte), [104], architecte; passage de la Visitation, 11 bis.

Destouches (Alexandre), [26]; rue Miromesnil, 23.

Deville, [462], président de la Chambre syndicale des tapissiers, juge au Tribunal de commerce; rue de Gaillon, 12.

Dion (A. de), [469]; à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Dolbet (François), [234], archiviste du département de la Manche; à Saint-Lô.

Douët d'Arcq (Louis), [28], chef de section aux Archives nationales; quai de Béthune, 32.

Drouard, [615], professeur à l'École des arts décoratifs, architecte; à Issy (Seine).

Drumont (Édouard), [640], publiciste; rue de l'Université, 157 bis.

Dubost (Raymond), [325]; boulevard de Courcelles, 1.

Du Camp (Maxime), [132], de l'Académie Française; rue de Rome, 62.

Duclos (l'abbé), [29], curé de St-Eugène; rue du Faubourg-Poissonnière, 52.

Dufour (A.), [349], conservateur de la bibliothèque et des archives de la ville de Corbeil; rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil (Seine-et-Oise).

Dufour (Théophile), [506], directeur des archives de Genève; Grande-Rue, 25, à Genève (Suisse).

Dufour (l'abbé Valentin), [30]; rue du Perche 13.

Dufourmantelle (Charles), [524], archiviste du département de la Corse; à Ajaccio.

Dumaine (Alfred Chilhaud-), [15], secrétaire d'ambassade; rue Dauphine, 30.

Du Mesnil (Armand), [31], ancien directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'instruction publique; rue Saint-Georges, 28.

Duplessis (Georges), [32], conservateur sous-directeur adjoint au département des estampes de la Bibliothèque nationale; rue de Madame, 31.

Duplomb (Charles), [571], secrétaire de la direction du matériel au Ministère de la marine et des colonies; rue de Rennes, 87.

Dupont (Adrien), [603], à l'ancienne abbaye de Saint-Séverin, à Château-Landon (Seine-et-Marne).

Dupont (Edmond), [33], chef de section aux Archives nationales.

Dupuis, [486], vice-président du Comité archéologique de Senlis; à Pontarmé, par Senlis (Oise).

Dupuy (Ch.), [567], architecte de la Banque de France; rue Visconti, 20.

Duruflé (Gustave), [586]; rue de la Victoire, 47.

Duruy (Victor), [34], membre de l'Institut; rue de Médicis, 5.

Dutilleux, [495], chef de division à la préfecture de Seine-et-Oise; rue Bonaventure, 3 bis, à Versailles (Seine-et-Oise).

Duval (Ferdinand), [291], ancien préfet de la Seine; rue de Beaune, 1.

Duvau (Albert), [439], rédacteur à la préfecture de la Seine; boulevard Saint-Michel, 76.

Egger (Émile), [35], membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris; rue de Madame, 68.

Eichtal (Eugène d'), [36]; rue Mogador, 6.

Engel-Dollfus (Frédéric), [344], manufacturier à Mulhouse; rue de Marignan, 29.

Espéronnier (R.), [502], contrôleur central des finances de la ville de Paris; avenue de Marigny, 29.

Fabre (Marc), [575], notaire honoraire; rue Thévenot, 14.

Fagniez (Ernest), [268], conseiller référendaire à la Cour des comptes; rue d'Alger, 14.

Fagniez (Gustave), [37]; à Meudon (Seine-et-Oise).

Fanjoux (Georges), [218], archiviste-paléographe, secrétaire général de la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée et de l'Océan; rue de Copenhague, 4.

Fauvage (Eugène), [214], négociant; avenue du Maine, 19.

Fichot (Charles), [635], dessinateur; rue de Sèvres, 39.

Flach (Jacques), [631], professeur suppléant au Collège de France; rue d'Enghien, 27.

Flamare (Henri de), [131], archiviste des Alpes-Maritimes; à Nice (Alpes-Maritimes).

Flammermont (Jules), [145], archiviste de Senlis; Grande-Rue, 28, à Chantilly (Oise).

Flaxland (Édouard), [487], négociant; rue Thévenot, 9.

Fovard (Frédéric), [224], notaire; boulevard Haussmann, 94.

Franklin (Alfred), [107], conservateur à la Bibliothèque Mazarine; rue de Condé, 16.

Frémy (Louis), [422]; rue de Provence, 124.

Fréville (Marcel de), [306], auditeur à la Cour des comptes; boulevard Saint-Germain, 214.

Fuchs (comte Adalbert de), [533]; à l'ambassade d'Autriche-Hongrie, rue de Las Cases, 7 et 9.

Fustier (Gustave), [623], secrétaire du cabinet du Préfet de police; rue Bonaparte, 72 bis.

Galard (marquis de), [435]; avenue de la Tour-Maubourg, 64.

Gardissal (Félix), [512], avocat; rue Rossini, 15.

Garnier (Édouard), [164]; rue de Brancas, 4, à Sèvres (Seine-et-Oise).

Gatteaux (Édouard), [39], membre de l'Institut; rue de Lille, 41.

Gaulle (Jules de), [40]; rue de Vaugirard, 73.

Gauthier (l'abbé), [531], curé de Saint-Cyr; à Saint-Cyr (Seine-et-Oise).

Gautier (Joseph), [277]; à la Banque de France.

Gautier (Léon), [41], professeur à l'École des chartes, archiviste aux Archives nationales; rue Vavin, 8.

Gazier (Augustin), [611], professeur au collège Rollin; avenue Trudaine, 12.

Geffroy (Auguste), [203], professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur de l'École française d'archéologie; au palais Farnèse, à Rome.

GENESTE (Eugène), [544]; rue du Chemin-Vert, 42.

GÉRARD (Albert), [404]; rue Drouot, 8.

GERMAIN (Henri), [263], député de l'Ain; rue Murillo, 8.

GEROLD, [358], libraire; à Vienne (Autriche).

GIRAUD (Charles), [106], membre de l'Institut, inspecteur-général des Ecoles de droit; à l'Ecole de droit.

GIRAUDEAU, [467], docteur en médecine; rue Richer, 12.

GIRY (Arthur), [42], secrétaire de l'Ecole des chartes; rue Monge, 23.

GODART (Aimé), [431], secrétaire général de l'Association pour la recherche, l'application et la propagation des meilleures méthodes d'éducation, directeur de l'Ecole Monge; boulevard Malesherbes, 145.

GOEPP (Edouard), [198], chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique.

GOUDCHAUX (Edouard), [463], rue Duret, 27.

GOUGET (Alexandre), [269], archiviste du département de la Gironde; à Bordeaux (Gironde).

GOUGET (Eugène), [378], secrétaire de l'Association des artistes dramatiques; rue de Lancry, 17.

GOUJON (Paul), [341], avocat; rue de Paradis-Poissonnière, 52.

GRANZUX (abbé Léon), [282], curé de Saint-Paul-Saint-Louis; passage Saint-Paul, 7.

GRASSOREILLE (Georges), [638], archiviste de l'Allier; à Moulins (Allier).

GRAUX (Charles), [43], répétiteur à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes; rue Monge, 26.

GRAVIER (Léopold), [573], avocat à la Cour d'appel, sous-préfet de Toulon; à Toulon (Var).

GROUCHY (vicomte DE), [534], secrétaire d'ambassade; rue de Sèze, 10.

GROUX (l'abbé), [357], curé de Deuil; à Deuil (Seine-et-Oise).

GUÉRIN (Paul), [44], archiviste aux Archives nationales; quai de Béthune, 22.

GUÉROULT (Albert), [412]; rue de Lyon, 9.

GUIFFREY (Georges), [446], sénateur; rue des Mathurins, 86.

GUIFFREY (J.-J.), [45], archiviste aux Archives nationales; rue d'Hauteville, 1.

GUILLARD (Léon), [267], libraire; rue Saint-André-des-Arts, 47.

GUILLAUME (Eugène), [46], membre de l'Institut, ancien directeur de l'École des Beaux-Arts; boulevard Saint-Germain, 238.

GUILMOTO (Gustave), [47], docteur en droit, attaché au bureau des Archives départementales; rue de Chabrol, 34.

HAHN (Alexandre), [308]; à Luzarches (Seine-et-Oise).

HALPHEN (Eugène), [151]; avenue du Trocadéro, 111.

HARTMANN (Alfred), [352]; avenue Percier, 11.

HAURÉAU (Barthélemy), [130], membre de l'Institut, directeur de l'Imprimerie nationale.

HAVET (Julien), [226], archiviste-paléographe, employé à la Bibliothèque nationale; quai Bourbon, 19.

HEINE (Michel), [509], banquier; avenue Hoche, 21.

Heiss (M.-A.), [167], lauréat de l'Institut; à Sceaux (Seine).

Hélius (Emile), [607]; boulevard du Temple, 10.

Hellot (Marie-Alexandre), [152], ancien officier d'artillerie, ancien conseiller municipal de Paris; boulev. Malesherbes, 62.

Hennecart (Jules), [521], ancien député; rue des Mathurins, 5.

Henrotte (François), [388]; rue de Clichy, 12.

Hérard, [455], architecte; rue d'Assas, 6.

Heredia (Severiano de), [516], conseiller municipal de Paris; boulevard Pereire, 147.

Héricault (Charles d'), [450]; rue de Rennes, 155.

Herold (Ferdinand), [209], sénateur, préfet de la Seine; au Louvre, pavillon de Flore.

Himly (Auguste), [189], professeur à la Faculté des lettres de Paris; rue d'Assas, 90.

Hoffbauer (Frédéric), [348], architecte; chemin de la Station, 14, à Meudon (Seine-et-Oise).

Huet (Paul), [545], sous-ingénieur à l'imprimerie de la Banque de France; rue de Madame, 25.

Hugo (comte Léopold), [421], chef de bureau au Ministère des Travaux publics; rue des Saints-Pères, 14.

Humbert (Jules), [333], bureau du secrétariat général au Ministère des Finances; rue de Rivoli.

Imard, [556], inspecteur-général de l'Assistance publique; avenue Victoria, 3.

Imbault, [295], notable commerçant, adjoint au maire du IVe arrondissement; quai du Marché-Neuf, 4.

Imécourt (Ferdinand de Vassignac, marquis d'), [585]; avenue Marceau, 58.

Imécourt (Stanislas de Vassignac, comte d'), [454], avenue des Champs-Élysées, 121.

Jacob, [299], archiviste adjoint de la Meuse; place St-Pierre, 20, à Bar-le-Duc (Meuse).

Jacob (Auguste), [180], avocat; boulevard Voltaire, 48.

Jacob (Emile), [49], architecte; boulevard Voltaire, 48.

Jacqmin, [448], ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur des chemins de fer de l'Est; rue de Châteaudun, 53.

Jacquemin (Eugène), [402], négociant; place Voltaire, 8.

Jagnaux (Raoul), [510], ingénieur; boulevard Voltaire, 112.

Jamain (Joseph), [166], ancien secrétaire du directeur des Beaux-Arts; rue de l'Université, 18.

Jamet (Alphonse), [458]; rue St-Denis, 255.

*Jolibois (Paul), [228]; rue de Madrid, 20.

Jorand (Edmond), [475], professeur de belles-lettres; rue du Cherche-Midi, 97.

Jouët (Lucien), [579]; rue Saint-Lazare, 94.

Jourdain (Charles), [50], membre de l'Institut; rue Cambon, 21.

Kermaingant (de), [592]; avenue des Champs-Élysées, 102.

Labitte (Adolphe), [129], libraire de la Bibliothèque nationale; rue de Lille, 4.

Laborde (marquis de), [52], ar-

chiviste aux Archives nationales; rue Murillo, 4.

La Borderie (Arthur de), [441], ancien député; à Vitré (Ille-et-Vilaine).

Lacan (Gustave), [498], chef du secrétariat du chemin de fer du Nord, rue de Dunkerque, 18.

Lacombe (Paul), [553]; rue Laffitte, 3.

Lacroix (Paul), [380], conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal; rue de Sully, 1.

Lafenestre (Georges), [165], inspecteur des Beaux-Arts; rue Jacob, 23.

Lafollye (Auguste), [577], architecte du château de Compiègne; rue d'Amsterdam, 31.

La Guère (comte Alphonse de), [616]; au château d'Annet, par Claye (Seine-et-Marne).

Laguerre (Léon), [266], docteur en droit; rue de Copenhague, 10.

Lair (Jules), [53], archiviste-paléographe, directeur des entrepôts et magasins généraux de la Ville de Paris; boulevard de la Villette, 204.

Laisné, [408], architecte du gouvernement; rue de Rennes, 61.

Laisné (Amédée), [215], notaire; à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

Lalain-Chomel (Maurice de), [452], juge suppléant au tribunal de la Seine; rue de l'Université, 5.

Lalanne (Ludovic), [187], sous-bibliothécaire de l'Institut; rue de Condé, 14.

Lallemand (Léon), [596], rédacteur au journal *le Monde*; rue des Beaux-Arts, 5.

La Morinerie (baron Léon de), [210], chef de division à la préfecture de la Seine; pavillon de Flore, au Louvre.

Lamouroux (Alfred), [558], conseiller municipal de Paris; rue de Rivoli, 150.

Lapeyrie (de), [301], chez M. Privat, substitut; au Mans (Sarthe).

Laroche (J.), [350], architecte de l'arrondissement de Corbeil; à Corbeil (Seine-et-Oise).

Lasteyrie (Robert de), [57], professeur à l'École des chartes; rue des Saints-Pères, 13.

Laubespin (comte Lionel de), [294]; rue de l'Université, 78.

Launay (F. de), [589]; rue Jean-Bart, 4.

Lauras (l'abbé M.-J.-G.), [343], à l'école Sainte-Geneviève; rue Lhomond, 18.

Laurent (Louis), [143], professeur; rue de Clairvaux, 10, à Montmorency (Seine-et-Oise).

Laverne (Albert), [58], notaire à Paris; rue Taitbout, 13.

Lavisse (Louis), [59], professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris; rue de Médicis, 5.

Le Bastier de Théméricourt, [387]; au château de Théméricourt, par Théméricourt (Seine-et-Oise).

Lebel (Alfred), [609]; rue d'Offémont, 5.

Lebel (Gustave), [608]; boulevard Haussmann, 34.

Le Breton, [464]; boulevard Beaumarchais, 93.

Lecaron (Frédéric), [257], archiviste-paléographe, employé à la Bibliothèque Nationale; boulevard Pereire, 127.

Le Charpentier (H.), [488]; rue Basse, à Pontoise (Seine-et-Oise).

Le Clerc (Félix), [602]; rue de l'Odéon, 19.

Le Clerc (Gustave), [583], adjoint au maire d'Issy; Grande-Rue, 66, à Issy (Seine).

Lécocq (Georges), [233], avocat à la Cour d'Amiens; à Amiens (Somme).

Lecour (Charles-Jérôme), [368], ancien chef de division à la préfecture de police; rue Chambourdin, 24, à Blois (Loir-et-Cher).

Leduc (Edouard), [212], négociant; rue Jacob, 28.

Lefranc (Emile), [492], directeur du *Journal des Arts;* rue Bonaparte, 28.

Leguay (Louis), [310], architecte expert; rue de la Sainte-Chapelle, 3.

Lelong (Eugène), [247], avocat, archiviste-paléographe; rue des Jardins, 9, à Angers (Maine-et-Loire).

Lemaire (Arthur), [520]; rue St-Georges, 5.

Lemercier, [494], associé de la maison Dolfus; rue de Rougemont, 15.

Lemercier (Abel), [284], docteur en droit; rue d'Assas, 90.

Lemonnier (Eugène), [601]; rue Martel, 11.

Lenoir (Albert-Alexandre), [128], membre de l'Institut; rue Bonaparte, 14, à l'École des Beaux-Arts.

Lépine (Hudes), [503]; à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Le Prieur de Blainvilliers (baron), [371], conseiller référendaire à la Cour des comptes; cité Martignac, 4 (rue de Grenelle-Saint-Germain, 111).

Le Roux (H.), [442], chef de division à la préfecture de la Seine; rue Cambacérès, 14.

Lesage (Léon), [539], avocat à la Cour d'appel; rue de Rivoli, 116.

Le Souef (Auguste), [405]; boulevard Beaumarchais, 109.

Le Tellier-Delafosse (Alfred), [171], secrétaire général honoraire du Crédit foncier; place Pereire, 5.

Le Tellier-Delafosse (Ludovic), [300]; avenue de Villiers, 88.

Letourneur (Jacques), [336], directeur du Crédit lyonnais; palais du Commerce, à Lyon.

Levé (Ferdinand), [204], directeur du journal *le Monde;* rue Cassette, 17.

Lhôtellier (l'abbé), [588], curé du Perray; au Perray (Seine-et-Oise).

Loche [443], ingénieur des Ponts et Chaussées; rue de Berlin, 10.

Longnon (Auguste), [63], archiviste aux Archives nationales, répétiteur à l'École pratique des Hautes-Études, membre de la Commission de géographie historique de l'ancienne France; rue Jacob, 46.

Longpérier (Adrien de), [64], membre de l'Institut; rue Scheffer, 47.

Lorain (Paul-Jean-Baptiste), [612], architecte, rue d'Enghien, 24.

†Lot (Henri), [65].

Loutchitzky (Jean), [473], professeur d'histoire à l'Université de Kiew; à Kiew (Russie).

Louzier (Sainte-Anne), [644], architecte; rue Nollet, 10.

Lucas (Achille), [340], architecte honoraire de la ville de Paris; rue de Bellefonds, 35.

Lucas (Charles), [144], architecte

attaché aux travaux de la ville de Paris; boulevard Denain, 8.

Luce (Siméon), [66], archiviste aux Archives nationales; boulevard Saint-Michel, 95.

Lyon-Caen, [67], agrégé de la Faculté de droit de Paris; rue Soufflot, 13.

Lyon-Caen, [470], avocat à la Cour d'appel; rue Saint-Marc, 22.

Magimel (René), [594]; villa Ste-Cécile, à Cannes (Alpes-Maritimes).

Magnienville (Roger de), [624], secrétaire-adjoint de la Société historique de Compiègne (Oise).

Mallevoue (Fernand de), [647]; rue Singer, 30.

Malte-Brun (V.-A.), [511], secrétaire-général de la Société de géographie; rue Jacob, 16.

Marcel, [415], employé à la Bibliothèque nationale.

Mareuse (Edgar), [384]; boulevard Haussmann, 81.

Margry (A.), [605]; à Senlis (Oise).

Marion (Jules), [69]; place de la Madeleine, 17.

Marsy (comte de), [351], archiviste-paléographe, secrétaire de la Société historique de Compiègne; à Compiègne (Oise).

Martin (Francis), [643], adjoint au maire; à Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise).

Martin (François), [70], agent-comptable aux Archives nationales.

Martin (Georges), [489]; rue de Lacépède, 8.

Martin (Jules), [591], libraire; rue Séguier, 18.

Marty (Gabriel), [386], vice-président de l'Association des artistes dramatiques; rue Lemercier, 77.

Marty-Laveaux (Charles), [71], membre du Comité des travaux historiques, ancien sous-chef du Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale, ancien secrétaire de l'École des chartes; boulevard St-Michel, 105.

Mas Latrie (comte de), [72], professeur à l'École des chartes, chef de section aux Archives nationales; boulevard Saint-Germain, 229.

Masson (l'abbé), [249], curé de Bagnolet (Seine).

Masson (Frédéric), [127]; rue de la Boétie, 122.

Mauban (Georges), [243]; rue de Solferino, 5 bis.

Maury (Alfred), [73], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur général des Archives nationales; au palais des Archives.

Maxe-Werly (Léon), [216]; rue de Rennes, 61.

Mellet (comte de), [272]; à Chaltrait, par Montmort (Marne).

Ménard (J.), [639]; rue de Vaugirard, 64.

Ménier (Emile-Justin), [315], député de Seine-et-Marne; rue d'Enghien, 6.

Ménorval (E. de), [440], adjoint au maire du IVe arrondissement, conseiller municipal; hôtel de Lyonne, rue Beautreillis, 14.

Meyer (Paul), [305], professeur au Collège de France et à l'École des chartes; rue Raynouard, 30, à Passy-Paris.

Michaux (Lucien), [202], chef de

la division des Beaux-Arts et des Travaux historiques à la préfecture de la Seine; rue Raynouard, 69, à Passy-Paris.

MIGNET, [156], de l'Académie française; rue d'Aumale, 14.

MILLET (Léon), [330]; rue des Abbesses, 13.

MINORET (E.), [420], avocat; rue Murillo, 6.

MIRABAUD (Albert), [283]; rue Taitbout, 29.

MIRABAUD (Paul), [279], secrétaire de la Société de géographie; rue Taitbout, 29.

MOLINIER (Auguste), [75], employé à la bibliothèque Mazarine; quai Saint-Michel, 21.

MONNIER, [490]; boulevard Pereire, 48.

MONOD (Gabriel), [76], directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes-Études, maître de conférences à l'École normale; rue d'Assas, 76.

MONTAIGLON (Anatole DE), [77], professeur à l'École des chartes; place des Vosges, 9.

MONTEBELLO (Adrien LANNES, comte DE), [188]; consul à Rotterdam (Hollande).

Monuments historiques (la Commission des), [398]; au Palais-Royal; rue de Valois, 3.

MORANVILLÉ (André), [173], ancien directeur des entrepôts et magasins généraux de la ville de Paris; boulevard Pereire, 112.

MOREAU (docteur), [535]; rue de l'Université, 37.

MOREL (Charles), [433], de la maison Didier et Cie; quai des Augustins, 35.

MOREL-FATIO (Alfred), [78], archiviste-paléographe, directeur de l'École supérieure des lettres, à Alger.

MOREL-FATIO (Louis), [194], auditeur à la Cour des comptes; rue Saint-Honoré, 366.

MORILLON (Louis-Adolphe-Philéas), [395]; rue du Faubourg-Poissonnière, 52.

MOURA (docteur), [570]; rue de la Chaussée-d'Antin, 37.

MOYNIER, [444], docteur en médecine; rue Caumartin, 19.

MÜNTZ (Eugène), [338], conservateur en chef à l'École des Beaux-Arts; rue Pernelle, 8.

NADAILLAC (marquise DE), [457]; rue d'Anjou-Saint-Honoré, 12.

NAPLES (Paul), [339], architecte du gouvernement; boulevard des Batignolles, 51.

NEUFLIZE (baronne DE), [178]; rue Caumartin, 22.

NEUVILLE (Didier), [168], archiviste-paléographe; rue des Pyramides, 8.

NEYMARK (Alfred), [580], banquier; rue Saint-Augustin, 31.

NICARD (Pol), [191], membre de la Société des Antiquaires de France; rue de Sèvres, 38.

NICOLAY (marquis DE), [460]; rue de Las-Cases, 30.

NORMAND (Jacques), [158], archiviste-paléographe; boulevard Malesherbes, 8.

NUITTER (Charles), [79], archiviste-bibliothécaire de l'Opéra; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 83.

ODIOT (Ernest), [206]; avenue de Marigny, 29.

OMONT (Henry), [633], archiviste-paléographe; rue Monge, 72.

Oudin (Alfred), [562]; rue Saint-Georges, 5.

Pajot (Léon), [80], archiviste-paléographe; rue de l'Estrapade, 15.

Pallière (Léon), [432]; rue des Martyrs, 58.

Pange (comte Maurice de), [381]; rue de l'Université, 98.

† Pannier (Léopold), [81].

Paradis (Mme veuve), [478]; rue Taitbout, 89.

Parent de Rozan (Charles-Félix), [211]; route de Versailles, 122, villa de la Réunion, 3, à Auteuil-Paris.

Paris (Amédée), [493], imprimeur, directeur-gérant de l'*Écho pontoisien;* à Pontoise (Seine-et-Oise).

Paris (Gaston), [82], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études; rue du Regard, 7.

Paris (Paulin), [83], membre de l'Institut; rue de l'Université, 82.

Passy (Louis), [117], député de l'Eure; rue de Clichy, 45.

Paté (Lucien), [642], sous-chef de bureau au Ministère des beaux-arts; rue de Rennes, 66.

Patinot, [424], préfet du département de Seine-et-Marne.

Paty de Clam (général marquis du), [472]; rue d'Anjou, 5 bis, à Versailles (Seine-et-Oise).

Paultre de Lamotte (vicomte A.), [504]; place Vendôme, 22.

Pauly (Alphonse), [414], conservateur à la Bibliothèque nationale; rue Bréa, 22.

Peise (Lucien), [248], licencié en droit; rue de Rivoli, 24.

Pelliot (Charles), [505], négociant; rue du Roi-de-Sicile, 26.

Pereire (Henri), [103], ingénieur civil; rue de la Ville-l'Évêque, 32.

Périn, [409], juge honoraire; à Soissons (Aisne).

Périn (Jules), [525], archiviste-paléographe, docteur en droit; rue des Écoles, 8.

Perrin du Lac (Jules), [564], ancien président de la Société historique de Compiègne; rue des Minimes, 10, à Compiègne (Oise).

Petit (Charles), [177]; boulevard Pereire (nord), 110, aux Batignolles-Paris.

Piat (Albert), [207], fondeur et mécanicien; rue Saint-Maur, 85.

Picard (Alphonse), [253], libraire; rue Bonaparte, 82.

Pichon (baron Jérôme), [84], président de la Société des Bibliophiles françois; quai d'Anjou, 17.

Picot (Georges), [159], membre de l'Institut, ancien directeur des affaires criminelles et des grâces au Ministère de la justice; rue Pigalle, 54.

Pilon (Louis), [192], chef de bureau à la préfecture de la Seine; rue de Rennes, 115.

Pinet (l'abbé Paul), [595]; rue de Vaugirard, 391.

Pinson (Paul), [632], commissaire de police, à Lisieux (Calvados).

Plantadis (Léon du), [645]; rue Blanche, 8.

Poiret (Hector), [217]; rue Bleue, 19.

Popelin (Claudius), [606]; rue de Téhéran, 7.

Portalis (baron Roger), [449]; boulevard Haussmann, 144.

Potier [491], ancien libraire; rue de l'Abbaye, 4.

Pougin (Paul), [528], archiviste-paléographe; rue Miromesnil, 14.

Pozzo di Borgo (comte), [613]; rue de l'Université, 51.

Prarond (Ernest), [213]; rue de Tournon, 14.

Prost (Auguste), [102], membre de la Société des Antiquaires de France; rue de la Banque, 21.

Quantin (Albert), [559], imprimeur; rue Saint-Benoît, 9.

Rath (François), [417], employé au Museum d'histoire naturelle; rue Cuvier, 57.

Ravenel (Jules), [88], conservateur sous-directeur honoraire au département des imprimés de la Bibliothèque nationale; rue de Crussol, 5.

Raynaud (Gaston), [181], archiviste-paléographe, employé à la Bibliothèque nationale; rue de Constantinople, 28.

Reiset (F.), [547], inspecteur des succursales de la Banque de France; rue de la Tour, 22, à Passy-Paris.

Rémilly (docteur), [646]; place Hoche, à Versailles (Seine-et-Oise).

Rémusat (Paul de), [90], sénateur; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 118.

Renier (Léon), [91], membre de l'Institut, professeur au Collège de France; à la Sorbonne.

Reubell (Jean-Jacques), [572]; avenue Gabriel, 42.

Rey (Auguste), [256]; boulevard Poissonnière, 21.

Rhoné (Arthur), [197]; rue du Pré-aux-Clercs, 10.

Riant (Ferdinand), [121], membre du Conseil municipal de Paris; rue de Berlin, 36.

Riant (comte Paul), [120], membre de l'Institut; boulevard de Courcelles, 51.

Richard (Jules-Marie), [390], archiviste-paléographe; rue du Lycée, 24, à Laval (Mayenne).

Ricourt (Adolphe), [563]; rue du Mont-Thabor, 12.

Rivière (Émile), [599]; rue du Bac, 93.

Robert (P.-Charles), [105], membre de l'Institut; avenue de la Tour-Maubourg, 25.

Rothschild (b^on James-Édouard de), [537]; avenue de Friedland, 38.

Rouget de l'Isle, [496]; Grande-Rue, 84, à Saint-Mandé (Seine).

Roy (Jules), [235], professeur à l'École des chartes, répétiteur à l'École pratique des Hautes-Études; rue de Madame, 81.

Royer (Charles), [483]; boulevard de la Madeleine, 17 (cité Vindé).

Rozière (Eug. de), [94], sénateur, membre de l'Institut, inspecteur général des Archives départementales; rue Lincoln, 8.

Ruau (Louis), [220], directeur de l'administration générale des monnaies et médailles; quai Conti, 11.

Ruble (baron Alphonse de), [95]; rue Cambon, 43.

Ruelle (Charles-Émile), [401], bibliothécaire à la bibliothèque Ste-Geneviève; rue de Lille, 1.

Rupricht-Robert (V.-M.-C.), [549], architecte du Gouvernement; rue d'Assas, 10.

Sabine (Henri), [186], architecte, secrétaire général de la Société des architectes de France, directeur du journal *l'Architecte;* avenue des Ternes, 30.

Sainte-Marie (de) [517], vice-consul de France à Raguse (Dalmatie).

Saint-Joanny (Gustave), [261], archiviste de la Seine; quai Henri IV, 30.

Sajou (Charles), [289], administrateur de la Caisse commerciale de Paris; rue d'Enfer, 40.

Sajou (Ernest), [290], rue d'Enfer, 40.

Salin (Patrice), [507], chef de bureau au Conseil d'Etat; avenue de Neuilly, 17, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Salle (Julien-Hippolyte), [411]; rue Compoise, 63, à Saint-Denis (Seine).

Sandoz (Gustave), [641], joaillier; Palais-Royal, 147.

Sandret (Louis), [110], directeur de la *Revue historique nobiliaire;* rue du Pré-aux-Clercs, 12.

Sardou (Victorien), [407], de l'Académie française; rue de Clichy, 77.

Schefer (Charles), [242], membre de l'Institut, directeur de l'École des langues orientales; avenue Ingres, 6.

Schlumberger (Georges), [342]; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140.

Ségur (comte Louis de), [311], ancien député, conseiller général de Seine-et-Marne; rue Lincoln, 14.

Sénart (Émile), [96]; rue Bayard, 16.

Sénemaud (Edmond), [271], archiviste des Ardennes; à Mézières.

Séré-Depoin (Ernest), [252], ancien maire de Pontoise; rue Charles Laffite, 56, à Neuilly (Seine).

Servois (Gustave), [309], inspecteur général des Archives départementales; rue de la Boétie, 85.

Sieber (Louis), [293], bibliothécaire de l'Université de Bâle; à Bâle (Suisse).

Simonet, [466], docteur en médecine; rue de Madame, 40.

Sorel (Albert), [337], secrétaire de la présidence du Sénat, professeur à l'École des sciences politiques; au palais du Luxembourg, rue de Vaugirard.

Talhouet (marquis de), [245], sénateur; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 137.

Tambour, [501]; boulevard Haussmann, 41.

Tamizey de Larroque (Philippe), [241], correspondant de l'Institut; à Gontaud (Lot-et-Garonne).

Tandeau de Marsac, [222], notaire; place Dauphine, 23.

Tardieu (Ambroise), [578]; à Herment (Puy-de-Dôme).

Tardif (Jules), [97], chef de section aux Archives nationales; rue du Cherche-Midi, 28.

Techener (Léon), [239], libraire; rue de l'Arbre-Sec, 52.

Tempier (Dauphin), [321], archiviste des Côtes-du-Nord; à St-Brieuc.

Terrasse (Maurice), [484]; au Crédit Lyonnais, boulevard des Italiens, 19.

TEULET (Raymond), [630], archiviste aux Archives nationales, rue de Condé, 5.

THIBAUDEAU (A.), [426]; Green-Street, 18, S. Martin's Place, W. E.; à Londres (Angleterre).

THIBAULT (Alexandre), [555]; rue des Feuillantines, 77.

THIERRY (Édouard), [126], conservateur-administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal; rue de Sully, 1.

THIRION-MONTAUBAN, [410], député de la Dordogne; rue Christophe-Colomb, 9.

THOREL, [451], ingénieur des mines, membre du Conseil municipal de Paris; rue du Sentier, 11.

THUROT (Charles), [98], membre de l'Institut, maître de conférences à l'Ecole normale; rue Gay-Lussac, 5.

TISSERAND (L.-M.), [99], inspecteur principal du service historique de la ville de Paris; avenue Victoria, 1.

TOURTOULON (baron Charles DE), [240]; rue Caumartin, 11.

TRANCHANT (Charles), [118], ancien conseiller municipal de Paris; rue Barbet de Jouy, 28.

TRÉFOUS (Édouard), [298], sous-chef à la Banque de France; à la Banque de France.

TRÉMOILLE (duc DE LA), [391]; avenue Gabriel, 4.

TUETEY (Alexandre), [459], archiviste aux Archives nationales; place de Wagram, 4.

VACQUER (Th.), [237], architecte chargé par la ville de Paris de la surveillance archéologique des fouilles et des démolitions; rue Boutarel, 2.

VANEY (Auguste - Emmanuel), [196], conseiller à la Cour d'appel; rue Duphot, 14.

VERCKEN (Ernest), [437]; rue Mosnier, 25.

VERMEIL (Léon), [529]; rue de Lyon, 10, à Lyon (Rhône).

VIDAL (Antoine), [482]; boulevard Malesherbes, 94.

VILLEFOSSE (Antoine HÉRON DE), [389], attaché à la conservation des antiques du Musée du Louvre; rue de Grenelle, 80.

VILLEPELET (Ferdinand), [274], archiviste du département de la Dordogne, secrétaire-général de la Société historique et archéologique du Périgord; rue Saint-Front, à Périgueux.

VILMORIN (Henri), [141]; boulevard Saint-Germain, 149.

VIOLLET (Fulgence), [108]; rue Bonaparte, 11, à Tours (Indre-et-Loire).

VIOLLET (Paul), [100]; bibliothécaire de la Faculté de droit, rue des Lions-Saint-Paul, 7.

VITU (Auguste), [232], homme de lettres; avenue de Wagram, 36.

VUITRY (Adolphe), [208], membre de l'Institut; rue de Téhéran, 13.

WAILLY (Natalis DE), [119], membre de l'Institut; rue Raynouard, 30, à Passy-Paris.

WALLON (Henri), [101], sénateur, membre de l'Institut; quai Conti, 25.

WATTEVILLE (Paul-Oscar, baron DE), [184], ancien directeur des sciences et lettres au Ministère de l'Instruction publique; boulevard Malesherbes, 63.

ZŒGGER (F.), [637], architecte; boulevard Rochechouart, 86.

SOUSCRIPTION DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

(34 exemplaires.)

Cette souscription est consacrée au service des bibliothèques suivantes :

Bibliothèque de l'Arsenal.
— du chateau de Compiègne.
— — de Fontainebleau.
— — de Pau.
— de l'École normale primaire.
— de l'École normale supérieure.
— de la Faculté de droit.
— Mazarine.
— du Ministère de l'Instruction publique (2 exemplaires).
— de Sainte-Geneviève.
— de la Sorbonne.
— de l'Université de Leyde.
— de la ville d'Amiens.
— — d'Angers.
— — de Berne.
— — de Bordeaux.
— — de Bruxelles.
— — de Caen.
— — de Clermont-Ferrand.
— — de Douai.
— — de Genève.
— — de Grenoble.
— — de Lille.
— — de Lyon.
— — de Marseille.
— — de Montpellier.
— — de Nancy.
— — de Nantes.
— — de Poitiers.
— — de Rennes.
— — de Rouen.
— — de Toulouse.
— — de Versailles.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Comité archéologique de Senlis.
Comité archéologique et historique de Noyon.
Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.
Société académique de Laon.
Société archéologique de Rambouillet.
Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Société d'archéologie, des sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne.
Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.
Société historique de Compiègne.

LISTE

DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVEC L'INDICATION DE L'ANNÉE OU CESSENT LEURS FONCTIONS.

1881.

BARTHÉLEMY (Anatole DE).
CHEVALIER (Aristide).
COURAJOD (Louis).
DESJARDINS (Gustave).
DESNOYERS (Jules).
DUFOUR (l'abbé Valentin).
DURUY (Victor).
GUIFFREY (Jules).
GUILLAUME.
LAIR (Jules).
LONGNON (Auguste).
WATTEVILLE (baron DE).

1882.

ANDRÉ (Alfred).
BOULAY DE LA MEURTHE (cte A.).
BOULENGER (J. Romain).
COCHERIS (Hippolyte).
COUSIN (Jules).
DEMAY (Germain).
HÉROLD (Ferdinand).
JOURDAIN (Charles).
LASTEYRIE (Robert DE).
MARSY (comte DE).
MAURY (Alfred).
ROZIÈRE (Eugène DE).

1883.

BONNARDOT (Alfred).
DELISLE (Léopold).
DOUET-D'ARCQ (Louis).
EGGER (Émile).
FAGNIEZ (Gustave).
GIRY (Arthur).
LAVERNE (Albert).
LUCE (Siméon).
MONOD (Gabriel).
MONTAIGLON (Anatole DE).
TISSERAND (L.-M.).
VACQUER (Th.).

1884.

BOISLISLE (Arthur DE).
FRANKLIN (Alfred).
LABORDE (marquis DE).
LEGUAY (Louis).
LONGPÉRIER (Adrien DE).
MAREUSE (Edgar).
PARIS (Paulin).
PICHON (baron Jérôme).
PICOT (Georges).
VIOLLET (Paul).
VUITRY (Adolphe).
. . . . . .

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

Président . . . . . EGGER (Émile).
Vice-Président . . . . . DELISLE (Léopold).
Trésorier-Bibliothécaire . . . LABORDE (marquis DE).
Secrétaire-Archiviste . . . . VIOLLET (Paul).
Secrétaire-Adjoint . . . . . MAREUSE (Edgar).

COMITÉ DES FONDS.

Boulay de la Meurthe (c^te A.).
Pichon (baron Jérôme).
Tisserand (L.-M.).
Watteville (baron de).

COMITÉ DE PUBLICATION.

Barthélemy (Anatole de).
Cousin (Jules).
Delisle (Léopold).
Demay (Germain).
Lasteyrie (Robert de).
Longnon (Auguste).
Longpérier (Adrien de).

JOURS DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE

Pendant l'année 1881.

Le Conseil d'administration de la Société se réunira aux Archives nationales aux dates ci-dessous indiquées :

11 Janvier.
8 Février.
15 Mars.
12 Avril.
10 Mai.
14 Juin.
12 Juillet.
11 Octobre.
15 Novembre.
13 Décembre.

Les séances commenceront à quatre heures précises. Tous les membres de la Société ont le droit d'y assister et d'y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Les membres de la Société qui auraient des communications à faire insérer dans le Bulletin, ou des mémoires à transmettre au Comité de publication, sont priés de les adresser à M. Robert de Lasteyrie, secrétaire du Comité, rue des Saints-Pères, 13.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 11 janvier 1881.

Présidence de M. Léopold Delisle, Vice-Président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 1880 est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

647. M. Lefebvre, présenté par MM. Lyon-Caen et Viollet.

648. M. Fernand de Mallevoue, présenté par MM. Peise et Champion.

Communications.

— M. le Président signale la découverte par M. Loyseau de Grandmaison de plusieurs fragments de chartes des xe et xre siècles dans les reliures des actes de l'état civil de différentes communes du département d'Indre-et-Loire. L'une de ces chartes, déjà publiée d'ailleurs, offre un intérêt parisien, c'est un diplôme du roi Robert, de l'an 998, concernant Saint-Magloire. Cette abbaye dépendait de Marmoutiers, c'est ce qui explique la présence de ce fragment à Tours.

— M. Leguay a signalé à la dernière séance la récente acquisition par le musée de Périgueux d'un sceau du prieuré des bénédictins d'Argenteuil. Nous devons à l'obligeance de notre confrère, M. Ferdinand Villepelet, archiviste de la Dordogne, l'envoi d'une empreinte de ce sceau du xviiie siècle, qui représente saint Benoît, debout, à droite, tenant la crosse, et autour la légende : « SIGIL. PRIORIS B. MARIE DE ARGENTOLIO. » — « S. Benedictvs. »

— M. de Marsy présente une bague en or trouvée près de Compiègne et appartenant au docteur Lesguillons ; sur le chaton de cette bague est gravée une sorte d'autruche et autour la légende : LEODENAϽ ΛIΛVDO, qui doit se lire : *Leodenus vivat Deo.*

— M. l'abbé Valentin Dufour dit que d'après des notes de M. Gilbert, conservateur de Notre-Dame, extraites d'un registre brûlé lors du sac de l'archevêché, Boileau serait mort dans la maison de l'abbé Chapelain. Cette maison se trouvait sur l'emplacement de la fontaine

élevée aujourd'hui derrière le chœur de Notre-Dame. M. l'abbé Dufour remettra à ce sujet une note au Comité de publication.

— M. Dufour (de Corbeil) lit l'introduction de l'*Histoire du siège de Paris en 1590* dont il a préparé l'édition pour les *Mémoires* de la Société.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 8 février 1881.

Présidence de M. Léopold Delisle, Vice-Président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 11 janvier 1881 est lu et adopté.

— M. le Président annonce la mort de M. Berger, président à la Cour des comptes. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— Le Conseil prononce l'admission de :

649. M. J. Rivière, présenté par MM. Bertin et Edgar Mareuse.

650. M. Mounier, présenté par MM. Jules Cousin et R. de Lasteyrie.

— Sur la proposition du Comité des fonds, le Conseil fixe à 10 fr. le prix auquel sera mis en vente pour les personnes étrangères à la Société le *Journal parisien des règnes de Charles VI et Charles VII*, publié par M. Tuetey.

Communications.

— M. le Président lit une note de M. le comte Léopold Hugo sur le célèbre traitant Pâris de Montmartel, marquis de Brunoy.

— M. Dufour (de Corbeil) présente une charte de Guillaume de Donjon, archevêque de Bourges, relative à l'abbaye de Barbeaux, et signale l'existence aux archives de Corbeil d'un certain nombre d'autres chartes concernant la même abbaye.

— M. L. Delisle lit une note sur le jeu de mots Paris et Paradis (*Parisius*, *Paradisus*), dont on trouve d'assez nombreux exemples au moyen âge.

— M. Romain Boulenger présente différentes vues du temple de Charenton et promet une étude bibliographique sur les différentes estampes représentant le temple de Charenton.

— M. H. Omont signale au Conseil la découverte qu'il vient de

faire à la Bibliothèque nationale d'un recueil de spécimens des caractères gravés par le célèbre Guillaume Lebé. Ces spécimens de caractères sont accompagnés de notes manuscrites dans lesquelles il indique la date et l'objet de leur gravure.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

INSCRIPTIONS DE CADRANS SOLAIRES

RELEVÉES EN 1787 A PARIS ET AUX ENVIRONS.

J.-A.-F. Léré, qui a laissé de nombreuses notes conservées aujourd'hui à la bibliothèque de la ville de Compiègne, a consigné sur un mémorial, tenu en 1787, époque où il remplissait à Paris un poste à la recette générale de Lorraine, un certain nombre d'inscriptions peintes ou gravées dans les rues, principalement au-dessus de cadrans solaires. Comme je n'en retrouve qu'un très petit nombre dans le travail du baron de Rivières : *Inscriptions et devises horaires*[1] et que j'ignore si elles ont été conservées dans un recueil spécial, j'ai pensé qu'elles pourraient trouver place dans le *Bulletin* de la Société de l'histoire de Paris.

I. Au Belvédère du jardin du Roy.
Dum lumine et calore sol mundum vivificat : Ludovicus XVI, sapientia et justicia, humanitate et munificentia, undique redit.

II. Au cadran solaire du jardin du Roy.
Horas non numero, nisi serenas[2].

III. A la méridienne du collège de Navarre.
Nulla fluat cujus non meminisse juvet.

IV. A un cadran solaire, sur le quai des Théatins.
Utere non reditura[3].

V. A celui de Saint-Eustache, vis-à-vis la rue du Roule.
Properate fugit[4].

---

1. *Bulletin monumental.* T. XLIII et XLIV, 1877-78.

2. Rivières, *op. cit.*, n° 433, donne le texte de cette inscription avec les deux traductions suivantes : « *Je ne marque que les heures où le soleil brille* », ou : « *Je ne marque que les heures heureuses* ».

3. *Utere, non redit hora.* Rivières, n° 208, sans provenance.

4. Rivières, n° 161.

VI. A celui du Palais-Royal.

Lex mea lux.

VII. A celui des Thuilleries, dans la cour, près le cul-de-sac Dauphin.

Splendor et ordo.

VIII. A la Bastille.

Vos umbra regit, sol me.

IX. Sur le boulevard du Temple.

Signat et monet.

X. Au-dessus de Rigal, orfèvre, près la place Dauphine.

Ultima latet.

XI. A Montmorency, près l'église.

Hora est de somno surgere.

XII. Près le Cheval-Blanc[1].

Aspice me.

XIII. A l'inscription d'un bureau public, cour de la Sorbonne.

Verba volant, dicas pennis instructa per auras,
Ipsius hic pennis munere scripta manent.

Comte DE MARSY.

INSCRIPTIONS PARISIENNES INÉDITES.

Dans l'une des dernières séances du Conseil d'administration, notre confrère M. de Boislisle a signalé l'existence, au musée de Bagnols (Gard), de trois inscriptions parisiennes jusqu'ici inédites.

La première, gravée sur une plaque de plomb de 38 sur 29 cent., donne la date de la fondation du couvent des Filles du Saint-Sacrement, rue Cassette. Ces religieuses avaient d'abord été établies dans une maison de la rue Férou, près de Saint-Sulpice, et Anne d'Autriche avait posé la première pierre de la chapelle qui y fut construite en 1654. Les Filles du Saint-Sacrement vinrent habiter leur nouvelle maison en 1669[2]; la reine Anne d'Autriche ne vit pas ce changement, elle était morte le 20 janvier 1666, deux mois à peine avant la pose de la première pierre du nouveau monastère. Marguerite de Lorraine, qui

---

1. Je suppose que cette inscription était aussi à Montmorency et non à Paris.

2. Voy. Piganiol de la Force, *Description de Paris*, édit. de 1742, t. VI, p. 349, ss.

remplaça la reine, était fille de François de Lorraine, comte de Vaudemont, et de Catherine de Salms; née en 1613, mariée le 31 janvier 1632 à Gaston de France, frère du roi Louis XIII, elle devint veuve le 2 février 1660 et mourut le 3 avril 1672[1].

Les deux autres inscriptions sur marbre proviennent de l'abbaye de Sainte-Perrine de Chaillot. L'une est l'épitaphe de Charlotte de Harlay, d'abord bénédictine à Gercy, puis en 1616 abbesse de Sainte-Perrine[2]. Cette abbaye était située dans les environs de Compiègne. Charlotte de Harlay la réforma et la transféra à Compiègne même en 1626. Quelques années après les religieuses, se trouvant trop à l'étroit dans leur maison de Compiègne, achetèrent une maison au faubourg de la Villette et y furent installées solennellement par l'archevêque de Paris en 1646. Enfin, en 1733, l'abbaye de Sainte-Perrine fut réunie, non sans opposition de la part des religieuses, à celle de Sainte-Geneviève de Chaillot.

Charlotte de Harlay était fille de Jean de Harlay-Césy et tante de Lucrèce et d'Élisabeth de Courtenay, mentionnées dans la seconde épitaphe. Ces dernières étaient filles de Louis de Courtenay, comte de Césy, etc., et de Lucrèce-Chrétienne de Harlay, fille de Philippe, comte de Césy; l'une était née en 1643, l'autre en 1647.

Nous devons à M. Allègre, conservateur du musée de Bagnols, la communication du texte de ces inscriptions.

I.

LE·XXVII·MARS·DE·LANNEE·1666·
TRES·HAVTE·TRES·PVISSANTE·ET·TRES
EXELENTE·PRINCESSE·MADAME·MARGVE
RITE·DE·LORAINNE·DVCHESSE·DOVAIRIERE
D'ORLEANS·VEVVE·DE·TRES·HAVT·TRES
PVISSANT·ET·EXELENT·PRINCE·MON
SEIGNEVR·GASTON·FILS·DE·FRANCE·
ONCLE·DV·ROY·DVC·DORLEANS·DE
VALOIS·DE·CHARTRES·D'ALENÇON
COMTE·DE·BLOIS·&c
PAR·VN·EFFET·SINGVLIER·DE·SA·HAVTE·PIETE
A·FAIT·LHONNEVR·ET·LA·GRACE·AVX·RELIGIE
VSES·BENEDICTINES·NOMMEE·LES·FILLES·DE
LADORATION·PERPETVELLE·DV·TRES·Sr·SACRE
DE·L'AVTEL·DE·POSER·AVEC·LES·CEREMONIE·ACCOV·
TVMEE·DE·LEGLISE·LA·PREMIERE·PIERRE·AV·BASTIMENT
DE·LEVR·CLOESTRE·ET·MONASTERE·ETABLY·AV·FAVXB·

1. Moréri, *Dictionnaire historique*.
2. *Gallia Christiana*, t. VII, p. 870.

Sr·GERMAIN·LEZ·PARIS·RVE·CASSETTE·A·LA·PLVS·GRANDE GLOIRE·DE·DIEV·DE·SON·FILS·IESVS·CHRIST·N·S· AV·TRES·S·SACREMENT·DE·LAVTEL·ET·DE·LA·TRES IMMACVLEE·VIERGE·MARIE·SA·TRES·SAINTE·MERE ET·DV·GLORIEVX·PATRIARCHE·S·BENOIST·

II.

ICY REPOSE LE CORPS DE TRES NOBLE ET VERTVEVSE DAME MADAME CHARLOTTE DE HARLAY XXV ABBESSE DE CE ROYAL MONASTERE ET LA PREMIERE DE LA REF ORME QVELLE A ESTABLI PAR SON ZELE ET CES SOINS EN L'ANNÉE MDCXXVI ELLE A GOVVERNÉ CETTE Sre MAISON XXXXVI ANS ET EST DECEDÉE LE XIIII AOVST MDCLXII AGÉE DE LXXII ANS. PRIES DIEV POVR ELLE.

III.

CY GISSENT TRES ILLVSTRES PRINCESSES DV SANG ROYAL LVCRESSE DE COVRTENAY RELIGIEVSE PROFESSE DE L'ABBAYE DE NOSTRE DAME DE SENS ORDRE DE Sr BENOI ST DECEDÉE DANS CETTE ROYALLE ABBAYE LE XXVI FEVRIER MDCLXIV ET ELISABET DE COVRTENAY SA SOEVR QVI MOVRVT LE XXXI IVILLET MDCLXVII TOVTES DEVX AAGÉES DE XXVII ANS. PRIES POVR ELLES.

R. L.

PARIS ET PARADIS

AU MOYEN AGE.

Au moyen âge, les hommes d'esprit aimaient à rapprocher les noms de Paris et de Paradis (Parisius, Paradisus). Plusieurs exemples en ont été rapportés dans le volume publié en 1867 par MM. Leroux de Lincy et Tisserand, sous le titre de *Paris et ses historiens aux XIVe et XVe siècles*. Le plus ancien qu'ils aient cité (p. 440) paraît être un passage du chirurgien Lanfranc :

« O *Parisius*, propter regiæ majestatis sedem, propter curialis speciei excellentiam, propter honoris habundantiam, propter philosophorum intelligentiam, merito *Paradisus* nuncupari potes ! »

Ce bel éloge, qu'on a rapporté à l'année 1434, date en réalité de la fin du XIIIe siècle. Ce fut, en effet, dans le cours de l'année 1295 que Lanfranc vint à Paris, et ce fut l'année suivante qu'il y composa sa *Pratique de chirurgie*[1]. La date 1434, qui se lit dans le ms. français 629 de la Bibliothèque nationale, se rapporte à la copie et non pas à la rédaction de l'ouvrage.

Un exemple beaucoup plus ancien du même jeu de mots se trouve dans un texte fort curieux que M. Liebermann a récemment publié à Strasbourg dans son recueil intitulé : *Ungedruckte Anglo-normannische Geschichtsquellen*[2]. Il s'agit d'une relation des miracles de saint Edmond, écrite à la fin du XIe siècle et conservée au Musée britannique (ms. Cottonien, Tiberius, B. II). L'auteur, faisant allusion au siège de Paris par les Normands, s'exprime en ces termes (p. 231) :

« Torva gens appetiit fines Franciæ gloriosæ, perveniens *Parisius*, « qui locus vernat ut Domini *Paradysus* in omni re... »

Tombé de la plume d'un clerc anglo-normand de la fin du XIe siècle, cet éloge m'a paru digne d'être enregistré dans le Bulletin de notre Société, et puisque j'ai eu l'occasion de citer le recueil de Liebermann, je crois devoir le recommander à l'attention de nos compatriotes, qui y trouveront plus d'un curieux renseignement sur des localités et des personnages de notre pays. J'en citerai encore un passage qui concerne une abbaye bien voisine du territoire dont la Société de l'Histoire de Paris doit particulièrement s'occuper.

Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*[3] mentionnent un Garnier, abbé de Rebais, auteur d'un poème sur saint Vincent, dont le texte encore inédit (je crois) pourrait bien se retrouver dans un des mss. de Gemblours déposés à la Bibliothèque royale de Bruxelles. L'histoire des miracles de saint Edmond nous a transmis (p. 259 et 260) de précieux renseignements sur les talents poétiques et musicaux de ce Garnier, qui alla en Angleterre du temps de Guillaume le Conquérant, qui en rapporta des reliques de saint Edmond et qui, au retour, fut détroussé par des voleurs non loin de l'abbaye de Saint-Riquier :

« Temporibus regis Willelmi prioris, venit ad abbatiam pretiosi « martyris [Eadmundi] Warnerius, francigena quidam, abbas Resba- « censis, homo quidem religiosorum morum, sed et pollens dignitate « litterarum, cum dulci modulatione neumarum[4]. Is denique sus- « ceptus illuc officiosissime (ut moris est fratrum inibi cohabitantium « sepissime, viget enim virtus caritatis inter eos intime) composita

1. *Hist. litt. de la France*, XXV, 284 et 285.
2. Strasbourg, 1879. In-8° de VIII et 360 pages.
3. Nouvelle édition, XI, 95.
4. Il faut peut-être lire *neumatum*.

« quattuor antiphonarum cantilena suavi ad honorem sancti, sic de die « in diem ad ipsius amorem cepit accendi, ut promereretur a Baldwino[1] « patre de pignoribus sancti, quibus martyr in exteras regiones « posset venerari, veneratus etiam circumquaque virtutibus notificari. « His ergo susceptis venerabiliter reliquiis, et auspice sancto, cursu « transito maris, Pontivum ingrediens pagum, versus Sanctum Richa- « rium vertit itineris gressum. Sed antequam illud perveniat, malorum « hominum, videlicet raptorum, patitur impulsum ; depredatur enim « ab eis ab omni sua suppellectili, vix cum viæ complicibus eques « viam evadit periculi. Ita perturbatus abbatiam intrat Christi con- « fessoris Richarii. Illic tunc preerat domnus abbas Gerwinus, vita « sanctitatis orbi famosus, ideoque per cuncta timendus et amabilis « hominibus. Qui depredati fratris intelligens angustiam, predonum « quoque signis quibusdam agnoscens essentiam, post ipsos impiger « equitat, inventisque requirit, minis cum precibus mixtis, quæ « rapuerant. Quæ suscepta caritative, quia condignæ venerationis erat « in ea regione, redit domum, fratrem solatur desolatum, reddit quæ « perdita receperat ; sed de pignoribus martyris [Eadmundi] nullus « in amissione sermo fuerat... »

L. Delisle.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS.

Oise.

Comité archéologique de Senlis. — Comptes-rendus et mémoires. Deuxième série, tome V, année 1879. Senlis, 1880, in-8°, *xxxj*, xxxix et 456 pages.

Marsy (A. de). — Les droits de l'abbaye de Chaalis dans la ville de Compiègne, p. 13-16. (*Plan de Compiègne en* 1770.)

Manuel (A.). — Étude sur le savant Bourdelin de Senlis, p. 33-38.

Bourdelin, né à Senlis en 1668, est mort en 1717 vétéran de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Margry (A.). — Notice sur le portrait d'Afforty et sur la maison canoniale qu'il habitait, p. 39-50. (*Plan.*)

M. Margry continue la série de ses intéressantes études sur le célèbre doyen de Saint-Rieul, Afforty, dont il nous promet une biographie complète comprenant : 1° Une étude générale sur ses œuvres. 2° La

---

1. Baudouin, abbé de Saint-Edmond.

présente notice sur son portrait et sa demeure. 3° L'inventaire après décès du doyen de Saint-Rieul. 4° La série de ses catalogues historiques.

— Inventaire après le décès de M. Afforty, doyen de Saint-Rieul, des 9 et 10 juin 1786, p. 51-82.

Très curieux inventaire dans lequel se trouve notamment un catalogue de la bibliothèque d'Afforty avec estimation de chacun des livres qui la composaient.

— Tableau chronologique des échevins de Senlis depuis l'établissement de la commune (jusqu'en 1778, d'après le catalogue d'Afforty), p. 83-172.

VATTIER (A.). — Les sires de Vieuxpont, p. 189-198.

Notices sur le ligueur Jean de Vieupont et quelques-uns de ses descendants.

— Compte-rendu des travaux du congrès archéologique tenu à Senlis en 1877 (suite), p. 199-236.

Evangélisation du *Pagus Silvanectensis*. — Statistique des églises de l'ancien diocèse de Senlis. — Note sur les bibliothèques de Senlis. — Histoire des compagnies d'archers et d'arquebusiers de Senlis. — Notes sur le séjour de Grotius à Balagny et à Senlis, et sur dom Pierre Coustant et Guillaume d'Ercuis.

MÜLLER (Eugène). — Essai d'une monographie des rues, places et monuments de Senlis (suite), p. 249-440. (*Figures.*)

M. Müller continue sa très intéressante nomenclature historique des rues de Senlis, et nous trouvons dans cette nouvelle série des vues de l'évêché et de la chapelle du chancelier Guérin, de la fontaine de Sainte-Prothaise à Villevert, des ruines de l'ancien Hôtel-Dieu, un plan cavalier du vieux Senlis, etc.

MILLESCAMPS (Gustave). — Silex taillés et emmanchés de l'époque mérovingienne.

Fouilles de M. l'abbé Hamard à Hermes (Oise).

— Fouille d'une sépulture franque au mont de Hermes (Oise).

H. O.

Imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR, à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 15 mars 1881.

Présidence de M. Léopold DELISLE, Vice-Président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 8 février 1881 est lu et adopté.

— M. le Président annonce la mort de MM. Ménier, député, Paulin Paris, membre de l'Institut et membre du Conseil de la Société, Gatteaux, membre de l'Institut, Eugène Cortambert, bibliothécaire de la section géographique à la Bibliothèque nationale, Potier, ancien libraire, et L. Tripier. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— Le Conseil prononce l'admission de :

651. M. Auguste PRALON, présenté par MM. Müntz et Champion.

652. M. DE LIESVILLE, présenté par MM. Cousin et Mareuse.

653. M. FRAPPART, présenté par MM. Millet et Champion.

654. M. Adolphe MOREAU, présenté par MM. Hélius et Malte-Brun.

655. M. Émile HUSSON, présenté par MM. Maxime Du Camp et Minoret.

656. M. Georges BRŒLEMANN, présenté par MM. de Laborde et Champion.

657. M. CHÉVRIER, présenté par MM. Jules Guiffrey et de Laborde.

658. M. Paul RIBOT, présenté par MM. Patinot et Champion.

659. M. Émile CHAREAU, présenté par MM. Romain Boulenger et Lucien Paté.

— M. le baron Jérôme Pichon, membre du Comité des fonds, donne lecture de l'état de la caisse au 28 février 1881.

Communications.

— M. Dufour (de Corbeil) communique une lettre d'indulgence de l'Hôtel-Dieu de Paris, et différentes chartes de l'abbaye de Barbeaux relatives à Corbeil. M. Dufour remettra à ce sujet une note au Comité de publication.

— M. Omont présente une édition de la *Syntaxe* du grammairien grec Apollonius Dyscole publiée « *Dionysiæ apud Hieronymum Gormontium, 1535.* » M. Omont remettra une note au Comité de publication sur cette édition qui paraît sortie d'une imprimerie particulière que l'abbaye de Saint-Denis aurait possédée à Paris au XVIe siècle.

— M. le docteur Rémilly commence la lecture d'un travail sur *Les origines du parc de Versailles et ses transformations.* Après avoir rappelé les acquisitions faites à Versailles par Louis XIII en 1624, 1627 et 1632, M. Rémilly arrive à Louis XIV et aux premiers travaux qu'il y entreprend en 1663 et 1664. Il se propose ensuite d'étudier les causes du développement du parc de Versailles, puis l'ordre de création des divers bosquets, et les transformations importantes que ceux-ci ont subies sous Louis XIV et ses successeurs.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 12 avril 1881.

Présidence de M. Jourdain, en l'absence de M. le Président et de M. le Vice-Président, empêchés.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 15 mars 1881 est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

660. M. de Reims, présenté par MM. Lemaire et Champion.

661. M. Waskiewicz, présenté par MM. Lemaire et Champion.

— M. Jourdain donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique qui invite les membres de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France à prendre part à la réunion annuelle des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Les membres de la Société qui se proposeraient d'assister à cette réunion donneront leurs noms au secrétaire qui demandera au Ministère de l'Instruction publique les cartes d'entrée nécessaires.

— M. Jourdain dit que les douze membres du Conseil sortant en 1881 sont MM. A. de Barthélemy, Ar. Chevalier, Louis Courajod, G. Desjardins, Jules Desnoyers, l'abbé Valentin Dufour, Victor Duruy, Jules Guiffrey, Guillaume, J. Lair, A. Longnon, baron de Watteville.

Il ajoute qu'il y aura lieu de pourvoir au remplacement de MM. Laloy, Paulin Paris décédés, Vuitry qui a donné sa démission de membre du Conseil. MM. Laloy, Paulin Paris et Vuitry devaient sortir en 1884.

— M. L. Delisle veut bien mettre à la disposition de la Société pour l'assemblée générale annuelle la salle du Cours d'archéologie à la Bibliothèque nationale. Le Conseil fixe le jour de l'assemblée au 10 mai prochain.

— Dans cette réunion, M. Tisserand donnera lecture d'un essai intitulé *Fortification connue sous le nom de tranchée du faubourg Saint-Germain* (XVIe siècle).

Communications.

— M. A. de Boislisle met sous les yeux du Conseil deux photographies de dimensions différentes représentant le château de Bercy et ses alentours. Ces photographies ont été faites d'après un tableau récemment découvert par M. le marquis de Nicolay, qui veut bien mettre les clichés à la disposition de la Société. L'une de ces photographies accompagnerait très heureusement la notice historique sur Bercy éditée pour la Société par les soins de M. de Boislisle.

Le Conseil adresse ses remerciements à M. le marquis de Nicolay et renvoie l'examen de cette question aux Comités de publication et des fonds, en ratifiant à l'avance la décision qui sera prise.

— M. Tisserand apprend au Conseil que des fouilles intéressantes se font en ce moment rue de l'Abbaye, n° 10 (emplacement du Parloir, de la salle de récréation et de la salle capitulaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés). M. Tisserand regrette que M. Vacquer, empêché d'assister à la séance, ne puisse fournir au Conseil des détails sur ces fouilles : un pavement en mosaïque a été mis à découvert. M. Tisserand espère pouvoir présenter bientôt au Conseil les épreuves du plan des lieux dressé par M. Bienvenu.

— M. l'abbé Valentin Dufour donne lecture d'une note intitulée *Les Architectes conservateurs depuis 1793.*

— La séance est levée à 5 heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

LA BORNE MILLIAIRE DE PARIS[1].

On se rappelle sans doute qu'au mois d'avril 1877 une borne milliaire romaine, convertie en sarcophage à l'époque mérovingienne, fut découverte à Paris dans l'ancien cimetière de Saint-Marcel. Elle est aujourd'hui conservée au musée Carnavalet. Cette borne, naturellement défigurée par la seconde destination qu'elle reçut jadis lorsqu'on la creusa d'un côté en forme de tombe, ne porte plus que la fin de l'inscription qui y avait été gravée.

Ce fragment d'inscription a été communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres par M. de Longpérier, à la séance du 27 avril de la même année[2]. Il a été publié ainsi[3] :

////////////////V///////V/////
////N GAL · VAL
MAXIMINO
NOBIL · CAES
A · CIV · PAR
ROT///////
I

.... [*D*(*omino*)] *n*(*ostro*) *Gal*(*erio*) *Val*(*erio*) *Maximino nobil*(*issimo*) *Caes*(*ari*). *A civ*(*itate*) *Par*(*isiorum*) *Ro*[*tom*(*agum*)], (*milliarium*) *primum*.

Ce serait donc, d'après cette lecture, le premier milliaire de la route conduisant de Paris à Rouen, et il aurait été érigé à l'époque où Maximin Daza faisait partie, en qualité de César, de la tétrarchie qui gouvernait l'empire. En tout cas, il est bien évident que la date de

---

1. L'article que nous insérons ici est le résumé d'un mémoire lu par M. Desjardins à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres au mois d'octobre 1879 et publié dans la *Revue archéologique* de mai 1880. Des circonstances imprévues nous ont empêché de le faire paraître plus tôt quoique il fût composé depuis plusieurs mois. [Note du Comité de Publication.]

2. *Journal officiel*, 1er mai 1877, p. 3168; *le Temps* du 8 mai; *les Débats* du 29 avril.

3. Voy. les *Comptes-rendus des séances de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres* de 1877, 4e série, t. V, p. 129-130.

cette inscription est comprise entre le mois de mai de l'année 305 de notre ère et la fin de l'an 307, car c'est pendant cette période seulement que Maximin Daza porta le titre de *Nobilissimus Caesar*.

Après avoir étudié nous-même ce monument, d'abord sur l'original, puis sur la photographie et sur le moulage, enfin sur l'estampage, — que M. Théodore Vacquer, chargé de la conservation des antiques du musée Carnavalet, a bien voulu faire exécuter pour nous, — nous avons acquis la certitude qu'au commencement de l'avant-dernière ligne on doit lire RC et non RO[1], et que les caractères qui suivent ces deux lettres RC, — peu lisibles, il est vrai, sur la borne milliaire, mais beaucoup plus distincts sur l'estampage et sur la photographie, — ont été OS; soit RCOS; mais dans l'O est inscrit un V.

Or, en examinant avec attention l'original, on ne tarde pas à se convaincre que les lettres COS ont appartenu à une inscription antérieure et que la première, C, qui en avait également fait partie et qui semble avoir été approfondie intentionnellement, a dû être utilisée pour la seconde. Mais il nous a paru évident que la borne milliaire en question avait porté d'autres inscriptions encore.

Ainsi, à la cinquième ligne, dans les lettres A CIV PAR se trouve enchevêtrée la sigle MP, certainement une fois, probablement deux et même trois fois ;

A la sixième ligne, on peut retrouver le nombre CXX ou peut-être CXXV ;

A la septième, a dû figurer un autre nombre encore, et, de plus, la sigle MP, appartenant à une écriture plus ancienne que le IVe siècle.

Cette borne a donc dû servir trois fois au moins et probablement quatre fois.

Préalablement à tout essai de restitution, il importe d'établir nettement un fait que nous considérons comme indubitable : c'est que les anciens employaient le procédé du *rebouchage* pour remplir les creux des inscriptions qu'on voulait faire disparaître ; or on avait soin, dans cette opération, d'épargner les lettres qui pouvaient être employées dans l'inscription nouvelle. Le même monument servait ainsi plusieurs fois, sans que la lecture du dernier texte présentât la moindre confusion avec ceux qui y avaient été précédemment gravés. Les *rebouchages* sont tombés avec le temps : de là la confusion des lettres.

Pour en revenir à notre inscription, nous avons reconnu qu'on voyait, et qu'on voit encore très distinctement aujourd'hui, entre la cinquième et la sixième ligne, une barre horizontale au-dessus des deux lettres, ou plutôt des deux chiffres romains CV (le V inscrit dans l'O). Le C de l'ancien mot COS a donc été conservé et utilisé pour la

1. Il y a bien un O, mais il est après le C.

dernière inscription, et, joint au V, il a produit le nombre CV, *centum et quinque ;* cette barre horizontale indique clairement en effet qu'il s'agit ici d'un nombre. On remarquera de plus qu'elle ne dépasse pas le V à droite ni le C à gauche ; de sorte qu'on a, pour la sixième ligne :

RC̅V̅

Il faut donc renoncer à la lecture RO ou ROT et il ne peut être ici question de *Rot(omagus),* Rouen[1]. D'ailleurs la borne a été trouvée au sud-est de Paris et il est difficile d'admettre, *a priori*, qu'elle ait été transportée en ce lieu depuis le premier mille de la route qui conduisait à Rouen. La barre horizontale, ne s'appliquant qu'aux deux chiffres romains CV, nous a fait penser qu'il ne devait être tenu aucun compte des autres, XXV, lesquels avaient dû disparaître de la dernière inscription gravée, ayant certainement été annulés à l'aide d'un rebouchage.

A la première ligne, on distingue nettement un V au-dessus du G de GAL*erio*. Ce V paraît avoir été précédé d'un A dont la partie supérieure est seule visible ; il était suivi sans doute de deux GG dont le second seulement est apparent ; on reconnaît enfin, terminant la ligne, les vestiges de deux lettres qui semblent avoir formé le mot ET.

A la dernière ligne, c'est-à-dire à ce qui serait la septième de l'inscription mutilée qui nous est parvenue, on voit, sur la droite, le second jambage d'un M qui semble avoir été lié avec un P de manière à former la sigle MP, *millia passuum*. Il est vrai que ces lettres sont d'une forme un peu différente de celle qui était en usage au IVe siècle.

On remarquera du reste que la barre horizontale suffit à la rigueur pour marquer que les chiffres CV sont des milles ; C̅V̅ peut donc se lire « CV *millia* », sous-entendu *passuum ;* il n'est pas nécessaire, en conséquence, de tenir compte de la septième ligne. La sigle MP de cette ligne est d'ailleurs douteuse ; il est probable qu'elle appartenait à une inscription antérieure, ainsi que le mot COS de la sixième ligne ; peut-être les aura-t-on laissés subsister comme complétant le texte final indiquant la distance, quoique la sigle MP se place, d'ordinaire, avant le nombre des milles ou des lieues. Il est possible enfin de reconnaître, comme nous l'avons dit plus haut, la même sigle MP mal effacée et figurant deux fois avant la sixième ligne, mais enchevêtrée dans les lettres A CIV PAR et appartenant par conséquent à des inscriptions plus anciennes.

Nous lisons donc ainsi, avec certitude, sur la pierre, à l'exclusion

1. C'est cette barre horizontale qui aura été prise pour la barre d'un T, d'où la fausse lecture ROT.

de toutes les autres lettres, qui avaient dû disparaître dans le rebouchage exécuté en 307, toute la partie de l'inscription qui nous a été conservée :

AVGG · ET
D · N · GAL · VAL
MAXIMINO
NOBIL · CAES
A · CIV · PAR
R · $\overline{\text{CV}}$

Il est bon de remarquer que l'estampage révèle d'autres traces d'inscriptions antérieures, dans les quatre premières lignes.

Occupons-nous d'abord de la première partie de ce texte épigraphique, celle qui devait mentionner les empereurs régnants reconnus en Gaule au moment où elle a été gravée. C'est ce qu'on peut appeler la partie historique de notre borne milliaire. Nous étudierons ensuite les trois dernières lignes, qui constituent la partie géographique de ce monument.

I.

PARTIE HISTORIQUE.

Les lignes 2, 3 et 4 de cette inscription, — dont le commencement nous manque, — nous font connaître les noms et le titre de Maximin Daza ; or il est impossible que cet empereur, qui n'était encore que César, et qui, en cette qualité, administrait l'extrême Orient romain, figurât seul sur un monument élevé dans le nord de la Gaule ; il y avait donc nécessairement d'autres noms d'empereurs avant le sien. On voit en effet, ainsi que nous l'avons dit plus haut, des traces encore reconnaissables à la ligne 1, des mots AVGG ET.

Les seules années pendant lesquelles Maximin Daza ait porté le titre de *Nobilissimus Caesar* sont bien, comme on l'avait établi, les années 305, depuis le 1er mai, puis 306 et 307 entièrement. C'est, en effet, le jour des kalendes de mai 305 qu'eut lieu, à Nicomédie et à Milan, l'abdication de Dioclétien pour l'Orient, de Maximien pour l'Occident, et que les deux Césars furent proclamés Augustes : Galère par Dioclétien, Constance Chlore par Maximien [1]. On sait que Galère avait dicté le choix des deux nouveaux Césars, — Maximin Daza, son neveu, et Sévère, — à Dioclétien, qui céda à ses désirs, malgré la préférence que le vieil empereur avait montrée pour Constantin, fils de Constance Chlore, et pour Maxence, fils de Maximien et propre gendre de ce même Galère [2].

1. Voy. Tillemont, IV, p. 85, qui cite les sources d'ailleurs bien connues.
2. Lactance, ch. XVIII et XX.

Cet état de choses dura officiellement jusqu'à la mort de Constance Chlore, arrivée à York le 25 juillet 306. Il ne se peut pas que les bornes milliaires de la Gaule aient mentionné, durant cette période de quinze mois, le seul nom de Maximin Daza, relégué au fond de l'Orient, sans placer à côté celui de Sévère pour l'Occident. Or il n'y a qu'un seul *Nobilissimus Caesar* de nommé dans l'inscription, et, lorsqu'on la lisait entière sur la borne de Paris, il n'y en avait qu'un, comme le prouve le mot AVGG de la première ligne : elle est donc postérieure au 25 juillet 306[1].

Constantin, après la mort de son père, se contenta du titre de César et le garda jusqu'au 31 mars 307[2]. Mais le 28 octobre 306, Maxence, qui se plaignait d'un partage fait à son détriment, partage contraire même aux volontés de Dioclétien et de son propre père Maximien, se fit proclamer Auguste, à Rome, sans se soumettre à cette sorte de stage impérial qui est exprimé par le titre de *Nobilissimus Caesar*.

Si notre borne milliaire eût été gravée dans les trois mois pendant lesquels l'autorité des quatre empereurs, Sévère, Galérius, Constantin et Maximin Daza, paraît avoir été reconnue dans la Gaule, Constantin y aurait certainement figuré avec le titre de *Nobilissimus Caesar*, qu'il ne quitta officiellement que l'année suivante ; son nom aurait donc précédé ou suivi celui de Maximin Daza et, s'il l'eût précédé, il eût été placé après ceux des deux Augustes, Galérius et Sévère. Or, 1° Maximin Daza est le seul *Nobilissimus Caesar* nommé sur la borne de Paris ; 2° son nom était précédé de ceux de deux Augustes.

Lorsque Maxence se fit proclamer empereur à Rome avec le titre d'Auguste, le 28 octobre 306, et que Maximien, son père, reprit la pourpre avec ce même titre vers la fin de cette année, la tétrarchie se trouva, par le fait, désorganisée, de sorte qu'au commencement de 307 il y eut, non plus quatre, mais six empereurs, dont quatre Augustes : Maximien, Sévère, Maxence, en Occident, et Galérius, en Orient, — et deux Césars : Constantin et Maximin Daza.

Constantin est donc encore *Nobilissimus Caesar* au commencement de 307 et il n'a pu figurer, en cette qualité, sur notre inscription, puisque Maximin Daza est le seul César qui y soit mentionné avec ce titre : ce monument, ou du moins le texte qu'il porte, est donc postérieur au 1er janvier 307.

Sévère ayant été tué, aux *Tres Tabernae*, par ordre de Maximien, au commencement de 307 (février ou mars), Constantin fut proclamé Auguste le 31 mars de cette même année.

---

1. Eutrope, X, 1 ; S. Jérôme, *Chron.* ; Eusèbe, *Chron.* ; Aur. Vict., *Caes.*, XL, 3, etc. ; cf. Tillemont, IV, p. 91.

2. On sait qu'il avait été salué Auguste par les armées de la Bretagne, mais il se tint pour satisfait du titre de César, le seul que Galerius consentit à lui laisser. Voy. Tillemont, IV, p. 92-93, avec renvoi aux sources.

Enfin au commencement de 308 Maximin Daza se proclama lui-même Auguste à Antioche[1] ; c'est donc certainement avant le 1er janvier 308 que la borne de Paris reçut l'inscription qui nous occupe.

Est-ce antérieurement au 31 mars 307 ? C'est impossible, puisque, avant cette date, Constantin ne prit officiellement que le titre de *Nobilissimus Caesar*. Or nous avons vu qu'il n'y avait qu'un seul *Nobilissimus Caesar* de mentionné sur le monument et que ce seul César était Maximin Daza ; c'est donc certainement entre le 31 mars 307 et le 1er janvier 308 que notre inscription a été gravée.

Il faut remarquer en outre que, pendant cette année 307, Maximin dut être reconnu dans tout l'empire en qualité de César, car il était alors consul. Les *Fastes* portent en effet, pour l'an 307 :

« Imp. Caes. M. Aurelius Valerius Maximianus Aug. VIIII.
Galerius Valerius Maximinus Nob. Caes. »

Il est vrai que Constantin figure aussi sur les Fastes consulaires pour cette année, mais avec le titre de *Nobilissimus Caesar* qu'il perdit le 31 mars ; il n'est donc pas probable que son consulat se soit prolongé au-delà de cette date ; il est certain, en tout cas, que Maximin fut consul en même temps que lui, et il est très probable qu'il conserva, lui du moins, les faisceaux toute l'année.

Pendant cette période de neuf mois, comprise entre le 31 mars 307 et le 1er janvier 308, quels sont les deux Augustes dont les noms ont dû précéder celui de Maximin sur la borne milliaire de Paris ?

1° Pour Constantin, il y figurait certainement ; cela est hors de doute : nous sommes en Gaule, et il était reconnu d'ailleurs dans tout l'Occident.

2° Quant à Galerius, on sait qu'il ne voulut pas avouer Constantin pour Auguste et que c'est même en partie pour cela qu'il donna la pourpre, avec ce même titre, à Licinius, le 11 novembre 307. La lutte, qui commencera violemment l'année suivante, s'annonce déjà par de graves désaccords, qui en étaient venus même à l'état de crise aiguë, et nous pensons que les noms de Galerius, martelés sur les monuments publics des années précédentes en Italie, ont dû l'être dans tout l'Occident à partir de cette époque[2], et à plus forte raison croyons-nous que son nom dut être omis sur ceux qui furent gravés pendant cette période. Aucune des bornes milliaires relevées jusqu'à ce jour en Gaule pour ces trois années ne porte son nom.

3° Licinius, dont l'élévation à l'empire était l'œuvre de Galère et a le caractère d'une protestation contre l'érection de Constantin au

---

1. Eusèbe, *Chron.* ; Lactance, *De mortib. persec.*, ch. XXIX, XXXII.

2. Voyez, entre autres, l'inscription d'une borne milliaire d'Italie. Mommsen, *Inscr. regni Neapol.*, n. 6288.

titre d'Auguste, ne pouvait figurer sur la borne de Paris. Il faut songer en outre que, la nomination de Licinius ayant eu lieu le 11 novembre, nous n'avons que cinquante-trois jours entre cette date et la déclaration de Maximin Daza comme Auguste, et ce délai semble bien court, vu surtout la grande distance qui sépare *Carnuntum* de la Gaule, pour que cet avènement fût consacré sur les monuments publics de ce pays avant que le nouveau titre de Maximin y fût connu. Pour ces raisons, Galerius et Licinius nous paraissent avoir dû être exclus du texte de notre monument.

4° Maximien, au contraire, qui venait de donner sa fille à Constantin et qui l'avait salué Auguste, y figurait certainement. D'autres inscriptions prouvent même que son nom et son titre d'Auguste ont été ajoutés après coup, à la suite même de ceux des Césars, et ils n'ont dû l'être que pendant cette courte période. La seule difficulté est de savoir dans quel rang il figurait sur la borne de Paris.

5° Pour Maxence, la question peut présenter quelque doute. Il n'était pas encore en dissentiment déclaré avec son père ; on sait que dans la lutte engagée, dès la fin de 306, contre Sévère, et, par suite, contre Galerius, Maxence avait fait cause commune avec Maximien : leurs intérêts étaient les mêmes en Italie ; mais, son nom étant omis sur toutes les bornes milliaires de la Gaule élevées pendant ces trois années, nous ne voyons aucun motif pour l'admettre. D'ailleurs, puisqu'il n'y avait vraisemblablement que deux Augustes mentionnés, si notre lecture de la première ligne est bonne, il ne pouvait certainement pas avoir été préféré à Maximien et à Constantin.

Ayant procédé, comme on vient de le voir, par élimination, sur la liste des six empereurs qui avaient régné en 307, pendant la période de neuf mois qui s'étend du 31 mars au 1er janvier, nous en avons retranché les deux Augustes d'Orient, et, des trois Augustes d'Occident, nous avons exclu Maxence et conservé Constantin et Maximien. On remarquera que l'exclusion des Augustes Galerius et Licinius explique d'ailleurs assez bien la mention du César Maximin sur les bornes milliaires de la Gaule, car il était seul pour y représenter l'Orient.

Maintenant il s'agit de déterminer l'ordre dans lequel devaient être inscrits, sur la borne de Paris, les deux Augustes d'Occident, Maximien et Constantin.

Nous croyons que le premier rang appartenait à Maximien, non pas à cause de la priorité de son titre, car l'abdication de l'an 305 semble lui avoir fait perdre les droits que cette ancienneté de possession lui aurait assurés ; mais, par suite de sa situation vis-à-vis de son gendre, et si c'est lui en effet, comme le rapportent les auteurs contemporains [1], qui l'a proclamé Auguste, il paraîtra naturel d'assi-

1. Voy. Tillemont et le Panégyrique anonyme cité par lui.

gner la primauté à celui qui confère le titre sur celui qui le reçoit.

Nous croyons donc pouvoir restituer ainsi la première partie de l'inscription qui devait se lire sur la borne milliaire de Paris :

[DD·NN·M·AVR
MAXIMIANO
ET·FL·VAL
CONSTANTINO]
AVGG ET
D·N·GAL·VAL
MAXIMINO
NOBIL·CAES
etc.

II.

PARTIE GÉOGRAPHIQUE.

Pour les trois dernières lignes de notre inscription, nous lisons d'abord, ainsi que nous l'avons dit plus haut, un R au commencement de la 7e ; et cet R est suivi, non pas d'un O, comme on l'avait cru, mais certainement du nombre $\overline{CV}$ exprimant des milles et non des lieues gauloises. Il est permis de ne tenir aucun compte de la sigle MP, d'ailleurs peu visible et gravée en caractères différents, la barre horizontale au-dessus des deux chiffres $\overline{CV}$ suffisant pour exprimer des milles ; par conséquent nous aurions : $\overline{CV}$, c'est-à-dire *centum et quinque millia (passuum).*

Après les mots : A CIV·PAR, *a civitate Parisiorum,* dont la lecture est indubitable, figurait évidemment le nom de la localité située à cent cinq milles de Paris et dont le nom, commençant par un R, est à chercher.

Il faut remarquer d'abord que cette localité devait être une grande ville, car il n'y avait qu'une grande ville qui pût, à une telle distance, être désignée, d'une façon suffisamment claire pour tous, par la seule lettre initiale de son nom.

Rappelons d'abord que cette borne milliaire, plus tard convertie en sarcophage, a été trouvée au cimetière Saint-Marcel, où elle avait été déposée parmi d'autres tombes, et que, si elle eût été apportée d'une certaine distance pour subir cette transformation, il n'est pas probable qu'elle l'eût été de bien loin, les chrétiens ayant dû trouver, pour ainsi dire sous la main, un grand nombre de monuments païens sur la rive gauche de la Seine. Ce qui paraît vraisemblable, c'est qu'elle avait été trouvée en place, par ceux qui en ont fait un sarcophage, sans doute à une des portes de Paris du côté de l'est ou du sud-est, c'est-à-dire dans le quartier Saint-Victor (vers l'entrepôt des vins

d'aujourd'hui). Paris n'avait pas reçu encore, au commencement du ve siècle, les accroissements qui en firent, sous l'empereur Julien seulement, une ville de quelque importance. Jusqu'à cette époque, le chef-lieu de la *Civitas Parisiorum* n'était guère qu'une bourgade, ou plutôt elle ne se composait que de deux bourgades, ainsi que nous l'avons dit ailleurs[1]. D'après le texte de Strabon, il semble bien, en effet, qu'il y eût : 1° l'île, que nous appelons aujourd'hui la *Cité*, la *Lutetia* de César[2], et 2° une localité nommée *Lucotocia*[3], dont les maisons étaient groupées autour de la montagne Sainte-Geneviève : l'empereur Julien, plus tard, les réunit et en forma une ville ayant pour centre son palais et ses thermes (présentement l'hôtel Cluny et ses dépendances).

C'est à M. Robert Mowat que revient l'honneur de cette intéressante découverte touchant les noms et la topographie de notre ancien Paris. Nous n'avions fait que signaler l'existence présumée de deux bourgades distinctes au temps de Strabon; mais, depuis lors, M. Mowat, dans un article intitulé *Découverte d'une inscription gauloise à Paris, étymologie du nom de Lutèce*[4], a établi : 1° d'après un diplôme de Childebert Ier daté de 558, que l'église Saint-Vincent (aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés) avait été construite dans un lieu appelé *Locoticiae*, — et 2°, d'après le *Compendium de Origine et Gestis Francorum*[5], que, Clovis ayant élevé précédemment, aux apôtres Pierre et Paul, une autre église « in colle *Leucoticio*, qui nunc *Genovefe* appellatur », ce dernier lieu correspond à la montagne Sainte-Geneviève. MM. d'Arbois de Jubainville et Robert de Lasteyrie me font observer que le diplôme de Childebert est faux, mais que le lieu de *Locoticia* est mentionné dans la vie de saint Droctovée par Gislemar, auteur qui mourut en 886 (*AA. SS. Bolland.* 10 mars, II, 37-40; — Mabillon, *Acta Sanctor. ordinis S. Benedicti*, I, 252-267; — Dom Bouquet, III, 436-438) : « Parisius in Suburbii loco qui olim nuncupabatur Lucotitius in honore Beati Vincentii ecclesiam acceleravit construere propensius. » Ainsi la bourgade ou la ville dite *Lucotocia*, *Lucoticia, Leucoticius locus*, — distincte, pendant les trois

---

1. *Géographie hist. et admin. de la Gaule rom.*, II, p. 474.

2. César, *De bell. Gall.* VII, 57 : « (*Lutetia*), id est oppidum Parisiorum quod positum est in insula fluminis Sequanae. »

3. Strab. IV, III, 5 : Περὶ δὲ τὸν Σηκοάναν ποταμόν εἰσι καὶ οἱ Παρίσιοι νῆσον ἔχοντες ἐν τῷ ποταμῷ καὶ πόλιν Λουκοτοκίαν. Il semble bien que ce soient deux localités distinctes : 1° l'île, 2° la ville de *Lucotocia*. C'est l'île seule qui aurait été appelée *Lutetia*. Et ce nom, à partir de Julien, aurait été étendu à toute la ville, agrandie par les fondations de cet empereur : c'est lui qui aurait relié *Lucotocia* à *Lutetia*.

4. *Rev. archéol.* de février 1878, p. 102, note 2 (t. XXXV de la 2e série).

5. Robert Gaguin, 149, fol. 2, v°.

premiers siècles de notre ère, de *Lutetia* (l'île), se serait étendue sur tout le quartier moderne compris entre la rue de Bucy, Saint-Germain-des-Prés, au nord et à l'ouest ; — la rue Nicole, où les travaux de terrassement entrepris pour la construction du marché de Port-Royal et de la rue ont fait découvrir un cimetière du Ier et du IIe siècle de notre ère[1], au sud ; — et l'entrepôt des vins, à l'est.

Il faut remarquer en outre que la ville de *Lutetia* (dans l'île), ayant été détruite par Camulogène en 52 avant notre ère, fut reconstruite, assez lentement sans doute ; c'est ce qui expliquerait qu'elle ne fût mentionnée dans Strabon que par le mot νῆσος, et, comme il ajoute καί πόλιν Λουκοτοκίαν, il se pourrait que cette dernière eût été, de 52 av. J.-C. à 350 de notre ère, le chef-lieu des *Parisii;* et ce qui paraît confirmer cette opinion, c'est que Ptolémée, au milieu du second siècle, leur donne pour πόλις *Lucotecia*, Λουκοτεκία, d'après les manuscrits (variantes Λουκοτέκτα, Λουκοδέκτα ou, en abrégé, Λουκ.)[2], ce qui ne saurait, en aucun cas, être confondu avec la lecture *Lutetia.*

Les humbles commencements de Paris[3] ne permettent guère qu'on lise, sur les bornes milliaires datant des premières années du IVe siècle et provenant de la ville même ou de ses environs : *milliarium primum a civitate Parisiorum.* C'était là le mode usité surtout dans les capitales de province d'où l'on comptait les milles ou les lieues ; mais la station de Paris, bien que se trouvant à l'extrémité de la province de Belgique Seconde, devait alors faire partie d'un parcours qui se poursuivait au delà et dont l'origine était évidemment dans un centre administratif assez important pour qu'il ne fût pas nécessaire de le désigner, dans tout le réseau provincial, autrement que par la lettre initiale de son nom, R, R(*emi*), Reims.

On pourrait trouver étrange, il est vrai, qu'à Paris même, dans le chef-lieu de la cité des *Parisii*, on eût élevé une borne milliaire, marquant la distance qui séparait cette ville de Reims, capitale de la province de Belgique Seconde, en indiquant la première de ces deux localités à l'ablatif avec l'abréviation la moins laconique des deux, A CIV·PAR, et la seconde, c'est-à-dire celle qui se trouvait à l'autre extrémité du parcours, à l'accusatif par sa seule initiale R. Ce serait, au sentiment de quelques-uns, une formule faite au rebours de ce qu'elle aurait dû être et il leur semble qu'à Paris, sur la frontière des provinces de Lyonnaise Première et de Belgique Seconde, on aurait dû s'exprimer ainsi : *A Remis civitatem Parisiorum*, ou, avec le

---

1. Landau, *Un coin de Paris. Le cimetière gallo-romain de la rue Nicole*, brochure in-8°, 1878, et *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 1878, p. 100 et ss.

2. Édit. Wilberg, p. 138.

3. L'expression πολίχνη de Julien ne laisse aucun doute à cet égard.

nominatif : *A Remis civitas Parisiorum.* Il leur paraissait dès lors tout naturel de lire : *A civitate Parisiorum, Rotomagum. Milliarium primum ;* mais on a vu qu'il y avait sur la pierre R $\overline{\text{CV}}$ et non ROT.

Quant à la lecture : *A civitate Parisiorum*, personne ne songe à la contester.

Si l'on passe en revue la plupart des bornes milliaires de l'*Orbis romanus*, il sera facile de tirer de cet examen comparatif une observation nouvelle, qui nous semble donner un relief singulier au monument de Paris, et avoir quelque intérêt peut-être pour la géographie ancienne.

D'autres avant nous se sont aperçus, sans aucun doute, qu'il existait plusieurs sortes de bornes milliaires. Il nous paraît nécessaire de les distinguer nettement en les groupant dans les quatre catégories suivantes :

1° Celles qu'on peut appeler les bornes ordinaires, jalonnant les routes, en marquant les distances d'un parcours à partir d'une localité, qui, le plus souvent, n'est pas nommée, et qui, lorsqu'elle l'est, figure soit à l'ablatif avec *ab : Ab Aq(uinco), A Breget(ione)*, etc., *m(illia) p(assuum)*, — soit à l'accusatif pour indiquer le but vers lequel on marche ;

2° Celles qui ne mentionnent que les noms des empereurs, sans indication de localités et sans distances exprimées, mais qui ont plutôt le caractère de monuments élevés en leur honneur, rappelant d'une manière générale ou même sous-entendant les travaux et les réparations faites à la route, et n'ont pour ainsi dire des bornes milliaires que la forme, comme celle de Lescorno, en Bretagne, et tant d'autres dans tous les pays de l'*Orbis romanus ;*

3° Celles qui rappellent les travaux de construction ou de réparation accomplis par tel ou tel empereur, tel ou tel personnage, telle province ou telle cité, et sur lesquelles on trouve souvent les distances indiquées, mais ordinairement sans qu'aucun nom de localité y figure : telles sont, par exemple, celles de Récessan, dans le Gard, de Fontanes dans la Haute-Loire, tels les milliaires de la voie de *Lambaese* à *Diana*, en Afrique ;

4° Enfin les bornes que nous appellerions, si l'on veut nous le permettre, les *bornes milliaires récapitulatives*, qui ne sont plus de simples jalons posés sur les routes, mais qui offrent, en bloc, la somme des milles ou des lieues, d'une extrémité à l'autre d'un parcours donné. Elles devaient se trouver à la frontière d'une province et parfois marquaient la distance entre deux chefs-lieux de cités importantes.

De ces quatre groupes que nous venons d'énumérer, nous nous arrêtons seulement au dernier. On comprendra sans peine que ces sortes de poteaux ou bornes récapitulatives soient beaucoup plus

rares que les bornes qui jalonnaient les routes de mille en mille, puisqu'il ne devait y en avoir tout au plus que deux pour tout un parcours : une à chacune des extrémités.

Cependant, si petit que soit le nombre des bornes récapitulatives que le temps a épargnées, il nous a été possible d'en découvrir qui sont conçues exactement dans les mêmes termes que le milliaire de Paris tel que nous l'expliquons, c'est-à-dire exprimant, à l'ablatif avec *ab*, le lieu où elles avaient été élevées, et, à l'accusatif, la localité qui se trouvait à l'autre extrémité du parcours. C'est à ce groupe de bornes récapitulatives qu'appartient, par exemple, celle qui indique la somme des milles entre *Bracara Augusta* (Braga, en Portugal) et *Asturica* (*Astorga*[1]) :

A BRACARAVG
ASTVRICAM[2]
M · P · CCXV[3]

Cette borne provient de Braga même, comme l'atteste M. Hübner. Mais nous avons un autre témoignage que celui qu'on vient de lire touchant la provenance de cette borne récapitulative : c'est l'Itinéraire d'Antonin. Le nombre de 215 milles entre *Bracara* et *Asturica* est identiquement le même entre ces deux villes dans l'Itinéraire d'Antonin, et, qu'on le remarque, ce document est conçu exactement dans les mêmes termes. Le parcours commence à Braga; c'est à Braga qu'a été trouvée la borne; c'est de Braga que sont comptés les milles de l'Itinéraire :

A Bracara Asturecam mpm CCXV[4].

D'ailleurs vingt passages de l'Itinéraire d'Antonin nous offrent la même formule :

P. 456. *Ab Aquis Terebellicis Burdigalam* (de Dax à Bordeaux) *mpm LXIIII*. Suit le détail, du 1er mille au 64e.

P. 457. *Ab Aquis Terebellicis Tolosam mpm CXXX.*

P. 462. *Ab Aginno Lugdunum mpm LXV.*

P. 384. *A Rotomago Luticiam usque mpm LXXVII.*

Nous ne pouvons nous empêcher de mettre en regard de ces textes de l'Itinéraire celui de la borne de Paris, telle que nous la lisons :

A CIV*itate* PAR*isiorum*
R*emos* $\overline{\text{CV}}$

1. *Corp. Inscr. lat.*, t. II, n° 4747.

2. M. Hübner rectifie avec toute raison la leçon vicieuse de Pighi et de Ramberti qui portait ASTVRICAE.

3. Malheureusement l'inscription n'est pas bien conservée dans sa partie inférieure, mais la dernière ligne avait été copiée par Ramberti, d'où Muratori l'a tirée (p. 452, n° 3), et Righi l'a lue de même (*Cod.* de Berlin, f. 210).

4. Wesseling, p. 427.

et nous demandons où est la différence? La similitude est telle que nous sommes presque tenté de considérer ces récapitulations, — en quelque sorte préventives, — des voies de l'Itinéraire comme la fidèle reproduction de ces bornes milliaires que nous avons appelées récapitulatives et qui devaient se trouver au départ et à l'arrivée des grands parcours des voies de la Gaule, au IVe siècle.

De tout temps, d'ailleurs, ce genre de poteaux indicateurs de la distance totale à parcourir a été en usage.

En Italie, au temps des Gracques, nous en avons un exemple bien connu : c'est celui de la borne de Polla dans le Val di Diano[1]. On remarquera sur ce monument, tant de fois publié, que le mot HINCE, qui désigne le point d'où l'on part, d'où l'on compte les milles et où se trouvait le poteau, joue le rôle d'un véritable ablatif, et que, malgré le verbe *sunt*, les destinations diverses sont à l'accusatif.

HINCE SVNT || NOVCERIAM · MEILIA LI · CAPVAM XXCIII, etc.

Le milliaire de Paris nous offrirait donc, — et cela en augmente beaucoup l'intérêt et la valeur, — un nouveau spécimen de ces bornes récapitulatives, dont nous retrouvons la teneur exacte dans les en-tête des parcours de l'Itinéraire d'Antonin.

La lecture qu'on avait proposée d'abord pour la borne de Paris : *A civitate Parisiorum Rotomagum milliarium primum*, n'est cependant pas sans analogue. On trouve le point de départ et le point d'arrivée mentionnés à la fois sur les bornes ordinaires qui jalonnaient certaines routes; mais les exemples en sont d'une extrême rareté. Nous en trouvons un dans les bornes de la *via Augusta*, partant des environs de *Castulon* (Cazlona) et se rendant à *Gades* (Cadiz)[2].

Mais cet exemple de la *via Augusta*, en Bétique, offrant, pour chaque mille, l'indication du lieu de départ et du lieu d'arrivée, est non seulement fort rare, nous le croyons unique. En supposant toutefois qu'on s'autorise de cette singulière exception, il resterait à accorder la lecture de la borne de Paris avec une semblable donnée. Or, nous le répétons : 1° il y a un C et non un O après l'R de la sixième ligne; 2° le C et le V qui le suit sont surmontés d'une barre horizontale; 3° à la dernière ligne, il n'y a pas I, mais le second jambage d'un M appartenant à une inscription antérieure.

D'autre part, si Paris n'est plus désigné, déjà au commencement du IVe siècle, par son ancien nom gaulois de *Lutetia* ou de *Lucotocia*, mais sous le nom de *Civitas Parisiorum*[3], il ne faut pas chercher non

1. *Corp. Inscr. lat.*, t. I, n° 551, p. 154.
2. *Ibid.*, t. II, nos 4701, 4703, 4712, 4715, 4721.
3. M. Héron de Villefosse a fait, sur notre demande, une recherche des plus instructives touchant l'époque où s'est accomplie en Gaule la substitution des

plus le nom de l'autre ville, commençant par un R, dans la toponymie gauloise, mais bien parmi les noms des peuples indigènes, noms qui sont devenus, à partir d'Auguste, les appellations officielles des cités, et qui ont été appliqués, pendant les trois premiers siècles, aux territoires, pour être transférés ensuite, c'est-à-dire vers le milieu du IIIe s., aux chefs-lieux de ces mêmes cités.

La ville mentionnée sur notre milliaire était donc désignée déjà par le nom qu'elle a gardé depuis : c'est celui de l'ancien peuple, appliqué d'abord officiellement au territoire de la cité pendant la période qui sépare Auguste de Dioclétien, pour passer ensuite, et définitivement, au chef-lieu. C'est ainsi qu'*Ambiani*, *Redones*, *Bituriges*, ne désignent plus seulement le territoire de ces peuples et des cités romaines qui ont été formées dans leurs limites, mais les villes mêmes d'Amiens, de Rennes, de Bourges[1]; et que les noms gaulois qui désignaient les chefs-lieux, *Samarabriva*, *Condate*, *Avaricum*, etc., — noms subsistant encore au temps de Ptolémée[2], conservés même dans les Itinéraires, pour lesquels nous avons montré d'ailleurs que la nomenclature était antérieure au IVe siècle[3], — ont disparu pour toujours. Ce n'est pas un des moindres intérêts de notre monument de nous prouver que, dès l'année 307, cette substitution des anciens noms de peuples, c'est-à-dire de cités, à ceux des villes gauloises, était déjà presque entièrement accomplie dans le nord de la Gaule[4]. Ces exemples sont fréquents, car le changement, nous le répétons, date du IIIe siècle. Cela nous confirme dans l'opinion que cette transformation des noms des chefs-lieux de cités, qui dut commencer vers l'époque de Valérien et Gallien, se généralisa, comme tant d'autres, au temps des grandes réformes de Dioclétien. C'est sur les bornes milliaires que cette substitution des

---

noms officiels des cités romaines, c'est-à-dire des anciens territoires de peuples, aux noms, gaulois pour la plupart, des *oppida* qui étaient les chefs-lieux de ces mêmes cités : il a trouvé que les plus anciennes bornes milliaires où figurent les noms des cités, comme *Pictones* désignant la ville de Poitiers et non plus *Limonum*, étaient du milieu du IIIe siècle.

1. Voyez Ammien Marcellin, dont l'ouvrage a été composé vers 383; livre XV, XI, *passim*.

2. Ptolémée, livre II, ch. VI, VII, VIII, IX et X.

3. *Opera et loc. cit.*, Introduction, *passim*, et édition in-folio, p. 68 et suivantes.

4. Nous voyons que la borne milliaire d'Amiens, qui est de la même date que celle de Paris, désigne encore la ville sous son ancien nom de *Samarabriva*. Elle porte en effet :

CIV AMB
A · S · L · I

Civitas Ambianorum (sous-entendu *fecit*); puis : *A Samarabriva leuca prima*. Mais c'est la Cité tout entière qui a fait les frais du monument.

noms de villes est surtout significative, car les noms des localités mentionnés sur ces monuments doivent avoir eu nécessairement un degré d'exactitude tel qu'il ne pût donner lieu, dans la pratique, à aucune hésitation. Il est clair que si les mots *Civitas Parisiorum* n'avaient pas désigné une localité, c'est-à-dire un point du parcours parfaitement déterminé, s'ils avaient pu s'entendre encore, comme aux trois premiers siècles de l'Empire, du territoire de la cité des *Parisii* et non de leur chef-lieu, les mesures de distance marquées sur les bornes itinéraires n'auraient eu aucune précision. Nous croyons donc que si, dans les documents du IVe siècle (*Itinéraire d'Antonin* et *Table de Peutinger*), les anciens noms gaulois subsistent encore pour désigner les chefs-lieux de cités, c'est que la toponymie de ces itinéraires reproduisait des listes plus anciennes, et surtout que ces noms étaient inscrits sur un grand nombre de bornes milliaires de l'époque précédente, lesquelles jalonnaient toutes les routes de la Gaule. Mais sur celle de Paris, élevée, ou du moins gravée, l'an 307 de notre ère, on avait, au contraire, employé déjà la nouvelle nomenclature géographique devenue officielle. Sur celle d'Amiens, ces deux noms appartiennent au contraire à l'ancien système, *Civitas Ambianorum*, désignant la cité administrative, et non la ville qui est appelée de son nom gaulois de *Samarabriva*.

La ville désignée sur la borne milliaire de Paris par la seule initiale R est donc Reims, *Remi*.

L'ancien nom gaulois du chef-lieu de la cité des Rémois, *Durocortorum*, était devenu *Remi* ou *civitas Remorum*, comme celui de *Lucotocia* ou de *Lutetia* s'était déjà transformé en *civitas Parisiorum*. Le terme *civitas* lui-même prend une acception nouvelle et s'applique désormais non plus seulement au territoire, mais à la localité qui n'avait longtemps été que le chef-lieu de ce territoire.

Reims était la capitale de la province de Belgique Seconde qui figure sur la liste de Vérone de 297[1]. C'était un centre d'où rayonnaient les voies de la Gaule septentrionale, et d'où l'on comptait les distances[2].

On connaît sept routes au départ[3] :

Dans l'*Itinéraire d'Antonin*, nous en avons quatre, partant de Reims :

1° Sur *Tarvenna* (Thérouanne), par *Aug. Suessionum* (Soissons), et, de Soissons sur *Samarabriva* (Amiens), par *Augustomagus* (Senlis)[4] ;

---

1. La Belgique y figure sous la forme fautive *Betica Ia*, *Betica IIa*, pour *Belgica Ia*, *Belgica IIa* : voyez Mommsen, *Verzeichniss der rœmisch. Provinzen, aufgesetzt um* 297 (Mémoires de l'Académie de Berlin, 1862, p. 492), et la traduction de ce Mémoire par Émile Picot, *Revue archéologique* (nouv. série), t. XIV, déc. 1866, p. 371 et 389.

2. Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire*, l. IV, ch. 39.

3. *Reims pendant la domination romaine*, par Ch. Loriquet; 1860, p. 200.

4. Page 379 et 380.

2° Sur *Bagacum Nerviorum* (Bavai)[1] ;
3° Sur *Lugdunum* (Lyon)[2];
4° Et sur *Divodurum* (Metz)[3].

La *Table de Peutinger* nous montre six routes rayonnant de Reims :

1° Sur *Andomatunum* (Langres) et *Vesontio* (Besançon);
2° Sur *Tullum* (Toul), Metz et le Rhin;
3° Sur *Colonia* (Cologne);
4° Sur *Bononia* (Boulogne), par Bavai;
5° Sur *Samarabriva* (Amiens), par *Augusta Suessionum* (Soissons);
6° Enfin sur *Genabum* (Orléans), par *Augustobona* (Troyes)[4].

Ainsi la route de Reims à Soissons figure dans les deux itinéraires et celle de Soissons à Senlis dans le seul Itinéraire d'Antonin, mais aucune de ces routes ne met en communication directe Reims et Paris; il en existait assurément une indirecte, partant de Paris et gagnant la voie de Soissons à Reims, comme aujourd'hui le chemin de fer; la distance exprimée sur la borne de Paris ne nous révélerait-elle pas l'existence d'une autre route plus courte que le chemin de fer et allant aussi de Paris à Soissons, sans passer par Senlis, et de Soissons à Reims?

Les CV milles indiqués sur notre borne milliaire valent cent cinquante-cinq kilomètres. Le chemin de fer en donne cent soixante; mais le chemin de fer n'a jamais un tracé bien direct : différence 5 kilomètres.

Le point de départ précis, le parcours et les vestiges de cette voie étaient donc à étudier.

M. Longnon nous écrivait, à la date du 29 octobre 1879 :

« La route [romaine] directe de Paris à Reims par le Multien, route sur laquelle j'ai les renseignements les plus circonstanciés, ne mesure que 95 milles romains (140 kilomètres) en partant de l'île de la Cité.

« Je viens de mesurer également la voie de Paris à Reims par Senlis et Soissons; cette voie, qui n'est pas [non plus] mentionnée par les documents itinéraires, pour sa première section [du moins], entre Paris et Senlis, devait se chiffrer par 108 milles romains (160 kil.), à partir de l'île de la Cité. »

1° Route directe : 95 milles romains, = 140 kil. 595 m.

Borne de Paris : 105 milles romains, = 155 kil.; écart : 10 milles en plus, c'est-à-dire 14 kil. 881 m.

---

1. Pages 380-381.
2. Pages 358-362.
3. Pages 364-365.
4. Voy. notre édition in-folio de la *Table de Peutinger*, segment I et II. On remarquera que plusieurs voies font double emploi ici, étant nommées dans les deux documents.

2° Par Soissons : 108 milles romains, = 159 kil. 948 m.

Borne de Paris : 105 milles romains; écart : 3 milles = 4 kil. 1/2 en moins.

Par le chemin de fer passant par Soissons, il y a 160 kilomètres, la même distance que par la voie romaine qui passait par Senlis et Soissons.

A vol d'oiseau, il y a entre Paris et Reims 130 kilomètres.

Par la route nationale, 156 kilomètres.

La route indiquée sur le milliaire de Paris devait donc être plutôt celle qui passait par Soissons, mais le parcours de cette voie entre cette ville et Paris était à chercher. M. Auguste Longnon l'a trouvée. (Voyez plus bas.)

Nous croyons que toute l'inscription de la borne trouvée au cimetière Saint-Marcel peut se restituer et doit se lire ainsi :

[DD · NN · M · AVR
MAXIMIANO
ET · FL · VAL
CONSTANTINO]
AVGG ET
D · N · GAL · VAL
MAXIMINO
NOBIL · CAES
A · CIV · PAR
R $\overline{\text{CV}}$

[*D(ominis) n(ostris) duobus, M. Aur(elio) Maximiano et Fl(avio) Val(erio) Constantino*], *Aug(ustis) duobus, et D(omino) n(ostro) Gal(erio) Val(erio) Maximino, Nobil(issimo) Caes(ari).*

A Civ(itate) Par(isiorum)

R(emos), centum et quinque millia (passuum).

NOTE SUR LES VOIES ROMAINES DE PARIS A REIMS.

L'étude attentive de la borne milliaire du cimetière Saint-Marcel a donné à M. Desjardins l'idée de rechercher une voie reliant Paris à Reims et mesurant 105 milles.

1° Cette route ne saurait être reconnue dans la voie qui, de Reims, va à Soissons (*Itin. Ant.* 379) et à Senlis (*Table de Peut.*), bien qu'il soit possible de reconnaître dans la route actuelle de Senlis à Paris le tracé d'une voie antique complétant les deux tronçons précédents. En effet, la voie de Paris à Reims par Senlis et Soissons aurait mesuré, dans cette hypothèse, au moins 108 milles : 3 de plus que la somme indiquée sur la « borne récapitulative » de Paris.

2° Elle ne peut non plus être assimilée à une ancienne route de Paris à Reims, par Claye, Lizy-sur-Ourcq, Gandelu, etc.; cette seconde voie est en effet plus courte que la distance marquée sur le milliaire de Saint-Marcel, puisqu'elle ne mesure que 95 milles.

3° Il y a donc lieu de chercher, entre les deux voies précitées, la route mesurant 105 milles romains ; or, après un mûr examen, on est naturellement amené à constater qu'elle devait passer par Nanteuil-le-Haudouin, Villers-Cotterets et Soissons. Le dernier tiers de cette voie, de Soissons à Reims, décrit par l'Itinéraire d'Antonin, est parfaitement reconnu sur le terrain ; on n'a donc à examiner ici que sa partie antérieure, entre Paris et Soissons.

La route de Flandre (aujourd'hui de Lille par Senlis) emprunte jusqu'à Roissy, sur une longueur de 15 kilomètres, le tracé de l'ancienne voie romaine de Paris à Soissons, qui passait ensuite à Chenevières, Moussy-le-Neuf, Ver et Montagny-Sainte-Félicité, pour arriver à Nanteuil-le-Haudouin. De Nanteuil, la voie gagnait Soissons par Peroy-lès-Gombries, Levignen, Gondreville, Vaumoise, Pisseleux, Villers-Cotterets et la forêt de Retz, suivant ainsi un tracé adopté presque constamment par la grande route moderne de Paris à Reims.

L'existence et la direction de cette ancienne voie ont été constatées par les archéologues soissonnais, qui en retrouvent un tronçon à 4 kilomètres aux abords de Soissons[1], mais nous cessons d'être d'accord avec M. Amédée Piette pour la partie de la route comprise entre Villers-Cotterets et Nanteuil-le-Haudouin. M. Piette, se fondant sur une assertion de Carlier, qui publia en 1764 une Histoire du duché de Valois, prétend que la chaussée, au sortir de Villers-Cotterets, ne se dirigeait pas, comme la route moderne, par Vaumoise, Gondreville et Levignen[2], et qu'elle formait une courbe prononcée

---

1. Cette voie, dit M. Piette (*Itin. gal.-rom. du département de l'Aisne*, p. 199), « se détachait de la voie de Reims à Amiens, à peu de distance à l'ouest de Soissons, non loin de l'ancien cimetière; elle gagnait Maupas, ancienne commanderie de Malte, et de là s'engageait dans les gorges de Chaudières, à l'extrémité desquelles on la voit se frayer un passage dans le roc; au delà, sur le plateau, c'est encore une chaussée verte, élevée de 1 m. 50 au-dessus du sol; elle continue ainsi pendant 4 kilomètres jusqu'à sa jonction avec la route actuelle de Paris, qu'elle côtoie sur la droite jusqu'à la Croix-de-Fer. Plus loin, la superposition est complète, car on n'aperçoit plus traces de cette chaussée, reconnaissable jusque-là par sa forme bombée et surtout crayeuse, quoique dégradée par les sillons de la charrue. » (Cf. Mém. de M. Clouet, dans le *Bulletin de la Société archéol. de Soissons*, t. I, p. 138.) Il n'est pas hors de propos de remarquer que le nom même de *Maupas* fait allusion à un passage (*passus*), évidemment dangereux, de cette ancienne voie.

2. *Itinéraire gall.-rom. du département de l'Aisne*, p. 201. Voici, d'ailleurs, les paroles mêmes de Carlier (*Hist. du duché de Valois*, t. I, p. 247), qui

pour passer par Crépy; c'est là une erreur évidente que prouvent deux textes itinéraires remontant, l'un au XIVe[1], l'autre au milieu du XVIe siècle, qui assignent, pour le moyen âge, à la route de Nanteuil à Villers-Cotterets[2] un tracé presque identique à celui de la route actuelle. Quant à ce qui est de la portion de l'ancienne voie de Nanteuil à la route de Flandre qui, de bonne heure, a été remplacée par une route reliant Dammartin à Paris d'une part, à Nanteuil de l'autre, il ne serait peut-être pas impossible d'en retrouver les vestiges auprès de Ver, le *palatium Vernum* des rois francs, où Louis le Bègue, venant du nord de la France par Quierzy et Compiègne, passa, en suivant évidemment la route qui nous occupe, pour se rendre à Saint-Denis[3].

Il y a donc lieu de croire que la route romaine mentionnée par le milliaire de Saint-Marcel passait par Nanteuil, Villers-Cotterets et Soissons; ajoutons que ce tracé est aussi direct que possible et que l'ensemble de la route, — de Paris à Reims, — mesure effectivement les 105 milles romains mentionnés sur ce précieux monument.

L'antiquité du premier tronçon de la voie (de Paris à Reims mesurant 105 milles romains), c'est-à-dire la portion comprise entre Paris et Louvres, est prouvée par deux textes. L'un est une Vie de saint Rieul, citée par l'abbé Lebeuf, et selon laquelle ce bienheureux évêque du IIIe siècle, allant de Paris à Senlis, s'arrêta à Louvres[4].

---

attribue au redressement de la route de Nanteuil la ruine du marché de Crépy : « Le chemin de Nanteuil à Villers-Cotterets passoit autrefois à Crépy. On l'a détourné par Gondreville afin de suivre une ligne plus droite et pour épargner une demi-lieue... Les voitures publiques qui arrivent présentement à Nanteuil, passoient outre autrefois, surtout pendant l'été, et venoient coucher à Crépy. Ce changement a occasionné la chute du marché au bled de cette dernière ville, dont tout le commerce est passé à Nanteuil. » — Il est évident que si Crépy a été desservi au moyen âge par une route reliant Nanteuil à Villers-Cotterets, cette route fut établie pendant la période féodale, durant laquelle Crépy devint le chef-lieu du Valois, dont dépendaient ces deux localités.

1. « Aliter per Suessionem de Remis indirecte : Jonceri sur Veile, Fine, Greyne, Soysson, forest de Reth [Retz], Pistelen [Pisseleux], Lisengaen [Levignen], Dammartin, Bourget, Paris. » (Itinéraire brugeois de la fin du XIVe s., publié par J. Lelewel dans l'Épilogue de sa *Géographie du moyen âge.*)

2. *Le guide des chemins de France*, dont la seconde édition parut en 1552, décrit ainsi cette route : « Nanteuil-le-Hauldoyn, Perray, Levignen, Vaulnoise, Valsienne, Villiers-Coste-Rez. »

3. *Ann. Bertin.* ad ann. 877 : « Et iter agens per Carisiacum et Compendium usque ad Vernum palatium, quatenus ad sepulturam patris sui (ut putabat), apud monasterium sancti Dionysii, perveniret). »

4. Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, tome V, p. 468-469.

L'autre est le prétendu diplôme par lequel Dagobert Ier aurait accordé le droit d'asile à l'abbaye de Saint-Denis et qui, ayant été rédigé certainement, tout faux qu'il est, au VIIIe siècle[1], parle également d'une « voie publique » conduisant du palais royal [de Paris] à ce même lieu de Louvres[2].

Aug. LONGNON.

EPISODE DE LA VIE D'UN ÉTUDIANT

AU XVIIe SIÈCLE.

Il y a eu de tout temps, en 1684 comme de nos jours, des jeunes gens studieux et des élèves dévoyés. Le chevalier François de La Coquerie appartenait à cette dernière catégorie. Envoyé à Paris pour y apprendre le droit et se faire recevoir avocat, il s'était abandonné sans doute à des spéculations étrangères à l'objet de ses études et peu conformes aux vœux de sa famille, lorsque son père, président au parlement de Bretagne, jugea nécessaire de venir examiner par lui-même comment le chevalier avait employé son temps. Surpris par cette visite inattendue, messire François de La Coquerie ne trouve rien de mieux que d'annoncer à son père qu'il avait obtenu ses lettres de licences de l'université d'Orléans. Cette première faute, était-ce bien la première? en amena une seconde. Un magistrat ne se contente pas d'affirmations sans preuves, le père désire voir le diplôme. Que fait notre écolier? Il court chez un de ses camarades, lui emprunte ses licences et se rend aussitôt chez un maître graveur pour en obtenir un cachet pareil à l'empreinte qui se trouvait au bas des lettres de son ami. Il voulait tout simplement revêtir d'un faux sceau un faux diplôme destiné à passer sous les yeux paternels. Surpris par l'ancien de la communauté, pendant qu'il débattait avec l'artiste le prix du faux cachet, le chevalier est conduit chez le commissaire et remis entre les mains d'un sergent à verge pour y rester à la disposition de la justice.

Les pièces que nous donnons ci-dessous ne s'expliquent pas sur les suites de cette affaire. Mais elles nous font connaître deux noms de maîtres graveurs : l'un, Claude Girardot, ancien de sa communauté et juré en charge à cette époque, l'autre, Jean de Bey, tous deux ayant leur boutique

---

1. C'est ce qui résulte, en premier lieu, de ce fait que Doublet, le premier éditeur de ce texte (*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 657), nous apprend que le prétendu original était écrit « sur écorce d'arbre » c'est-à-dire sur papyrus ; en second lieu, de la substitution si fréquente de l'*e* à l'*i* dans l'orthographe de beaucoup de mots du texte et qui reporte certainement la rédaction de ce texte à l'époque mérovingienne.

2. « Id est, quisquis fugitevorum pro quolibet scelere ad proefatam baselicam beatorum marterum fugiens, Tricenam pontem advenerit, vel ex parte Parisius veniens, Montem Marterum praeterierit, sive de palacio nostro egrediens *publicam viam quae pergit ad Luveram* transierit... »

dans la cour du Palais. Elles nous offrent encore la description complète du sceau de François Mareau, chancelier de l'université d'Orléans. La couleur de la cire, son genre d'attache, les armes de l'écu surmonté d'un bâton de chantre, embrassé par des palmes, la légende qui l'entoure, rien n'y manque.

Nous devons la communication du dossier à M. Campardon, notre collègue, dont la Société de l'histoire de Paris a pu maintes fois apprécier le mérite et l'utile concours.

G. Demay.

Du mercredi vingt sixiesme juillet mil six cens quatre vingt quatre, neuf heures de relevée, est comparu en l'hôtel et par devant nous Charles Bourdon, commissaire au Châtelet de Paris, Claude Girardot, maître graveur à Paris et antien de sa communauté et de présent juré en charge, demeurant rue Saint-Louis, parroisse Saint-Barthélemy ; lequel nous a dit que ce jourd'huy sur les huit heures du soir seroit venu en sa boutique, dans la court du Palais, deux particuliers à lui inconnus, qui auroient demandé à la femme de lui comparant de vouloir graver un sceau, qui étoit attaché au bas d'un morceau de parchemin et enfermé dans une boëtte de fer blanc ; le comparant étant arrivé auroit vu les dits deux particuliers qui étoient à la boutique de Jean de Bey maitre graveur, demeurant susdite court, auquel ils faisoient la même proposition de graver un pareil cachet sur la dite empreinte étant dans la dite boëtte de fer blanc attachée au bas du dit morceau de parchemin ; laquelle boëtte et cachet le comparant auroit pris des mains du dit de Bey et veu que c'étoit une cire rouge imprimée où est chargé dans l'écusson trois treffles et un soleil en chef et au dessus du dit écusson un baston de chantre, accompagné de deux palmes pour ornement et une légende tournant autour, où sont escripts ces mots : *Franciscus de Mareau cancella... Universita... Aurelianensis ;* enfermé dans une petite boëtte de fer blanc attachée d'un ruban couleur de feu, étant à un parchemin, qui sont des lettres de bachelier de l'université d'Orléans, par lesquelles Jacques Rocher est reçu licentié en l'Université d'Orléans. Et d'autant que le comparant est obligé pour le deub de sa charge d'empescher les abus qui se peuvent commettre en contrefaisant des cachets et faux sceaux, s'est retiré par devers nous pour nous faire déclaration.

Signé : C. Girardot.

Et à l'instant est comparu messire François de La Coquerie, chevalier, demeurant rue Daufine en la maison où est pour enseigne *La Tabatière royalle*, chez François Rigalle, parfumeur ; lequel nous a dit et déclaré que monsieur de La Coquerie, président au Parlement de Bretagne, étant venu en cette ville depuis peu de jours et aiant demandé à lui sieur comparant, son fils, qui étudie en droit pour se faire recevoir advocat, s'il avoit ses licences d'Orléans pour cela,

lequel sieur comparant, qui ne les avoit pas, n'auroit laissé de lui dire qu'il les avoit, et, pour lui certiffier ce qu'il lui disoit, auroit prié le sieur Rocher de lui prester ses licences, sans lui dire pourquoi ; et pour faire voir au dit sieur son père des licences et qu'il n'avoit pas perdu son temps, il auroit été chez un graveur afin de lui faire graver un pareil cachet, que celui qui est au bas des lettres du dit sieur Rocher, afin de pouvoir faire transcrire une pareille lettre seulement pour la satisfaction de monsieur son père, étant besoin quand on a des licences qu'il y ait deux seaux. Le sieur comparant aiant cru que mon dit sieur son père n'y prendroit pas garde et voulant seulement lui faire croire que le sieur comparant avoit employé son temps, n'aiant pas voulu se servir de la dite licence à autre dessein. Et a signé : François de La Coquerie.

Sur quoi, nous conseiller et commissaire susdit, avons aus dits Girardot et sieur de La Coquerie donné acte de leur déclaration et en conséquence sommes à l'instant transporté en l'hôtel de M. le lieutenant criminel, auquel aiant fait raport de ce que dessus en présence du sieur de La Coquerie, qui a été sur ce ouy, a ordonné qu'il sera par nous informé du contenu cy dessus à la requeste de monsieur le procureur du Roi et ce pendant que le dit sieur de La Coquerie demeurera en la garde de Jean Le Camus, sergent à verge au Châtelet, et que les lettres de licence dont est fait mention cy dessus, demeureront en nos mains pour être jointes à l'information, et sera la présente ordonnance exécutée nonobstant et sans préjudice de l'appel.

Et à l'instant, en conséquence de l'ordonnance cy dessus le dit sieur de La Coquerie a été laissé en la garde et possession dudit Jean Le Camus, sergent à verge, demeurant rue du Marché Neuf, où il a esleu son domicile, lequel s'est chargé du dit sieur de La Coquerie, qui a promis de se présenter à toutes assignations.

Et le lendemain jeudi vingt septiesme des dits mois et an, deux heures de relevée, en conséquence de l'ordonnance de monsieur le lieutenant criminel du jour d'hier, avons informé à la requête de monsieur le procureur du Roi du contenu en la déclaration du dit Girardot ainsi qu'il ensuit :

Claude Girardot, maître graveur à Paris, antien de sa communauté et juré de présent en charge, âgé de cinquante trois ans, demeurant rue Saint-Louis, parroisse Saint-Barthélemy etc., dépose que le jour d'hier environ les huit heures du soir, revenant de ville en sa boutique, court du Palais, la femme de lui déposant lui auroit dit que deux particuliers à elle incogneus avoient passé un moment auparavant par la boutique du déposant et lui auroient demandé si elle vouloit leur faire graver par le déposant son mari un seau de cuivre pour imiter et contrefaire un seau qu'ils avoient de cire rouge dans une

boëtte de fer blanc attachée à un parchemin ; lequel seau elle vit ès mains de l'un desdits particuliers auquel elle dit que cela ne se faisoit pas. Et à l'instant montra au déposant son mari les dits deux particuliers, qui étoient à la boutique de Jean de Bey aussi maître graveur, ce qui obligea le déposant pour le deub de la charge d'aller au plus tost dans la boutique du dit de Bey, où il se saisit du dit seau de cire rouge, enveloppé d'une boëtte de fer blanc, attachée avec un petit ruban couleur de feu au bas d'un parchemin où sont escriptes des lettres de licence; le déposant aiant veu que le dit seau étoit de cire rouge imprimée, où est chargé dans l'escusson trois treffles et un soleil en chef et au-dessus du dit escusson un baston de chantre, accompagné de deux palmes pour ornement et une légende régnant autour, où sont escripts ces mots : *Franciscus de Mareau cancella[rius] Universita[tis] Aurelianensis;* lequel seau le déposant apporta aussy tost à nous commissaire pour nous faire déclaration de ce qu'il avoit veu.

Nicolas de Beaulieu, estudiant en droit, demeurant rue Saint-André-des-Arcs, à l'hotel de Chasteauvieux, parroisse Saint-André, âgé de vingt ans six mois etc.; dépose que le jour d'hier sur les deux heures de relevée le sieur de La Coquerie étant venu chez le déposant lui avoit dit que le sieur son père étoit en cette ville, et que lui aiant parlé sur ses études de droit, il lui avoit dit qu'il avoit ses licences de droit d'Orléans pour être reçu advocat, et comme il n'avoit pu encore avoir de licences il étoit bien de faire croire au dit sieur son père qu'il en avoit, et pour cela qu'il avoit prié un de ses amis de lui prester des licences afin d'avoir coppie d'un des seaux, qui pend aus dites licences, pour les faire voir au dit sieur son père, comme si c'etoient de véritables licences. Et pour cela, auroit prié le sieur déposant d'aller avecq lui chez un graveur pour tirer coppie d'un des dits seaux, ce qu'il fit. Et aiant été chez deux graveurs, ne s'étant point acomodé de prix chez le premier, auroient fait marché avecq le second graveur à trois escus pour lui donner une seule empreinte pareille à celle qui étoit à des licences qu'avoit le dit sieur Coquerie. Dans lequel temps un particulier incogneu au déposant se seroit saisi des dictes licences qu'il auroit apportées à nous commissaire, le dit sieur de La Coquerie l'y accompagnant pour les ravoir.

Jean de Bey, maître graveur à Paris, y demeurant rue de la Barillerie, parroisse Saint-Barthélemy, âgé de trente sept ans etc., dépose que le jour d'hier environ les huit heures et demie de relevée, vinrent en sa boutique court du Palais, deux particuliers à lui inconnus qui lui montrèrent un cachet empreint sur de la cire rouge, enveloppé d'une boëtte de fer blanc, attaché avec un ruban rouge à un parchemin, lesquels lui aiant demandé s'il pouvoit leur en graver un pareil, sans s'expliquer de quelle manière, il leur en demanda six écus et

qu'ils lui en promirent trois. Et n'étant pas demeuré d'accord du prix, et le déposant allumant de la chandelle pour veoir ce que c'étoit que ledit ouvrage, fut surpris de veoir dans ce temps le dit Girardot, tesmoin précédent, entrer dans la boutique de lui déposant, qui se saisit dudit cachet. Les dits particuliers demandèrent pour quoi et de quelle part il s'emparoit ainsi du dit cachet; lequel Girardot fit réponse que c'etoit de la sienne; après quoi les dits deux particuliers demandèrent un commissaire, le dit Girardot leur aiant dit dans le temps qu'il les y alloit mener et de fait vint avec eux en notre hôtel

Signé : BOURDON.

(Archives nationales, Y, 10723.)

LA MAISON OU MOURUT BOILEAU DESPRÉAUX.

Dans le chapitre de *Paris démoli* consacré aux *Demeures de Boileau à Paris*, Edouard Fournier rappelle que le poète, en quittant la maison d'Auteuil qu'il venait de vendre, s'établit chez l'abbé Lenoir, son confesseur, dans le cloître Notre-Dame qui avait remplacé dans ses préférences casanières sa chère cour du palais. Il ajoute en note : « M. Gilbert dit que la maison du cloître, où habita et mourut Boileau, appartenait à l'abbé Chastelain, chanoine de l'église de Paris, auteur du *Martyrologe universel*. Il ne parle pas de l'abbé Lenoir. » (*Revue archéologique*, t. IV, p. 171.) Enfin après avoir remarqué qu'on l'avait abattue avec une partie de la rue du Cloître, il ajoute : « Le souvenir qu'y avaient laissé tant d'hommes illustres n'a pas été respecté. C'est en vain que nous y chercherions la trace de la dernière maison habitée par Boileau. Pour savoir ce qu'était cette demeure canoniale, où le vieux poète voulut mourir, nous sommes forcés de nous en tenir à la description prosaïque et succincte que le notaire en a dressée dans les premières lignes du testament de Boileau. Or, la prose du tabellion nous apprend que la chambre du vieux poète était au premier étage et avait vue sur une terrasse donnant sur l'eau. Trop laconique cette fois, le scribe n'en dit pas davantage. » Dans un acte de vente passé le 7 décembre 1688, Nicolas Boileau déclare demeurer à Paris « cloître Notre-Dame, paroisse Saint-Jean-le-Rond ». Depuis 1685, Boileau, après le mariage de la fille de Dangois, son neveu, avec M. Gilbert de Voisins, vint une première fois habiter au cloître, chez un vieillard de la famille, l'abbé Emery Dreux, sous-chantre et chanoine de la métropole, mais il n'y resta pas longtemps.

On peut se demander dans quelle partie du cloître était située cette maison de l'abbé Chastelain où mourut le prince des poètes satiriques, comme l'appelle emphatiquement Gilbert, dans une note ajoutée au *Diaire de l'abbé Chastelain*, « la maison de M. Chastelain était la

dernière du cloître dans la rue de l'Abreuvoir, dont elle formait l'angle ». Cette indication est plus précise, car le cloître était assez vaste. Jaillot nous apprend que « la rue de l'Abreuvoir va du cloistre Notre-Dame à la rivière. Lorsque l'endroit vulgairement appelé *le Terrein* fut environné de murs, on laissa à un de ses côtés un passage pour conduire les chevaux à la rivière, qui lui a fait donner le nom de *rue de l'Abreuvoir*. » A l'article Terrain il complète ses renseignements qui vont nous permettre de fixer positivement l'emplacement du logis de Boileau. « Le sieur Marie, qui avoit fait un traité pour la construction des maisons de l'Isle Notre-Dame, fut obligé par arrêts du conseil du 6 octobre 1616 et 30 août 1618, de faire revêtir le Terrein d'un mur de pierre de taille ; la même condition fut imposée aux habitants de l'Isle, qui furent subrogés au sieur Marie en 1643. Comme cet ouvrage éprouvoit des difficultés et des lenteurs, le roi nomma des commissaires du conseil, qui, par leur jugement du dernier août 1647, réglèrent la forme de ce revêtement ; et, en conséquence d'un procès-verbal du 15 juillet 1651, il fut décidé que des 39 toises de distance qu'il y avoit entre le passage, qui va du cloître à la rivière, et la pointe du Terrein, on en retrancheroit 7 toises, et qu'on feroit un avant-bec pour rompre le fil de l'eau (*Traité de la Police*, I, 82). La ville rendit, le 27 du même mois, une ordonnance pour l'exécution de ce plan ; et le chapitre de Notre-Dame, qui dès 1643, avoit accepté l'offre de 50,000 livres que lui avoient fait les habitants de l'Isle, employa cette somme à ce revêtement. On a planté dans l'intérieur un jardin destiné pour les chanoines et les hommes seulement qu'ils veulent bien y admettre. » Le plan de Jaillot permet de constater la présence de l'avant-bec, et l'existence d'une promenade ornée d'arbres plantés en quinconce ; le plan de La Caille ne diffère de celui de Jaillot que par quelques détails, un parterre est dessiné à la pointe, mais il donne la vue de la porte du cloître, dans la rue de l'Abreuvoir, la maison contiguë à cette porte est donc celle de l'abbé Chastelain, elle présente une certaine étendue qui lui permettait d'avoir des locataires et ceux-ci des sous-locataires. Sa vue ne pouvait pas s'étendre, comme on l'avait supposé d'abord, sur la rivière jusqu'à Charenton et sur les coteaux d'Ivry, comme celle de l'hôtel Lambert. La chambre de Boileau était en face du jardin du Terrein, ce que le notaire qui a libellé son testament appelle une terrasse, au-delà il pouvait voir couler la Seine dans le petit bras qui baigne l'Hôtel-Dieu. En prenant le calque du plan de Verniquet, et en le reportant sur un plan moderne ayant la même échelle, on trouve que la maison de l'abbé Chastelain était placée dans le jardin actuel de l'archevêché, à peu près à l'endroit où se trouve la fontaine qui orne ce square ; c'est à tort que nous l'avions supposée voisine de l'emplacement de la morgue actuelle.

Une plaque commémorative pourrait rappeler le fait de la mort de Boileau Despréaux dans une maison démolie depuis le commencement du siècle, comme aussi celle du propriétaire l'abbé Chastelain, un Parisien aussi, moins connu, mais non sans mérite, qui mourut quelques jours après lui, le 3 avril 1711. Dans le *Diaire de Chastelain* dont il a été fait des extraits par Gilbert, on trouve annoncée en ces termes la mort du poète : « Le vendredi 13 mars 1711, M. Boileau Despréaux, qui demeuroit alors dans le cloistre de Notre-Dame, maison de M. l'abbé Chastelain, mourut à 10 heures du soir après avoir fait beaucoup d'aumosnes. Il étoit le prince des poètes satiriques. Le dimanche 15 au soir il fut porté à Saint-Jean-le-Rond, sa paroisse et de là à la basse Sainte-Chapelle. Le lundi 16, on chanta la messe *De Requiem* dans la chapelle basse où se trouva le premier président, le parlement ayant cessé (vaqué) pour cela. La messe finie, le corps de Boileau fut inhumé dans la Sainte-Chapelle basse. » Édouard Fournier se crée, on ne sait pourquoi, une difficulté, au sujet de cette inhumation, qu'il se hâte d'expliquer lui-même. « On l'enterra, non point à Saint-Jean-le-Rond ou à Notre-Dame, comme la position de son dernier logis semblait le demander, mais à la Sainte-Chapelle. Il l'avait voulu ainsi dans son testament. » La volonté du défunt nettement exprimée avait force de loi. N'étant pas chanoine, il ne pouvait être enterré à Notre-Dame, qui n'était pas une paroisse; restait Saint-Jean-le-Rond, qui aurait pu le revendiquer comme paroissien, mais ne pouvait s'opposer à sa volonté formellement énoncée. Jal va, sans les contredire, compléter ces détails. Voici l'acte mortuaire rédigé par M. de La Janire, curé de Saint-Jean-le-Rond : « Le dimanche 15 mars 1711, Nicolas Boileau, escuyer, Sr Despréaux, l'un des quarante de l'Académie françoise, décédé cloistre Nostre-Dame le 13 du présent mois, âgé de soixante treize ans quatre mois, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise, a été apporté en cette église de Saint-Jean-le-Rond sa paroisse, d'où apprès les vespres des morts, et autres prières chantées solennellement, il a été transporté en clergé dans l'église de la basse Sainte-Chapelle du palais, en présence de messire Jacques Boileau, docteur de la maison et société de Sorbonne, chanoine de la Sainte-Chapelle royale du palais de Paris, son frère, de messire Pierre Gilbert de Voisin, président en la deuxième chambre des enquestes du Parlement, petit neveu du défunt, à cause de dame Geneviève Françoise Dongois, son espouse, lesquels ont signé : Boileau, Gilbert de Voisins, de La Janire, curé. » Est-il besoin, pour expliquer la volonté du défunt, de rappeler que Boileau avait été baptisé dans cette église le 2 novembre 1636, lendemain de sa naissance, que cette église était pleine pour lui de souvenirs de famille, et que son père Gilles Boileau y était enterré? Dans la déclaration du décès au curé de Saint-Jean-le-Rond, le mandataire, Jean Benoît, le

Maître Jacques de Boileau, par erreur ou ignorance, dit approximativement l'âge de son maître et se trompe de deux ans. Né le 1er novembre 1636, Nicolas Boileau Despréaux mourut le 13 mars 1711, à l'âge de soixante-quinze ans et quatre mois.

L'abbé Valentin Dufour.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

1. Almanach des spectacles, publié par A. Soubies, continuant l'ancien Almanach des spectacles (1752 à 1815). T. 6 (54e de la collection). Année 1879. Un portrait à l'eau-forte par Lalauze. In-32, 107 pages. Paris, librairie des Bibliophiles.

2. Almanach historique et anecdotique du département de l'Aisne pour 1881. In-16, 128 p. avec vign. Paris, Noblet.

3. Almanach historique et anecdotique du département de l'Oise pour 1881. In-16, 128 p. avec vign. Paris, Noblet.

4. Almanach historique et anecdotique du département de Seine-et-Marne pour 1881. In-16, 128 p. avec vign. Paris, Noblet.

5. Almanach historique et anecdotique du département de Seine-et-Oise pour 1881. In-16, 128 p. Paris, Noblet.

6. Bertrandy-Lacabane. — Essais et notices pour servir à l'histoire du département de Seine-et-Oise. Les Seigneurs et le Marquisat de Blaru. In-8°, 308 p. Versailles, Cerf.

7. Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux. (Publications du 1er janvier au 31 décembre 1879.) In-8°, 142 p. Meaux, impr. Cochet.

8. Bulletin de la Société clinique de Paris, rédigé par les docteurs Cuffer et G. Marchand, secrétaires des séances. 1879. In-8°, VIII-271 p. Paris, Delahaye.

9. Chevalier (C.). — Guide topographique des paroisses de Paris. 3e édition, revue et mise à jour par Adolphe Gervoise, chef de bureau. In-8°, 181 p. Paris, impr. Maréchal.

10. Delaforge (E.). — Chapelles du château de Blandy (Seine-et-Marne). In-12, 13 pages. Melun, impr. Drosne.

11. Paris artistique et monumental en 1750. Lettres du Dr Maihows traduites de l'anglais par Ph.-H. de Puisieux, réimprimées pour la première fois avec préface, sommaire et notes par Hippolyte Bonnardot. In-16 de 239 p. Paris, Didot.

Sous ce titre factice, M. Hippolyte Bonnardot réédite une description de

Paris au XVIIIe siècle, dans laquelle se trouvent quelques renseignements inédits et intéressants, notamment sur le premier Palais-Royal, et sur beaucoup de tombeaux disparus à la Révolution. Cet ouvrage prendra sa place parmi ceux que l'abbé Valentin Dufour nous donne, — à intervalles un peu longs, — chez l'éditeur Quantin. De semblables publications sont fort utiles pour l'archéologie parisienne; nous reprocherons seulement à M. H. B. deux choses : la première, c'est d'avoir gardé pour la médiocre traduction qu'il réédite un respect, j'allais dire un fétichisme qui va jusqu'à conserver non seulement la vieille orthographe (avoit, sçavoit, etc.), mais encore des fautes d'orthographe (*Jean Goujeau* pour *Goujon*, *Chaillot* pour *Chabot*, etc.) qu'il rectifie à la vérité dans ses notes, mais qu'il eût été bien plus simple de rectifier dans le texte même, ce qui faciliterait la lecture. Ce n'est point là en effet un texte original qu'on doive respecter, mais une simple traduction, dont le seul mérite est l'exactitude matérielle. La seconde critique qu'on peut adresser à l'éditeur, est d'avoir donné certaines notes au moins inutiles à l'intelligence du texte; je citerai par exemple les notes 1, p. 58, 183, 190, 192, 209, 229, etc. En revanche, M. H. B. nous donne p. 73, 123, 130, 147, 166, 216, etc., d'intéressants et curieux détails, mais il est fâcheux qu'il omette souvent de nous apprendre le sort actuel des objets décrits. Ce sont de semblables notes qu'on demande le plus aux commentateurs. Quant à ce qui est de Maihows, pour quelques faits intéressants qu'on peut glaner dans ses lettres, il y a bien du fatras; et l'on souhaiterait souvent un peu moins de dissertations — et encore M. B., de son aveu, en a-t-il retranché — et un peu plus de descriptions. Somme toute, l'œuvre et son commentaire valent l'attention de tous les érudits qui s'intéressent au Paris du dernier siècle.

J. Romain Boulenger.

12. Paris à travers les âges, aspects successifs des principales vues et perspectives des monuments et quartiers de Paris depuis le XIIIe s. jusqu'à nos jours, fidèlement restitués d'après les documents authentiques par M. F. Hoffbauer, architecte. Livraison IIe. Texte par M. Ch. Jourdain. In-fol., 59 p. et 5 pl. Paris, Didot.

Le texte de cette nouvelle livraison est dû à notre collègue M. Ch. Jourdain. C'est l'histoire si peu connue encore des nombreux collèges et couvents du pays latin, autrefois l'*Université*. Il y a dans ces monographies nombre de faits intéressants et instructifs. Nous reprocherons seulement au savant écrivain de n'avoir pas insisté suffisamment sur l'histoire du Petit-Châtelet, et aussi de manquer quelquefois de précision dans la désignation des rues actuelles où quelques restes de ces antiques édifices peuvent encore se voir. Ainsi, par exemple, page 40, l'auteur parlant du collège de Prémontré se contente de dire qu'il n'existe plus, et omet d'ajouter que les bâtiments subsistent encore tout entiers, y compris la chapelle dont l'abside a été durant de longues années un café, et sert aujourd'hui de salle de laboratoire à l'Ecole de médecine : il est vrai que la disparition de ces bâtiments est imminente s'il est exact qu'ils soient compris dans les démolitions encore à faire pour l'extension des bâtiments de l'Ecole. Sauf ces légères critiques, nous n'avons que des éloges à adresser à l'historiographe de l'Université, et aux substantielles notices qu'il a consacrées à chacun de ces vieux établissements, dont plusieurs avant la Révolution étaient déjà en pleine décadence.

Comme toujours, les planches de M. Hoffbauer sont de la plus merveilleuse netteté; et c'est une véritable résurrection que ces vues du même lieu, à des époques si diverses, toutes prises, suivant son heureux système, du même point. Le plan surtout si ingénieusement juxtaposé est d'un grand intérêt, car ce quartier a été l'un des moins bouleversés de Paris, et on peut y retrouver beaucoup de restes anciens. Nous ferons toutefois au remarquable dessinateur le même reproche qu'à l'éminent écrivain; c'est de ne pas toujours indiquer avec une suffisante netteté les sources et les ouvrages d'où sont tirées ses gravures.

J. Romain Boulenger.

13. Tuetey (Alexandre). — Testaments enregistrés au parlement de Paris sous le règne de Charles VI. In-4°, 460 p. Paris, imp. nat. (Extr. des *Documents inédits publiés par le ministère de l'Instruction publique*.)

Nous sommes heureux de pouvoir appeler l'attention des lecteurs du *Bulletin* sur le curieux recueil de testaments publié par M. Tuetey. Rien ne peut mieux nous initier aux détails de la vie intime des gens du moyen âge que ces documents émanés des personnages les plus divers, des bourgeois comme des nobles, des petits marchands comme des plus riches seigneurs. C'est dans la seconde moitié du xiv° siècle que le Parlement s'attribua le droit exclusif de connaître des testaments dont les auteurs auraient manifesté catégoriquement la volonté de s'en remettre au roi pour l'exécution de leurs dispositions dernières. Par les soins du greffier Nicolas de Baye, un registre spécial fut consacré à partir de l'an 1400 à l'enregistrement des testaments présentés au Parlement. Ce curieux registre nous est parvenu en partie à l'état d'original, en partie dans une copie conservée à la Bibliothèque nationale. Il contient 236 testaments compris entre les dates de 1375 et 1421 ; d'autres registres du même genre devaient continuer cette importante collection, ils sont malheureusement perdus. Les 48 testaments publiés in extenso par M. Tuetey doivent faire regretter la perte des registres manquants. Ces documents offrent un intérêt général pour l'histoire des mœurs et du droit sous le règne de Charles VI. Mais ils offrent un intérêt spécial au point de vue parisien, car les trois quarts des testateurs appartiennent à notre cité par leur naissance, ou s'y rattachent par les fonctions qu'ils y ont remplies. Obligé de restreindre sa publication à un petit nombre de types, M. Tuetey a dû faire un choix, il l'a fait avec goût en s'attachant surtout à nous présenter des actes émanés de personnes placées à tous les degrés de l'échelle sociale. Son livre s'adresse ainsi aux économistes autant qu'aux historiens. Un excellent index permet au lecteur de retrouver les nombreux personnages mentionnés dans le recueil comme testateurs, comme légataires ou comme exécuteurs testamentaires, et tous les détails curieux relatifs aux usages et aux mœurs du temps qui méritaient d'être mis en relief. En tête de chaque pièce M. Tuetey a placé une courte notice biographique sur les personnages dont les testaments émanent. Ces notices, presque toutes composées d'après des documents inédits, ne sont pas un des moindres attraits du volume.

R. L.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue à la Bibliothèque nationale le 10 mai 1881.

Présidence de M. EGGER.

La séance est ouverte à 4 heures.

— M. le Président s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Vous connaissez tous, et quelques-uns de vous connaissent par expérience, l'embarras d'un étudiant appelé à subir quelque examen devant un professeur, dont il a eu le malheur ou le tort de ne pas suivre les cours. Tel est à peu près, aujourd'hui, l'embarras du président que l'affectueuse obstination de vos suffrages appelle à l'honneur d'ouvrir cette séance. Ses nombreux devoirs professionnels et plus encore l'infirmité, qui l'envahit chaque jour davantage, l'ont laissé bien peu libre d'assister aux séances de votre Conseil où il trouvait cependant autant de profit que de plaisir ; il n'a même pu suivre, comme il l'aurait voulu, le progrès de vos études dans les diverses publications dont vous enrichissez l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France : il n'a pu visiter ce beau musée Carnavalet et la bibliothèque municipale reconstituée et sans cesse augmentée par son généreux et savant conservateur, M. Cousin. Tout cela lui cause une sorte de confusion dont il vous doit l'aveu. Vous l'excuserez sans doute s'il ne résume pas devant vous les travaux de votre Société d'une manière qui réponde à vos laborieux efforts.

« Aussi bien, Messieurs, et pour de plus compétents que je ne le suis dans les matières d'histoire et d'antiquités nationales, Paris et l'Ile-de-France sont un vaste sujet de recherches et de méditations. Il ne suffit pas, pour s'y intéresser, d'être un bon Parisien ; il faut des loisirs que n'a pas, d'ordinaire, un professeur voué à l'enseignement des littératures anciennes.

« Le nombre est vraiment petit de ceux qui même nés et élevés dans notre capitale l'ont explorée dans toute son étendue, en connaissent les principaux monuments avec les souvenirs qui s'y rattachent. Je me trouvais un jour dans une réunion où l'Université coudoyait des membres du clergé libéral parmi lesquels l'éloquent Lacordaire ; l'entretien y roulait depuis quelques minutes sur les fortes vertus qu'entretient la vie dans la campagne, sur la mollesse et l'étiolement des âmes dans l'atmosphère des grandes villes ; on opposait le Parisien au laboureur de la Beauce, au vigneron de la Bourgogne. Tout d'un coup le P. Lacordaire, de sa voix vibrante, jeta parmi nous ces paroles : « Le Parisien, voulez-vous que je vous dise ce que c'est que le Pari- « sien ? C'est un homme qui depuis trois cents ans ne fait que passer « son baccalauréat. » Hélas ! Messieurs, je voudrais bien que, depuis trois cents ans, tous les enfants de Paris eussent fait leurs études et les eussent poursuivies jusqu'au baccalauréat ! Ils connaîtraient mieux leur ville natale, ils en apprécieraient mieux les richesses et la gloire; on est vraiment effrayé en songeant à l'étendue de cette ville immense, au chiffre de sa population, égale à celle de plus d'un royaume, en songeant à l'ignorance où vit encore la plus grande partie de cette population, malgré les écoles qui se multiplient dans nos vingt arrondissements dont chacun est presque une ville.

« Ici encore pardonnez-moi un souvenir de mes études classiques. Cicéron loue quelque part son ami Térentius Varron pour les services qu'il avait rendus à l'histoire de Rome : « Nous étions, lui « dit-il, comme des étrangers dans notre patrie, tu nous y promènes « pour nous en apprendre les origines et pour nous en expliquer « les antiquités. » Or, qu'était-ce auprès de Paris que cette ville de Rome qui n'eut jamais plus de 4 à 500,000 habitants ? et j'ajouterai : qu'était-ce que cette petite et merveilleuse Athènes, où l'on ne pouvait, comme dit Cicéron, faire un pas sans mettre le pied sur quelque mémorable souvenir ? Athènes et tout son territoire n'ont jamais nourri plus de 600,000 âmes, c'est-à-dire plus du tiers de notre population parisienne. Sans sortir de notre enceinte, que de monuments à visiter, que d'archives, que de ruines à interroger ! Je lisais naguère dans l'une de vos publications qu'une chronique du moyen âge place en 817 ou 819 avant notre ère la fondation de Paris. Écartons ces témoignages d'une crédulité naïve et ne commençons les annales de notre ville qu'avec les Commentaires de

César ; ce sont déjà près de vingt siècles durant lesquels on la voit grandir, se transformer, se mêler à tous les événements de la vie nationale, en diriger les évolutions et les progrès, si bien que son histoire est comme un résumé de l'histoire de France tout entière.

« Or, s'il est une chose essentielle pour l'éducation d'un bon citoyen français, c'est de connaître d'où viennent les institutions qui nous ont régis ou qui nous régissent, la langue que nous parlons, la prospérité matérielle, les gloires littéraires et scientifiques dont nous sommes fiers. Que d'efforts doivent se réunir et s'accorder pour répandre ces notions salutaires jusque dans les plus humbles régions de la société parisienne ! Que de temps il nous faudra pour faire comprendre à tous que le respect du passé, que la conservation des monuments du passé ne sont pas seulement des garanties d'ordre social, mais des gages de sécurité, des moyens d'améliorer la condition de tous! Les ruines lamentables dont Paris se couvrait il y a dix ans nous montrent ce que coûtent à un peuple l'ignorance et le mépris de ses monuments et de ses traditions historiques. Nous autres, vieux Parisiens, n'avons-nous pas vu plus d'une fois, avant 1871, des machines, des presses à vapeur brisées par l'aveuglement de travailleurs qui s'imaginaient assurer ainsi plus de travail à leurs bras, plus de profit à leurs familles ; comme si les merveilleuses inventions qui épargnent la fatigue aux bras de l'homme n'avaient pas pour effet dernier d'augmenter son bien-être en multipliant les produits utiles ! Naguère encore on me rapportait un de ces traits de la grossièreté populaire qui, dans les temps de révolution, dégénère en passion subversive. Non loin de Paris, des ouvriers travaillaient à l'achèvement d'un château somptueux, et l'un d'eux disait à ses camarades : « Eh bien, quand tout cela sera fini, nous le détruirons un jour, il faudra le reconstruire et cela fournira de l'occupation aux travailleurs. » Je ne sonde pas sans effroi la profondeur de misères morales que révèlent ces sinistres paroles.

« Vous n'êtes pas appelés, Messieurs, à faire ou à refaire directement l'éducation de ces malheureux déshérités ; mais nous sommes tous appelés à une œuvre commune d'instruction populaire. Depuis les plus hauts degrés de la science historique jusqu'aux plus humbles, l'explication des vieux monuments est, parmi les travaux qui vous occupent, la plus instructive peut-être et la plus efficace pour toutes les classes laborieuses. Dans le perfectionnement de notre architecture municipale, dans l'assainissement progressif de nos maisons, de nos voies de communication, de nos égouts, dans l'amélioration de nos moyens d'éclairage depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, il y a comme une expression vive et saisissante du progrès même de notre vie : c'est là un enseignement qui parle aux yeux et qui entre tous est fait pour assagir les esprits. Nous y devons tous contribuer

dans la mesure de nos forces, tous, depuis les membres des sociétés savantes jusqu'aux instituteurs primaires. Paris est plein, Dieu merci! de sociétés vouées aux recherches sur notre vieille histoire, chacune d'elles voit s'étendre sans cesse l'heureuse influence de ses études et la plupart, ce dont il faut les féliciter, se soutiennent, sans le secours de l'État, par le zèle de collaborateurs et de souscripteurs volontaires.

« A l'égard des souscriptions, on ne saurait trop recommander l'exemple, plus rare en France qu'en Angleterre, d'encourager par ces sortes de contributions annuelles les publications mêmes dont on ne pourra pas personnellement profiter. Il faut que les lecteurs de livres savants n'en soient pas les seuls acheteurs. C'est une bonne œuvre pour le rentier, pour le commerçant, fussent-ils même peu lettrés, que de soutenir, par un versement annuel, les publications comme celles que multiplient chez nous la *Société des Antiquaires*, l'*École des chartes*, la *Société des anciens textes*, votre Société, Messieurs, et permettez-moi d'ajouter celle qui, depuis quatorze ans, prospère sous le titre d'*Association pour l'encouragement des études grecques*. Je ne saurais vous dire tout ce que cette dernière doit au zèle désintéressé de maint souscripteur qui n'a jamais lu et ne lira peut-être jamais une ligne de grec, mais qui a la noble ambition de soutenir et d'encourager de telles études. Sur la liste de cette dernière association j'aime à vous signaler un exemple bien touchant de ces dévouements qui contribuent sans bruit et sans ambition personnelle au succès d'une œuvre utile. Un de nos premiers souscripteurs était simple répétiteur dans une petite ville de province. Il est mort depuis quelques années ; mais sa veuve, qui vit elle-même du produit de leçons particulières, a voulu que son nom continuât de figurer parmi les nôtres; chaque année elle nous envoie fidèlement sa pieuse offrande ; c'est comme la couronne qu'elle va déposer sur la tombe du regretté défunt. Souhaitons, Messieurs, que de tels dévouements se multiplient dans tous les ordres d'associations formées en vue de la science et de l'instruction nationale !

« Mais il est temps, Messieurs, que je songe à remplir, en votre nom, un dernier devoir. Depuis notre réunion générale de 1880, seize de nos associés nous ont été enlevés par la mort. Voilà une liste bien longue que ma faible vue ne me permet pas de vous lire et, pour suppléer à mon infirmité, je n'ai pas l'admirable mémoire du président qui occupait l'an dernier ce fauteuil, mon cher confrère et ami, Alfred Maury. Parmi nos morts, il y en a d'illustres et de célèbres à divers titres : M. Paulin Paris, M. Gatteaux, M. Cortambert, Mme Thiers ; d'autres sont de modestes amateurs dont le concours et la sympathie nous étaient précieux. Ne pouvant suffire à les apprécier tous, permettez que je m'autorise d'un vieil usage athénien. Au temps de Périclès, le citoyen qui prononçait l'oraison funèbre des soldats

morts pour la patrie enveloppait dans un commun éloge tous ces hommes de cœur sans distinction de fortune ou de grade; il ne prononçait aucun nom propre : les noms étaient inscrits plus tard sur la stèle ou plaque de marbre qui recouvrait la tombe érigée aux frais de l'État. L'inscription d'alors, c'est aujourd'hui l'impression, en tête de votre Bulletin, de la liste funèbre qui signale à la reconnaissance publique les bienfaiteurs de votre œuvre. Quant à moi, je me contente de leur adresser ici à tous le pieux hommage qui leur est dû. »

Membres de la Société de l'Histoire de Paris décédés en 1880-1881.

M. Adrien Rousset, numismate, 11 février 1879, † mars 1880[1].

M. l'abbé Michel Houssaye, vicaire à la Madeleine, membre fondateur, † mai 1880.

M. Belfond, 14 octobre 1879, † juin 1880.

M. le docteur L.-H. Laloy, membre du Conseil de la Société, novembre 1874, † juin 1880.

Mme veuve Paradis, 13 octobre 1875, † juin 1880.

M. Léon Tripier, 13 avril 1875, † 1880.

M. Louis Thomas, 10 octobre 1876, † août 1880.

M. Jules-Édouard Poisson-Séguin, membre fondateur, † déc. 1880.

Mme Thiers, 21 mai 1878, † décembre 1880.

M. Amédée Berger, président à la cour des comptes, nov. 1874, † janvier 1881.

M. E. Gatteaux, membre de l'Institut, membre fondateur, † février 1881.

M. Émile-Justin Ménier, député de Seine-et-Marne, août 1874, † février 1881.

M. Paulin Paris, membre de l'Institut et du Conseil de la Société, membre fondateur, † février 1881.

M. Pottier, ancien libraire, 14 décembre 1875, † février 1881.

M. Eugène Cortambert, bibliothécaire de la section géographique à la Bibliothèque nationale, 21 avril 1875, † mars 1881.

M. Paul Chéron, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, membre fondateur, † mai 1881.

— M. Paul Viollet, secrétaire, donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

« Depuis notre dernière assemblée générale, nos publications ont suivi leur marche régulière.

---

1. M. Rousset était mort avant l'assemblée générale de 1880; mais, son décès n'ayant pas été notifié en temps utile, le président n'a pu le mentionner dans son discours du 11 mai 1880. (Note de la Rédaction.)

« Vous avez reçu le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, publié par M. Tuetey.

« Le 7e vol. de *Mémoires* est achevé d'imprimer et vous sera incessamment distribué. J'en ai ici un exemplaire que j'ai déposé sur le bureau.

« Le *Bulletin* est au courant. Le second numéro de 1881 est déposé chez le libraire et sera distribué dans quelques jours.

« Enfin des planches dont l'intérêt topographique et même artistique n'a pu vous échapper sont entre vos mains depuis cinq ou six mois. Je veux parler du plan de la censive de Saint-Germain-l'Auxerrois et du plan de l'abbaye de Saint-Antoine. Ces deux planches ont été, comme vous savez, affectées à l'exercice 1879.

« Le *Journal d'un Bourgeois de Paris* forme le 3e vol. de notre série de documents.

« Nous attendions avec quelque curiosité cette édition du *Journal* commencée depuis longtemps par M. Tuetey; mais nous comprenons maintenant, en ouvrant ces pages substantielles où l'éditeur suit pas à pas son auteur et ne cesse pas un moment d'illustrer ce texte déjà si piquant à l'aide des documents contemporains les plus abondants et les mieux choisis, nous comprenons qu'une pareille entreprise ait demandé beaucoup de temps et que l'auteur, obligé d'ailleurs par une maladie assez longue d'interrompre ses travaux, n'ait pu conduire cette publication avec toute la célérité qu'eût souhaitée notre impatience. Vous n'ignorez pas, Messieurs, que ce prétendu bourgeois est définitivement un clerc ; mais nous avons maintenu le titre consacré, afin de ne pas dérouter les travailleurs.

« Le 7e vol. de nos *Mémoires* vous paraîtra, je l'espère, digne des précédents.

« L'histoire municipale, que nous n'avions pas encore abordée de front, y occupe, avec le Mémoire de M. Lecaron, une place importante. Vous lirez cette étude consacrée à l'origine du Parloir aux Bourgeois, de l'administration et de la juridiction urbaines.

« L'histoire de l'administration centrale est représentée par une étude sur les intendants de la généralité de Paris que nous devons à M. A. de Boislisle. M. de Boislisle a fait, pour ainsi dire, de l'histoire des intendants son fief; mais il n'est point esclave, et nous nous en félicitons, d'une vieille règle féodale qui interdisait rigoureusement la moindre aliénation, le moindre abrégement de fief. Il a donc bien voulu détacher d'un travail plus considérable cette page exclusivement parisienne.

« M. Dufour, qui publiait dans nos *Mémoires*, en 1876, la traduction du récit du siège de Paris, par Pigafetta, nous donne aujourd'hui une seconde relation inédite du même siège, relation récemment

découverte par M. L. Delisle. Cet épisode émouvant de notre histoire sera désormais connu jusque dans ses moindres détails : le nouveau narrateur nous a conservé trois documents très précieux, deux proclamations inédites et parfaitement authentiques d'Henri IV, un acte apocryphe et non moins intéressant, non moins précieux pour l'histoire, je veux parler d'un prétendu pacte entre Henri IV et son armée, pacte odieux qui est destiné à montrer aux Parisiens l'assiégeant sous les couleurs les plus noires. Il s'agissait, comme dit le narrateur, « d'encourager les habitants de la ville ». Et cela, en effet, y servit grandement. Le document est de premier ordre.

« L'histoire de la captivité de l'abbé de Roquette à la Bastille est remarquablement écrite, très simple, d'une évidente sincérité. Le prisonnier fut, somme toute, traité très humainement. Nous connaissons par lui l'un des régimes auquel pouvait être soumis un prisonnier à la Bastille, probablement le plus doux. Cette relation curieuse a été découverte et publiée par M. Gazier.

« L'inventaire du mobilier de Me Pierre Cardonnel, publié par M. Douët d'Arcq, nous fait pénétrer dans la maison d'un chanoine de Notre-Dame au xve s., et cette visite est fort intéressante pour l'archéologue ou l'érudit. Pierre Cardonnel s'occupait évidemment de médecine : sa bibliothèque se compose en bonne partie d'ouvrages médicaux.

« M. Courajod, dans une courte et sobre étude sur la cheminée de la salle des Caryatides au musée du Louvre, nous achemine pas à pas vers cette conclusion qui s'impose : les deux belles statues qui forment le sujet principal de décoration de cette cheminée ne peuvent être que de Jean Goujon.

« Au cours de cette grave promenade où l'amour de l'histoire et le culte de l'art nous ont conduits, du Parloir aux Bourgeois jusqu'à la Bastille et de la Bastille jusqu'au Louvre, l'un de nous a rencontré dans la rue le grand ou le gros Thomas, le célèbre marchand d'orviétan debout sur son char, la tête empanachée de plumes de paon, au côté son sabre gigantesque. Il arrache les dents sans douleur et vend six sous la fiole le plus merveilleux des baumes. Au moment de la naissance du dauphin, père de Louis XVI, le grand Thomas a ressenti un immense enthousiasme patriotique ; aussi s'est-il fait faire un bonnet phénoménal, un bonnet homérique ; il a couronné de fleurs de lis une dent monumentale ; trois jours de suite il a illuminé son char ; et pendant quinze jours il arrachera les dents *gratis*. Bien mieux : il invite solennellement le peuple à un banquet public que lui, le grand Thomas, offrira aux Parisiens ; il tiendra table ouverte sur le Pont-Neuf. Il a acheté un bœuf, plusieurs moutons, du vin en abondance, six cents cervelas ; il donnera pour le dessert une petite réjouissance d'artifice.

« Après le brillant boniment du grand Thomas, j'ai été déconcerté presque autant qu'un invité en apprenant que M. le lieutenant de police avait interdit le festin. L'historien du grand Thomas, M. Ar. Chevalier, partage ma tristesse ; mais son article est fait pour consoler et même pour réjouir les hommes graves qui ne pensent pas déroger en écoutant quelquefois dans la rue le charlatan qui parle et le peuple qui lui répond.

« L'article de M. Courajod et celui de M. Ar. Chevalier ont été l'occasion d'illustrations qui m'ont paru réussies. En tout cas, elles sont variées et ne répondent pas précisément à un seul et même sentiment artistique.

« Notre *Bulletin* a été consacré, comme d'habitude, aux communications peu étendues, à ces indications précieuses que chacun de nous recueille sur sa route et qui ne doivent point être perdues.

« MM. Omont, Bruel, Pierre Bonnassieux, comte de Marsy, Léopold Delisle, Grassoreille, Edgard Mareuse, Douët d'Arcq, Siméon Luce, l'abbé Valentin Dufour, Auguste Vitu, Gustave Leclerc, Romain Boulenger nous ont fourni des notes précieuses qui intéressent l'histoire économique, l'histoire de l'art et la topographie.

« Vous n'ignorez point, Messieurs, que les publications dont je vous entretiens sont, en ce moment, dirigées par M. Robert de Lasteyrie, secrétaire du Comité de publication, à qui nous devons tous une singulière reconnaissance. Il a été secondé avec un zèle assidu et constant par un de nos confrères, M. Omont, que nous sommes heureux, M. de Lasteyrie et moi, de remercier ici sincèrement.

« Un mot maintenant de nos entreprises nouvelles et de nos projets :

« Le prochain volume de *Documents* est sous presse. Il est consacré au *Journal de Dubuisson-Aubenay*, publié par M. Gustave Saige.

« Le 8e vol. des *Mémoires* (année 1881) s'imprime aussi. Voici l'indication des travaux qui nous sont livrés en manuscrit ou qui nous sont promis :

« 1° Histoire du fief de Bercy, par Malon, seigneur de Bercy, publiée par M. de Boislisle. Ce premier article est entièrement composé.

« 2° Les origines de la municipalité parisienne, seconde partie, par M. Lecaron.

« 3° Les Établissements de saint Louis en Beauvoisis, par M. Paul Viollet.

« 4° La chapelle des ducs d'Orléans aux Célestins, par M. Molinier.

« 5° L'auteur du Grand Coutumier, par M. Léopold Delisle.

« 6° Les Constitutions du Châtelet, par M. Mortet.

« 7° Histoire politique du chapitre de Notre-Dame de Paris pendant la guerre de Cent ans, par M. Grassoreille.

« J'ai terminé, Messieurs, mon rapide exposé des travaux de la Société. »

— M. de Laborde, trésorier, fait connaître la situation financière de la Société par recettes et dépenses jusqu'au 30 avril 1881. — Nous donnons ici le résumé de son rapport :

5e Exercice (1878).

Recettes		11,270 70
Dépenses		9,547 75
Le 5e Exercice (1878) s'était clos par un excédent de		1,722 95

6e Exercice (1879).

Recettes.

Les recettes se sont élevées à la somme de		11,975 95
Excédent du 5e Exercice (1878)	1,722 95	
Cotisations	7,564 »»	
Encouragement ministériel	500 »»	
Souscription ministérielle	510 »»	
Ventes par le libraire	1,485 10	
Intérêts des sommes capitalisées	193 90	
Total	11,975 95	

Dépenses.

Les dépenses ont atteint le chiffre de		8,005 75
Correspondance et administration	587 65	
Frais d'impression	5,351 35	
Honoraires des auteurs	1,248 »»	
Honoraires du secrétaire de la Rédaction	600 »»	
Sommes capitalisées	218 75	
Total	8,005 75	
Le 6e Exercice (1879) se clôt par un excédent de		3,970 20

7e Exercice (1880).

Recettes perçues (jusqu'au 30 avril 1881).

Les recettes perçues se sont élevées à la somme de		13,063 50
Excédent du 6e Exercice (1879)	3,970 20	
Cotisations	7,005 30	
Encouragement ministériel	500 »»	
Souscription ministérielle	510 »»	
Ventes par le libraire	834 »»	
Intérêts des sommes capitalisées	244 »»	
Total	13,063 50	

Recettes prévues.

Les recettes prévues s'élèvent à la somme de		498 30

Cotisations	498 30	
Total	498 30	
Total des recettes		13,561 80

Dépenses soldées (jusqu'au 30 avril 1881).

Les dépenses soldées ont atteint le chiffre de.		5,045 25
Correspondance et administration.	648 35	
Frais d'impression.	3,796 90	
Honoraires du secrétaire de la Rédaction. .	600 »»	
Total	5,045 25	

Dépenses prévues.

Les dépenses prévues atteignent le chiffre de.		5,016 55
Correspondance et administration	86 »»	
Frais d'impression.	4,230 55	
Honoraires des auteurs	700 »»	
Total	5,016 55	
Total des dépenses. . . .		10,061 80

Recettes.	13,561 80
Dépenses	10,061 80
Le 7e Exercice (1880) se clora par un excédent de. . .	3,500 »»

8e Exercice (1881).

Recettes perçues (jusqu'au 30 avril 1881).

Les recettes perçues se sont élevées à la somme de. . .		558 40
Cotisations	497 40	
Intérêts des sommes capitalisées	61 »»	
Total	558 40	

Recettes prévues.

Les recettes prévues s'élèvent à la somme de		12,241 60
Excédent prévu du 7e Exercice (1880). . .	3,500 »»	
Cotisations	7,142 10	
Encouragement ministériel	300 »»	
Souscription ministérielle	510 »»	
Ventes par le libraire	595 25	
Intérêts des sommes capitalisées.	194 25	
Total. . . .	12,241 60	
Total des recettes		12,800 »»

Dépenses soldées (jusqu'au 30 avril 1881).

Les dépenses soldées ont atteint le chiffre de.	533 75

Correspondance et administration	171 65	
Sommes capitalisées	362 10	
Total :	533 75	
DÉPENSES PRÉVUES.		
Les dépenses prévues atteignent le chiffre de.		9,266 25
Correspondance et administration.	566 25	
Frais d'impression.	7,000 »»	
Honoraires des auteurs	1,100 »»	
Honoraires du secrétaire de la Rédaction. .	600 »»	
Total	9,266 25	
Total des dépenses . . .		9,800 »»
RECETTES		12,800 »»
DÉPENSES		9,800 »»
Le 8e Exercice (1881) se clora par un excédent de . .		3,000 »»

RECETTES	depuis l'origine de la Société jusqu'au	67,067 20
DÉPENSES	30 avril 1881	59,024 30
RESTE EN CAISSE au 30 avril 1881		8,042 90

— L'Assemblée procède à l'élection de douze membres du Conseil d'administration en remplacement de MM. A. de Barthélemy, Ar. Chevalier, Louis Courajod, G. Desjardins, Jules Desnoyers, l'abbé Valentin Dufour, V. Duruy, J. Guiffrey, Guillaume, J. Lair, A. Longnon, baron de Watteville, sortant en 1881. Sont élus : MM. A. de Barthélemy, Louis Courajod, G. Desjardins, Jules Desnoyers, l'abbé Valentin Dufour, V. Duruy, J. Guiffrey, Guillaume, J. Lair, A. Longnon, Tuetey, baron de Watteville.

L'Assemblée procède à l'élection de trois membres du Conseil à la place de MM. le docteur Laloy et Paulin Paris, décédés, Ad. Vuitry, démissionnaire, sortant en 1884. Sont élus : MM. Dufour (de Corbeil), de Liesville, H. Omont.

Communications.

M. Tisserand donne lecture d'un essai intitulé : *Fortification connue sous le nom de Tranchée du faubourg Saint-Germain*, dont le Comité de publication a décidé l'impression dans le volume de *Mémoires* de 1881.

La séance est levée à 5 heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 17 mai 1881.

Présidence de M. Léopold Delisle, vice-président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Adolphe Vuitry, qui remercie la Société d'avoir pourvu sur sa demande à son remplacement comme membre du Conseil.

— M. le Président annonce au Conseil les démissions de MM. Henri Defert, Eugène d'Eichtal et Alphonse Jamet.

— Le Conseil prononce l'admission de :

662. M. le comte Bertrand de Nadaillac, présenté par Mme la marquise de Nadaillac et M. le marquis de Laborde.

663. M. Eugène Miotat, présenté par MM. R. de Lasteyrie et Champion.

664. M. Louis Nicolas, présenté par MM. Bouvrain et Champion.

665. M. le comte de L'Espine, présenté par MM. Léopold Delisle et R. de Lasteyrie.

— Le Conseil décide, sur la demande qui lui est adressée par le président de la Commission d'organisation de l'exposition de Versailles, qu'un exemplaire des collections de la Société sera envoyé à cette exposition. MM. Dufour (de Corbeil) et Mareuse veulent bien se charger d'assurer cet envoi.

— M. le Président rappelle que l'objet principal de la réunion est l'élection du Bureau et des Comités pour l'exercice 1881-1882. Il ajoute qu'aux termes du règlement le président n'est pas rééligible.

Élection du Bureau. Sont élus : Président, M. Léopold Delisle ; vice-président, M. Jules Cousin ; trésorier-bibliothécaire, M. le marquis de Laborde ; secrétaire-archiviste, M. Paul Viollet ; secrétaire-adjoint, M. Edgar Mareuse.

Élection du Comité des fonds. Sont élus : MM. Boulay de la Meurthe, baron Jérôme Pichon, Tisserand, baron de Watteville.

Élection du Comité de publication. Sont élus : MM. Anatole de Barthélemy, Jules Cousin, G. Demay, R. de Lasteyrie, A. Longnon, A. de Longpérier, H. Omont.

Communications.

— M. l'abbé Thédenat lit une note sur des antiquités romaines trouvées aux Lilas-Romainville. Sur la demande de M. le Président, M. l'abbé Thédenat veut bien remettre ce travail au Comité de publication.

— M. Dufour (de Corbeil) communique au Conseil différentes chartes de Saint-Spire de Corbeil des XIIe et XIIIe siècles.

— M. Jules Cousin apprend au Conseil que la nouvelle section du musée Carnavalet, qui comprend la collection d'objets de l'époque révolutionnaire offerte par M. de Liesville à la ville de Paris, vient d'être inaugurée et ouverte au public.

— M. Vacquer donne quelques détails sur les fouilles opérées à l'emplacement de l'ancien parloir de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Des chapiteaux et bases de colonnes, trouvés en cet endroit, ont été offerts par leur propriétaire, M. Charton, au musée de la ville de Paris.

D'autres fouilles exécutées rue des Sept-Voies n'ont pas eu les résultats qu'on en aurait pu attendre. On n'y a trouvé qu'un fragment de pilastre, orné d'une feuille d'acanthe, sur laquelle reposent deux pieds d'enfant. M. le Président demande à M. Vacquer de remettre à ce sujet une note au Comité de publication.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 14 juin 1881.

Présidence de M. Demay, en l'absence du président et du vice-président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 17 mai 1881 est lu et adopté.

— A l'occasion de la lecture du procès-verbal, M. Edgar Mareuse donne quelques détails sur la part prise par la Société à l'exposition rétrospective de Versailles. M. le Président remercie MM. Mareuse et Dufour (de Corbeil) d'avoir bien voulu représenter la Société à cette occasion.

— M. Franklin s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— Le Conseil prononce l'admission de :

666. M. l'abbé Auguste Doby, vicaire à Saint-Thomas-d'Aquin, présenté par MM. de Villefosse et Champion.

667. Madame veuve Laloy, présentée par MM. Goupil et G. Marty.

668. M. Eugène Rebouleau, présenté par MM. Lemaire et Champion.

— Le Conseil est vivement touché de la démarche de Madame veuve Laloy, qui a désiré remplacer parmi les membres de la Société notre regretté confrère le docteur Laloy.

— M. le Président donne lecture d'une lettre du journal *La Ville de Paris* qui demande à la Société de vouloir bien lui adresser les comptes-rendus analytiques des séances.

— M. le Président donne également lecture de deux lettres de M. le comte Léopold Hugo, qui offre à la Société une collection d'estampes des XVIIe et XVIIIe siècles. M. le Secrétaire transmettra à M. le comte Hugo les remercîments du Conseil pour le don qu'il vient de faire à la Société.

Communications.

— M. Vacquer donne de nouveaux détails sur les fouilles opérées en ce moment sur une partie de l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés et signale la découverte qu'on vient de faire de restes du carrelage émaillé de la salle capitulaire de cette abbaye.

— M. le Président donne lecture d'une note de M. le comte Léopold Hugo *Sur quelques particularités des expositions de l'ancienne Académie royale de peinture, sculpture et gravure.* M. le comte Hugo, commentant le Livret du salon de 1704, entre dans quelques détails sur l'organisation de l'exposition de l'Académie au Louvre et donne la liste des académiciens exposants en 1704.

— La séance est levée à 5 heures.

II.

VARIÉTÉS.

DESCRIPTION SOMMAIRE DES COLLECTIONS RÉVOLUTIONNAIRES

OFFERTES PAR M. DE LIESVILLE A LA VILLE DE PARIS ET INSTALLÉES A L'HÔTEL CARNAVALET.

Tous nos lecteurs savent que la belle collection de livres, médailles, estampes et autres objets de toute nature relatifs à l'histoire de la Révolution française, formée par M. de Liesville, au prix de longues recherches, a été offerte récemment par son généreux propriétaire à la ville de Paris.

En l'acceptant, le Conseil municipal décida que ce petit musée, unique en son genre, serait installé dans les dépendances de l'hôtel Carnavalet et placé sous la direction du savant bibliothécaire de la ville, M. Jules Cousin. M. de Liesville était nommé en même temps conservateur, à titre officiel, de sa collection. Nul n'était plus capable que celui qui les avait réunies pièce à pièce de classer ces importantes séries et aussi de les augmenter quand une occasion favorable viendrait à se présenter. Une fois ces résolutions adoptées, le nouveau conservateur se mit à l'œuvre. Ce n'était pas une petite besogne de transporter des milliers de volumes, d'estampes, de médailles, de faïences, d'objets fragiles et délicats dans un local où rien n'était disposé pour une pareille installation.

Au commencement de l'hiver, la bibliothèque de la ville quittait les anciennes salles où elle se trouvait trop à l'étroit et laissait ainsi une place libre qui fut bien vite remplie par les livres et les estampes de la nouvelle collection. Grâce à la diligence et à l'activité déployées par M. Cousin, admirablement secondé par son nouveau collaborateur, il suffit de trois mois pour aménager, disposer, décorer les salles réservées aux meubles, armes, drapeaux, faïences, décorations, médailles, monnaies, à toutes ces choses qui forment pour le public la partie la plus attrayante des collections de M. de Liesville. Tout était prêt pour le dimanche 1er mai, et le préfet de la Seine est venu avec les conseillers municipaux de Paris inaugurer officiellement le nouveau musée. L'impression a été des plus satisfaisantes. On pouvait s'étonner à juste titre que les deux conservateurs fussent parvenus, presque seuls, avec les modestes ressources dont ils disposent, à un pareil résultat, quand on voit dans d'autres cas et pour d'autres objets dépenser tant de temps et d'argent presque en pure perte.

Dès le jour de l'inauguration, un catalogue sommaire, mais suffisant pour mettre le visiteur au courant de l'idée qui a présidé à la formation et au classement des collections, était mis entre les mains des invités. C'est là une excellente innovation. Trop souvent les catalogues, traités avec un étalage d'érudition parfaitement superflu, ne sont faits que pour les savants qui les consultent dans le cabinet et non pour les curieux, beaucoup plus nombreux, qui ne disposent que d'une heure ou deux. La description actuelle des collections révolutionnaires est rédigée pour ces derniers. Le catalogue complet et détaillé viendra dans la suite; il est déjà en voie de rédaction. Celui qui existe et que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs suffit aux premières nécessités.

Tout d'abord, il convient de rappeler que le musée est public deux jours par semaine, les dimanches et jeudis, de midi à quatre heures. Sans doute, il n'est pas absolument clos les autres jours, surtout pour les travailleurs sérieux. Tous ceux qui ont eu recours à l'obligeance

et à l'érudition du conservateur des collections de la ville de Paris savent avec quelle engageante affabilité les demandes sont toujours accueillies à l'hôtel Carnavalet.

Le rez-de-chaussée des bâtiments est réservé aux collections épigraphiques et archéologiques de la ville, qui proviennent, soit de dons, soit de fouilles, soit d'acquisitions. Cette série que le public est admis à visiter depuis quelque temps déjà, permission dont il n'abuse pas d'ailleurs et dont les étrangers, suivant l'habitude constante, profitent plus que les Parisiens, cette série, dis-je, renferme des pièces du plus haut intérêt. Là est déposée la borne milliaire dont l'inscription assez fruste a exercé la sagacité ses savants géographes de l'Institut. On n'a pas oublié la dissertation de M. E. Desjardins, dont le *Bulletin* a donné récemment une analyse étendue.

A ces collections appartiennent encore deux figures monumentales, dernier reste des décorations de la porte Saint-Antoine, et les douze apôtres d'Anet qui prouvent à quel degré de mauvais goût l'influence corruptrice de l'Italie avait réduit en moins d'un demi-siècle l'art robuste et naïf de nos vieux tailleurs de pierre.

Mais ne nous attardons pas au rez-de-chaussée; bien des objets méritent mieux qu'une description écourtée de quelques lignes. Il faudra y revenir plus tard quand le catalogue que prépare M. Vacquer aura paru.

La collection de M. de Liesville placée au premier rang, à la suite de la bibliothèque, ou du moins les objets qu'on a pu montrer au public occupent la cage d'un escalier, deux salles et deux longues galeries séparées par un petit salon central. On ne pouvait s'astreindre rigoureusement à l'ordre chronologique. Il fallait tirer le meilleur parti possible de la place dont on disposait. C'est ainsi que dans l'escalier s'étalent de grands panneaux, toiles ou papiers peints, qui n'ont pas besoin d'être vus de près; la première pièce a reçu les tableaux et estampes. Dans la grande salle sont disposés avec beaucoup de goût les meubles, étendards, armes et objets de toute nature de plus petit format, tels que montres, tabatières, éventails, bijoux, etc. Bien entendu tout ce qui est ici porte le cachet de l'époque révolutionnaire. Les faïences à emblèmes patriotiques garnissent la muraille des deux galeries; dans les vitrines est classée la suite des décorations et insignes et celle des médailles et monnaies. Enfin le petit salon du milieu, décoré de boiseries et d'un plafond sauvés des démolitions de Paris, est réservé à l'œuvre du célèbre graveur Dupré, dont M. de Liesville a eu la bonne fortune de recueillir de nombreux dessins et des coins du plus rare mérite.

Après ces préliminaires topographiques, nous laissons la parole au catalogue sommaire qui résume à merveille l'intérêt de cette collection en signalant les pièces dignes d'attirer particulièrement l'attention du visiteur :

Dans l'escalier. — Trois grands panneaux de tenture, toile peinte grossièrement, témoignage de l'enthousiasme inspiré par la Fédération. (Trois autres panneaux complétant la décoration de la même pièce se voient plus loin dans la grande salle.) — Glorification de Louis XVI, père des Français et roi d'un peuple libre. — Heureux présages résultant des réformes et de l'union des trois ordres : la prospérité publique et l'abondance succédant aux orages et à la disette. — Serment du roi, de la reine et de la garde nationale à la Patrie. — Portraits de Louis XVI et de Marie-Antoinette, images populaires fort rares. — Fête sur les ruines de la Bastille, le 18 juillet 1790. Grande esquisse au trait. — Ferrures et fragment de la porte des cachots de la Conciergerie où furent enfermés Mme Roland, Robespierre, etc.

Petite salle d'entrée. — Tableau de la première organisation et uniformes de la garde nationale de Paris de 1790 à 1852. — Inhumation des victimes de Juillet devant la colonnade du Louvre. — Transport des victimes de Juillet de la Morgue aux lieux d'inhumation. — Épisodes de la Révolution de 1830. — Proclamation de la République et pompe funèbre des victimes de Juin 1848. — *Vitrines :* Objets divers relatifs aux révolutions de 1830 et de 1848. Petite vitrine d'objets anciens : Bourses de jetons des prévôts des marchands, etc. Le plafond décoré de cette salle est un plafond d'alcôve du XVIIe siècle, rapporté de l'hôtel d'Ormesson, actuellement caserne des pompiers, rue Sévigné.

Grande salle. — *Au milieu :* Modèle de la Bastille taillé dans une pierre de la forteresse lors de sa démolition par le patriote Palloy. — *Au plafond :* Drapeau blanc de l'émigration aux armes unies de France, de Condé, de Prusse, d'Angleterre, d'Autriche et de Russie; inscription : Vivent notre roi, nos princes, nos alliés! Au revers, l'hydre révolutionnaire : Qu'il périsse le monstre! etc.

Côté de l'entrée. — Portières en vieille tapisserie. — Une bannière de la Fédération de 1790. — Cartes à jouer républicaines, bois gravé et épreuve. — Papier de tenture à emblèmes révolutionnaires pour les salles officielles. — Tableau de la déclaration des Droits de l'homme, soutenu par la France, et un génie ailé (peinture de 1791). — Vitrine d'éventails à emblèmes révolutionnaires. — Tenture de fenêtre en toile peinte du temps, représentant la pacification de la Vendée, la campagne d'Italie et la campagne d'Égypte. — Petit modèle de la Bastille, moulé en matériaux agglomérés provenant de la démolition de la Bastille avec ferrures de même provenance. — Modèle de drapeaux républicains (aquarelles). — Projet d'achèvement du Louvre pour un palais national (dessin). — Unité, indivisibilité, tableau pour salle de réunion publique.

Côté de la cheminée. — Grande panoplie d'armes républicaines :

sabres d'honneur et de vainqueur de la Bastille, piques de sectionnaires, glaives des élèves de l'École de Mars, épée officielle des consuls, baudrier de général en chef, bonnets de Liberté plantés sur des piques, l'un surmontant un pavillon d'édifice public, l'autre servant d'étendard aux bataillons de sectionnaires, etc., etc. De chaque côté, petits trophées d'instruments de supplice, chaînes, masques, ceintures, carcans, entraves, menottes, poucettes, clefs et serrures de prisons, etc. — *A gauche :* Coffre et cadrans d'horloge à emblèmes républicains. — Drapeau du 3e bataillon de la 19e demi-brigade. — Dernière palette de David[1]. — *A droite :* Drapeau de volontaires, surmonté d'un clairon des funérailles de Napoléon Ier. — Calendrier républicain de l'an II, entre les portraits de Marat et de Lepelletier, gravures populaires de toute rareté. — Prise et démolition de la Bastille, tableaux du temps. — Dessins originaux : le Jacobin, le Muscadin, l'Incroyable. — Vitrines de boîtes et tabatières peintes et sculptées, à portraits et emblèmes révolutionnaires. Cette vitrine est posée sur un vieux coffre du XIIIe siècle, ferré dans le style des portes de Notre-Dame.

Côté des fenêtres. — Grand tableau de la constitution de 1793 exécuté en papier peint, qui figurait dans la salle de la Convention aux Tuileries. — Calendrier historié de l'an III. — Tableau des *Droits de l'homme* à l'usage des salles de réunion publique. — Arrestation du roi à Varennes, image populaire, bois gravé et épreuve. — Portraits de Marat et de Charlotte Corday; peintures du temps, mais peu fidèles.

Vitrine. — Objets de toilette et bijoux : bonnets de jacobins, bonnet phrygien, montres, breloque-décorations du bonnet rouge, garnitures de boutons, motifs d'éventails, broderies de gilets, brassards et écharpes des représentants aux armées, brassard et cocarde de l'armée de Condé, bagues à emblèmes et portraits de Marat et de Lepelletier, boucles de ceinture, projet d'assignat, tissé en étoffe, bâton et sifflet d'officier de paix, etc., etc.

Côté de l'armoire. — Grande armoire de mariage en bois sculpté à sujets patriotiques : panneau de droite : pacte fédératif; panneau de gauche : prise de la Bastille; sur le montant du milieu, emblèmes des trois ordres : la crosse (clergé), la bêche et le bonnet (tiers-état), l'épée (noblesse); sur le fronton, l'aigle symbolisant l'empire, c'est-à-dire l'État français. — De chaque côté, faisceau de piques de sectionnaires et la pique de citoyenne. — Au-dessus : tambours de l'armée républicaine et de la milice de Paris. — Drapeau du pont d'Arcole

---

1. Cette palette a été offerte au musée Carnavalet il y a déjà quelques années.

(12e demi-brigade), copie exécutée d'après l'original pour le musée napoléonien du prince Demidoff, acquis à la vente des collections de San-Donato. — Sur la frise : armes de Paris en fer repoussé (XVIIIe siècle). De chaque côté, suite des tapisseries en toile peinte exposées dans l'escalier : prise de la Bastille; messe de la Fédération; serment des trois ordres à la Patrie devant les portraits de Necker et de Louis XVI. — Au-dessous, à gauche : jardin du Palais-Royal en 1792, gravure en couleur de Debucourt, épreuve toute marge avant la lettre. — Tableau à l'huile : Mort de M. de Flesselles, prévôt des marchands, tué sur le perron de l'Hôtel de Ville (14 juillet 1789). Quatre petites aquarelles : Fêtes accessoires de la Fédération, à l'Hôtel de Ville, à la Bastille, aux Champs-Élysées, au Pont-Neuf. *Vitrine :* Cartes à jouer révolutionnaires, reliures et emblèmes, cartes de clubs, etc. — *A droite :* Tableaux affichés dans les écoles et servant d'exercice de lecture : *Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême.* — Aquarelle représentant une fête républicaine en province entre deux images populaires, bois gravé et épreuve; première expérience de la Montgolfière et Liberté des cultes.

Vitrines : Médaillons, miniatures, bois sculptés à emblèmes révolutionnaires, objets divers. Cuillères et soupière d'étain à inscriptions patriotiques. — Cachets des vainqueurs de la Bastille. — Portraits tissés de la famille royale.

Galeries. — Les objets exposés dans les deux petites galeries se divisent en trois séries : les faïences, sur le mur; les insignes et décorations dans les vitrines du même côté; la numismatique dans les vitrines du côté des fenêtres.

1. — La série des faïences à emblèmes patriotiques et révolutionnaires est à peu près complète et classée par ordre chronologique, de 1785 à 1870. Elle comprend la série sur les aérostats, une suite relative à l'Empire, à la Restauration, à la Révolution de 1830, l'assiette de Bracquemont contre le second Empire et celle d'Étienne Arago, maire de Paris en 1870. Les deux petites vitrines centrales contiennent les pièces de Sèvres, la célèbre tasse à la guillotine, de *fabrication prussienne,* et quelques autres pièces exceptionnelles. On ne trouvera pas ici les fausses assiettes modernes à la guillotine, au confessionnal, etc.

2. — Les insignes des représentants, magistrats, fonctionnaires et officiers publics, ainsi que les décorations des vainqueurs de la Bastille et autres, garnissent les quatre vitrines du même côté. Deux vitrines plus petites sont consacrées, l'une aux porcelaines, étoffes, boîtes et médailles *au ballon*, l'autre à un curieux service à thé de 1802 décoré de vues de Paris.

3. — La série numismatique complète comprend, classés par années, toutes les médailles, médaillons et estampes relatifs aux

hommes et aux événements, suivis de la série des monnaies frappées au millésime de 1789 à 1805. Viennent ensuite une série sur 1814-1815, le concours monétaire complet de 1848, toute la frappe relative à l'exposition de 1878 et un échantillon de médailles et insignes populaires frappés à l'occasion de la fête du 14 juillet 1880. La numismatique complète de 1848, types et personnages du temps, de 1870-71, etc., est restée dans les médaillers.

Aux murs sont exposés des modèles divers ainsi que les dessins originaux du graveur monétaire Dupré, dont l'œuvre spécial figure dans la vitrine d'honneur du salon central.

On remarquera dans ce même salon le fauteuil mortuaire de Voltaire avec double pupitre à lire et à écrire, provenant de l'hôtel de Villette, où il mourut en 1778, et le fauteuil mortuaire de Béranger donné par Mme Perrotin, ainsi que les masques mortuaires de Béranger et de Sainte-Beuve. Ce dernier donné par M. Troubat.

La boiserie de ce salon provient de l'hôtel dit des Stuarts, rue Saint-Hyacinthe, et le plafond d'un petit hôtel de la rue Blanche, ci-devant n° 8, sur l'emplacement de la Trinité.

Sur la cheminée, belle pendule républicaine à décade et cadran décimal; flambeaux avec médaillons de Louis XVI, Bailly et La Fayette.

Dans la première galerie, buste de Bailly, donné par sa fille, et dans la seconde l'un des bustes officiels de Marat érigés dans les salles des sections de Paris et dans les théâtres après son assassinat.

L'escalier de dégagement est décoré d'anciennes enseignes et d'anciennes plaques de cheminées. L'armoire du palier contient une suite considérable de coins originaux de Dupré et autres relatifs à la numismatique révolutionnaire.

NOTE SUR QUELQUES ANTIQUITÉS ROMAINES

TROUVÉES AUX LILAS-ROMAINVILLE PRÈS PARIS.

Vers le 15 octobre de l'année 1878, M. Rozière faisait défoncer une pièce de terre à lui appartenant, sise entre la rue de Paris et la rue de Bagnolet , dans la commune des Lilas-Romainville, près Paris.

A $0^{m}60$ environ de la surface du sol, les ouvriers rencontrèrent un mur et la première marche d'un escalier ; informé de ce fait, M. Rozière fit déblayer entièrement l'espace circonscrit par le mur, et, le travail terminé, on se trouva dans un caveau auquel donnaient accès six marches en pierre ; la hauteur des murs était de $1^{m}50$ et leur épaisseur de $0^{m}40$; la maçonnerie consistait en pierres assez grosses, du grès

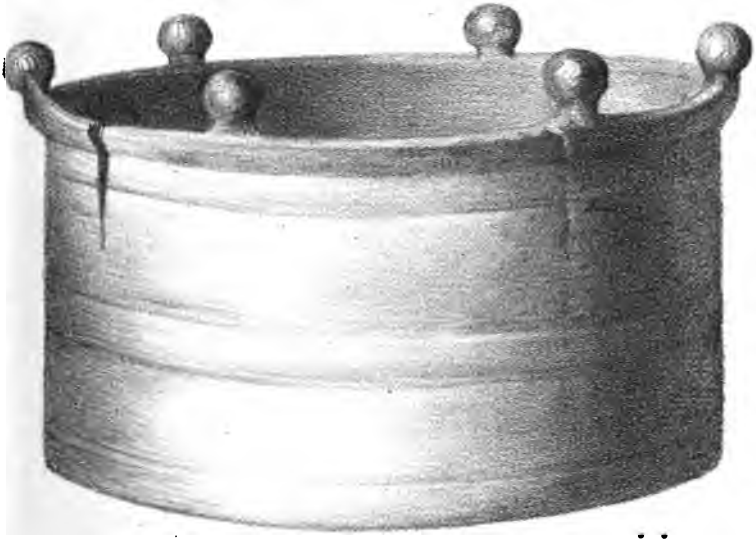

Imp Lemercier et Cie Paris

OBJETS TROUVÉS A ROMAINVILLE

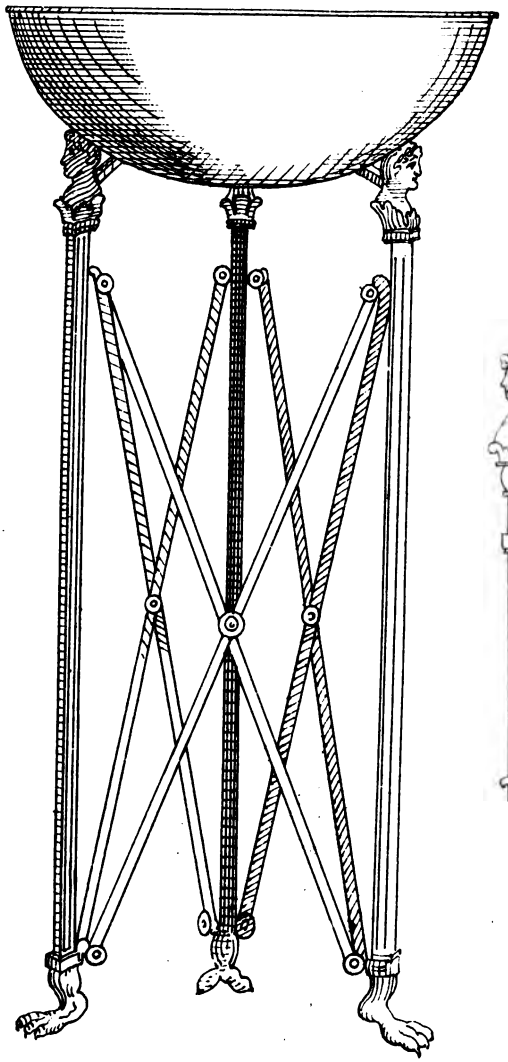

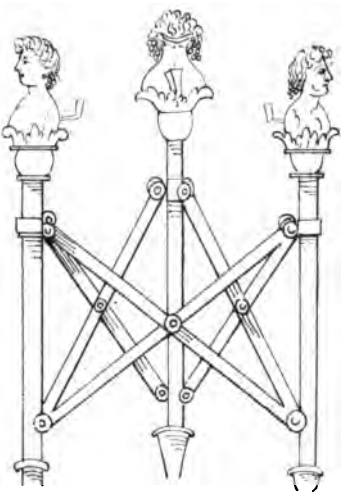

Imp. Lemercier et Cie Paris

TRÉPIEDS ANTIQUES

UofM

surtout, noyées dans un ciment très dur ; les dimensions de la pièce mise au jour étaient, en longueur de 2 m., et, en largeur, de 1m80 ; le sol était un mortier très consistant, formant une couche d'environ 0m20 d'épaisseur. On ne trouva, soit au fond du caveau, soit sur le terrain environnant, aucun débris de la toiture ni de la partie supérieure des murs, ce qui donnerait à penser, ou que le monument avait déjà été fouillé, ou qu'il avait été rasé à la surface du sol et les décombres emportés. A une trentaine de mètres plus loin, on rencontre un second mur d'une épaisseur de 1m20 ; en avant de ce mur se trouvait une grande quantité de terre dont la couleur tranchait avec le sable qui forme le sol environnant ; M. Rozière pense que peut-être il y avait eu, en cet endroit, un fossé comblé, à une époque postérieure, avec des terres rapportées.

Revenons au caveau au fond duquel on trouva différents objets :

1° Plusieurs morceaux de fer, trop déformés par l'oxydation pour qu'il ait été possible d'en déterminer la nature ;

2° Une petite amphore sans anses, en terre grossière, haute de 0m106; l'orifice a 0m02 1/2 de diamètre, et la panse, à sa partie la plus ventrue, environ 0m06 ;

3° Un buste en bronze haut de 0m12 1/2, y compris le piédestal qui mesure 0m02 ; c'est un buste de Mercure. La tête du dieu, surmontée de deux ailes, est nue ; ses cheveux frisés forment un triple rang de boucles dont les deux premiers, cessant au sommet des oreilles, ne couronnent que le front, tandis que le troisième entoure complètement la tête ; le front est bombé, les yeux, percés de trous, ont dû être autrefois incrustés d'argent ; l'expression de la figure, le modelé du cou et des épaules ont une grâce féminine. La partie inférieure du buste est encadrée dans un ornement dont le motif semble avoir été emprunté à un feuillage aquatique ; à droite et à gauche, l'extrémité de la feuille supérieure se replie en dehors, sous l'épaule, à la naissance du bras. Le piédestal carré se compose d'une dépression que surmonte un renflement ; il est, à la partie inférieure et à la partie supérieure, terminé par une moulure ; sa forme est élégante.

On connaît un certain nombre de trépieds dont les tiges sont surmontées de bustes analogues au nôtre. Spon[1] a publié le dessin d'un de ces trépieds, conservé à Rome, au moins de son temps ; Montfaucon[2] en représente un autre, plus complet que celui de Spon, parce qu'il est surmonté de son bassin ; on peut en voir un troi-

---

1. Spon, *Miscellanea eruditæ antiquitatis*, sectio III, *dissertatio de tripodibus*, pl. et p. 118, II ; la même planche a été reproduite par Montfaucon, *Antiquité expliquée et représentée en figures*, t. II, pl. LIII, en regard de la p. 138.

2. Montfaucon, *ibid.*, pl. LII, 3.

sième au musée du Louvre, dans la salle des bronzes[1]; il en existe également à Londres, au British Museum. Les neuf bustes qui surmontent les tiges de ces trois trépieds reposent sur des piédestaux et sont engagés dans un feuillage semblable à ceux du buste trouvé aux Lilas ; une tige formant support et destinée à soutenir le bassin est fixée dans le dos de chacun de ces bustes ; or on voit encore, derrière notre Mercure, à la naissance du cou, l'amorce de ce support aujourd'hui brisé, et, engagée dans le piédestal, l'extrémité de la tige du trépied que le buste surmontait.

Il est à remarquer que les trépieds sur lesquels se rencontrent ces bustes se ressemblent ; ils sont articulés de telle sorte que leurs trois tiges peuvent, à volonté, s'écarter ou se rapprocher, soit pour les rendre d'un transport plus facile, soit pour permettre d'y adapter des bassins de dimensions différentes. On les croirait sortis d'une même fabrique ; ils sont au moins faits sur un même modèle. Je ne voudrais pas cependant trop généraliser cette observation ; mon but a été de déterminer la nature de notre petite statuette, et ayant rencontré, dans les ouvrages que j'avais sous la main, un nombre d'exemples suffisants, je n'ai pas poussé plus loin mes recherches ; je n'ai eu aucunement l'intention de faire une étude sur les trépieds en bronze.

4° Une petite ciste en bronze, très oxydée et brisée en plusieurs morceaux ; j'ai pu cependant, en rapprochant les fragments, la reconstituer presque en entier. Elle est de forme cylindrique, ayant $0^{m}05$ de hauteur, sur $0^{m}09$ 1/2 de diamètre. Son ornementation se compose uniquement de quatre cercles formant un bourrelet très peu saillant ainsi disposés : deux au centre, un à chaque extrémité. La partie supérieure se termine par un rebord en saillie surmonté de six boules inégalement espacées.

Avant de réunir les fragments, j'avais pensé que ce bassin, trouvé à côté du buste, avait pu appartenir au trépied ; mais ses petites dimensions ne permettent pas de s'arrêter à cette supposition. C'est, je crois, un petit meuble de luxe, quelque chose de semblable à ce que, en style moderne, nous appellerions un vide-poche.

Le principal mérite de ces objets est de nous avoir révélé l'existence d'un établissement romain aux portes de Paris, à un endroit où on n'en avait guère trouvé jusqu'à ce jour ; c'est surtout à ce point de vue qu'il m'a paru utile d'en conserver le souvenir.

Je dois ajouter que, grâce à la libéralité de M. Rozière, ces antiquités font aujourd'hui partie de ma très modeste collection.

H. Thédenat.

---

1. Il a été trouvé à Lyand, près Thonon (Suisse).

UNE LETTRE DE PARIS

AU TEMPS DE LA RÉFORME.

L'*Athenæum* publiait récemment[1] le texte anglais d'une lettre, écrite de Paris à la fin de janvier 1535, dans laquelle on trouve le récit détaillé de la procession ordonnée par le roi François Ier pour arrêter les progrès de la Réforme à Paris. On possédait déjà un certain nombre de renseignements sur cette cérémonie, le *Journal d'un bourgeois de Paris* en dit quelques mots et Jean Bouchet dans ses *Annales d'Aquitaine* en présente un récit bien plus circonstancié. Cette lettre d'un témoin oculaire, dont nous donnons la traduction, vient préciser un certain nombre de faits et méritait à ce titre d'être publiée. Le seul texte qu'on en connaisse est une transcription non signée sur le registre de l'évêque John Longland, qui a occupé le siège de Lincoln du 20 mars 1521 au 7 mai 1547.

H. O.

Je vous rapporterai comme nouvelles de Paris un fait intéressant qui vient de se passer tout récemment au milieu de nous. Malgré la sévère justice qui a été faite de ces Ante-Christ, qui non seulement professaient des opinions erronées, mais attaquaient avec la plus grande impiété le très saint sacrement de l'autel, on avait répandu ces jours derniers par les rues de Paris de mauvais livres intitulés *Parantiphrasis* ou Traité très profitable concernant le sacrement de l'autel, dans lesquels il y avait, dit-on, plus de blasphêmes que de phrases. Le roi en fut très offensé. Ayant mis précédemment tout en œuvre pour faire disparaître cette hérésie, et n'ayant point réussi, il crut qu'il n'y avait plus d'autre recours qu'en Dieu que cette affaire intéressait principalement. C'est alors que le 21 janvier il commanda de faire une procession générale par toute la ville et l'Université de Paris dans l'ordre qui suit. En tête, le prévôt de Sainte-Geneviève, ce qui n'a lieu que dans les cas urgents et majeurs, accompagné des autres paroisses avec leurs reliques portées par vingt-et-un porteurs en chemise et pieds nus à l'église cathédrale de Notre-Dame. L'abbé et les moines suivaient pieds nus, priant et chantant dévotement, avec eux venaient les Jacobins se rendant à la cathédrale, où étaient réunis les trois autres ordres, ainsi que d'autres maisons religieuses et les curés des diverses paroisses, attendant leur arrivée, avec les reliques qu'ils possédaient. Tous ensemble, accompagnés des chanoines et du chœur de la cathédrale avec d'autres reliques des saints Jacques, Philippe, Marcel, Barbe, Geneviève, vinrent ensuite à Saint-Germain, près le palais du roi, qu'on appelle Louvre ; là, se trouvaient les reliques de

1. N° 2761, 25 sept. 1880.

la chapelle du roi, en particulier la vraie croix et la couronne d'épines [1]. Le roi, la reine, le dauphin, avec les autres fils et filles de France, les princes et nobles de la cour vinrent du Louvre à cette église et tous en ordre retournèrent à Notre-Dame. En tête marchaient les Cordeliers au nombre d'environ cinq cents, derrière eux la reine à cheval accompagnée de deux des filles du roi et d'une soixantaine de dames magnifiquement parées à la mode française. Elles s'arrêtèrent devant l'église où la reine mit pied à terre et attendit l'arrivée du roi dans une maison préparée à cet effet. Après les Cordeliers venaient les Jacobins en aussi grand nombre, ensuite les Augustins, les Carmes, les religieux, les curés de paroisses, les licenciés et docteurs ; je ne parle point des autres, car le nombre en était infini, chaque homme portant un cierge à la main et les plus insignes reliques qu'ils possédaient.

Les moines de Sainte-Geneviève venaient ensuite d'un côté de la rue, et de l'autre ceux de Saint-Marcel, derrière eux les prévôts de ces deux saints, marchant l'un à côté de l'autre. Après eux venaient les chanoines et le chœur de la chapelle royale et de l'église cathédrale, suivis des suisses, chacun avec sa hallebarde en main. Puis les gentilshommes de la cour derrière lesquels marchaient cinq ou six évêques, quatre cardinaux avec d'autres grands dignitaires ecclésiastiques de la cour portant aussi des reliques. Trois fils du roi venaient ensuite ayant avec eux quatre personnes portant le dais au-dessus du saint sacrement que tenait l'évêque de Paris. Le roi suivait à pied, tête nue, avec une torche à la main ; ayant à sa gauche, le cardinal de Lorraine, derrière lequel s'avançaient côte à côte les princes et autres nobles de la cour ; à sa droite, le premier président du parlement suivi des conseillers et des juges des autres cours de justice, tous vêtus d'écarlate, et entre eux, marchaient juste derrière le roi, une soixantaine de gentilshommes portant comme lui des torches. Le roi avait mis le parlement à cette place pour montrer qu'il voulait mettre la justice au-dessus de toute créature si noble qu'elle fût ou si aimée de lui. Venaient ensuite le maire de la ville avec ses officiers et ses échevins, et après eux les gardes du roi et ceux de la ville avec hallebardes et bâtons en mains, enfin la foule des assistants qui était innombrable. Lorsque le roi fut arrivé devant l'église, la reine, dans sa chaise à quatre porteurs, et les filles du roi le suivirent dans l'église où l'on a chanté une messe solennelle, comme au jour du *Corpus Christi*. Il était impossible d'entrer pour voir cette grande solennité,

---

1. Jean Bouchet (*Annales d'Aquitaine*, Poitiers, 1644, fol., p. 479-480) donne l'énumération bien plus détaillée de toutes les reliques portées à cette procession.

et le roi étant passé devant la maison dans laquelle je me tenais, le peuple, qui stationnait en foule dans la rue, félicitant le roi comme il le méritait si bien pour ce noble acte, lui cria : « Sire, faites bonne justice ». Lui, d'un air aimable, fit un signe comme pour faire entendre qu'ils n'avaient rien à craindre à cet égard. Et il ordonna qu'immédiatement après dîner on fît sortir du Châtelet, sa prison, six condamnés : le receveur du Mans, grand personnage, riche de plus de quarante couronnes, le fils d'un conseiller de Rouen et quatre autres, qui furent brûlés, trois aux Halles, et trois à la Croix-du-Tirouer ; et avec ce receveur furent brûlés trois grands sacs de livres d'hérésie trouvés dans sa maison [1]. Tout ceci vous pouvez l'affirmer hardiment, car il n'y a rien que de vrai et bien d'autres choses que je ne rapporte point faute de loisir. Ensuite après le dîner qui eut lieu dans la demeure de l'évêque de Paris, le roi proclama dans un discours à ses gentilshommes et à ses conseillers sa foi en Dieu, rappelant les bienfaits du Seigneur, qui avait maintenu son royaume dans la vraie doctrine du Christ, pendant une longue suite d'années, ajoutant que ses prédécesseurs ayant été à juste titre appelés princes très chrétiens, il ferait ses efforts afin que ce nom ne pût être perdu ou diminué par lui. Il exhorta instamment les clercs et les laïques à agir ainsi, chacun pour sa part, ajoutant que si quelqu'un était convaincu d'hésitation il lui serait appliqué un châtiment rigoureux, suivant le texte : « *Si oculus tuus scandalizat te erue et proice eum abs te* [2] ».

Depuis, une femme fut brûlée et plusieurs personnes emprisonnées, d'autres sont condamnées ou doivent l'être bientôt, et aujourd'hui même plus de soixante sont bannies de France comme suspectes d'hérésie et tous leurs biens confisqués au profit du roi. Veuillez me pardonner si cette lettre n'est pas mieux écrite, le porteur était tellement pressé que je n'ai pu l'écrire à mon aise, etc.

---

1. Voici à ce sujet le récit du *Journal d'un bourgeois de Paris* (édit. de la *Soc. de l'Hist. de France*, 1854, p. 447), qui diffère en quelques points : « Dans l'après-disnée furent bruslez trois luthériens à la Croix-du-Tirouer, rue Sainct-Honnoré, desquelz l'un estoit le recepveur de Nantes, nommé Valeton, avec lequel furent bruslez ses livres, qui avoient esté trouvez en sa maison près la dicte Croix-du-Trayoir, et un autre nommé maistre Nicole, clerc du greffier du Chastelet. »

2. Matthieu, XVIII, 9. — Ce discours de François Ier est rapporté tout au long par Jean Bouchet, *ouvr. cité*, p. 480-482.

FORMULE DE CERTIFICAT

D'ÉTUDIANT EN L'UNIVERSITÉ DE PARIS AU XVe SIÈCLE.

« Le certificat d'étudiant, différent du certificat d'études, était l'attestation délivrée par l'autorité universitaire à ceux qui avaient été admis, après les formalités d'usage, à suivre les cours de l'une quelconque des facultés. Cette pièce était, si l'on peut ainsi dire, la carte civique de l'étudiant ; elle lui servait de passeport, et lui garantissait, partout où il se rendait, la jouissance des privilèges octroyés à l'Université et à ses suppôts. » Le savant directeur de l'École des chartes, M. J. Quicherat, donnait cette définition en publiant un de ces certificats délivré en 1429 par le recteur Jean de Gomont à un curé de Basse-Normandie [1]. Depuis j'ai retrouvé dans la bibliothèque de l'Université de France (*Manuscrits*, t. IV, 62), une formule de certificat semblable (*littera testimonialis*) [2] copiée à la fin d'une compilation de droit, écrite en 1460 par Jean Girot, dont la bibliothèque de l'Université possède plusieurs autres manuscrits autographes. Le texte de cette formule qui suit est semblable sauf quelques légères différences de détail à celui du certificat de 1429.

H. O.

LITTERA TESTIMONIALIS.

Universis presentes litteras inspecturis Jo. N., rector Universitatis magistrorum et scolarium Parisius studentium, salutem in domino sempiternam. Ut ait Seneca : « *Non amicicie reddas testimonium sed veritati*, » et huic consonat verbum Philosophi primo Ethicorum dicentis quod « *ambobus existentibus amicis sanctum est prehonorare veritatem :* » hinc est quod nos, non solum amicicia moti, sed etiam veritate, verum testimonium perhibemus quod dilectus noster vir N., magister in artibus talis dyocesis, fuit, prout adhuc est de presenti ac esse intendit, verus et continuus scolaris Parisius studens in facultate Decretorum sub venerabili et circumspecto viro magistro N., actu Parisius in dicta facultate regente, prout nobis extitit legitime facta fides. Et hec omnibus et singulis quorum interest aut interesse potest seu poterit quomodolibet in futurum tenore presentium certificamus. Quare nos dictum scolarem ac omnia bona sua quecumque et ubi-

---

1. *Cabinet historique*, t. XXVI, 1880, p. 20-22.

2. Je viens de rencontrer, il y a quelques jours, dans un manuscrit de la bibliothèque de Vendôme (*cod. Trinitatis Vindocin.* 207), parmi différentes lettres de Charles VI, copiées pour servir de formules en tête d'une compilation de droit, un certificat analogue. Cette *littera testimonialis*, datée du 7 octobre 1398, est relative à un étudiant en théologie de l'Université de Paris, Jean Roger, curé de Duranville (Eure, arrondissement de Bernay, canton de Thiberville).

cumque sint sub nostra et dicte Universitatis protectione, tuitione, tutela, custodia ac salvagardia ponimus per presentes, ipsumque scolarem ejusque procuratores, nuncios et familiares occasione ipsius privilegiis, franchisiis et libertatibus dicte Universitatis uti et gaudere volumus ac defendi. In cujus rei testimonium sigillum rectorie Universitatis prefate litteris presentibus duximus apponendum. Datum Parisius, anno domini M° CCCC° LX° die prima talis mensis.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

14. Agenda à l'usage des commissaires-priseurs à Paris pour 1881. In-18, 108 p. et tableau. Paris, impr. Ves Renou, Maulde et Cock.

15. Agenda des huissiers du département de la Seine. Année 1881. In-32, 286 p. Paris, imp. Ves Renou, Maulde et Cock.

16. Agenda du palais, avec la liste de MM. les magistrats et officiers ministériels près la cour de cassation, la cour des comptes, la cour d'appel de Paris, etc. 81e année. In-32, 176 p. et tableau. Paris, Thibault.

17. Almanach-annuaire de la ville, de l'arrondissement de Saint-Quentin et du département de l'Aisne pour 1881. In-16, 304 p. Saint-Quentin, Meurisse-Hourdequin.

18. Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry. Année 1878. Grand in-8°, VII-146 p. et 2 planches. Château-Thierry, imp. Moulin.

19. Aunay (A. d'). — Le Louvre, grand hôtel et grands magasins; texte par Alfred d'Aunay. Dessins de Janet, Pauquet, Morin, de Montaut, Vierge, Fichot, etc.; gravures de Maurand, Pannemaker, Huyot, etc. In-folio, 81 p. avec 25 grav. et 1 plan de Paris. Paris, Didot.
Peau de vélin.

20. Barrili (Anton-Giulio). — Lutezia. In-16, 208 p. Milano, Trèves, 1879.

21. Beaujoint (Jules). — Histoire du Palais-Royal et de ses galeries. Edition illustrée. Livraison 1. Grand in-8°, 8 p. Paris, Fayard.

22. Block (Maurice). — Entretiens familiers sur l'administration de notre pays. Paris, institutions administratives. Grand in-16, 128 p. Paris, Hetzel.

23. Briard (le), almanach républicain, contenant tous les renseignements administratifs, politiques et commerciaux les plus nouveaux concernant le département de Seine-et-Marne. 1881. 5e année. In-16, 210 p. avec gravures. Coulommiers, imp. Brodard.

24. Calendrier historique du cercle catholique d'ouvriers de Montparnasse. In-12, 59 p. Paris, imp. Mersch.

25. Catalogue de l'exposition de la Société des amis des arts de Saint-Quentin et du département de l'Aisne, du 23 septembre au 1er novembre 1880. In-18 jésus, 96 pages. Saint-Quentin, imp. Poette. 1 fr.

26. Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque des avocats à la cour d'appel de Paris. T. 1. Théologie et jurisprudence. In-8°, 490 p. Paris, Pedone-Lauriel.

27. Catalogue des livres, des manuscrits et des autographes composant la bibliothèque de feu M. Edouard Fournier, homme de lettres; précédé d'une notice par M. Jules Cousin, bibliothécaire de la ville de Paris; dont la vente aura lieu du 17 janvier au 3 février 1881. In-8°, XIV-303 p. Paris, Labitte.

2,710 numéros.

28. Catalogue de portraits anciens et estampes, plans et vues de Paris et de France ; belle réunion d'eaux-fortes par Ch. Meyron, provenant du cabinet de feu M. Viollet-Leduc, dont la vente aura lieu le 2 février 1881. In-8°, 20 p. Paris, Clément.

215 numéros.

29. Catalogue-tarif à prix forts et nets des journaux, revues et publications périodiques parus à Paris jusqu'en décembre 1880, contenant les titres complets par ordre alphabétique, le nom des rédacteurs, le format, la tomaison, la date d'origine, le mode de publication, le nombre de pages, planches ou feuilles de chaque numéro, etc., suivi d'une table systématique et du tarif postal pour la France et l'étranger. In-8°, 187 p. Paris, Le Soudier. 5 fr.

30. Charavay (Étienne). — Revue des Documents historiques, suite de pièces curieuses et inédites publiées avec des notes et des commentaires. Septième année. 1880. In-8°, 204 p. Paris, Charavay.

La *Revue des Documents historiques*, par la variété et le nombre des pièces qu'elle contient, échappe à toute espèce d'analyse. Aussi ne ferons-nous que signaler sommairement aux lecteurs du *Bulletin* les pièces relatives à l'histoire de Paris qui se trouvent publiées dans l'intéressant recueil de M. Charavay.

P. 1. Curieux interrogatoire de La Harpe, accusé d'avoir composé des couplets satyriques contre des professeurs du collège d'Harcourt (1760).

P. 10. Fac-similé d'un diplôme de la Communauté des marchands de vin, taverniers, cabaretiers et hôteliers de la ville de Paris (1752).

P. 16. Fac-similé d'un en-tête de facture de Michault, coutelier du roi, à Paris, sous Louis XV.

P. 23. Lettre de l'abbé Colbert relative à la bibliothèque des frères Dupuy (1657).
P. 35. Lettre d'Haüy au ministre de la police relativement au culte des Théophilanthropes à Montreuil.
P. 38. Frais du convoi du maréchal d'Estrées à Saint-Sulpice en 1707.
P. 40. Fac-similé d'un placard annoncant aux fidèles la gravité de la maladie du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, en 1727, et prescrivant les prières de quarante heures.
P. 58. Curieuse correspondance relative à la statue de Voltaire de Houdon, donnée à la Comédie Française par Mme Duvivier (Mme Denis) et réclamée par l'État en 1796.
P. 76. Lettre de l'archevêque de Paris J.-B. Debelloy, relative à la célébration du mariage civil (1802).
P. 94. Permis d'inhumer « le cadavre de La Baumelle sans bruit, scandale ni appareil dans le chantier du nommé Apoigny, au Port-au-Plâtre » (1773).
P. 180. Fac-similés des factures illustrées de Jacques Songy, maître coutelier, demeurant à Paris, rue des Petits-Champs, à l'enseigne du Grand-Cerf, au coin de la rue du Pélican, et de Buffault, marchand de toutes espèces d'étoffe de soie et de mercerie, à l'enseigne du Grand-Turc, rue Saint-Honoré, au coin de celle des Frondeurs, vis-à-vis la rue de l'Échelle.
P. 185. Pièces relatives au décès de Vauvenargues, mort à Paris en 1747, à l'hôtel de Tours, rue du Paon, dans le faubourg Saint-Germain.

31. Comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV, publiés par M. Jules Guiffrey, archiviste aux Archives nationales. T. 1. Colbert (1664-1680). In-4° à 2 col., LXXIV-1533 p. Paris, imprim. nationale.

Papier vergé. — Collection de *Documents inédits sur l'histoire de France*, publiés par les soins du ministre de l'instruction publique. 3e série. Archéologie.

32. Constant (R. P.). — Ave Cæsar, ou le Salut de ceux qui vont mourir ; les Deux derniers discours de la chapelle Jean-de-Beauvais, prononcés par le R. P. Constant les 17 et 24 octobre 1880. In-8°, 20 p. Paris, imp. Donnaud.

33. Contesse (Georges). — Remonte d'un yacht à grand tirant d'eau du Havre à Argenteuil. Conférence faite au cercle de la Voile, le 14 décembre 1880. In-8°, 32 p. Argenteuil, impr. Worms. 1 fr.

34. Cote (la) libre de Paris, spéciale aux valeurs en banque et non cotées. 1re année. N° 1. 3 janvier 1881. Petit in-f° à 4 col., 4 p. Paris, imp. Bertrand. Un numéro, 10 c.

Paraît le lundi.

35. Courajod (Louis). — Chandeliers de la chapelle du château d'Écouen, au musée du Louvre. Dessins par Corroyer. Paris. 16 p. avec figures.

Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, tome XL.

36. Descouverture (la) du style impudique des courtisannes de Normandie à celles de Paris, envoyée pour estrennes de l'invention d'une

courtisanne angloise. In-8°, IV-32 p. avec vignettes. Rouen, Lemonnyer.

Curiosités bibliographiques. Copie d'un ouvrage publié à Paris, chez Nic. Alexandre, 1618.

37. Dialogue entre un américain et un parisien sur l'expulsion des religieux, suivi de la Protestation des mères chrétiennes contre la suppression de l'enseignement religieux dans les écoles de France; par un catholique. In-8°, 27 p. Paris, imp. De Soye.

38. Dupont (Léonce). — Souvenirs de Versailles pendant la Commune. In-18 jésus, XXX-292 p. Paris, Dentu.

39. Duret (Théodore). — Histoire de quatre ans (1870-1873). T. III. La Commune. In-18 jésus, 318 p. Paris, Charpentier. 3 fr. 50.

40. Du Tralage (Jean-Nicolas). Notes et documents sur l'histoire des théâtres de Paris au XVIIe siècle. Extraits mis en ordre et publiés d'après le manuscrit original par le bibliophile Jacob [Paul Lacroix], avec une notice sur le recueil du sieur du Tralage. In-18, VIII-13 p. Paris, librairie des bibliophiles. 5 fr.

41. Expulsion des RR. PP. capucins à Versailles, en novembre 1880. In-18, 95 p. Versailles, Ronce.

Papier vélin teinté.

42. Fitan (Alfred). — Les eaux de Trie-Château (Oise); ouvrage précédé d'un avant-propos, d'une notice biographique sur M. Pellevilain, accompagné de notes, d'une pièce justificative, et orné du plan de concession des eaux en 1778. Grand in-8°, 36 pages et fac-similé. Paris, Morel.

43. Jullien (Adolphe). — L'Opéra secret au XVIIIe siècle (1770-1790), aventures et intrigues secrètes racontées d'après les papiers inédits conservés aux archives de l'État et de l'Opéra. In-8°, 268 p. avec frontispice gravé, etc., par Marval. Paris, Rouveyre.

44. Kalisch (Ludwig). — Pariser Leben Bilder und Skizzen. In-8°, VII-342 p. Mainz, Victor v. Zabern, 1880. Mk. 4.

45. Labitte (A.). — Scandaleux bénéfices des boulangers de Paris, ou la question du pain. In-f° à 2 col., 1 p. Paris, imp. Reverchon. 5 cent.

46. Lacroix (Sigismond). — Rapport présenté au conseil municipal de Paris sur l'organisation municipale de ladite ville. In-12, 119 p. Paris, Messageries des journaux et publications populaires.

47. Lazare (Louis et Félix). — Dictionnaire administratif et historique des rues et monuments de Paris. Livraison 1. Grand in-4° à 2 col., 16 p. Paris, imp. Morris.

48. Liste des pages du roi de la petite et de la grande écurie (1680-1765), suivie de la liste des pages des ducs d'Orléans (1721-1729),

publiées d'après les pièces originales du Cabinet des titres par le comte David de Riocourt. In-8°, 67 p. Paris, Dumoulin.

Extrait de la *Revue historique et nobiliaire*.

49. Marsy (de). — Bibliographie picarde. 2. Sigillographie. In-8°, 23 p. Amiens, imp. Delattre-Lenoël.

Extrait de *la Picardie*, revue historique, etc., nouvelle série, t. 3, 1880.

50. Martinet (Emile). — L'imprimerie et la librairie à l'exposition universelle internationale de 1878 à Paris. In-8°, 119 p. Paris, imp. nationale.

51. Mémoire sur l'enseignement secondaire à Paris en 1880, présenté au conseil académique dans la séance du 6 juillet 1880, par M. Gréard, de l'Institut, vice-recteur de l'académie de Paris. 2e édition. In-4°, 57 pages. Paris, imp. Delalain.

52. Mémoires de la Société d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise. 2e série. T. XIII (1879). In-8°, 258 p. Versailles, imp. Aubert.

53. Metzke (Ernst). — Der Dialect von Ile-de-France im xiii. und xiv. Jahrhundert. I Theil : Vocalismus (1. Vocale). Inaugural-Dissertation. In-8°, 35 p. Breslau (1880).

54. Molinari (Pierre). — Prise de la Bastille ; distribution des drapeaux, poésie. In-4° à 2 col., 1 p. Marseille, imp. Lopez.

Papier rose.

55. M. le préfet de la Seine et la propagande anti-cléricale. In-12, 71 p. Paris, imp. Levé. 15 centimes.

56. Mornay (de). — L'Industrie chevaline dans l'Oise. In-8°, 7 p. Méru, imp. Cauchois.

57. Napias (Maxime). — La question des odeurs de Paris. Législation et procédure des établissements dangereux, insalubres ou incommodes. In-12, 112 p. Paris, Rousseau. 2 fr.

58. Nivelet (F.). — Molière et Gui Patin. In-12, 146 p. Paris, Berger-Levrault. 2 fr. 50.

59. Paris littéraire, humoristique, satirique et financier. N° 1. 21 novembre 1880. Petit in-f° à 3 col., 8 p. Paris, imp. Richard. Un numéro, 10 cent.

60. Paris mondain, journal hebdomadaire illustré. 1re année. N° 1. 25 novembre 1880. In-4° à 2 col., 12 p. Paris, imp. du Paris mondain ; 13, rue Drouot. Un numéro, 30 c.

61. Paris (Colonel). — Le feu à Paris et en Amérique. Avec 4 cartes représentant les plans de défense de Paris contre les incendies. In-18 jésus, vii-220 p. Paris, Germer Baillière.

62. Passy-Paris, bulletin du 16e arrondissement, administratif,

commercial, artistique et littéraire. 1re année. N° 1. 5 décembre 1880. Gr. in-4° à 3 col., 8 p. Paris, imp. Kugelmann. Un numéro, 15 cent.

63. Pécheur (l'abbé L. V.). — Annales du diocèse de Soissons. T. 4. In-8°, VII-682 p. Soissons, Fèvre-Darcy.

64. Petit annuaire de la cour d'appel de Paris et des tribunaux de son ressort. 59e année (1881). In-18, 152 p. Paris, Marchal.

65. Programme des spectacles et guide de Paris en quatre langues : français, english, español, deutsch. N° 1. 16 janvier 1881. In-4°, 20 p. avec plans des théâtres de Paris. Paris-Batignolles, 22, cité des Fleurs.

Paraît tous les dimanches. Se distribue gratis.

66. Protois (l'abbé Félix). — Pierre Lombard, évêque de Paris, dit le maître des sentences ; son époque, sa vie, ses écrits, son influence. In-8°, 202 p. Paris, Palmé.

67. Saint-Mars (Henri de). — Guide de Beauvais, notice historique, description des monuments, rues, places, etc. In-18, 71 p. Beauvais, Dupont-Clément. 50 cent.

68. Sala (George Augustus). — Paris herself again in 1878-79. With four hundred illustrations by Bertall, Cham, Pelcoq, Grévin, Gill, Marie, Morin, Deroy, Lalanne, Benoist, Lafosse, Mars, etc. Fifth edition. 2 vol. in-8°, XX-329, VII-360 p. London, Remington.

CARTES, PLANS, VUES.

69. Carte du département de Seine-et-Marne, par V. A. Malte-Brun. (Atlas de la France illustrée.) Paris, J. Rouff.

70. Carte du département de Seine-et-Oise, dressée par A. Vuillemin. (La France.) Paris, imp.-lithogr. Migeon.

71. Château de Pierrefonds, dessiné d'après nature et lithographié par Bachelier. In-16 obl., 13 p. et 15 pl. Paris, imp. Lemercier.

72. Études de paysage, par Alexandre de Bar. — A Mortefontaine (Oise) ; — Près de Plailly (Oise) ; — Plailly (Oise). — Paris, J. Monrocq.

73. Hôtel de M. le comte Potocki, avenue Friedland, 35. J. Reboil, architecte. Paris, imp. Lemercier.

74. Plan du cimetière de l'Est ou du Père-Lachaise, avec l'indication de tous les monuments remarquables. Paris, imp.-lith. G. Fauchet.

75. Porte des Dominicains, rue Jean-de-Beauvais. Paris, photog. Jouanni.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales, le 12 juillet 1881.

Présidence de M. le baron Jérôme PICHON, en l'absence du président et du vice-président empêchés.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 14 juin 1881 est lu et adopté.

— A l'occasion de la lecture du procès-verbal M. Edgar Mareuse exprime le regret que le *Plan de Paris* de Truschet et Hoyau, envoyé par la Société à l'exposition rétrospective de Versailles, n'y ait point figuré. Le Conseil est unanime à s'associer aux regrets de M. Mareuse.

— M. le Président annonce au Conseil la démission de M. Ch. Émile Ruelle.

— Le Conseil prononce l'admission de :

669. M. PATON, présenté par MM. Monnier et Champion.

Communications.

— M. le Président fait remarquer, au sujet de la *Description sommaire des collections révolutionnaires de l'hôtel Carnavalet*, que le plafond, dont il est parlé à la page 84 du dernier *Bulletin* de la Société, ne provient pas de la maison, rue Blanche, n° 8, mais de celle portant le n° 5. Ce plafond était celui du boudoir de l'appartement du premier étage ; il avait été fait pour M. Vassal de Saint-Hubert,

qui avait acheté cette maison en 1775. M. le baron Jerôme Pichon ajoute que cet hôtel, auquel attenait un très grand jardin, avait été bâti sur l'emplacement de plusieurs immeubles dont l'un appartenait au duc de La Trémoille, mort en 1741. On y voyait encore, en 1824, une salle de bains revêtue de très beaux carreaux de faïence, dont quelques-uns sont aujourd'hui conservés au musée céramique de Sèvres.

— La séance est levée à 5 heures.

II.

VARIÉTÉS.

TRAVAUX DU LOUVRE SOUS LOUIS XIV

D'APRÈS LES COMPTES DES BATIMENTS DU ROI[1].

A côté d'une immense quantité de renseignements de toute nature sur les châteaux royaux, leur construction, les artistes qui ont travaillé à leur décoration, les jardiniers qui les ont entourés de bosquets et de parterres dessinés avec un goût exquis, le volume que vient de publier notre savant confrère, M. Jules Guiffrey, renferme beaucoup de détails relatifs à la ville de Paris et aux nombreux monuments qu'elle doit au règne de Louis XIV. Il est peu de textes publiés dans la grande collection du ministère de l'instruction publique qui offrent une masse aussi considérable de documents sur les sujets les plus variés. Grâce à une table très développée, où rien n'est oublié, où les matières ont trouvé place à côté des noms propres, le chercheur est assuré de découvrir rapidement le passage qui l'intéresse, le détail dont il a besoin.

Nous ne nous proposons point d'entreprendre l'examen ou l'analyse de cet ouvrage, véritable monument de patience et de persévérance ; nous nous contenterons d'emprunter à la substantielle introduction placée en tête du volume quelques passages relatifs aux travaux du Louvre et des Tuileries. Cette citation donnera, mieux que toute analyse, une idée de cette publication et des renseignements nombreux qu'elle apporte à l'histoire des plus beaux châteaux et autres édifices de Paris et des environs.

Jusqu'en 1680, les Comptes des Bâtiments débutent invariablement par le château du Louvre et des Tuileries. Bien que Colbert

---

1. *Les comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV*, publiés par M. Jules Guiffrey, archiviste aux Archives nationales, tome Ier : Colbert, 1664-1680. Paris, Imprimerie nationale, 1881, in-4°. (Publié dans la collection des *Documents inédits relatifs à l'histoire de France*.)

ait dû renoncer de bonne heure à l'espoir de mettre à exécution les grands projets qu'il avait conçus pour l'achèvement du Louvre et l'embellissement de Paris, ce ne fut guère qu'en 1681 que le nouveau favori, je parle de Versailles, supplanta définitivement le Louvre. Jusque-là la vieille résidence royale ne fut pas entièrement délaissée. Après la construction de la colonnade, il est vrai, les travaux se ralentissent chaque jour. Encore le Louvre occupe-t-il en 1680 la première place sur le compte. Nous le verrons, en 1681, relégué au dernier rang. Certes Colbert n'avait rien négligé pour lutter contre cette tendance; ni les conseils, ni les reproches, ceux du moins qu'il pouvait se permettre, ne furent épargnés. En dépit de tous ses efforts, dès 1665, il ne savait que trop à quoi s'en tenir sur les intentions du roi. En effet, le 28 septembre 1665, il écrivait au roi cette lettre admirable déjà publiée par M. P. Clément[1], mais qui doit trouver place ici :

« Vostre Majesté retourne de Versailles. Je la supplie de me permettre de luy dire sur ce sujet deux mots de réflexion que je fais souvent et qu'elle pardonnera, s'il luy plaist, à mon zèle.

« Cette maison regarde bien davantage le plaisir et le divertissement de Vostre Majesté que sa gloire...

« Cependant si Vostre Majesté veut bien chercher dans Versailles où sont plus de 500,000 écus qui y ont esté dépensés depuis deux ans[2], elle aura assurément peine à les trouver. Si elle veut faire réflexion que l'on verra à jamais dans les Comptes des trésoriers de ses bastimens, que, pendant le temps qu'elle a dépensé de si grandes sommes en cette maison, elle a négligé le Louvre qui est assurément le plus superbe palais qu'il y ayt au monde et le plus digne de la grandeur de Vostre Majesté, etc.

« Vostre Majesté sçait qu'au défaut des actions éclatantes de la guerre, rien ne marque davantage la grandeur et l'esprit des princes que les bastimens; et toute la postérité les mesure à l'aune de ces superbes maisons qu'ils ont élevées pendant leur vie. O quelle pitié que le plus grand roy et le plus vertueux, de la véritable vertu qui fait les plus grands princes, fust mesuré à l'aune de Versailles! Et toutefois il a lieu de craindre ce malheur.

« Pour moy, j'avoue à Vostre Majesté, que nonobstant la répugnance qu'elle a d'augmenter les comptans, si j'avois pu prévoir que cette dépense eust été si grande, j'aurois esté d'avis de l'employer en

---

1. *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. V, p. XXXVII et 268.

2. Les comptes de 1663 nous manquent, celui de 1664 porte la dépense totale pour Versailles à 780,000 livres en chiffres ronds. En supposant une somme égale pour 1663, on voit que Colbert ne se trompait guère dans ses évaluations.

des ordonnances de comptant afin d'en oster la connoissance[1]. Pour concilier toutes choses, c'est-à-dire pour donner à la gloire de Vostre Majesté ce qui doit lui appartenir, et à ses divertissemens de mesme, elle pourroit faire terminer promptement tous les comptes de Versailles, fixer une somme pour y employer tous les ans; peut-estre mesme seroit-il bon de la séparer entièrement des autres fonds des bastimens, et ensuite s'appliquer tout de bon à achever le Louvre ; et si la paix dure encore longtemps, élever des monuments publics qui portent la gloire et la grandeur de Vostre Majesté plus loin que ceux que les Romains ont autrefois élevés. »

Cet honnête langage ne laissa pas que de produire quelque effet. Bien que le roi préférât le palais qu'il avait en quelque sorte créé au séjour de Paris, les conseils de Colbert contre-balancèrent pour un temps la prédilection ruineuse dont Versailles était l'objet; le Louvre ne tomba pas de suite en disgrâce. C'était précisément en 1665 qu'on appelait à Paris le plus fameux des architectes italiens et qu'on lui demandait des plans pour le palais du Louvre. On connaît les détails de cette curieuse comédie. Le Bernin, accueilli comme un prince, fut bientôt obligé de reprendre le chemin de l'Italie, comblé de caresses et d'honneurs, sans avoir fait triompher aucune de ses idées. Les Comptes des Bâtiments viennent apporter leur contingent de renseignements positifs sur cette aventure, et donner le bilan des sommes énormes qu'elle coûta. D'ailleurs nous avons le témoignage direct des principaux intéressés. Les mémoires de Perrault, d'une part, et ceux de l'homme distingué qui avait été attaché à la personne de l'artiste italien et qui ne le quitta pas durant tout son séjour, ont fait connaître par le menu toutes les circonstances de cette affaire. La correspondance de Colbert complète le tableau. De toutes ces dépositions des témoins les plus autorisés, il résulte que si le Bernin n'avait pas apporté dans la mission qu'il avait acceptée un caractère bien souple, ni bien conciliant, on ne négligea rien à Paris pour lui échauffer la bile et le contraindre à une retraite volontaire. Le champ resta donc libre aux architectes français, c'est-à-dire à Claude Perrault, admirablement secondé en cette circonstance par l'influence que son frère exerçait, en raison de ses fonctions, sur l'esprit de Colbert. Le plan de cet architecte improvisé présentait d'ailleurs des qualités bien propres à séduire l'esprit d'un roi jeune, cherchant toutes les occasions de frapper l'imagination de ses contemporains et de laisser une grande idée de son règne à la postérité.

L'origine et la paternité du plan de Perrault ont été examinées

---

1. N'est-il pas singulier de voir dans la bouche de Colbert cette étrange proposition ? N'y aurait-il pas quelque rapport entre cette idée du grand ministre et la fameuse légende sur la destruction des comptes de Versailles ?

avec toute compétence dans le *Dictionnaire des architectes français* de Lance. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans l'examen de cette délicate question ; d'ailleurs les Comptes des Bâtiments ne fourniraient aucun argument nouveau pour sa solution. Ils permettent seulement de suivre, année par année, l'état des travaux.

Durant les premières années de la période qui nous occupe, les sommes dépensées au Louvre et aux Tuileries sont sensiblement supérieures à celles des travaux de Versailles. Vers 1671, le Louvre commence à être délaissé; à partir de 1673, les dépenses tombent à moins de 50,000 livres pour ne plus guère se relever les années suivantes. Cependant, les sommes consacrées à Versailles augmentent sans cesse. De 1672 à 1677, la guerre de Hollande cause un certain ralentissement dans les travaux, mais dès 1678 ils reprennent un essor qui va toujours en croissant. En 1685, les dépenses atteignent leur apogée. La période de plus grande activité se place entre 1678 et 1687.

Il n'en est pas de même du Louvre. C'est sur les six ou huit premières années des Comptes que portent les grands travaux de ce palais.

Si nous arrivons maintenant à l'examen détaillé du compte de chaque année, on remarquera d'abord que les dépenses, pour le Louvre, comme pour toutes les autres maisons de quelque importance, sont classées suivant une méthode inflexible et rigoureusement rationnelle, ayant pour base la nature des travaux. On suit la marche logique de la construction. En effet, tout bâtiment commence par la maçonnerie; les murs une fois debout, surviennent les charpentiers, puis les couvreurs, après eux les plombiers, et le gros œuvre est terminé. Alors apparaissent les corps de métiers chargés des aménagements intérieurs, les menuisiers, les serruriers, les vitriers, et le bâtiment se trouve désormais clos, couvert et divisé en appartements. Mais un palais royal ne saurait se passer de riches décorations; on fait alors appel aux peintres, aux doreurs, aux sculpteurs, aux marbriers, aux fondeurs qui, pendant de longues années, trouveront dans les embellissements du Louvre, de Versailles et des autres châteaux, l'emploi de leurs talents. Il reste encore quelques articles spéciaux qui ne sauraient trouver place dans les chapitres précédents, tandis que leur importance empêche de les reléguer dans cette classe indéterminée qu'on désigne sous le nom de *parties extraordinaires*. Tels sont, pour presque tous les châteaux, les ouvrages de pavé, les travaux de plantation et d'entretien des jardins qui prennent chaque année une plus grande importance, les fouilles de terre, et, à Versailles en particulier, les vaisseaux du grand canal, les conduites des fontaines, etc. Enfin, dans un dernier chapitre, celui des *parties extraordinaires*, se confondent tous les articles que leur objet spécial

ne permettait pas de répartir entre les divisions précédentes. Telle est, en peu de mots, l'économie générale des comptes, non seulement jusqu'en 1680, mais pendant un siècle. On peut, grâce à cette classification, connaître la somme affectée à chaque nature de travaux. Naturellement, le chapitre de la maçonnerie l'emporte toujours sur les autres.

C'est entre 1667 et 1671 que se placent les grands travaux de la façade et de la colonnade du Louvre. Les entrepreneurs Mazière et Bergeron reçoivent, en 1697, 250,000 livres environ de ce chef; l'année suivante, il ne leur est pas alloué moins de 477,000 livres. En 1669, on leur remet, en dix payements, plus de 600,000 livres; les sommes consacrées à cet objet s'élèvent encore à 550,000 livres en 1670, et à plus de 500,000 livres en 1671. A partir de cette date, les travaux languissent; on les abandonne peu à peu. L'édifice, il est vrai, a reçu son couronnement; les deux énormes pierres dont Perrault a voulu faire l'amortissement du fronton, afin de se donner la satisfaction et l'honneur de résoudre, à grands frais, un difficile problème de mécanique, sont désormais en place. Toutefois, si le gros œuvre a presque atteint son achèvement, il reste encore beaucoup à faire. Les nouvelles constructions n'ont pas de toit et, pendant plus d'un siècle encore, les vastes bâtiments du Louvre garderont cet aspect d'édifice inachevé ou de ruine anticipée qu'on leur voit sur les anciennes estampes et jusque sur les planches du grand ouvrage de Baltard. C'est miracle si dans de pareilles conditions il n'a pas péri depuis longtemps. On sait, d'ailleurs, qu'il s'en fallut de peu, au siècle dernier, que le ministère économe du cardinal de Fleury fît disparaître à jamais le témoignage importun de la prodigalité et de l'inconstance royales.

Quand on veut étudier dans leurs détails les édifices élevés sous les règnes de Louis XIV et de son successeur, il faut tenir un grand compte de deux sources d'informations dont il est temps de dire quelques mots : nous voulons parler des descriptions contemporaines et des planches gravées qui représentent les monuments à différents états d'achèvement.

Ainsi, sur la difficile opération de la fouille, du transport, de l'érection et de la mise en place des deux grandes pierres du fronton du Louvre, nous possédons un document d'un grand intérêt. Sébastien Leclerc s'est chargé de représenter, dans une gravure bien connue, une des phases de ce pénible travail[1]. Nos registres viennent apporter

1. L'estampe porte la date de 1677, quoique l'opération fût antérieure de plusieurs années. La planche gravée existe encore; elle est conservée à la chalcographie du Louvre. Voyez n° 2484 du catalogue.

leur contingent de détails curieux et précis sur le fait mémorable célébré par l'habile graveur.

Voici ce qu'ils nous apprennent : les deux pierres sont tirées de la carrière de Meudon par Michel Rigalleau, dit La Chapelle, et Simon du Costé[1], dont les noms reviennent fréquemment sur les registres. Le transport présenta d'immenses difficultés qui servirent à exercer le génie inventif de Perrault. Il fallut construire un équipage spécial pour voiturer ces masses énormes. Et quand les carriers Mouton, Potery, de Baure et consorts eurent dégrossi ces blocs gigantesques, surgit une nouvelle difficulté : on ne parvint à les élever à leur place définitive qu'au prix des plus grands efforts. Cliquin, le grand entrepreneur de charpenterie à cette époque, fut chargé de l'exécution des machines; nous savons même que les câbles furent pris chez la veuve Fleury.

Tous ces payements datent de la fin de 1672 ou du commencement de l'année suivante, nouvelle preuve de l'achèvement des grands travaux du Louvre en 1671. Le fronton seul restait à terminer; peut-être même, comme cela arrive souvent, les travaux étaient-ils achevés depuis un an et plus quand les entrepreneurs reçurent le prix de leurs peines.

Sans entrer dans l'examen de tous les manuscrits se rapportant directement au sujet que nous étudions, la tâche serait immense et excéderait les limites dans lesquelles nous sommes tenu de nous renfermer, il convient de dire quelques mots de certains registres spéciaux fort utiles à consulter sur l'histoire spéciale du Louvre.

Il existe à la Bibliothèque nationale une suite de cahiers[2] provenant des papiers de Colbert, et contenant le toisé des ouvrages de maçonnerie faits soit au Louvre, soit aux Tuileries, de 1664 à 1670. Ces registres nous donnent le prix de la toise carrée de maçonnerie, suivant le marché passé avec les entrepreneurs : ce prix est de 65 livres. Toutefois ces documents présentent un intérêt plus général. Grâce aux divisions adoptées, nous suivons, dans le palais des Tuileries, la suite des appartements d'une extrémité à l'autre du bâtiment. Du salon du gros pavillon du bout vers la rivière (Ier chapitre) nous passons au corps de logis en suite du gros pavillon (IIe chapitre), puis au grand escalier de la reine (IIIe chapitre), au pavillon double en suite dudit logis double (IVe chapitre), au corps de logis en face de la terrasse du côté du jardin (Ve chapitre), au grand dôme du milieu (VIe chapitre), et ainsi de suite. D'autres cahiers se rapportent spécia-

1. Voy. col. 546.

2. Cabinet des manuscrits : *Mélanges de Colbert*. L'année 1666 est cotée sous le n° 314; les deux années suivantes sous le n° 316; enfin 1669 et 1670 sous le n° 317, qui comprend aussi les toisés du Louvre en 1664.

lement aux travaux du Louvre. Tel est le « toisé des ouvrages faits au château du Louvre et lieux en dépendans par Mazière et Bergeron, entrepreneurs des bâtiments du Louvre en 1664 ». Ces pièces peuvent venir à point pour compléter les détails fournis par nos Comptes, et contribuer à déterminer exactement la date de la construction des différentes parties du palais ainsi que l'ordre des appartements.

Les noms qui reviennent le plus fréquemment dans le chapitre de la maçonnerie, aussi bien à Paris qu'à Versailles, sont ceux d'André Mazière et d'Antoine Bergeron. A eux appartient la part principale dans les agrandissements du Louvre et du palais de Versailles. Parmi les charpentiers figurent fréquemment ce Poncelet Cliquin, dont nous avons parlé plus haut, Paul Charpentier et Pierre Le Bastard ou Bastard. Une famille, celle des Yvon, fut pendant longtemps chargée de l'entretien des ouvertures des différents châteaux royaux. Si Charles et Étienne Yvon ne sont pas seuls cités dans les Comptes à partir de 1664, c'est à eux qu'on a le plus souvent recours; c'est eux enfin qui paraissent au premier rang comme couvreurs, sur l'état des « officiers ayant gages pour servir généralement dans toutes les Maisons Royales ». Gilles Le Roy et, un peu plus tard, Jean Allain s'occupent de la plomberie. Parmi les serruriers, on remarque Étienne Doyart et Denis Duchesne. Parmi les paveurs, nous nous bornerons à signaler Léonard Aubry, dont le nom a été sauvé de l'oubli par de modestes travaux pour l'illustre théâtre de Molière. Entre les vitriers les plus employés, nous citerons Pierre Viarey, Pierre Lorget, Charles Jacquet. Quand ces entrepreneurs viennent à mourir, la veuve, en vertu des droits qu'elle tient des statuts de la corporation, continue l'entreprise; aussi voyons-nous, longtemps après la mort de leur mari, les veuves Viarey et Lorget paraître dans les chapitres de dépenses et même sur les états de pages.

La menuiserie confine presque à l'art. A côté des simples entrepreneurs, tels que Pierre Dionis, Jean Danglebert, Pierre Chevalier, Guillaume Barbier, occupés, les uns aux appartements, les autres aux écuries et ailleurs, certains artisans, auxquels on donne simplement la qualité de menuisiers, appartiennent évidemment à une condition un peu supérieure. Nous nous contenterons de citer cet Antoine Saint-Yves, chargé d'exécuter le « modèle du bâtiment entier du Louvre ». A cette classe d'ouvriers artistes se rattachent les ébénistes. Leur talent s'applique surtout à l'exécution des parquets; mais ces parquets constituent de véritables œuvres d'art; ils sont formés en effet, de pièces de marqueterie de bois relevées d'incrustations en métal. Ceux qui exécutent de pareils ouvrages ne se rapprochent-ils pas plus de l'artiste que de l'ouvrier?

Dans cette catégorie apparaît un homme qui a obtenu une célé-

brité bien supérieure à celle de beaucoup de ses rivaux : nous voulons parler d'André-Charles Boulle. Or, d'après nos Comptes, Boulle est occupé tantôt à l'exécution d'une estrade et d'un cabinet d'orgues en marqueterie, ou, comme on dit à cette époque, « en bois de rapport », tantôt à la réparation d'un parquet. Les autres ébénistes dont les noms reviennent le plus habituellement sur les états ne se livrent pas à une besogne différente, et cependant Pierre Golle, Jean Macé, Combord, Jean Armand, Philippe Poitou ou Jacques Sommer, n'ont laissé aucune réputation, tandis que le nom de Boulle a usurpé toute la gloire qui devrait être également répartie entre ces obscurs artistes.

Comme les fabricants de parquets à compartiment ou de meubles en bois de rapport, les marbriers touchent à l'art par certains côtés. Il ne faudrait pas toutefois pousser trop loin l'assimilation et ranger parmi les statuaires les Mesnard, les Misson, les Pasquier, les Derbais, les Hanuches ou autres marbriers. Ce serait leur faire trop d'honneur. On trouve même classés parmi les sculpteurs beaucoup de tailleurs de marbre méritant à peine le nom d'artiste.

Avec les peintres, dessinateurs, sculpteurs, graveurs, architectes et quelques autres artistes d'un ordre différent, comme les brodeurs, les armuriers, les orfèvres, les ouvriers en pierres fines ou lapidaires, les relieurs, les stucateurs et les tapissiers, nous arrivons au principal intérêt de cette publication. Rarement, nous semble-t-il, un livre a fourni une masse aussi considérable de matériaux positifs sur l'art et les artistes de notre pays. C'est en ce point surtout que les *Comptes des Bâtiments* complèteront, sans faire double emploi, le grand ouvrage de M. P. Clément sur Colbert. Si les *Lettres* et *Instructions* du grand ministre montrent son infatigable activité, sa sollicitude pour toutes les branches de l'administration, sa surveillance incessante s'étendant à toutes les dépenses, les Comptes des Bâtiments nous rendent sensibles les résultats; nous voyons le nouveau palais du Louvre sortir de terre, puis atteindre en quelques années son couronnement; les constructions de Versailles viennent envelopper successivement toutes les faces de l'ancien château de Louis XIII. Cependant le Palais-Royal, le château de Saint-Germain, celui de Fontainebleau ne sont pas entièrement délaissés. Le ministre trouve le temps de songer à tout, de se faire rendre compte des moindres travaux, de descendre aux plus minces détails. Enfin c'est ici, c'est dans les Comptes des Bâtiments qu'on voit à l'œuvre cette pléiade d'artistes en tous genres qui imprime à toutes les résidences royales cette majesté solennelle avec un certain mélange de froideur, caractère distinctif des constructions du siècle de Louis XIV.

Dès 1664, nous voyons employés, soit au dehors, soit au dedans du Louvre, la plupart des maîtres qui travaillèrent aux embellissements de Versailles : les deux de Marsy, Girardon, Thomas Regnaudin,

Thibaut Poissant, Philippe Buyster, Alexandre Grenoble et quantité d'autres sculpteurs dont les œuvres, aujourd'hui oubliées, ont cependant contribué à la prospérité et au renom de l'art national. A côté d'eux paraissent les peintres Francesco Borzone, Louis Le Hongre, Pierre Mignard, Noël Coypel, les Beaubrun, Nocret, Yvart, Cruchet, Benoist, secondés par les doreurs Dufaux, La Baronnière. Puis toute une série d'artistes qui ne peuvent se classer dans une catégorie déterminée parce qu'ils tiennent à la fois de l'artiste en sculptant tour à tour le bois et la pierre, et de l'artisan en ciselant les serrures des portes, les fermetures des croisées, les chapiteaux en bronze doré. Certes ce sont d'habiles gens que Dominique Cucci, qui travaille pendant plusieurs années aux cabinets d'Apollon et de Diane, Jean-Baptiste Tubi, souvent désigné sous son prénom de Baptiste, qui a laissé une si remarquable preuve de son talent dans le tombeau de la mère de Le Brun, Philippe Caffieri occupé tour à tour aux chambranles et aux contre-cœurs des cheminées, aux bases et chapiteaux de la grande galerie de Versailles et aux délicates sculptures de la flottille du grand canal, et aussi les Legeret, les Lespagnandel et tant d'autres, dont les noms, à peine connus aujourd'hui, mériteraient de figurer sur la liste des plus habiles décorateurs du XVIIe siècle. C'est évidemment l'intérêt capital de ces Comptes que d'apporter sur les artistes contemporains et leurs œuvres un ensemble de renseignements précis qu'on chercherait vainement ailleurs.

Nous n'insisterons pas sur une subdivision qui pourrait donner lieu à plus d'une remarque : les *parties extraordinaires*. Là sont enregistrées pêle-mêle les dépenses que leur objet ne permet pas de classer dans un chapitre spécial; gratifications, secours aux blessés ou aux familles des ouvriers tués s'y rencontrent à côté des fournitures de fumier, de lanternes et autres articles de toute nature.

Un chapitre, qui précède toujours les parties extraordinaires, mérite une attention particulière. Nous voulons parler des jardinages. Grâce à la passion du roi pour les fleurs et les parfums, l'art de l'horticulture et des jardins fait sous Louis XIV de notables progrès et atteint un degré de perfection qu'il ne connaissait pas auparavant. A la fin du siècle précédent et sous le règne de Henri IV, on avait fait venir d'Italie d'habiles ingénieurs pour la distribution et l'élévation des eaux; c'est vers cette époque que la famille des Francini, qui se perpétua jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, s'établit en France. On s'était épris d'une passion voisine du fanatisme pour ces constructions singulières dont la grotte de Versailles reste le type le plus fameux; mais la distribution des parterres, la culture des fleurs n'avaient encore réalisé que peu de progrès. Le jardin de plantes rares entretenu près du château de Blois par le frère de Louis XIII mit à la

mode la recherche et l'acclimatation des arbustes ou des plantes odorantes réservées jusque-là aux pays chauds. Tandis que les jardins des Tuileries, plantés, taillés et entretenus avec un soin particulier, offraient des palissades de grenadiers et de jasmins, des allées de mûriers blancs, de marronniers d'Inde ou d'épicéas, arbres encore fort rares, des parterres en broderie, c'est-à-dire décorés de dessins en buis taillé, à côté des parterres à fleurs, les parcs de Versailles et de Trianon renferment des massifs de tubéreuses, de jacinthes et de jasmins fleuris en toute saison. On va même jusqu'à planter des orangers en pleine terre après avoir imaginé, pour les garantir du froid, de les couvrir pendant l'hiver d'un vitrage mobile qui permet aux arbres, comme aux promeneurs, de trouver constamment sous son abri la température des pays chauds. A côté d'André Le Nôtre, le grand architecte des jardins royaux, dessinateur de tous les parterres à fleurs comme de tous les parcs, sont nommés de modestes jardiniers ayant chacun leur département bien déterminé. Tels sont les Mollet, qui se succèdent de père en fils au Louvre et aux Tuileries, Bouticourt, le jardinier portier du Palais-Royal, les La Lande, si nombreux à Saint-Germain qu'on a peine à distinguer les différents membres de la famille; enfin, à Fontainebleau, les Desbouts, les Nivelon, les Dorchemer, etc., chargés, les uns des parterres à fleurs, les autres des allées ou palissades, d'autres enfin de l'orangerie et des arbres fruitiers. Quand on entreprendra d'écrire l'histoire de la culture des jardins de France, on devra consulter surtout les Comptes des Bâtiments; on y trouvera de nombreux détails jusqu'ici ignorés et sur lesquels nous n'avons pas le loisir de nous étendre davantage. Ce travail de dépouillement a été commencé par l'ancien conservateur de la bibliothèque de Versailles, M. A. Le Roi; mais il a restreint le champ de ses investigations au potager royal et aux faits qui concernent spécialement La Quintinie.

Pour de pareilles études les gravures contemporaines sont d'un précieux secours. On y voit ces parterres, ces massifs du jardin des Tuileries divisé entre tant de jardiniers. On reconnaît les dessins réguliers du parterre en broderie, les palissades de jasmins ou de mûriers exposées au midi et abritées du nord par la terrasse qui longe aujourd'hui la rue de Rivoli. On aperçoit dans le lointain la longue avenue tracée par Le Nôtre, allant jusqu'à l'Étoile et faisant face au palais; enfin, sur le côté, la promenade du Cours-la-Reine avec ses arbres nouvellement plantés.

En effet, si le ministre prend un soin extrême de l'embellissement et de l'entretien des palais royaux et de leurs jardins, il n'attache pas moins d'importance à donner à ces nouvelles créations un cadre en rapport avec leur somptuosité. Ainsi partout, à Paris comme à Ver-

sailles, sont créées des avenues tracées sur une échelle qui de nos jours paraît encore gigantesque [1]. Colbert songea même un instant, lui qui voulait appliquer presque toutes les ressources de la monarchie à l'embellissement de la capitale et à l'achèvement du Louvre, à isoler le vieux palais des constructions parasites qui l'enserrent et l'étouffent à cette époque. Au moins, durant les premières années de son administration jusqu'en 1670 environ, de nombreuses acquisitions d'hôtels ou de maisons particulières ne sauraient avoir d'autre but que la continuation et le dégagement du Louvre.

Toutefois, malgré les sages et hardis conseils de Colbert, la vieille résidence des rois fut bientôt délaissée pour un rival préféré. Sur les huit millions consacrés en dix-sept années au Louvre, près de sept avaient été dépensés avant 1671 ; à partir de cette date, le budget du château diminue à chaque exercice et tombe, en 1680 ou 1681, à vingt ou trente mille livres.

L'IMPRIMERIE DE SAINT-DENIS A PARIS.

JÉRÔME ET BENOÎT DE GOURMONT.

1535.

L'abbaye de Saint-Denis eut-elle au XVIe siècle une imprimerie particulière, et cette imprimerie était-elle établie à Paris ? C'est là une double question qu'il semble difficile de résoudre, au moins tant que l'on n'aura pas de documents plus nombreux et plus précis que ceux que nous possédons jusqu'ici.

Il ne paraît en effet exister que deux ouvrages que l'on puisse certainement rapporter à cette imprimerie, et ce ne sont point, comme on aurait pu s'y attendre, des livres liturgiques [2]. Il est également difficile de s'expliquer leur rareté, qui fait qu'on ne connaît guère de deux éditions, portant la même date, du plus ancien de ces ouvrages,

---

1. L'avenue de Paris, en face du château de Versailles, n'a pas moins de cent mètres de largeur.

2. Le *Bréviaire* de Saint-Denis ne date que de 1550 ; en voici le titre : « *Breviarium juxta ritum regalis cenobii Christi martyris Ariopagite Dionysii, nunc primum accuratissime Parisiis excussum*, 1550,... (à la fin) : *Impensis dicti cenobii in edibus Joannis Amazeur typographi...* » Il paraît après cela difficile d'admettre l'existence d'une imprimerie particulière à l'abbaye de Saint-Denis, au moins en 1550 ; c'est en effet un détail qu'on n'aurait pas manqué de consigner dans la souscription de ce Bréviaire.

le premier livre de la Syntaxe d'Apollonius Dyscole, que cinq exemplaires. Quant à l'autre ouvrage, je n'en connais que le titre.

Le premier livre de la Syntaxe du grammairien grec Apollonius Dyscole forme un volume in-8° de 104 pages non numérotées, le dernier feuillet porte la signature G iiij, — voici le titre et la description détaillée de cette édition :

ΦΑΠΟΛΛ=
ΛΩΝΙΟΥ ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΣ
ΠΕΡΙ ΣΥΝΤΑΞΕΩΣ.

DIONYSIAE.
Φ Apud Hieronymū Gormontium.
1535.

Au verso du titre se trouve une dédicace de Jean Chéradame[1] à l'évêque de Metz, Nicolas de Lorraine[2] : « Ἐπιφανεστάτῳ ἀρχῷ τε καὶ ἐπισκόπῳ Μηταίων Νικόλεῳ ἀπὸ Λοθοριγγίας Ἰωάννης Χεραδάμος... » Le folio suivant, recto et verso, est occupé par une vie en grec d'Apollonius,

1. Jean Chéradame est le premier professeur de grec au Collège de France.

2. Nicolas de Lorraine, fils d'Antoine, duc de Lorraine, et de Renée de Bourbon, était né en 1524, et avait onze ans à l'époque où Chéradame lui dédia cette édition d'Apollonius. D'après le *Gallia Christiana* (XIII, 793), il aurait été désigné comme coadjuteur de son oncle, Jean de Lorraine, évêque de Metz, dès 1529, mais n'aurait pris lui-même le titre d'évêque de Metz qu'à l'âge de vingt ans. En 1548, avant la mort de son oncle, il résigna sa charge de coadjuteur et épousa, sous le nom de comte de Vaudémont et duc de Mercœur, Marguerite d'Egmond.

réimprimée d'après l'édition princeps de ce grammairien par Alde Manuce (Venise, 1494, in-f°), reproduite elle-même par Junte (Florence, 1515, in-8°). Le premier livre, le seul que donne notre édition, commence au folio 3 (sign. Aiij), sans être précédé, comme dans les deux éditions antérieures, de la table des quarante chapitres qu'il contient[1].

Les caractères grecs employés dans cette édition sont les mêmes que ceux qui se voient dans les impressions de Gilles de Gourmont et de quelques autres imprimeurs parisiens du commencement du XVIe s. Au point de vue philologique, le texte d'Apollonius n'offre guère d'intérêt; c'est une réimpression pure et simple, — si l'on en excepte la dédicace, — de l'édition de Junte, comme l'avait déjà fait remarquer notre savant président, M. Egger, dans son étude sur Apollonius Dyscole.

La même année 1535, le même livre paraissait avec un simple changement de nom de libraire sur le titre; sauf cette légère différence, les deux éditions sont absolument identiques[2]. Au lieu du nom de Jérôme de Gourmont, on y trouve celui de Benoît de Gourmont :

DIONYSIAE.

Apud Benedictum Gormontium.

1535.

La Bibliothèque nationale possède un exemplaire de ces deux éditions (X, *Falconet*, 9493, et X, 401, A; réserve). L'exemplaire de la seconde édition est incomplet du dernier feuillet et paraît unique[3].

En 1536, l'imprimerie de Jérôme de Gourmont était située rue Saint-Jacques; elle s'y trouvait encore en 1543, alors qu'il était asso-

---

1. J'ai vérifié avec soin, dans l'édition de Junte et dans celle des Gourmont, la division des chapitres. Elle ne m'a point paru présenter les quelques différences que signale M. Egger (*Apollonius Dyscole*, p. 4-5, note).

2. La marque qui figure au titre est celle de Jérôme de Gourmont, qu'on voit sur l'autre exemplaire. Cette marque, copiée avec quelques modifications sur celle de Gilles de Gourmont (Silvestre, *Marques typographiques*, n° 98), représente la Renommée aux cent bouches, avec la devise : « Ecquis incumbere famae »; au bas, dans un petit cartouche, on lit les lettres H. D. G. (= *Hierosme de Gourmont*). Elle a été gravée par Geoffroy Tory.

3. Ce volume a appartenu à l'un des fils d'Adrien Turnèbe, Odet Turnèbe (1553-1581), avocat au Parlement de Paris. On lit sur le titre sa signature autographe : « Odo Turnebus ». Brunet attribue à tort à Benoît de Gourmont l'exemplaire de la bibliothèque Mazarine (n° 20061) qui a été imprimé par Jérôme de Gourmont. Un quatrième exemplaire est cité, sans nom d'éditeur, dans le *Catalogue Askew* (Londres, 1775, in-8°); enfin le cinquième exemplaire que je connaisse et qui figurait sous le n° 84 dans le *Catalogue Didot* (1881), vient d'être vendu le 9 juin dernier.

cié avec Guillaume Rolant[1] ; quelques années auparavant, en 1529, on le rencontre tenant boutique à l'enseigne des Trois-Couronnes[2]. Quant à Benoît de Gourmont, il n'est fait nulle part mention de la rue qu'il habitait. Peut-être imprimait-il dans la même maison que son frère, rue Saint-Jacques ? Ce que l'on sait du reste sur ces deux imprimeurs se réduit à fort peu de chose. Maittaire (*Annales typographici*, II, 727, 813 et 842) signale seulement trois ouvrages imprimés par Jérôme de Gourmont, et ni Maittaire, ni Panzer (*Annales typographici*) ne paraissent avoir connu Benoît de Gourmont. La Caille, dans son *Histoire de l'imprimerie* (p. 117 et 142), ne cite qu'un ou deux ouvrages sortis de leurs presses et attribue par erreur à Benoît de Gourmont un livre qui ne paraît pas avoir été imprimé par lui[3]. Le *Catalogue chronologique des libraires*, de Lottin, reproduit par les bibliographes postérieurs, donne pour Jérôme de Gourmont les dates de 1524 et 1553, et pour Benoît celle de 1559. Aucun de ces auteurs ne parle de leur parenté avec Gilles de Gourmont. Auguste Bernard, dans son étude sur *Les Estienne et les types grecs de François Ier* (p. 63, note), les suppose fils de Robert de Gourmont, frère aîné de Gilles, qui était venu du Cotentin s'établir à Paris avec ses frères vers la fin du xve siècle[4], et mentionne le baptême d'un fils de Benoît et de Catherine Goulard, sous le nom de Gilles, à l'église Sainte-Croix-en-la-Cité, le 9 octobre 1540.

L'imprimerie de l'abbaye de Saint-Denis existait encore à Paris à la fin du xvie siècle, si l'on en croit M. Deschamps, qui signale, dans son *Dictionnaire géographique, supplément au Manuel du libraire*, l'existence de cette imprimerie, en 1571, rue des Amandiers, près de Saint-Étienne-du-Mont, d'après le titre d'un livre que je n'ai pu me procurer : « Carmen de arte rhetorica a Francisco Picard. — *Paris, typ. monasterii S. Dionysii a Prato, via Amygdalina ad veritatis insigne.* » Enfin, en 1593, le nom de Saint-Denis paraît encore sur

---

1. Voyez « M. T. Ciceronis oratio pro rege Dejotaro... — *Parisiis, apud Hieronymum Gormontium, in via Jacobæa*, 1536, » in-8°, et le *Lexicopator etymon* de Jean Chéradame, « Parisiis, apud Guilelmum Rolant et Hieronymum Gormontium, via ad D. Jacobum, 1543, » in-folio.

2. D'après le titre d'une grammaire hébraïque de Nicolas Clenard, « Vænit Hieronymo Gormontio sub intersignio trium coronarum » (1529), in-8°.

3. C'est le « Chant pastoral sur les nopces de Philibert Emanuel duc de Savoie..., par François de Belleforest. *Paris, par Armet Briere*, 1559, » in-4°.

4. On trouve, en 1530, « François de Gourmont, lieutenant des esleulx en dyocese de Coustance. » Les armes des Gourmont, qui ont figuré sur leurs marques typographiques, sont : « d'argent au croissant de sable, au chef d'azur, chargé de trois roses d'or. » (Bibliothèque nationale, *Pièces originales*, Gourmont.)

quelques petits factums politiques imprimés à Paris, chez P. L'huillier :

1° « Epistre envoyée par M. Claude de Morenne, curé de S. Mederic, aux catholiques de la ville de Paris, » in-8°, 24 p.

2° « Advertissement en forme d'epistre consolatoire..., par R. Benoist, curé (de Saint-Eustache), » in-8°, 24 p.

3° « Articles accordez pour la trefve genéralle, » in-8°, 16 p. Ces trois volumes sont imprimés : « A S. Denis en France, chez P. L'huillier, libraire ordinaire du Roy. »

H. O.

INVENTAIRE DES *GRECS DU ROI* EN 1556.

On sait que c'est Claude Garamond « tailleur et fondeur de lettres » qui grava pour Robert Estienne et sur l'ordre de François Ier les admirables caractères grecs connus sous le nom de *Grecs du roi*. Garamond grava les poinçons de trois corps de caractères : un caractère de moyenne grosseur, autrement dit *gros romain*, qui fut le premier terminé, c'est le caractère de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, in-folio, achevée d'imprimer le 31 juin 1544. Deux ans après Robert Estienne publia le *Nouveau Testament*, in-16, avec le petit caractère, autrement dit *cicero;* enfin, en 1550, parut imprimé avec le gros caractère, autrement dit *gros-parangon*, un *Nouveau Testament*, in-folio[1].

Cette même année 1550 Robert Estienne, redoutant les suites de ses querelles avec les théologiens de Sorbonne au sujet de ses Bibles latines et grecques, quittait Paris avec sa nombreuse famille pour se fixer à Genève. Son frère Charles Estienne le remplaça dans la direction de l'imprimerie de la rue Jean-de-Beauvais afin que les fils de Robert ne fussent pas dépouillés de la fortune de leur père; aux termes de la loi, en effet, le fugitif était frappé de mort civile et tous ses biens dévolus au trésor. Mais il ne reçut point le titre d'imprimeur royal, bien qu'il continuât d'imprimer avec les types royaux; Henri II donna ce titre au savant Adrien Turnèbe.

Turnèbe, on le verra plus loin, était déjà imprimeur du roi avant le 17 août 1551, date à laquelle Charles Estienne lui avait fait remise d'une partie des matrices et caractères grecs du roi; il reçut le reste le 22 septembre suivant et non en l'année 1555, comme on l'a cru jusqu'ici sur la foi d'Antoine Vitré[2]. En 1555 Turnèbe, ayant été nommé professeur de philo-

---

1. On peut voir ces trois caractères réunis dans l'*Alphabetum græcum Regiis trium generum characteribus postremo excusum*. Lutetiæ, 1550, in-8°. — Voyez Bernard (Aug.) *Les Estienne et les types grecs de François Ier*, p. 20-21.

2. « Mémoire qu'Antoine Vitré a donné à Messeigneurs les commissaires nommés par l'assemblée générale [du clergé] pour avoir soin des impressions des Pères grecs qui doivent être imprimés par l'ordre du clergé. » — In-4° de 7 pages (*s. l. n. d.*), mais imprimé chez Antoine Vitré, entre les années 1654 et 1656.

sophie grecque et latine, abandonna tout à fait l'imprimerie, et fit nommer imprimeur royal à sa place Guillaume Morel, qu'il s'était associé depuis 1552[1]. La même année, au mois de juillet, il lui remettait les grecs du roi[2]; l'acte par lequel Turnèbe céda à son ancien associé les matrices et les types du roi nous a été conservé, on en trouvera plus bas le texte, qui contient des détails intéressants sur le nombre des grecs du roi et leur valeur[3]. Il n'y est point fait mention des poinçons; c'est que, si les grecs du roi étaient confiés aux imprimeurs à la seule condition de rappeler sur le titre du livre qu'il était exécuté avec les types royaux (*typis regiis*), les poinçons étaient précieusement gardés à la Chambre des comptes. H. O.

Cession des Grecs du roi *par Adrien Turnèbe à Guillaume Morel.*
10 avril 1556.

Honnorable homme maistre Guillaume Morel, imprimeur du Roy nostre sire de letres grecques en l'Université de Paris, confesse que noble homme maistre Adrian Tournebus, imprimeur dudict seigneur, à ce present luy auroit et a baillé et delivré et de luy avoir eu et receu des le moys de juillet dernier passé toutes et chacunes les letres grecques, casses, matrices, moulles, letres grises[4], chappiteaulx et alpha-

1. Le dernier ouvrage qu'ils publièrent ensemble est *Aristotelis de moribus libri X*, in-folio, 1555 (1er mars). — Turnèbe mourut en 1565; sa veuve, Madeleine Clément, continua à habiter Paris; elle vivait encore en 1584 comme le montre la quittance suivante :

« Noble femme Magdeleine Clement, vefve de deffunct no[b]le homme Me Adrian de Tournebu, luy vivant lecteur ordinaire du roy, elle demeurant à Paris, rue de la Potterye, parroisse sainct Merry, confesse avoir eu et receu de noble homme Me François de Vigny, recepveur de la ville de Paris, un escu, deux tiers d'escu, unze solz, deux deniers pour un quartier escheu le dernier jour de décembre mil cinq cens quatre vingt deux, deduction faicte de treize solz, dix deniers pour les dix jours ordonnez par le Roy estre retranchez dudict mois de decembre a cause de huict escuz et un tiers d'escu soleil de rente a elle venduz et constituez par messieurs les prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris, le dix neufiesme jour de novembre mil cinq cens soixante et douze...

« Faict et passé en la maison de la dicte ville, le vingt huictiesme jour de janvier, l'an mil cinq cens quatre vingtz quatre, après midi.

« Magdeleine Clement. »

(Bibl. nat., Cabinet des titres, *Pièces originales :* Tournebus.)

2. La remise intégrale paraît n'avoir eu lieu que vers le mois d'avril 1556.

3. Cet acte, dont je dois la connaissance à mon collègue et ami M. Ulysse Robert, se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (Cabinet des titres, *Pièces originales*, 46, 681, n° 32; vol. 2047.)

4. On appelait ainsi les lettres entourées d'ornements gravés en bois ou en taille-douce, que l'on plaçait autrefois au commencement des différents chapitres d'un livre.

bet qui s'ensuivent selon le prix et ainsi qu'il est cy après desclairé.

Premièrement *gros grec* nect, cinq cens six livres. Item dudict grec dedans quatre casses, comprins le prix desdictes casses, quatre cens soixante dix neuf livres. *Moien grec* nect, trois cens sept livres dudict moien grec en quatre casses, pesant avec lesdictes casses, trois cens quatre vingt six livres. *Petit grec* en deux casses, pesant avec lesdictes casses neuf vingtz treize livres; alphabet, letres grizes grosses taillées en boys en nombre vingt-quatre. *Item*, deux chappiteaulx de mesme volume. *Item*, ung aultre chappiteau moien volume. *Item*, six petitz chappiteaulx de trois marques du Roy et deux letres grec du moien alphabet, le tout en boys de bouys, pour le regard desdictes letres grises, chappiteaulx, marques et deux letres. *Plus*, trois mousles garnyz d'aucuns registres, l'un desdictz moulles du gros grec, l'autre du moien, et le troisiesme du petit grec. *Item*, trois layettes du petit grec en la premiere desquelles y a quatre vingtz unze matrices, la seconde cent soixante trois matrices, la troisieme contenant cent treize matrices. *Item*, quatre layettes du moien grec, la premiere contenant cent cinquante huit matrices, la seconde contenant six vingtz une matrice, la troisiesme contenant cent vingt neuf matrices et la quatreiesme contenant cent cinquante quatre matrices. *Item*, quatre layettes du gros grec, la premiere contenant cent quatre vingt six matrices, la seconde contenant cent vingt six matrices, la troisiesme contenant cent vingt une matrices et la quatreiesme contenant soixante dix neuf matrices.

Le tout qui avoit esté baillé audict Tournebus par noble homme et saige maistre Charles Estienne, docteur en medecine en l'Université de Paris, tant le dix septiesme jour d'aoust que vingt deuxiesme jour de septembre en suivant, tout en l'an mil cinq cens cinquante ung, dont partant ledict Morel s'est tenu et tient pour bien content, et en a quicté et quicte, proméis et promect acquicter et garantir icelluy Tournebus envers et contre tous de tout ce qu'il reste à fournyr audict Tournebus par ledict Estienne desdictes lectres, casses et garnitures, que ledict Tournebus luy avoit encores laissées entre ses mains jusques à six moys, si comme ledict Tournebus en a ceddé et transporté, cedde et transporte audict Morel l'acceptant tous les noms, raisons et actions qu'il a et peult avoir, tant pour raison de ce que ledict Estienne avoit encores en sa possession lesdictes letres, casses et aultres choses concernans le faict de ladicte imprimerie, luy appartenir et appartiennent au Roy nostre sire, estans tant es mains dudict Estienne que aultres, et le soubsigné pour en faire tout ainsi que le dict Tournebus eust peu faire lors pendant qu'il avoit estat et charge du Roy nostre sire de la dicte imprimerie, de la charge que ledict Morel en sera tenu, a promis et promect acquicter et garantir icelluy

Tournebus, ses biens hers envers et contre tous, car ainsi prometans, obligeans chacun en droict soy renonçans.

Faict et passé doubles l'an mil cinq cens cinquante six, le vendredi dixsiesme jour d'avril après Pasques. Cestuy pour le sieur Tournebus.

Perier. Fardeau.

(*Au dos :* Enregistré ou registre de Fardeau.)

PRIVILÈGES DE L'ENCLOS DU TEMPLE.

Mémoire envoyé au Contrôleur général par M. le Grand Prieur, le 3 novembre 1701 [1].

Rien n'est plus contraire à la vérité que ce qui est annoncé par les exempts, huissiers et archers de Paris, lorsqu'ils osent dire avec confiance qu'il y a toujours des cent et six vingts personnes retirées dans l'Enclos du Temple, puisqu'il est très véritable qu'il ne s'y en est jamais trouvé dans les temps les plus fâcheux plus de vingt-cinq ou trente, lequel fait est aisé à approfondir par gens désintéressés, quand ils voudront bien se donner la peine de l'éclaircir. L'on peut donc dire qu'une telle exagération aussi outrée de leur part ne tend à autre fin qu'à s'ouvrir s'ils pouvoient des moyens de pouvoir entrer librement dans ledit Enclos pour y faire des captures à leur gré et en violer l'immunité sans s'embarrasser beaucoup des conséquences.

C'est une égale supposition de leur part que de dire, comme ils font, qu'on souffre toutes sortes de gens dans ledit Enclos, de quelques mauvaises affaires dont ils puissent être chargés, et qu'on y laisse également travailler à toutes sortes d'ouvrages défendus contre les ordres du Roi, puisqu'il est d'une vérité constante, qu'eux seuls veulent bien ignorer, que ledit asile s'exerce avec toute la règle et la discipline possible, M. le grand prieur ayant des officiers préposés exprès pour ce soin, qui ont une attention continuelle à réprimer les abus que la franchise et l'immunité pourroient occasionner, tenant même un registre exprès de toutes les personnes que le malheur de leurs affaires y fait retirer, lesquelles ne le peuvent encore sans la permission expresse de S. A. Et l'on peut dire qu'ils sont difficilement surpris, et, s'il est quelquefois arrivé qu'ils aient pu l'être, il a été notoire à un chacun qu'ils y ont aussitôt apporté les ordres nécessaires ; on est même en état de rapporter plusieurs exemples de sujets indignes qu'ils ont fait sortir, d'autres qu'ils ont fait prendre, avec

---

1. Nous devons la communication de cet intéressant mémoire à l'obligeance de notre confrère M. de Boislisle.

toute l'exactitude et même avec toute la soumission dans le cas d'ordres supérieurs, quand on leur a fait l'honneur de leur en présenter, et de plusieurs ouvrages qu'ils ont fait cesser. Et l'on peut ajouter qu'ils n'est guère arrivé de trouble dans ledit Enclos que par le propre fait desdits exempts et huissiers, qui affectent toujours de prendre de mauvaises mesures quand ils ont quelque expédition à y faire, et de n'en prévenir personne, dans la seule vue d'exciter du bruit qu'ils puissent qualifier de rébellion, afin d'avoir occasion de porter de mauvaises plaintes contre ledit Enclos, de manière que de semblables rapports de leur part méritent constamment peu de foi. Mais ils en méritent encore infiniment moins en ce qu'ils ne se trouvent pas seuls excités à les faire, et qu'il est très certain qu'ils sont en cela encore poussés et induits par les commissaires du Châtelet et par quelques maîtres-ouvriers de Paris, qui, tous ensemble, affectent de répandre ces mauvais discours dans le public et d'en faire même de continuels rapports à MM. les magistrats, parce que, n'ayant tous qu'un même intérêt de se procurer une entrée libre dans ledit Enclos, plutôt par rapport à la rétribution de quelques fonctions, de quelques captures et enfin de leurs intérêts particuliers, qu'à aucune véritable utilité, ils n'aspirent conjointement qu'à en détruire, s'ils pouvoient, la franchise et l'immunité.

C'est par un effet de cette animosité invétérée que, de la part desdits commissaires, ils font de continuels efforts pour y venir apposer leurs scellés et faire leurs autres fonctions, pendant qu'ils n'y ont aucun droit ; que cette justice a toujours été un corps séparé, comme un enclos autrefois fort éloigné de Paris et dont les officiers ne se sont trouvés travailler concurremment avec ceux du Châtelet, sur le territoire du Temple, au-delà des murs, avant la suppression des justices subalternes de Paris, que par un avantage surabondant accordé auxdits officiers du Châtelet d'y pouvoir accroître leurs fonctions à mesure que la ville s'est accrue sur ce même territoire, mais lequel privilége n'a jamais eu son étendue au-dedans desdits murs, où la justice dudit Enclos, au contraire, a été postérieurement rétablie par lettres patentes, avec ses anciennes attributions, honneurs et droits, comme appartenant à un ordre qui a l'honneur d'être sous la protection de S. M. D'où s'induit visiblement l'exclusion des commissaires du Châtelet d'y pouvoir entrer, qui doit être d'autant plus positive qu'ils se doivent bien contenter de ce que, par la suppression desdites justices, ceux du Temple se trouvent entièrement exclus de tous lesdits dehors, sans qu'il y ait néanmoins encore été pourvu à leur indemnité insérée dans ladite suppression, laquelle même ils ne se sont pas mis en devoir de demander, parce qu'ils sont moins intéressés que lesdits commissaires, et que, de la part desdits maîtres-ouvriers de Paris, ils s'attachent de persécuter lesdits ouvriers et artisans du Temple, et de faire continuellement saisir leurs ouvrages, nonobstant qu'ils soient en état de jouir d'une entière franchise et qu'ils ne

fassent rien de condamnable, ce qui n'a d'autre fondement qu'une entreprise des plus injustes.

Il est vrai que, pour s'appuyer de quelque prétexte; ils paroissent encore vouloir les uns et les autres insinuer que les priviléges dudit Enclos sont imaginaires et que l'objection qu'on en fait est une illusion ; et c'est apparemment sur le fondement d'une telle prétention, qu'ils entreprennent si facilement d'en violer les droits et que lesdits exempts et archers ne font plus de difficulté d'y venir journellement à main armée, sans en avoir aucun ordre supérieur. Mais il est encore fort aisé à établir que leurs dites prétention et entreprises sont également injustes et à réprimer, puisqu'il est certain que rien ne se trouve mieux établi que lesdits priviléges du Temple, lesquels sont non seulement fondés sur une lettre qu'il a plu à S. M. d'écrire à feu M. de Bussy-Rabutin, grand prieur de France, en 1645, par laquelle elle lui marque qu'elle n'entend point qu'on viole lesdits priviléges du Temple pour aucune affaire particulière, tant qu'il ne s'agit pas de ses intérêts propres, et elle lui en donne des assurances positives, mais sur des lettres patentes de S. M. qu'elle auroit ensuite accordées en l'année 1651, en pleine connoissance de cause, portant confirmation des susdits priviléges du Temple, où lesdits droits d'asile, de franchise et d'immunité se trouvent expressément portés ; lesquelles lettres se trouvent registrées au Parlement, à la Chambre des comptes et à la Cour des aides ; les copies en vont être ci-jointes. Après quoi, l'on ne voit pas sur quelle bonne raison l'on peut appuyer le trouble qu'on y apporte ; mais l'on peut dire davantage. Ce n'est pas sans un juste sujet qu'il a plu au Roi de confirmer ainsi lesdits priviléges et que S. M. a encore la bonté de les maintenir par l'honneur de sa protection, parce qu'il est notoire à un chacun, et tout ce qu'il y a de fameux marchands et négociants dans Paris sont en état de l'attester, que, si ledit Enclos n'étoit point un asile et une retraite libre à différents marchands et autres gens qu'un malheur inopiné dans les affaires que toute la prudence ne peut prévenir fait tomber dans la disgrâce, il y auroit une infinité de marchands et négociants de Paris, et même du dehors, qui se trouveroient forcés de passer dans les pays étrangers et d'y emporter leurs effets, parce qu'il n'y a que ce lieu dans Paris qu'on regarde pour asile établi, ce qui seroit d'une conséquence plus dangereuse qu'on ne peut l'exprimer ; et c'est apparemment sur quoi tous lesdits officiers, qui ne regardent que leurs propres intérêts, se sont peu mis en peine jusqu'à présent de faire réflexion.

Copie de la lettre écrite par S. M. à feu M. de Bussy-Rabutin, grand prieur de France, en 1645.

Monsieur de Bussy-Rabutin, j'ai ci-devant commandé d'arrêter prisonniers quelques personnes qui s'étoient retirées dans l'enceinte des

murailles du Temple, et, pour ce que vous pourriez croire que j'aurois eu intention de faire quelque préjudice à vos libertés, j'ai bien voulu vous en éclaircir et vous dire par l'avis de la reine régente madame ma mère, que si cette affaire n'eût regardé mon intérêt propre, contre lequel il n'y a point de priviléges, je n'eusse rien fait au préjudice des franchises de l'ordre et que je n'entends pas les violer par aucun intérêt particulier, dont je vous donne les assurances par celle-ci. Je prierai Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Bussy-Rabutin, en sa sainte garde. Écrit à Paris, le 2e jour de mars 1645.

Signé : Louis, et plus bas : *de Loménie*, avec paraphe, et à côté est un cachet des armes de France.

Et au dos est écrit : à Monsieur de Bussy-Rabutin, commandeur de l'ordre de Malte et grand prieur de France.

Extrait des lettres patentes accordées par S. M. en 1651, *portant confirmation des priviléges du Temple.*

Louis, etc. Nous, à ces causes, vu les chartes de nosdits prédécesseurs ci-attachées sous le contre-scel, désirant plutôt augmenter lesdits priviléges, exemptions et autres concessions que les retrancher ni diminuer, etc., de notre grâce spéciale, puissance et autorité royale, avons à notredit cousin le grand-maître, baillis, prieurs, commandeurs, chevaliers, frères, religieux et officiers dudit ordre, continué et confirmé, continuons et confirmons par ces présentes signées de notre main tous et chacuns lesdits priviléges, immunités, honneurs, droits, exemptions, franchises, libertés et autres concessions à ceux dudit ordre octroyées par nos prédécesseurs, etc. Car tel est notre plaisir. Donné à Paris au mois de septembre, l'an de grâce 1651, et de notre règne le neuvième.

Signé : Louis, et sur le repli : par le Roi, *de Guénégaud;* visa : Molé, et scellé du grand sceau de cire verte.

Lesdites lettres registrées au Parlement, à la Chambre des comptes et à la Cour des aides.

FUSILS PRÊTÉS PAR LE MONT-DE-PIÉTÉ

POUR LA PRISE DE LA BASTILLE.

Quelques jours avant le 14 juillet 1789, toutes les armes déposées au Mont-de-Piété furent réquisitionnées pour armer le district des Blancs-Manteaux et marcher contre la Bastille. Nous devons à l'obligeance de notre confrère, M. Émile Delteil, la communication d'une requête (autographe) présentée au district des Blancs-Manteaux par le comte Joseph de Montaignac, qui récla-

mait en vain, depuis plus de six mois, trois fusils déposés au Mont-de-Piété, à son départ de Paris, par un de ses amis le chevalier de La Chaise[1].

M. le chr de La Chaise ayant été dans le cas de partire de Paris, laissait au Mont de Piété plusieurs éfets ; et charja M. le cte de Montaignac son ami du soin de vouloire bien les retirer. Dans le nombre desquelles éfets il y avait trois très beaux fusils a deux coups de Le Claire et de la plus grande bonté. Un seul valait pour M. le chr de La Chaise le prix des deux autres.

Le cte de Montaignac anvoyat retirer les éfets dont on lui avait confié les reconnaissances. Les éfets furent remis au porteur, au trois fusils pret, et l'on fi prier (pour cette article) le cte de Montaignac de ce donner la paine de passer au Mont de Pieté lui-même : et i passa peut de jours après, et l'on lui répondit que les fusils qu'il réclamait n'estaient plus au Mont de Pieté, qu'ils avoient été confié au district des Blang Manteaux pour la prise de la Bastille. L'on le mit an note sur la reconnaissance, et l'on lui ajouta qu'il falait qu'il passa a ce district pour an faire la recherche, et que si il lui éstait possible de les retrouver, qu'il les marquerait de son cachait, que le Mont de Pieté les révandiqueret ensuite, et les lui remétrait.

Le cte de Montaignac eu l'honneur de se presanter au district des Blang Manteaux, il eu celui d'i voire l'un de ces MM. qui presidoit alors, qui répondit qu'il éstait de toutes impossibillité de représanter les armes que l'on réclamait, que lon pouvait les regarder comme perduë, ayant été confiée pour la prise de la Bastille a une populace que lon ne connaissait point, et qu'il estait moralement et fisiquement impossible de les retrouver ; que ces fusils avoient été délivré par un ordre du comité de la ville ; qu'il falait faire somer le Mont de Pieté, an lui fesant ofre réelle, que c'estait, en perdant les armes, le seul moyen de n'an pas perdre la valeur..

Le cte de Montaignac a fait sommer le Mont de Pieté, M. Franboisiers de Beaunay a repondu : « Que les fusils an question avait été « livré par lui au district des Blang Manteaux dans le moi de juillet, « en execution des ordres qui lui ont été donné de la part de MM. les « presidens du comité permanent de la ville, qu'estant impossible de « represanter ces fusils que même il ne pouvait non plus se flater de « decouvrire entre les mains de qui ils était passé ; que sur ce rapport « lui Directeur general a conseillié à M. de Montaignac de se pour- « voire auprès de MM. les represantans de la Comune de Paris. »

Signié : Franboisiers de Beaunay.

---

1. On lit en marge de la requête : « Presanté au district des Blang Manteaux le 25 février 1790 par le cte Joseph de Montaignac, logé rue Grange-aux-Bellès, na 3. »

M. le c^te de Montaignac a passé ché M. Bailly ; il a eu l'honneur de l'instruire de cette affaire, qui a eu l'aire d'étoner M. Bailly, et il a repondu qu'il ce ferait représanter l'ordre du comité permanent de la ville ; ayant l'aire de santire que puisseque l'on ne pouvait remetre les fusils, il falait an remetre la valeur.

Après mintes démarches tante auprès de M. Bailly, que dans ces bureaux, le c^te de Montaignac a été ranvoyé près de M. des Faucherets, M. des Faucherets a égalemant eu l'aire de santire la nécessité de ramplacer les fusils par leurs valeurs en arjeant ; il a montré et lu à M. de Montaignac l'ordre du comité permanant de la ville ; a ansuite cherché à déprésier la valeur des armes qu'il ne connaît pas et cherchait a marchander avec M. de Montaignac d'une maniere de laquelle il a été forte étoné. Pourtan M. des Faucherets assura M. de Montaignac qu'il s'ocuperet avec M. Bailly des moyens de terminer prontemant cette affaire la.

Le c^te de Montaignac laissa ecoulair un lapsse de temps assé considerable, n'antandant parler de rien ecrivit à M. Bailly le 22 décembre ce qui lui valut une réponce le 9 janvier de M. de La Marche premier commis du département (Municipalité de Paris, établissement public) par laquelle il angage M. de Montaignac de passer sur de nouveaux frais au Mont de Pieté. Le c^te de Montaignac an santait l'inutilité, et comanssait à ce fatiguer de toute les démarches qu'il fesait depuis 5 a 6 mois. Pourtant, il retourna au Mont de Pieté. Plusieurs de MM. les commis lui dirent que la paine qu'il alais prandre estoit inutille, qui ne leurs etoient point rantré d'armes du district des Blang Manteaux, et qu'ils estoient même convincu qu'il ne leurs an rantrerais point, malgré cela la recherche fu faite et les fusils ne ce trouvere point.

M. de Montaignac an écrivis sur de nouveaux frais le 13 février à M. Bailly qui lui répon :

« On fais la recherche des fusils, cette recherche demande du temps, « au reste, M., l'acction du proprietaire est ancore toute entière, il est « bien le maitre de prendre à l'egard du Mont de Pieté toutes les « voies de droit qui lui conviendrons. »

Signyé : Bailly.

Depuis six mois M. de Montaignac valte pour cette affaire la ; M. Bailly lui mande que l'on fais la recherche des fusils dans les districts ; le district des Blang Manteaux, dans lequel les armes que je reclame ont été porté, assure l'impossibillité dans laquelle il est de les represanter. Quand même elle se retrouverais ; dans quelles état cerait-elle ? serait-elle resevable ? Mais il est de faite que l'on ne peut les represanter, que depuis six mois M. de Montaignac les réclame, et il a l'honneur de prier instamant MM. du district des Blang Manteaux ; de vouloire atester l'impossibilité ou ils se trouvent

de remetre les armes reclamé par le c^te^ Joseph de Montaignac et de vouloire bien prandre des mesures pour que la valeur lui an soi remis comme une chose duë qui n'aurait pas du eprouver autan de longueure.

Le c^te^ de Montaignac a également l'honneur de prier ces MM. de santire que la proposition que M. Bailly fait d'actionner le Mont de Pieté n'est pas acceptable, et qu'il est évidant que le plaigniant est excessivement baloté.

LETTRE DE JACQUES FAYE

A MONSEIGNEUR DE BELLIÈVRE, CONSEILLER DU ROY EN SON PRIVÉ CONSEIL.

Notre confrère M. Eugène Halphen, qui publie en ce moment les *Lettres inédites de Jacques* et *Charles Faye*[1], veut bien nous communiquer une lettre de Jacques Faye adressée à M. de Bellièvre, et qui intéresse la topographie de l'ancien Paris. C'est une description minutieuse de l'hôtel de la maréchalle de Cossé-Brissac, rue Croix-des-Petits-Champs, que Jacques Faye engage M. de Bellièvre à acquérir au prix de neuf mille francs.

Monseigneur, je n'ay voulu perdre ceste commodité de vous escrire afin de vous advertir que ces jours passez nous avons visité une mayson à vendre, qui vous seroyt assez commode : c'est celle où logeoyt feu madame la maréchalle de Cossé, assise en une des rues des Petitz-Champs[2], vis a vis du moulin à vent qui est sur les rempars par la porte St Honoré. Celluy qui la veult vendre est riche et la fait neuf mil frans. On y entre par une petite porte où le coche ne peult entrer,

---

1. Paris, Champion, éditeur.

2. Cette rue des Petits-Champs est la rue Croix-des-Petits-Champs actuelle. Elle s'arrêtait aux remparts qui, partant de la rue Montmartre, suivaient le tracé de la rue nommée il y a peu de temps des Fossés-Montmartre, actuellement rue d'Aboukir, traversaient en écharpe les terrains sur lesquels se trouvent la place des Victoires, la Banque, le jardin du Palais-Royal, et aboutissaient à la porte Saint-Honoré, où sont maintenant les bâtiments du Palais-Royal. Le moulin dont parle Faye était sur la butte des Moulins, qui s'amortissait à l'emplacement actuel de la rue Richelieu. Les maisons près des remparts, sur l'emplacement de la Banque et du jardin du Palais-Royal, voyaient donc ces moulins, les rues Richelieu, Traversière et autres n'étant pas construites. De la porte Montmartre à la porte Saint-Honoré, les remparts n'offraient pas d'issue; pour aller aux moulins (à peu près sur le parcours de l'avenue de l'Opéra), le plus court était de passer par la porte Saint-Honoré. Nous apprenons par Faye que les voies entre la rue Croix-des-Petits-Champs et le rempart s'appelaient aussi rues des Petits-Champs.

mays seulement la litière. Estant entré, on trouve une court carrée assez petite, environnée de deulx corps de logis, l'un regardant sur la rue et sur la court; l'autre sur la court et sur le jardin qui est derrière, grand une foys et demy comme celui de Monsr Granger. A costé du dit jardin on entre dans une grande et longue court ayant yssue sur une aultre rue, dans laquelle court on peult fayre une fort belle escuyrie à quinze ou vint chevaulx. Et oultre ladicte escuyrie demeureroyt une bien grand espace pour retirer coches, charettes et aultres empeschemens.

Le corps de logis qui est dessus la rue contient premièrement une fort belle et grande cave sur laquelle y a d'un costé de la porte une grande cuisine, de laquelle madame la Maréchalle de Cossé avait fait fayre une estable à dix chevaux. Et de l'aultre costé de la porte y a une petite sallette qui serviroyt à ung besoing de salle de commun. Sur ladicte sallette et cuisine y a deulx fort belles chambres, sans garderobes, mais l'une peult servir de fort belle garderobe pour l'aultre. Sur les dictes deulx chambres y a deulx belles aultres chambres en galetas, accompaignées chacune d'un petit cabinet. Et sur lesdites chambres en galetas y a des greniers. Pour monter aux dites chambres, sans assubjettir les galleries, il y a un escalier estant au coing de la principalle desdictes chambres. Quant au corps de logis qui est sur la cour et sur le jardin, il contient premièrement : une belle cave et bien voustée sur laquelle il y a d'un costé une tonnellerie, et d'aultre costé une belle gallerie qui regarde sur le jardin, lequel est beaucoup plus bas que la cour et le reste du logis. Sur la somellerie est assise la cuisine qui est assez petite, et me semble que, par succession de temps, ayant fait une escuyrie en l'arrière court, il seroyt meilleur de fayre la cuisine au lieu où elle estoyt anciennement. Sur la gallerie du jardin y a la salle du logis, belle et bien aérée, grande comme celle du logis de mon père, ou environ. Entre ladite cuisine et la salle y a une allée pour traverser de la cour au jardin. Sur la salle y a une fort belle chambre accompagnée d'un petit cabinet, et à costé y a une gallerie large qui peult servir d'une garderobe. Sur la cuisine y a une petite chambre accompagnée de l'aultre gallerie qui la vouldroyt faire servir de garderobe, ensemble accompagnée d'un cabinet fort plaisant qui a sa veue sur le jardin. Sur lesdites chambres y a deux beaux galatas. Au demeurant, tout le bastiment est de fort bonne estofe et presque neuf, bien composé et embelly de paintures et lambrissements tant aux cheminées qu'ailleurs. Il y a un beau puis près de la grande cuisine, ayant près de soy un bassin de plomb qui respond dans une fonteyne plaisante et artificielle qui est au milieu du jardin. Toute l'incommodité qu'on peult remarquer au logis est la petitesse de la cour et de l'entrée principalle du logis; car, au reste, je le trouve extrêmement commode. Voilà ce que je vous en

puis escrire, remettant le surplus au premier voyage que vous ferez de par deçà, et ne voulant autrement juger si vous la devez avoyr ou non, car la chose merite bien *ut tu subjicias rem oculis*, ce que j'espère que vous pourrez fayre si le bruit qui court communément en ceste ville est vray, que le Roy se vienne tenir à Saint-Germain, dans cinq ou six jours; qui est cause, en partie, que je ne vous envoye point par ce voyage le livre que je vous avoys promis, tant pour ne charger trop ce porteur, qu'aussi pour l'espérance que j'ay de vous voyr, ou icy ou à Saint-Germain. On ne dict aultres nouvelles de par deçà sinon de la mort du cardinal de Ferare[1], encore n'est elle guieres bien asseurée. On a parlé du Pape, mays cella s'est trouvé faulx. J'espère vous escrire plus amplement par les premiers, et cependant, je mettray fin à la présente par mes très humbles recommandations à vostre bonne grâce, priant Dieu,

Monseigneur, qu'il vous donne en santé très longue et très heureuse vie.

Vostre très humble et très affectionné serviteur et parent,

Ce XI juing.

FAYE.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

76. AGNUS aîné. — Plan de Paris, beaux-arts, industrie ; par Agnus aîné. Gr. in-4°, 142 p. avec annonces illustrées. Paris, Agnus aîné.

77. Almanach de Montfort-l'Amaury. Année 1881. In-18, 125 p. Bar-le-Duc, impr. Philipona.

78. Almanach du Journal de l'Oise pour l'année 1881. (26e année.) In-8°, 335 p. Beauvais, imprimerie Pere.

79. Annuaire de l'Institut catholique de Paris (1880-81). In-18, 44 p. Paris, Gaume.

80. Annuaire de MM. les pâtissiers et boulangers-pâtissiers de Paris et banlieue de Paris, 1881. In-18, 43 p. Paris, impr. Morris.

---

1. Hippolyte d'Este, archevêque de Milan, d'Arles, de Lyon, fils d'Alphonse Ier, duc de Ferrare et de Modène, et de Lucrèce Borgia, né le 24 août 1509, cardinal le 5 mars 1538, mort à Rome le 2 décembre 1572.

81. Annuaire du département de Seine-et-Oise pour 1881. In-8°, 564 pl. et carte. Paris, Cerf. 5 fr.

82. Annuaire du Progrès de l'Oise pour l'arrondissement de Compiègne. Année 1881. In-16, 255 p. Compiègne, impr. Mennecier.

83. Arbellot. — Étude sur les origines chrétiennes de la Gaule. Première partie : Saint Denys de Paris. In-8°, 116 p. Paris, Haton.

84. Bégis (Alfred). — Le registre d'écrou de la Bastille de 1782 à 1789. In-8°, 20 p. Paris, Chamerot.

Extrait de la *Nouvelle Revue* du 1er décembre 1880.

Un document nouveau relatif au château de la Bastille et à ses prisonniers est toujours intéressant à signaler. Notre confrère M. Alfred Bégis vient de publier dans la *Nouvelle Revue* des extraits d'un registre d'écrou de la Bastille qui était jusqu'ici tout à fait inconnu. Ce registre forme un volume in-folio de 183 feuillets et est intitulé : « *Répertoire journalier du château de la Bastille* »; commencé le 15 mai 1782, il se termine par un article du 12 juillet 1789. C'est un journal détaillé, tenu sans doute par le major-adjoint de la Bastille, M. de Losme-Salbray, et qui constate jour par jour l'entrée et la sortie des prisonniers, la date de leurs interrogatoires, l'entrée des commissaires et des agents chargés de classer les archives de la Bastille et de surveiller la destruction des ouvrages mis au pilon, etc., enfin la relation des troubles qui se sont produits autour de la Bastille avant le 14 juillet et des précautions qui avaient été prises à cette occasion dans le château.

H. O.

85. Bourse (la) des marchandises, organe des intérêts du commerce de province sur la place de Paris, farines, blés, grains, huiles, alcools, sucres. 1re année. N° 1. 3 mars 1881. In-f° à 5 col., 4 p. Paris, impr. Masquin.

Paraît tous les jeudis.

86. Boysse (E.). — Les Abonnés de l'Opéra (1783-1786); par Ernest Boysse. In-8°, x-361 p. avec un frontispice et 4 portraits à l'eau-forte. Paris, Quantin. 20 fr.

87. Bulletin de la Ligue de l'enseignement. N° 1. In-8°, 252 p. Paris, 175, rue Saint-Honoré.

Paraît tous les deux mois.

88. Bulletin hebdomadaire de statistique démographique de la ville de Paris, présentant les résultats du premier dépouillement des rapports reçus au bureau central. N° 1. (Naissances et décès notifiés au bureau du jeudi 1er au jeudi 8 janvier 1880.) In-4°, 4 p. Paris, impr. C. De Mourgues.

89. Catalogue de planches gravées composant le fonds de la chalcographie du musée national du Louvre et dont les épreuves se vendent au musée. In-8°, xxii-427 p. Paris, impr. nationale.

90. Catalogue et description des objets d'art de l'antiquité, du moyen âge et de la renaissance exposés au musée des Thermes et de

l'hôtel de Cluny; par E. du Sommerard, directeur du musée. In-8°, XLIV-690 p. Paris, impr. Chaix.

91. Catalogue illustré du Salon de 1881 (3e année), contenant environ 380 reproductions d'après les dessins originaux des artistes, publié sous la direction de F. G. Dumas. In-8°, LXVIII-347 p. Paris, Baschet. 3 fr. 50.

92. CHAMPAGNY (F. DE). — Le Conseil municipal de Paris de 1356 à 1880. In-8°, 35 p. Paris, Gervais.

Extrait du *Correspondant*.

93. CLAUDE. — Mémoires de M. Claude, chef de la police de sûreté sous le second empire. T. I. In-18 jésus, 370 p. et autographe. Paris, Rouff, 3 fr. 50.

94. COCHIN (C. N.). — Mémoires inédits de Charles-Nicolas Cochin, sur le comte de Caylus, Bouchardon, les Slodtz, publiés d'après le manuscrit autographe, avec introduction, notes et appendice, par M. Charles Henry. In-8°, 198 p. Paris, Baur.

Publié par la *Société de l'histoire de l'Art français*.

95. Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris, commencée sous les auspices de M. Michel Moring, continuée par M. Ch. Quantin, directeur de l'administration générale de l'Assistance publique, publiée par M. Brièle, archiviste de l'administration. T. I. Délibérations de l'ancien bureau de l'Hôtel-Dieu. In-4° à 2 col., VIII p. et p. 1 à 200. Paris, impr. nationale; lib. Picard.

Cette collection comprendra : 1° les Délibérations de l'ancien bureau de l'Hôtel-Dieu; 2° les Comptes de l'Hôtel-Dieu; 3° le Corpus des privilèges de l'Hôtel-Dieu; 4° les chartes qui n'auront pas été publiées dans le cartulaire de l'Hôtel-Dieu; 5° un choix de pièces relatives à l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins, à l'Hôpital général, aux Enfants-Trouvés, aux Enfants-Rouges, à l'hôpital du Saint-Esprit, en Grève.

96. DAGNAN (H.). — Mémoire sur les incommodités, les abus, les embarras de Paris. In-8°, 31 p. Paris, impr. Blot.

97. DARCEL. — Les Tapisseries décoratives du Garde-meuble (mobilier national), choix des plus beaux motifs; par Ed. Guichard, architecte-décorateur. Texte par Alfred Darcel, administrateur de la manufacture des Gobelins. In-f°. Paris, Baudry. L'ouvrage complet, 200 fr.

Cet ouvrage comprendra 100 pl., qui seront publiées par livraisons de 10 pl. chacune. Un texte accompagne chaque feuille; une introduction paraîtra dans les dernières livraisons.

98. DELAFORGE (E.). — Chapelles du château de Blandy (Seine-et-Marne). In-12, 13 p. Melun, imp. Drosne.

99. DEPASSE (H.). — Paris, son maire et sa police. In-18 jésus, 150 p. Paris, Marpon.

100. Épargne (l') des Batignolles, organe spécial de la Banque des

Batignolles, défenseur des intérêts des capitalistes de la région du nord-ouest de Paris; étude des questions financières du jour, etc., etc. 1re année. N° 1. 10 avril 1881. Grand in-folio à 6 col., 4 p. Paris, 4, rue des Dames. Un numéro, 10 centimes.

Paraît le dimanche.

101. Épargne (l') publique, propriété de la Banque syndicale de Paris. 1re année. N° 1. 7 avril 1881. Grand in-fol. à 6 col., 4 p. Paris, 5, rue Feydeau.

Paraît tous les jeudis.

102. — Garnier (Charles). — Le nouvel Opéra de Paris. Texte. Volume I : 3e, 4e, 5e et 6e fascicules. Grand in-8°, 431 p. (1881). Paris, Ducher.

Les fascicules 1 et 2 ont paru en 1876 et 1877. Cet ouvrage est destiné à être joint à 2 volumes de planches descriptives grand in-f° au nombre de 100, dont 20, comptant pour 40, en chromolithographie. 350 fr.; le texte se vend séparément 20 fr.

103. Kohler (Charles). — Étude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève de Paris, avec deux textes de cette vie. In-8°, cix-90 p. Paris, Vieweg.

Bibliothèque de l'École des hautes études, sciences philologiques et historiques, 48e fascicule.

L'*Étude critique sur la vie de sainte Geneviève*, que nous devons à M. Kohler, n'est point une biographie de la patronne de Paris, c'est, comme l'indique le titre, la critique des deux vies latines de sainte Geneviève depuis longtemps publiées par les Bollandistes, ou plutôt de la première de ces deux vies, dont la seconde n'est guère qu'un abrégé. Laissant de côté tout essai biographique, M. Kohler s'est appliqué exclusivement à établir un texte critique, d'après vingt-neuf manuscrits, de la vie de sainte Geneviève, à discuter les sources et l'authenticité des récits qu'elle contient, et à fixer la date de sa rédaction, peu postérieure à la mort de la sainte. L'auteur de cette vie paraît être un clerc de Paris; il a fait pour la composer de nombreux emprunts aux vies de saints antérieures, et en particulier à celle de saint Martin de Sulpice-Sévère. Il y a, dans cette partie de l'introduction de M. Kohler, de très curieux rapprochements, qui permettent de prendre sur le vif les procédés des hagiographes; on pourrait même croire que l'auteur de la vie de sainte Geneviève l'aurait composée dans le but d'attirer quelques-uns des nombreux pèlerins de Saint-Martin de Tours dans la basilique des Saints Apôtres, récemment construite par Clovis et Clotilde, et où les restes de sainte Geneviève avaient été déposés. Quant à la valeur des documents qu'apporte pour l'histoire du ve siècle la vie de sainte Geneviève, on ne peut qu'adopter les conclusions de l'Étude de M. Kohler et constater que « s'il est des points où la vie de sainte Geneviève est en désaccord avec d'autres récits, il ne faudra jamais la leur préférer de prime abord, ces récits fussent-ils même d'un temps moins rapproché des événements. » En résumé, nous ne craignons pas de dire que le livre de M. Kohler peut être proposé comme un modèle de discussion sérieuse et solide d'un texte hagiographique, et qu'il sera lu avec intérêt et profit par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de Paris. H. O.

104. La Gournerie (Eugène de). — Histoire de Paris et de ses monuments. 5e édition, comprenant les derniers événements et les monuments nouveaux. In-4°, 400 p. et gravure. Tours, Mame.

105. Le Paire (Jacques-Amédée). — Annales du pays de Lagny, depuis les temps les plus reculés jusqu'au 20 septembre 1792. In-8° divisé en deux tomes, x-900 p. Lagny, Paquier. 15 fr. (1880.)

106. Lauwereyns de Roosendaele (L. de). Le procès des jésuites au xviiie siècle à Saint-Omer (1761-1773). In-12, 232 p. Saint-Omer, imp. Fleury-Lemaire.

107. Lavigne (Hubert). — État civil d'artistes français, billets d'enterrement ou de décès depuis 1823 jusqu'à nos jours, réunis et publiés par M. Hubert Lavigne. In-8°, vi-216 p. Paris, Baur.

Publications de la *Société de l'Art français.*

108. Lecour (C.-J.). — La campagne contre la Préfecture de police, envisagée surtout au point de vue du service des mœurs. In-18, viii-503 p. Paris, Asselin.

Ce nouveau livre de notre confrère, M. Lecour, est le complément de celui qu'il a publié en 1877 sur la prostitution à Paris et à Londres. Comme son titre l'indique, il a surtout été rédigé pour répondre aux articles publiés par le journal *la Lanterne* contre la Préfecture de police et le service des mœurs. Mais, tout en laissant de côté le point de vue politique auquel s'est placé l'auteur, on trouve dans son livre d'abondants et précieux renseignements sur l'organisation, les attributions et le fonctionnement des différents services, si peu connus encore, de la Préfecture de police. Enfin, les nombreux documents reproduits dans ce volume contribuent à le rendre des plus intéressants pour l'histoire contemporaine de Paris.

109. Lhuillier (T.). — Le Mariage de Louis XV à Fontainebleau, notice historique, suivie d'une relation manuscrite du temps. In-12, 47 p. Fontainebleau, impr. Bourges. 75 cent.

110. Mason (R. H.). — The Paris-Salon (1881), with notes on the most important works and illustrated with twenty five phototype copies of pictures. In-8°, 76 p. Paris, Bernard.

111. Mémoires de la Société d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise, publiés depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1880. 2e série. T. XIV. In-8°, 228 pages. Versailles, impr. Aubert.

112. Mémoires des intendants sur l'état des généralités, dressés pour l'instruction du duc de Bourgogne. T. I : Mémoire de la généralité de Paris, publié par M. A. de Boislisle, du Comité des travaux historiques. In-4° à 2 col., xcvi-858 p. Paris, Imprimerie nationale.

Collection de *Documents inédits sur l'histoire de France* publiée par les soins du ministre de l'instruction publique.

113. Michaux (Alexandre). — Éphémérides du département de l'Aisne. In-12, 164 p. Soissons, impr. du *Progrès de l'Aisne.*

114. Planchon (G.). — Notes sur les premières années de la Société de pharmacie de Paris. In-8°, 16 p. Paris, impr. Arnous de Rivière.

115. Revue industrielle et commerciale du Paris-Annuaire encyclopédique. N° 1. 5 mars 1881. In-4° à 2 col., 16 p. Paris, impr. A. Lévy. Un numéro, 30 cent.

Bi-mensuelle.

116. Schwalbach (Theodor). — Das Civilprocess des Pariser Parlaments nach dem « Stilus » Du Brueils. In-8°, VII-160 p. Freiburg i. B. und Tübingen, Mohr. 4 Mk.

117. Série de prix applicable aux travaux des parcs et jardins, établie par la chambre syndicale des architectes paysagistes, entrepreneurs de jardins et horticulteurs de France (département de la Seine). In-4°, 64 p. Paris, Goin. 5 fr.

118. Simon (Jules).— L'Exposition universelle internationale de 1878 à Paris. Rapports du jury international. Introduction. In-8°, 581 p. Paris, imp. Nationale.

119. Spécial-programme littéraire, financier, des théâtres, cirques et concerts. 1re année. N° 1. 13 janvier 1881. Petit in-f° à 3 col., 4 p. Paris, imp. Rousseau. Un numéro, 20 c.

120. Stehlich (F.). — Les Moines, comédie satirique écrite par les PP. jésuites du collège de Clermont, dit de Louis le Grand, à la fin du XVIIIe siècle. Publiée d'après un manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Petit in-8°, XXI-60 p. et grav. Rouen, Lemonnyer.

121. Tout Paris, le théâtre et la ville. 1re année. N° 1. Du 15 au 31 janvier 1881. In-f°, 4 pages avec fig. Paris, imp. Morris. Un numéro, 20 cent.

122. Talleyrand. — Correspondance inédite du prince de Talleyrand et du roi Louis XVIII pendant le congrès de Vienne, publiée sur les manuscrits conservés au dépôt des affaires étrangères, avec préface, éclaircissements et notes par M. G. Pallain. In-8°, XXVIII-532 p. Paris, Plon.

123. Thierry (Édouard). — Archives de la Comédie-Française. Document sur le Malade imaginaire : Estat de la recette et despense faite par ordre de la compagnie. Avec une introduction et des notes. In-8°, V-393 p. Paris, Berger-Levrault.

124. Versnaeyen (K.). — L'art ancien au Trocadéro (Exposition universelle de Paris, 1878). Illustrations photographiques par E. Letellier. In-8°, 59 p. Le Havre, impr. Lepelletier.

Extrait de la *Revue photographique*.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 11 octobre 1881.

Présidence de M. Léopold DELISLE président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 12 juillet 1881 est lu et adopté.

— M. J. Cousin s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— Le Conseil prononce l'admission de :

670. M. Maurice TOURNEUX, présenté par MM. le baron Jérôme Pichon et J. Cousin.

671. M. Jean KAULEK, présenté par MM. Léopold Delisle et H. Omont.

— M. le Président annonce au Conseil la mort de M. Charles Giraud, membre de l'Institut, et celle de M. J. Romain Boulenger. M. J. Romain Boulenger était un des membres les plus jeunes et les plus actifs de notre Société et sa perte est vivement ressentie par tous les membres du Conseil.

— M. Dufour (de Corbeil) donne lecture d'une note de M. l'abbé Gallet, chanoine de Versailles, relative à l'emplacement de la *villa Iticinoscoa* (Ecouen ou Ezanville ?), donnée en 632 par Dagobert à l'abbaye de Saint-Denys. Le mémoire de M. l'abbé Gallet est renvoyé au Comité de publication.

— M. le Président communique au Conseil un très curieux prospectus de la première moitié du XVIe siècle. C'est une réclame d'« *ung maistre barbier et sirurgien* », qui demeurait près de Saint-Germain-des-Prés. Cette petite pièce, trouvée par M. L. Delisle dans une reliure, est malheureusement incomplète de la dernière ligne, où devait se trouver le nom de celui qui la faisait distribuer.

— Au sujet de l'article qu'il a publié dans le dernier *Bulletin* sur l'Imprimerie de Saint-Denys à Paris, M. Omont signale un second volume sorti des presses de Benoît de Gourmont, qui lui a été indiqué par M. L. Delisle. Ce volume conservé à la Bibliothèque nationale (F. Réserve, n° 2085) nous donne en même temps l'adresse exacte de Benoît de Gourmont; en voici le titre :

« *Sentence donnée* || *par le Roy contre maistre Pierre* || *Ramus et les livres composez* || *contre Aristote* || *Pronuncée à Paris le* || *XXVI de mars* || *1543*, || *avant Pasques.* ||

On les vend à Paris en la rue Sainct || *Jacques. Par Benoist de Gourmont, à l'enseigne des trois brochetz.* » (In 8° de 4 feuillets.)[1]

— M. H. Omont communique au Conseil un manuscrit latin de la Bibliothèque nationale (n° 8494. B) intitulé : « *Vers latins sur les tableaux qui sont en la gallerie du Palais de la Royne Mère du Roy, par M. D. S. G. L'an 1626.* » C'est un curieux livret de la célèbre suite de tableaux terminée en 1625 par Rubens et représentant les principaux événements de la vie de Marie de Médicis.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

RÉCLAME

D'UN CHIRURGIEN PARISIEN

DU XVIe SIÈCLE.

M. Léopold Delisle a bien voulu nous transmettre la copie de cette réclame d'« *ung maistre barbier et sirurgien* », demeurant près de Saint-Germain-des-Prés, qu'il a communiquée à la dernière séance de notre Société. Grâce

---

1. M. L. Delisle nous signale un sixième exemplaire d'Appollonius Dyscole, le second connu qui soit sorti des presses de Benoît de Gourmont en 1535, n° 403 du catalogue de vente de la *Bibliotheca Sunderlandiana* (déc. 1881). Voy. *Bulletin*, p. 110, note 3.

Laise vo⁹ scauoir ql ya aux faulxbourcz saict Germain des prez vng mai
stre barbier et sirurgien q̃ est biẽ expert et biẽ experimẽte ⁊ qui a faict plu
sieurs belles cures et beaux experimẽs en la ville de Paris ⁊ ailleurs qui
auec laide de dieu garist de toutes malladies ꝓcedẽtes de la grosse verol
le curable sans greuer nature ne faire violẽce aux patiẽs. Et aussy garist
e de plusieurs aultres malladies segrettes et aultres q̃ ne sont pas icy declarez
re garist par bruuaiges sans frotter doignemẽs et sans suer : et sy led maistre
n aussy par suer et par frotter doignemẽs q̃ vouldra. Et aussy qui vouldra estre
ur faire la diete ledit maistre la fera faire honnestemẽt. Et premieremẽt garist le
stre de gouttes nouees ou a nouer/ de nerfz retraictz/ et de vieilles vlceres/ dartres
in ou en aultre lieu: chancre en la gorge ou en la bouche/ ou au palais / auecq̃s les
tillages alterez. Ou sil ya quelque personnaige qui ait trou au palais ⁊ que a ra
trou le personnaige parle du nez/ vienne par deuers ledit maistre ⁊ auec laide d
ra bien parler. Ledit maistre demeure aux faulxbourcz sainct Germain de
[illegible] patissier. Et entre

RÉCLAME D'UN CHIRURGIEN PARISIEN.
Commencement du XVIe siècle.

à l'obligeance de notre savant président, nous pouvons dès aujourd'hui présenter à nos lecteurs un fac-similé de cette très curieuse pièce, offerte à la Bibliothèque nationale par M. E. Deseille de Boulogne-sur-Mer, et dont voici la transcription :

« Plaise vous sçavoir quil y a aux faulxbourcz sainct Germain des prez ung mai | stre barbier et sirurgien qui est bien expert et bien experimenté et qui a faict plu | sieurs belles cures et beaux experimens en la ville de Paris et ailleurs, qui | avec l'aide de Dieu garist de toutes malladies procedentes de la grosse verol | le curable, sans grever nature ne faire violence aux patiens. Et aussy garist | [le dit maistr]e de plusieurs aultres malladies segrettes et aultres qui ne sont pas icy declarez. | [Et le dit maist]re garist par bruvaiges, sans frotter d'oignemens et sans suer. Et sy le dit maistre | [garist bie]n aussy par suer et par frotter d'oignemens qui vouldra. Et aussy qui vouldra estre | [traicté pou]r faire la diete, le dit maistre la fera faire honnestement. Et premierement garist le | [dit mai]stre de gouttes nouées ou à nouer, de nerfs retraictz et de vieilles ulceres, dartres | [à la ma]in ou en aultre lieu, chancre en la gorge ou en la bouche ou au palais, avecques les | ... [car]tillages alterez. Ou s'il y a quelque personnaige qui ait trou au palais, et que à rai | [son du dit] trou le personnaige parle du nez, vienne par devers le dit maistre, et avec l'aide de | [Dieu il pour]ra bien parler. Le dit maistre demeure aux faulxbourcz Sainct Germain des [Prez]. . . . . vis à vis (?) d'ung patissier, et entre. . . . . »

DOCUMENTS

RELATIFS A LA VENTE DE LA BIBLIOTHÈQUE

DU CARDINAL DE MAZARIN PENDANT LA FRONDE.

JANVIER-FÉVRIER 1652.

Les documents qu'on va lire sont tous conservés au Dépôt des Archives du Ministère des Affaires étrangères. Leur lecture nous fait assister jour par jour, presque heure par heure, à la dispersion de la première bibliothèque de Mazarin. On y trouvera en outre plus d'un trait de mœurs intéressant.

Telle que nous la donnons aujourd'hui, cette correspondance est loin d'être complète. Entre le 12 janvier et le 17 février 1652, Naudé écrivit certainement une et peut-être plusieurs lettres à Mazarin. Ces conseils dont il est parlé dès la première ligne et que Mazarin reconnaît avoir eu tort de ne pas suivre ont dû laisser des traces dans la correspondance de Naudé. Il y a lieu de croire aussi que la lettre du 18 janvier ne fut pas la seule où le cardinal parla de sa bibliothèque. Quoi qu'il en soit, nous avons cru devoir publier

dès maintenant les documents que nous connaissions[1]. Ils forment un tout suffisamment compact. Plus tard, s'il y a lieu, la série sera complétée.

Est-il besoin d'ajouter que toute communication relative aux pièces qui ont jusqu'ici échappé à nos recherches serait reçue avec reconnaissance ?

Jean KAULEK.

9 janvier 1652. — Naudé à Mazarin.

Monseigneur,

Sy j'avois eu le don d'estre cru, comme j'ay eu celuy de prévoir beaucoup de choses qui sont arrivées à vostre Emin., il n'auroit tenu qu'à elle d'y apporter les remèdes nécessaires, et pour ne parler maintenant que de vostre bibliothecque, sy vostre Emin. eut voulu déférer quelque chose aux persuasions que je lui ay si souventefois faites depuis le siège de Paris, de la donner au Roy, ou d'en disposer en quelque autre manière, vostre dite bibliothecque ne seroit pas maintenant l'objet de la fureur de Messrs du parlement, ny la matière d'un brigandage publique. Je crois que beaucoup d'autres en auront desja escri à vostre Emin. ce qui estoit de leur connoissance. Et pour moy je vous diray aussi maintenant ce qui a esté de la mienne.

Après l'arrest donné par lequel il fut dit qu'elle seroit vendue, soit en gros ou en destail, M. le président de Bailleul avoit fait espérer qu'il nommeroit deux commissaires qui auroient soin de faire faire la vente avec toute sorte de retenue et de modération. Mais néantmoins M. Portail s'estant intrus de soy mesme, on luy donna pour compagnon M. Doujat, et ces deux la nommèrent pour adjoints Messrs Baron, Pithou et Petau, qui furent recongnoistre les lieus et poser le sel à toutes les chambres, suivant les formalitez ordinaires ; ensuite de quoy l'on afficha par les carrefours que ladite bibliothecque se vendroit ès jours suivants, soit en gros ou en détail ; et jusque là je n'avois point veu lesdits commissaires, avec lesquels je sçavois fort bien de ne pouvoir rien gaigner. C'et pourquoy j'allois plutost veoir Messrs Talon, Bugnion, Massacq, l'advocat B[luet] et autres que je jugeois plus à propos; mais toutefois sans rien conclure à cause des difficultez qui se rencontroient de tous costez; joinct que l'on attendoit de jour, voire d'heure en heure, une lettre de cachet pour faire surseoir cette exécution. Enfin dimanche dernier sur les huit heures, Binot, huissier de la cour, m'envoya dire que je me trouvasse sur les dix heures au palais de vostre Emin. où ces messrs les commissaires me vouloient parler. Lorque j'y arrivé, trois d'iceux, sçavoir Messrs Portail, Pithou et Petau estoient dans la chambre de Médecine d'où, après avoir veu

1. Nous avons toutefois réservé systématiquement tous les documents antérieurs à la date du premier jour de la vente.

ce qui y estoit, ils passèrent en celle des Bibles et de la aux Manuscripts et puis à la grande bibliothecque, en tous lesquels lieus ils ne me dirent aucune chose de substance ny de considération, et suis encore à deviner pourquoy ils m'avoient envoier querir. M. Portail, entre autres discours, me fit de grandes plaintes de ce que vostre Emin. n'avoit point fait la paix, et de ce qu'elle avoit assiégée Paris et Bordeaux. A quoi je luy respondis, ce me semble, assez raisonnablement mais sans effet. Ils me dirent qu'ils commenceroient à vendre le lendemain au matin, et qu'ils vouloient commencer par les Bibles parce que c'estoit le meilleur, a quoy je leur respondis qu'ils obligeroient beaucoup le public et vostre Emin. s'ils vouloient vendre auparavant beaucoup de livres en blanc que je leurs monstré et qui estoient ceux que Monsieur d'Infreville avoit envoié à vostre Emin. parce que c'estoient livres de prix aussi bien que les autres, et lesquels pour estre doubles on pouvoit vendre sans aucun préjudice de la bibliothecque. Ils partirent néantmoins sans rien conclure, et M. Pithou m'ayant pris dans son carrosse pour me ramener jusqu'au bout du Pont-neuf, il me parla de beaucoup d'avis qu'il avoit donné à vostre Eminence sans aucun effet, et me dit qu'il n'y avoit aucun remède imaginable pour sauver la bibliothecque qu'une lettre de la cour qui deffendît de passer outre. L'ayant quitté, je vins chez M. Doujat, et le priay plus que Dieu de vouloir assister à tout ce qui se feroit en ladite bibliothecque, pour temperer l'humeur boüillante de M. Portail, et surtout d'y venir le lundy matin pour faire commencer la vente comme j'avois destiné ; de quoy il ne me voulut donner aucune asseurance.

Après disner, je fus chez l'advocat B[luet], et ne l'ayant point trouvé, je le fus chercher chez la tante de M[enardeau ?] où il fut resolu qu'on trouvroit un homme qui offriroit jusqu'à cinquante mil livres de ladite bibliothecque ; de quoy puisque ledit advocat B[luet] aura informé pleinement vostre Emin. je ne diray rien icy davantage.

Hier sur les huict heures je me rendis au palais de vostre Emin. où je trouvé Messrs Pithou et Petau dans la chambre des Bibles, qui commençoient à les inventorier. Je les priay de vouloir commencer par ceux que je leur avois proposé le jour auparavant, et après les avoir asseurez que M. Portail en estoit demeuré d'accord, nous fusmes dans la grande bibliothecque avec trois libraires, sç[avoir] : Guillemot, sindic de la compagnie, Quinel de la rüe Saint-Jacques et Villerie de la rüe de la Bouclerie, ausquels je fis faire des pacquets de tous ces livres de M. d'Infreville, et de quelques autres que je pouvois rachepter chez les libraires du soir au lendemain ; ce qui dura jusqu'à onze heures, et nous avions faits plus de pacquets qu'on n'en pouvoit vendre en un jour. Mais M. Portail estant survenu, il fit tout quiter, cria et bravast d'importance, dit qu'il estoit le maistre,

et parlant à moy, qu'il ne prenoit conseil de personne, que plus je luy en dirois moins il en feroit, et que ce seroit tout le contraire, qu'il vouloit commencer par les Bibles et vendre la moitié de la bibliothecque auparavant qu'il fut soir; ensuite de quoy il alla veoir le lieu destiné pour la vente, qui est la grande sale, où l'on vendit les meubles, et mena tous les libraires dans la chambre des Bibles où avec M. Doujat qui estoit venu après luy et qui ne dit jamais mot, soit pour retarder ou pour faire vendre lesdits livres doubles, on commença à inventorier lesdites bibles et à les porter ensuite au lieu de la vente, et midy et demi estant sonné, chacun se retira.

J'oubliois à dire à vostre Emin. que sur les dix heures l'homme qu'avoit trouvé l'avocat B[luet] pour faire les offres en gros se présenta devant Messrs Pithou et Petau, les deux autres n'estans encore venus, et offrit de donner trente mil livres de ladite bibliothecque en gros. A quoy ces Messrs respondirent que cette offre n'estoit point raisonnable, et de plus que ce n'estoit point à eux à la recevoir; mais qu'il vînt précisément à deux heures. M. Doujat m'ayant fait le bien de me ramener, je le priay à l'ordinaire de se trouver à l'ouverture de la vente, afin de faire recevoir les offres ou de la faire commencer par ces livres doubles, ce qu'il me refusa disant de ne vouloir point se commettre avec M. Portail qui estoit trop facheux et estravagant. L'ayant quité je fus parler à l'advocat B[luet] et tous deux ensembles parlammes à Massacq, qui firent en sorte que sur les deux heures et lorsque l'on vouloit commencer la vente, un nommé Le Blanc, procureur des créanciers de vostre Emin. fit offre de prendre la bibliothecque en gros pour quarante mil livres, et sur ce qu'on luy dit que cest offre n'estoit point raisonnable, il en offrit cinquante. De quoy M. Portail se moqua disant que le temps de la vendre en gros estoit passé et qu'il la vouloit vendre en destail, ne se souciant point aussi des instances que faisoit M. Baron, l'un des adjoincts, affin que des offres si raisonnables fussent receus, et ainsi l'on commença la vente par la grande bible de M. Le Gay qui fut délivrée en un instant à trois cens soixante et cincq livres. Après quoy suivit celle d'Anvers, en huict vol. qui fut donnée pour trois cens livres. Puis celle de Complute en 6 vol. pour cent francs, et de là on passa à toutes les autres bibles hébraïques, puis aux grecques et latines et ainsy conséqutivement à toutes les autres. Et est à noter que, pendant que M. Portail assistoit à la vente où il se facha de me veoir, et commanda mesme à l'exempt de ne me plus laisser entrer, il y avoit d'autres de ces Messrs les adjoints qui faisoient inventorier et préparer des livres dans les autres chambres pour la vente d'aujourd'hui matin, et de fois à autres M. Portail menoit dans la grande bibliothecque et ès autres chambres toutes les compagnies qui désiroient y aller, les uns pour voir, les autres pour mettre des livres à part et plusieurs pour en

desrober. Et il estoit mesme fort tard qu'il y avoit, au dire d'Annet, plus de cent personnes qui couroient et rodoient dans la grande bibliothecque, et au sortir M. Portail invita l'assemblée de se trouver aujourd'huy à sept heures du matin, et en effet on a commencé à vendre sur les huict et on a continué jusqu'à dix et demie que M. Doujat a apporté un arrest de la grande chambre par lequel la vente en destail estoit sursie jusqu'à vendredi matin affin que l'on eust loisir de recevoir les offres de ceux qui la voudroient achepter en gros[1]. Le motif de cest arrest estoit fondé sur la requeste présentée par celuy qui avoit fait hier les offres de trente mil livres, et sur la plainte de ce qu'on ne l'avoit pas voulu escouter et aussy des grands désordres qui se commettoient en la distraction de ladite bibliothecque. Tant y a que M. Portail qui avoit donné charge à M. Pithou de faire vendre en son absence, estant survenu au palais sur les onze heures, et comme la vente en vertu dudit arrest estoit cessée il en a esté tellement en cholère qu'à peine pouvoit-il parler et après avoir dit beaucoup de choses trop longues à rapporter, il a asseuré le monde que nonobstant cest arrest l'on vendroit à deux heures, et s'en est allé disner chez M. d'Emmery. Retournant à deux heures comme il avoit promis, où après avoir encore crié et menassé que les Enquestes iroient demain prendre leurs places pour faire rompre cest arrest, et que M. le Duc d'Orléans seroit prié de s'y trouver, il a rompu les seaux et mené tous ceux qui estoient là dans la bibliothecque, où chacun a mis à part tout ce qu'il a voulu, faisant aussy travailler trois libraires à faire des pacquets de tous les in-fol. affin de les avoir plutost vendu, et lorsque je me suis retiré dudit palais ou des environs, il y estoit encore. Au reste, estant allé voir ce matin M. de Coutance, nous avons esté luy et moy apprendre ce

---

1. 8 janvier 1652.

. . . . . .

Veu par la Court la requeste présentée par Gilbert Vialet, conseiller du Roy et trésorier général de France en la généralité de Moullens (?) à ce que pour la cause y contenue l'enchère de trente mille livres par luy faicte sur la bibliotecque du cardinal Mazarin feut receue et ladicte vante publique sur icelle enchère, sauf a auguemanter conclusion du proqureur genéral du Roy sont consideray.

Ladicte court ayant esgart à ladicte requeste et aux conclusions dudict proqureur général a ordonné et ordonne que ladicte enchère de trente mille livres sera receue et sur icelles qui cera publié incessament procédé par devant les commissaires de ladite cour commis à la vante en gros d'ycelle bibliotecque, lesquelles publications et vante seront faictes dans trois jours pour tout dilay et faute de ce sera procédé à la vante en destail.

Arresté que sy auqun livres ont esté vandu en destail il ceront raportés.

(Arch. des affaires étr., France, 881, f° 34.)

qu'il se passoit en ladite bibliothecque où j'ay tousjours fait tenir mon homme depuis le matin jusques au soir, et ayant sceu que l'arrest avoit esté signifié, mais que M. Portail n'y vouloit aucunement acquiescer, disant que c'estoit un arrest de deux pistolles, nous avons esté chez M. Doujat le prier de tenir la main à l'exécution dudit arrest, soit par sa présence ou autrement, mais auparavant nous avions esté chez M. Tubeuf sans le pouvoir trouver, affin qu'il parlast à ce M. Portail, et chez M. le mareschal de L'Hospitail, qui nous dit de ne pouvoir absolument rien faire en cette occasion, et qu'il falloit aller chez M. le procureur général où nous avons esté après disné. Et après luy avoir remonstré ces désordres il nous promit d'en parler demain à l'assemblée, et nous dit qu'il falloit trouver le moyen de faire des offres en gros, sur quoy je luy ay dit qu'il seroit dorennavant bien difficile à cause de la grande quantité de livres que l'on tiroit à touttes heures de ladite bibliothecque. Nous avons aussy esté chez M. le président de Bailleul, mais sans le pouvoir trouver. Demain nous verrons si les Enquestes s'assembleront pour conclurre à l'entière dissipation de cette bibliothecque, à laquelle je puis dire que M. Tubeuf n'a pas peu contribué en ne voulant executer aucun des expédiens qu'on luy a présenté, ce qu'il a fait comme je crois, ou crainte de desplaire à M. le duc d'Orléans, ou par le conseil de M. l'advocat Tubeuf son parent. Il est aussy arrivé très-mal à propos que Messrs Colbert ny Joubart n'estoient point icy et que personne n'a eu charge de vostre Emin. pour remédier à ces désordres. Tous les curieux vont ou envoient choisir tout ce qu'il leur faut, et qui ne le veut ou ose faire de soy mesme y envoye des persomnes interposées. Les libraires y font aussy d'estranges grivelées affin d'avoir les livres pour rien. M. le Chanchelier en fait achepter sous main par Messrs Salmon et Petau, et ledit Petau fait ses pratiques pour avoir les manuscripts. M. de Harlé courtise tous les statues et loix municipales; d'autres buttent à l'histoire, et ainsy personne n'y va ou envoie sans dessein et s'il faut que demain l'arrest de suspension soit quassé, il n'y aura plus de livres quatre ou cinq jours après, ce qui sera une desolation la plus estrange et la plus horrible que l'[on] ayt jamais veu, et de laquelle on parlera esternellement dans les histoires, veu que jamais les Gots et Vandales n'ont rien fait de si noir, de si cruel, ni de si estravagant. Mais crainte d'affliger vostre Emin. je ne l'y en diray point dava[n]tage pour le present. La petite lettre dont il a plu à vostre Emin. [m'honorer ?] m'ayant esté rendu par l'advocat B[luet] je n'ay manqué de l'assister de tout mon pouvoir en ce qu'il a désiré de moy, à tel point que j'avois trouvé les moyens d'agir promptement selon le desir de vostre dite Emin., mais un autre s'estant chargée de ce qu'elle ny [voulait?] ledit advocat ny moy n'y avons pu apporter la diligence que nous eussions bien désiré.

Les lettres venues de Sedan ayant esté loüées et approuvées de tout le monde qui les a pu veoir, cela doit obliger vostre Emin. à continuer de nous en envoïer d'autres ou semblables pièces le plus souvent qu'il luy sera possible, et plust à Dieu qu'elle n'eust pas tant tardée puis que c'estoit le seul et unique moyen de remédier à cette notoriété sur laquelle le parlement fonde maintenant touttes ses violences.

Hyer au soir il arriva icy un courrier de M. le prince qui porte offre à M. le duc d'Orléans d'amitié plus estroite qu'auparavant, d'assistance, d'obeissance et de joindre les troupes aux siennes où et quant il voudra. Plusieurs croient qu'il viendra à Paris pour y establir le centre du party et de la faction. Ce soir la nouvelle estoit que M. de Beaufort devoit partir pour surprendre ou couper le chemin à votre Emin. C'et pourquoy je prie Dieu qu'il la conserve en sa sainte garde, et demeure à jamais, Monseigneur, vostre très humble, très obeissant, très obligé serviteur.

Ce 9 janvier 1652.

(Arch. des affaires étr., France, 881, f° 39 et suiv.)

18 janvier. — Mazarin à Naudé.

De Gien le 18 janvier 1652.

Au sieur Naudé,

J'ay receu vostre lettre du 9e. Vous avez raison de dire que si j'eusse deferé à vos sentimens j'aurois evité le prejudice et le desplaisir que je reçois a présent par la vente de ma Biblioteque. Mais je vous advoüe que je n'aurois pas crû les Gots, les Vandales et des nations encore plus barbares capables d'un procedé pareil à celuy que le parlement de Paris tint en cette rencontre. Cependant, puisque le mal est fait, il ne faut que songer aux remèdes. C'est pourquoy je vous prie d'en conférer avec l'advocat B[luet][1] et celuy qui vous rendra cette lettre et de voir ensemble s'il y auroit moyen d'obliger ceux qui ont acheté des livres à les raporter et quels ordres il faudroit faire envoyer de la cour pour cet effet. Vous aurez veu la lettre que j'escris à tous Messrs les Prélats, qu'il sera bon de rendre publique.

Je vous prie de me donner souvent de vos nouvelles et d'estre de plus en plus persuadé de mon estime et de mon affection.

(Arch. des affaires étr., France, 268, f° 477.)

12 janvier. — Naudé à Mazarin.

Paris, 12 janvier 1652.

Monseigneur,

Ayant rendu conte à vostre Emin. par celle que je lui escrivis mardy dernier, du commencement de la vente de sa bibliothecque et

1. Le nom est écrit en toutes lettres dans la marge.

de ce qui estoit survenu à l'occasion d'icelle, j'ay maintenant à luy dire que M. Tubeuf m'ayant envoyé quérir mercredi au matin, il me dit au retour de la Chambre des Contes qu'il falloit que je demeurasse en la bibliothecque pour veoir ce qui s'i passeroit, empêcher le désordre, et faire monter les livres le plus haut qu'il seroit possible. A quoy luy ayant respondu que si la bibliothecque avoit à se perdre, j'aymerois mieux que ce fut en y mettant le feu et en la détruisant totalement qu'en la faisant vendre, puisque l'argent qui en pourroit provenir devoit estre emploié à faire assassiner votre Emin. Il me respondit que je le prenois mal et que si cest argent la ne suffisoit, on voudroit trouver le reste sur tous les autres meubles, qui seroit encore plus de perte pour vostre Emin. La conclusion fut qu'arrest ayant esté donné le matin, les chambres assemblées en la façon tumultuaire que vostre Emin. aura desja sceu, il avoit esté dit que trois conseilliers de la Grand Chambre, sçavoir les deux nommez et M. Prevost avec les trois ja nommez des Enquestes s'assembleroient en ladite bibliothecque, pour délibérer de ce qu'il seroit à propos de faire, sçavoir de vendre en gros ou en destail ; il falloit que je m'y trouvasse à deux heures et qu'il s'y trouveroit aussy pour parler ausdits conseilliers, ce qu'il ne fit pas pourtant, parce que, suivant que m'a dit son commis, lesdits conseillier vinrent trop tard, et en effet il estoit bien quatre heures lorsque Messrs Doujat et Baron, Prévost n'ayant voulu venir, se trouvèrent avec Messrs Portail et Petau qui se transportèrent au lieu de la ventent, et comme ils parloient entre eux si haut que tous les assistans les pouvoient entendre, de vendre la bibliothecque en gros ou en destail, lesdits assistans crièrent tout haut à plussieurs fois et reprises qu'il la falloit vendre en destail, et comme ils demandoient plutost en riant que sérieusement qui estoit celuy qu'on leur avoit dit qu'il la vouloit achepter en gros, le sieur Vialet se présenta qui en offrit trente mil livres, de quoy Messrs les commissaires se rebutèrent, disant que l'offre estoit trop basse. C'et pourquoy il augmenta de dix mil, pourveu qu'on obligea tous ceux qui avoient desja achepté les deux jours précédens, de rapporter, ce qui luy ayant esté absolument desnié, il dit qu'il en bailleroit quarante cincq mil comme elle estoit et que c'estoient les dernieres offres. Mais pendant cela ceux qui vouloient achepter en destail craignant que Vialet ne la prît en gros commencèrent de tumultuer, l'appelant Mazarin, criant à la perruque parce qu'il en avoit une, le pressant et pinçant de telle sorte que M. Parmentier, substitu, eut assez de peine à le faire passer du costé des commissaires et à le faire évader sourdement. Cela fait on commença à délibérer si l'on vendroit à l'heure ou si l'on attendroit jusqu'au lendemain que rapport eut esté fait à la compagnie, comme estoient d'avis Messrs Doujat et Baron qui se retirèrent parce que les autres vouloient vendre, ce qu'ils ne firent pas toutefois sans m'avoir

demandé de quelle nature estoient les livres que j'avois fait empaqueter le lundi au matin et si on les vendroit plutost que d'autres. A quoy je leur respondis que s'ils estoient résolus de vendre, qu'il valloit mieux que ce fut ces pacquets que d'autres livres. Ensuite de quoy ils commencèrent à les vendre, quoy qu'il n'y eust pas une demie heure de jour.

Jeudi les chambres n'estant sortis qu'à trois heures, la vente ne commença aussy qu'à cette heure là, car les commissaires n'eurent point esgard à l'arrest du mesme jour qui portoit qu'à moins d'avoir pour tout, ledit jour, une offre de trente mil escus en gros on continueroit le destail, et ainsy l'on commença après la chambre des Bibles a entamer la grande galerie de laquelle on a tiré tout aujourd'huy la rangée entière d'embas où estoit universelle toutte l'impression du Louvre, beaucoup de coustumiers et quantité d'autres livres que l'on a pris çà et là. La méthode de vendre est que les libraires font des pacquets de sept ou huict in-fol. que l'on délivre a vil prix et après les avoir crié deux ou trois fois, ce qui fait que le nombre de ceux qui veulent achepter est si grand qu'il faut venir de bonne heure pour en aprocher. Cependant beaucoup d'autres particuliers, amys des commissaires ou des officiers, se promènent dans ladite galerie avec toute liberté et mettent à part tout ce que bon leur semble, ce que ne pouvant empêcher ni veoir qu'avec un regret extrême je ne m'i suis point trouvé ces deux derniers jours, m'estant contenté d'y envoier mon homme auquel un des commissaires a dit ce soir qu'il feroit mieux de n'y pas venir. Si l'on continue encore huict ou dix jours, je crois qu'il n'y restera plus rien que les tablettes, et qu'après avoir vendu ce qu'il y a de meilleur en pacquets, ils vendront le reste à la toise ou en chartées, et n'oubliront pas d'en faire bon marché affin d'avoir plutost fait.

J'avois fait imprimer un petit avis que tous mes amy m'ont déconseillez de faire courir à cause de la prise de ces deux Conseillers qui ont bien aigri icy les affaires. Si le Roy eut envoié de bonne heure sa déclaration pour le retour de vostre Emin. et une lettre de cachet pour conserver la bibliothecque, cela auroit remédié à beaucoup d'inconveniens, et en cas que l'on n'y eut pas eu d'esgard, le mal ne pouvoit pas estre plus grand qu'il est à present.

Le bruict court que l'on a arresté ce matin Madame la contesse d'Harcourt et l'on m'a dit pour asseuré que le fils de M. de Hoquincourt, qui estudioit à Navare, l'a aussy esté. Le remède à tout cela seroit de faire retourner le Roy en ces quartiers le plus tost et le plus fort qu'il sera possible, la conjoncture estant bonne puisque les peuples ne disent mot et qu'il n'y a que le seul Parlement qui fasse du bruict, lequel seroit facilement [calmé ?] par la presence ou le voisinage de Sa Majesté.

Hier on proposa de faire deffence à tous imprimeurs et libraires de rien revendre qui vienne de vostre part. Sur quoy rien ne fut resolue, touttes choses estant remises à aujourd'huy matin; il y avoit un homme qui se faisoit fort de trouver les trente mil escus pour la bibliothecque, mais la grande distraction qui s'en fait d'heure en heure ne donne loisir à personne de se reconnoistre.

Je prie Dieu qu'il conserve vostre Emin. à laquelle je suis, Monseigneur, vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

De Paris ce 12 janvier 1652.

(Arch. des affaires étr., France, 881, f° 79 et 80.)

17 février. — Naudé à Mazarin.

Monseigneur,

Aujourd'huy 17me de febvrier, l'on a achevé de vendre entièrement la bibliothecque de vostre Eminence par l'adjudication qui a esté faicte de tous les Manuscripts, qui estoient dans l'un des entre solles à un nommé Chevalier relieur, et personne interposée, pour le prix et somme de six mil livres, en présence et par ordre de Messrs Portail, Pithou et Petau, commissaires, et de M. Parmentier, substitut. Samedy dernier, de deux mil livres, qui fut la première criée, je les porté à quatre mil six cens, et sans les dernières lettres que vostre Emin. à escrit a Messrs l'abbé Fouquet et Bluet, je ne les aurois pas abandonné à six mil, quoy qu'ils ne vaillent guères davantage. Mais ny eux ny moy n'avons pas jugé a propos, veu le refroidissement tesmoigné par vostre Emin. de nous y eschauffer plus fort [1]; joint que la bibliothecque dont vostre Emin. veut faire présent au publicq peut estre assez considérable à cause des livres imprimez, quand mesme il n'y en auroit aucun escrit à la main. Mais à propos de ce refroidissement, je dois dire à vostre Emin. qu'elle ne doit pas à mon advis persister davantage en iceluy, puis qu'elle doit songer au rétablissement de ladite bibliothecque, quand ce ne seroit que pour faire depit au Parlement, pour ne pas frustrer le peuple d'un thrésor si prétieux et à la

---

1. De Poitiers ce 31 janvier 1652.

... Je suis marry des peines que vous et M. Menardeau prenez touchant ma bibliothèque. C'est une affaire faicte, Naudé me mandant qu'il ne restoit plus que les livres de Médecine et de Droit. Comme le plus beau s'est perdu j'ay aussy perdu toute l'amour que j'avois pour une chose qui m'avoit cousté tant d'argent et de soins à assembler. Je vous suis pourtant très-obligé à tous deux des bontez que vous avez pour moy en cette affaire...

(Arch. des affaires étrang., France, 269, f° 23.)

Nous n'avons pu jusqu'ici retrouver la lettre de Naudé à laquelle Mazarin fait ici allusion. La lettre de Mazarin à M. Bluet a également échappé à nos recherches.

destruction duquel il n'a du tout rien contribué, et d'autant aussy qu'à moins d'avoir cette volonté et bonté, je ne sçay pas ce qu'elle pourra faire dorennavant de la bibliothecque neuve et de cette belle menuiserie qui ne peut servir à autre chose qu'à mettre des livres. Et pour moy je puis asseurer vostre Emin. que si elle estoit aujourd'huy en estat de pouvoir demeurer paisible en cette ville, je commencerois dès demain à faire renaistre et à restablir cette merveille quand je n'en aurois point d'autre commencement que celuy des livres que j'ay sauvé d'un si grand nauffrage. Or, Monseigneur, si vostre Emin. persiste, comme elle doit faire en ce bon dessein de faire et establir, malgré la violence et barbarie du Parlement, une bibliothecque publique en cette ville elle doit estre entièrement satisfaite de la bonne volonté que ses amys ont tesmoigné en ce rencontre et des soins pareillement que j'ay apporté à l'exécution des conseils qu'ils m'ont donné pour sauver comme j'ay fait plus de quatre cent vol. in-fol. tant allemans, flamans qu'anglois, plus d'une centaine de différentes matières, qui ont passé sous pareille tiltre, plus de cent cinquante autre acheptez dans divers pacquets, plus de cincq cent compris dans la faculté de Médecine, laquelle j'ay eu tout entière, c'est à dire avec les in-8° et in-4°, comme aussi tous les Protestans de pareils volumes et plusieurs autres qui peuvent, ce me semble, arriver au nombre de trois mil ou environ, et ce pour le prix et somme de quatre cent louys d'or, trente deux pistolles et quatre-vingt escus d'or que j'ay touchez à diverses fois par les mains de M. l'abbé F[ouquet] et aussy du surplus que j'y ay adjouté de ma petite bource, de quoy j'envoyeray la somme calculée et arresté par le premier ordinaire à vostre Emin.

J'ay aussy sauvé si peu qui restoit de livres doubles, lesquels ne doivent plus maintenant passer pour tels, puisqu'ils doivent remplacer ceux qui ont esté vendus. Cependant je puis dire en gros à vostre Emin. que tous les dits livres ont esté racheptez avec conduite et quasy avec asseurance qu'ils ne se rencontreront point dans la bibliothecque soit de M. de Rheims, du président de Mesme, ou autre que vostre Emin. pourra achepter pour servire de baze et de fondement à cette bibliothecque future, comme celle de M. Des Cordes avoit fait à celle qui est destruite et j'ose quasi asseurer vostre Emin. qu'auparavant qu'on ait emploié en détail pour restablir une nouvelle bibliothecque la somme qu'elle offroit de donner pour conserver la vieille, il n'y aura peut estre guères de différence entre l'une et l'autre, et ce principalement si elle se veut servir de beaucoup d'autres moyens qu'elle avoit pratiqué assez heureusement pour l'avantage et la décoration de la première.

Je ne dois pas pareillement obmettre que Annet a fort bien servi vostre Emin. en cette occasion, et de plus beaucoup de personnes m'ont offert de me rendre leur marché pour le prix qu'ils en ont

donné, et peut estre les aurois-je desjà pris au mot si le prix de leurs pacquets ne m'eust semblé beaucoup extraordinaire. Mais il y a un inconvénient auquel il est besoin que vostre Emin. remédie en faisant sa debte propre de ce que M. l'abbé F[ouquet] ou M. M[enardeau ?] ont avancé pour le payement de tous ces livres, et ce le plus tost que faire se pourra. Car autrement et lesdits sieurs demeurant en deffiance que vostre Emin. ne vueille faire sa debte propre de ce qu'ils ont avancé, ils voudront se saisir des livres et les faire vendre plutost que plus tard, ce qui seroit peu honneste pour vostre Emin. et encore moins advantageux pour lesdits sieurs cy dessus nommez que vostre Emin. peut facilement tirer de peine en priant M. M [enardeau ?] de rendre le billet à M. F [ouquet] afin que vostre Emin. n'aist à faire qu'au premier, lequel comme je crois a desjà fait et pourra faire à l'advenir d'autres avances pour elle.

Quand à ce qui est de la suite qu'a eu la vente de toutte la bibliothecque, je ne puis qu'adjouter à mes dernières, sinon qu'après le marché conclu de tous les livres in-4° et 8° avec les librairies on procéda à la vente du Droict en détail et par pacquets. Les offres que j'avois fait de les achepter en gros n'ayant esté ny escoustées ni receues.

L'on vendit en suite tout ce qu'il y avoit de Langues orientales, de quoi les libraires se rendirent adjudicataires pour la somme de 1200 [livres ?]. Le R. Pere Morin et M. Codure, que j'avois prié d'enchérir pour vostre Emin. ne m'ayant pas persuadé qu'il en fallut donner davantage pour plusieurs raisons qu'il seroit difficil d'expliquer à present.

Je ne sçai si j'ai escrit à vostre Emin. que tous les Hérétiques in-fol. au nombre de 200 vol. avoient esté donné pour cinquante sols pièce en mon absence aux libraires, et que le lendemain je leur en voulu donner douze louys d'or de gain, ce qu'ils refusèrent, estant desjà comme engagez avec un nommé M. Karre, confesseur des religieuses angloises, qui en doit prendre 100 volumes pour envoyer en Angleterre.

Après cela on vendit la Médecine, de laquelle, comme j'ay desjà dit, je me rendis adjudicataire, et ensuite on vendit quelque reste de Bibles, et toute la Théologie positive par pacquets, et ne restant plus rien que les Manuscrits, on les publia de la façon que j'ay desjà dit.

Il y a de l'apparence que tous frais payez l'on n'aura tiré de cette vente que quarante mil livres, desquelles l'on croit que M. le duc d'Orléans se veut saisir, et cela fait juger combien le Parlement et ledit s^r Duc sont peu obligez à la conduite et à la précipitation des commissaires, puisque s'ils eussent voulu accepter les offres du sieur Viallet, qui estoient de quarante cincq mil livres, et ceux du procureur Le Blanc qui arrivoient à cinquante, il y a bien de l'apparence que

lesdites offres auroient monté jusques a trente mil escus, et si le blasme ne leur seroit point demeuré d'avoir destruit une pièce si rare, mais seulement de l'avoir fait changer de main.

L'on me donne tous les jours quelques vers latins ou françois sur cette perte de laquelle tous les gens de bien et d'honneur ne se peuvent consoler. Quand il y en aura assez pour faire une fueille, je les mettré sous la presse comme j'ay fait aujourd'huy l'Advis à Messieurs [du Parlement], duquel l'on me demande plus de coppie que l'on n'a jamais fait auparavant, et je puis asseurer vostre Emin. que cette petite pièce n'a pas peu servie à rendre cette action criminelle et à concilier la hayne d'une infinité de personnes à ceux qui en ont esté la cause.

Messieurs l'abbé F[ouquet] et advocat B[luet] n'ont jamais entendu parler de cette donation dont vostre Emin. fait mention en la dernière qu'il luy a plu m'escrire [1] et je m'estonne bien de ce qu'elle se plaint que mes soins a conserver sa bibliothecque n'ont pas esté si heureux qu'elle s'estoit persuadée, quoy que l'argent ne me manqua point, puisque tous ceux qui sçavent fort bien de quelle façon j'ay agi ne peuvent pas aussy ignorer qu'il m'estoit impossible de faire davantage, et que l'on ne me peut accuser d'une chose en laquelle beaucoup de personnes plus authorisées que moy et qui n'avoient pas moins de zel n'ont pourtant pas mieux réussi. C'et pourquoy il en faut attribuer toutte la faute à Messrs du Parlement, qui n'ont jamais voulu entendre à aucune proposition de touttes celle qu'on leurs a fait pour la conservation de ladite bibliothecque soit toute entière, ou en ses principales parties. Mais pour en parler encore plus véritablement à vostre Emin. il faut qu'elle sçache que si Messrs Tubeuf et Doujat eussent voulu agir en cette occasion, comme ils pouvoient et devoient, le pire qui pouvoit arriver à ladite bibliothecque eust esté de changer de maistre pour quelque temps [2], et je puis encore adjou-

---

1. 17 février ... J'ay veu la lettre que Vostre Éminence a escripte sur ce subject à M. Naudé, par laquelle elle luy mande que l'on a envoyé à Paris la donation en forme qu'elle avoit faict de sa bibliothèque il y a longtemps à Sa Majesté. Néantmoins elle n'a point paru et je ne sçais pas qui en est le dépositaire. Mais je sçais bien que sy elle eust paru, jamais la bibliothèque n'eust esté vendue. Et mesme si on y eust apporté le moindre des remèdes dont j'avois escript. C'est un grand malheur que Vostre Eminence ait esté sy mal servie et de ceux qui avoient le plus d'obligation de ne luy pas manquer. Je veux croire pour ma consolation que ce sont des coups de fatalité ausquels l'on ne pense aux remèdes que quand ils ne sont plus de saison. (Arch. des affaires étrang., France, 881, f° 297.)

2. Dès le 6 janvier on se plaignait du mauvais vouloir de M. Tubeuf :

... Naudé est revenu qui m'a dit que l'on se disposoit à faire la vente demain mattin à huict heures et demie, et a commencer par les Bibles. Il m'a dit qu'il avoit esté voir M. de Moissac qui certainement fait tout ce qu'il

ter que vostre Emin. n'a pas pris à mon advis, toutes les précautions qu'elle pouvoit, tant pour légitimer son retour par une bonne déclaration qui cassa toutes les précédentes, que par l'envoy d'un exempt ou de quelque autre officier, qui auroient pu conserver la maison et tout ce qui estoit dedans au nom du Roy, contre la violence du Parlement. Faute de quoy j'appréhende que l'on ne fasse bientost des platfonds et des statues comme on a fait des livres, que je puis dire avoir veu vendre et dissiper pacquet à pacquet, et durant six semaines, sans que du costé de la Cour l'on y ait apporté aucun remède ; et le pire est que ceux qui ont causé ces désordres se vantent publiquement d'avoir bien fait et d'avoir agi conformément aux déclarations de Sa Majesté, suivant lesquelles ils se vantent de pouvoir faire encore beaucoup d'autre choses et d'agir ainsi violement et impunément jusqu'à ce qu'elles soient plus solemnellement révoquées que par de simples lettres de cachet, ausquelles on est en possession de ne rien deferer, ou par des arrests d'en haut, que l'on n'oseroit signiffier au Parlement. J'ay desjà dit à vostre Emin. que touttes ces voyes de douceur ne servent qu'à accroistre l'audace de ses ennemis, et qu'à moins de porter les choses avec plus de rigueur, elle ne les remettra jamais en l'estat où elles doivent estre, et elle ne se délivrera jamais de touttes les cabales et intrigues qu'ils ont desjà mises une fois hors de cour. Je ne sçai aussy, puisque vostre Emin. y est rentrée, pourquoy l'on met maintenant en compromis la demeure qu'elle y doit faire, et pourquoy l'on fait tant de belles offres à M. le duc d'Orléans affin qu'il consente que vostre Emin. ne s'en esloigne pas une autre fois. C'est, à mon advis, une chose laquelle il ne faudroit point révoquer en doute, et il vaudroit mieux employer l'argent que l'on veut donner aux mutins pour les appaiser, à restablir l'authorité royalle par force, que non pas d'ouvrir le chemin aux autres qui voudront faire du bruict, d'espérer des semblables recompenses, et se rendre ainsy tout le monde ennemi.

L'on dit encore icy que vostre Emin. a repris ses premiers errements, c'est-à-dire qu'elle est accablée d'affaires, à cause qu'elle se charge de tout et qu'elle n'est assisté de personne, et non pas mesme des secrétaires d'Estat, si ce n'est par aventure de M. Le Thelier. Il faudroit qu'elle eust une demie douzaine de personnes affidées et qui fussent actives et sedentaires, afin de pouvoir executer promptement touttes les commissions qu'elle leurs donneroit, et de suppléer à

---

peult et croyoit que par le moien d'une opposition des créantiers il pourroit gaigner quelque temps. Mais Monsr Tubeuf non seullement ne s'est pas voulu opposer le scindicq, appellé Lecomte, qui est à sa dévotion, mais il a dit qu'il empescheroit que les autres creantiers ne s'opposassent...

(Arch. des affaires étrang., France, 881, f° 17.)

touttes les audiences qu'elle ne voudroit ou pourroit pas donner elle mesme. Car, à moins d'un expédient semblable, vostre Emin. trouvra tousjours des nouvelles difficultez et ne sera jamais sans ennemis.

Je conclu cette longue lettre en l'exhortant de nouveau à tesmoignier autant de courage et de résolution pour faire valoir la majorité du Roy qu'elle a tesmoignée de soupplesse pour le faire sortir de sa minorité. C'est ainsi que chaque chose a son temps :

Data tempore prosunt,
Et data non apto tempore multa nocent.

Je suis, Monseigneur,

Vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

De Paris, ce 17 feb^r 1652.

Le retour du Roy à Paris ou aux environs est si nécessaire qu'il n'y a maintenant rien, à mon advis, dans les affaires qui presse davantage. Mrs de Soissons et Montmorency ayant esté deffaits par des lieutenans du Roy, je ne sçay pourquoy on ne pourroit point maintenant espérer le semblable, et ramener le Roy en cette ville qui ne cessera jamais de tout brouillier pendant son absence.

(Archives des affaires étr., France 881, f° 301 et suiv.)

PRIX DES VIVRES

DURANT LE SIÈGE DE PARIS

EN 1590.

Aux nombreux ouvrages relatifs au siège de Paris par Henri IV, que M. A. Dufour a cités en tête de sa traduction de Pigafetta[1] et dont il vient d'augmenter la liste par la publication d'une nouvelle *Histoire du siège de Paris*[2], il faut ajouter la mention d'un manuscrit italien de la Bibliothèque nationale de Paris (fonds italien, n° 401, anc. ms. du roi 9770[6]), sorte de journal de ce qui s'est passé d'intéressant en France du 1er août 1587 au 24 septembre 1590. Ces mémoires, écrits presque au jour le jour par un italien ligueur, venu à Paris au commencement d'août 1587, donnent surtout des détails, — peu nouveaux du reste, — sur le siège de 1590. De même que les écrivains contemporains, Cornejo, Pigafetta et autres, l'auteur, témoin

1. *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. II (1876), p. 1-8.
2. *Ibidem*, t. VII (1880), p. 175-270.

oculaire, a insisté sur le renchérissement des vivres durant le siège de Paris ; mais il a fait plus que les autres : il nous a laissé à la fin de son journal (fol. 43 et dernier du ms.) un tableau comparatif des prix des vivres *avant* le siège et *à la fin* du siège.

Ce tableau, qui offre des renseignements beaucoup plus complets que les autres relations, nous a paru utile à publier ; ce que nous faisons en y joignant une traduction. L'auteur était vénitien ; nous trouvons des preuves de son dialecte dans les formes *staro*, *paro*, au lieu de *stajo*, *pajo*, *Parisi* au lieu de *Parigi*, et dans les mots *vacha* (*vacca*), *capone* (*cappone*), *botiro* (*butirro*), *bocale* (*boccale*), *quatrino* (*quattrino*), etc., où la consonne n'est pas redoublée.

Le copiste qui a transcrit le ms. savait mal l'italien ; aussi, à côté des formes d'une orthographe hésitante que nous avons respectées, avons-nous dû parfois corriger des fautes évidentes.

PREZZO DI VIVERI IN PARISI NANSI L'ASSEDIO ET NEL FIN DE L'ASSEDO.	PRIX DES VIVRES A PARIS AVANT LE SIÈGE ET A LA FIN DU SIÈGE.
Nansi l'assedio.	*Avant le siège.*
Il grano, ∇^{ti} 5 il staro di lb. 300.	Le grain, 5 écus le setier de 300 livres.
L'avena, ∇^{ti} 2 il staro.	L'avoine, 2 écus le setier.
Una vacha, ∇^{ti} 8 in circa.	Une vache, 8 écus environ.
Un montone, ∇^{ti} 1 1/2 in circa.	Un mouton, un écu et demi environ.
Un vitello, ∇^{ti} 2 in circa.	Un veau, 2 écus environ.
Un capone, 4 julli[1] et mezo.	Un poulet, 4 jules et demi.
Botiro, un jullio la lb.	Le beurre, un jules la livre.
Lardo, un giuglio la lb.	Le lard, un jules la livre.
Olio, 2 giugli la lb.	L'huile, 2 jules la livre.
Ova, un quatrino l'uno.	Les œufs, un quatrin la pièce.
Succaro, 4 giugli la lb.	Le sucre, 4 jules la livre.
Latto, mezzo giulio la pinta.	Le lait, un demi-jules la pinte.
Mele, mezzo giuglio la lb.	Le miel, un demi-jules la livre.
Riso, mezzo giuglio la lb.	Le riz, un demi-jules la livre.
Herbaglie, salate et altre, per 2 quatrini quanto se ne voleva.	Salades et autres herbes potagères, autant qu'on en voulait pour 2 quatrins.
Frutti, come perseche, brugnie, al più et di più belli, 3 quatrini l'una.	Les fruits, comme pêches, prunes, 3 quatrins la pièce au plus, et des plus belles.
Cerase et altri frutti, a bonissimo mercato.	Les cerises et autres fruits, à très bon marché.

1. *Ms.* jullio.

Al fin dell' assedio.

Il grano, ∇ti 10 il *boseo*, et 12 *boseo* fanno il staro.

L'avena, ∇ti 36 il staro; di questo come[1] del grano non se ne trova che per gran amicitia.

Il fieno, un cavallo non ne magniava meno in un giorno, dandogline[2] a suo bisogno, che giugli 8. Una barca valeva sin a ∇ti 100 et 120.

Un montone, ∇ti 40 et 45, et gli piedi un ∇to.

Un vitello, ∇ti 50, la testa giugli 16.

Un capone, ∇ti 4 et 5; la polanca ∇ti 2; piggioni tutto bianco 1 ∇to il paro.

Botiro, ∇ti.... lb.

Lardo, 1 ∇to la lb.

Olio, 2 ∇ti et mezzo, et mancò presto.

Ove, 2 et 3 giugli l'uno.

Succaro, giugli 16 la lb.

Latte, giugli 5 il bocale come quello[3] di Roma.

Mele, mezzo ∇to la lb.

Riso, 9 giugli; alla fin manca.

Semola, 12 ∇ti il staro.

Herbe come salate et altre, per mezzo giuglio a pena se ne trova.

Frutti, come brugne, persegue, 2 giugli al meno l'una, le più belle; 1 giuglio l'ordinarie.

Cerasa et altri[4] frutti, non se ne visero durante l'assedo.

A la fin du siège.

Le grain, 10 écus le boisseau (12 boisseaux font un setier).

L'avoine, 36 écus le setier; comme pour le grain on n'en trouve que par grande faveur.

Le foin, un cheval, en lui en donnant à sa suffisance, n'en mangeait pas moins de 8 jules par jour. La barque valait jusqu'à 100 et 120 écus.

Un mouton, 40 et 45 écus, et les pieds, un écu.

Un veau, 50 écus; la tête 16 jules.

Un poulet, 4 et 5 écus; le dindonneau, 2 écus; les pigeons tout blancs, un écu la paire.

Le beurre, ... écus la livre.

Le lard, un écu la livre.

L'huile, 2 écus et demi; et elle manqua bientôt.

L'œuf, 2 et 3 jules la pièce.

Le sucre, 16 jules la livre.

Le lait, 5 jules le bocal, mesure de Rome.

Le miel, un demi-écu la livre.

Le riz, 9 jules; manque à la fin.

Le son, 12 écus le setier.

Les herbes, comme les salades et autres, on en trouvait à peine pour un demi-jules.

Les fruits, comme prunes, pêches, 2 jules au moins la pièce, des plus belles; un jules les ordinaires.

La cerise et autres fruits, on n'en vit pas durant le siège.

La plupart des *monnaies* et des *mesures de poids et de capacité* qui figurent dans ce tableau ont déjà été l'objet de notes de la part de M. A. Dufour, qui

---

1. *Ms.* cone. — 2. *Ms.* dodogline. — 3. *Ms.* qullo. — 4. *Ms.* alti.

a rencontré dans Pigafetta, italien comme notre auteur, les mêmes expressions. C'est ainsi que nous savons que l'*écu pontifical*, le seul dont il soit ici question, vaut 5 fr. 50 de notre monnaie, et le *jules*, qui en est la vingtième partie, 27 centimes et demi [1]. Nous savons aussi que la *livre* italienne de cette époque est de douze onces et que le *staro* (*stajo*, fr. *setier*) équivaut à peu près à 150 litres [2]. Nous avons de cette façon la valeur du *boisseau*, mesure française, que l'auteur a tant bien que mal transcrit sous la forme *boseo*; ce boisseau, douzième partie du *setier* italien, vaut donc 12 litres et demi.

La *pinte*, mesure française, a pour équivalent le *boccale* italien, soit un peu moins d'un litre. Quant à la *barque*, c'est la mesure réelle du chargement d'une barque; le mot *barca*, dont le sens s'est généralisé, s'applique aujourd'hui, en italien, à tout monceau de foin, d'herbe, de paille, etc.

Le *quatrin*, soixantième partie de la livre (*monnaie*), comprenait 4 deniers.

Gaston Raynaud.

VERS LATINS

SUR LES TABLEAUX DE LA GALERIE DE MÉDICIS AU LUXEMBOURG.

1626.

Vers la fin de l'année 1620, Marie de Médicis, après avoir fait la paix à Brissac avec son fils Louis XIII, revint à Paris et voulut faire décorer la grande galerie du palais du Luxembourg qu'elle venait de faire bâtir. Sur l'avis du baron de Vicq, ambassadeur de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle, elle s'adressa à Rubens et le chargea de retracer les principaux événements de sa vie. Rubens vint en France en 1621, peignit les esquisses à Paris, et de retour à Anvers exécuta les tableaux, au nombre de vingt-un, avec l'aide de ses plus habiles élèves. Revenu à Paris au mois de février 1625, il mit la dernière main à cette magnifique galerie et compléta son œuvre par trois portraits : celui de Marie de Médicis en Bellone et ceux de son père François de Médicis et de sa mère Jeanne d'Autriche. Ces tableaux furent placés dans une galerie attenante à la chambre de la reine, galerie percée de neuf fenêtres sur la cour et de neuf fenêtres sur le jardin [3]. *La conception de Sa Majesté* occupait l'espace entre la porte et la première fenêtre du côté du jardin, les autres compositions couvraient les entre-deux de fenêtres suivant l'ordre chronologique; le *Couronnement de Sa Majesté* se trouvait après la neuvième fenêtre, la *Mort du roy Henry le grand* et la *Régence de Sa Majesté* remplissaient la largeur de l'extrémité

---

1. *Mémoires de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. II, p. 81 (note 1).
2. *Ibidem*, t. II, p. 15 (notes 5 et 6).
3. Cette galerie a été détruite pour faire place au grand escalier d'honneur du palais du Sénat.

de la galerie ; puis en retour, et entre les croisées, se déroulait le reste de l'histoire de Marie de Médicis terminée par la *Parfaite union entre le Roy et Sa Majesté*. Enfin au-dessus de la cheminée construite entre les deux portes, conduisant dans les appartements de la reine, on voyait son portrait en Bellone et de chaque côté les portraits de son père et de sa mère[1].

En 1626, un anonyme, qui ne nous a laissé que les initiales de son nom, M. *D. S. G.*, composa des *Vers latins sur les tableaux qui sont en la gallerie du Palais de la Royne Mère du Roy*. C'est un véritable livret de la galerie de Médicis. La Bibliothèque nationale en possède un exemplaire calligraphié, venu de Baluze, sous le n° 4894 B du fonds latin[2]. La description de chacun des vingt-un tableaux de Rubens occupe un feuillet du manuscrit et une double notice est consacrée au onzième tableau. On remarquera que, si l'on doit s'en rapporter à ce livret, les compositions de Rubens n'ont point été exactement disposées au musée du Louvre suivant la place qu'elles occupaient dans la galerie du Luxembourg, la *Félicité de la Régence* (n° 448) y devait précéder les *Mariages de France et d'Espagne* (n° 447).

H. O.

VERS LATINS SUR LES TABLEAUX QUI SONT EN LA GALLERIE DU PALAIS DE LA ROYNE MÈRE DU ROY. PAR M. D. S. G.

L'AN 1626.

1. *La Conception de sa Majesté* (434)[3].

Jupiter et Junon s'embrassent dans le ciel, les trois Parques au dessoubz filent la vie sa Majesté.

Fortia, longa mihi duxerunt stamina Parcæ
Austrica Tyrrheno de Jove Juno parit.

2. *Naissance de sa Majesté* (435).

Les Génies versent à pleines mains des fleurs, la rivière d'Arne fleurit.

Florida florenti floret florentia flore,
Spargite de cœlo lilia mixta rosis.

3. *Education de sa Majesté* (436).

Les Graces forment le corps de sa Majesté. Minerve instruit son esprit.

Cui Charites corpus formant, mentemque Minerva
Naturæ dubium majus an artis opus.

---

1. Ces détails sont empruntés à la *Notice des tableaux du musée du Louvre*, par M. Fréd. Villot, p. 223 et 231.

2. Volume oblong de 24 feuillets en parchemin, 78 sur 115 millimètres.

3. Les numéros entre parenthèses se rapportent à la *Notice des tableaux du musée du Louvre*.

4. *Henry le Grand désire d'avoir en mariage sa Majesté* (437).

L'Amour présente le portrait de sa Majesté au Roy Henry le Grand. La Renommée luy fait congnoistre son mérite. Le Roy en est espris.

Cerne triumphatum miro certamine Martem
Fama hunc virtutis formaque picta domam.

5. *Mariage de sa Majesté* (438).

Sa Majesté est espousée à Florence par le grand Duc, son oncle, au nom du Roy Henri le Grand. M. le Grand ayant presenté la procuration.

Dux magnus magno pro rege est pronubus, adstat
Legatus magnus, magna fit inde salus.

6. *Sa Majesté arrive par mer à Marseille* (439).

Les Nereides, Tritons, et poissons de la mer de France se resjouissent.

Nympha maris Thusci dum Francas appulit horas
Flent Thusci, at Franci numina læta maris.

7. *Consommation du mariage* (440).

Jupiter vainqueur ayant posé les armes prend son repos dans le ciel au seing de Junon.

Juppiter in casta viator Junone quiescit
Francorum imperii gignitur inde quies.

8. *Naissance de Monseigneur le Dauphin* (441).

Le visage de sa Majesté paroist merveilleusement gay, lorsqu'elle jette l'œuil sur le premier et le plus beau fruit de son heureux mariage.

Mater amans prolis, regni regina, mariti
Sponsa, o quam partu est exhilarata sacro.

9. *Régence de sa Majesté* (442).

Le Roy Henry le Grand sur son despart remet à sa Majesté l'éducation de Monseigneur le Dauphin et la conduite de ses estats.

Addere servatis Henricus rapta parabat,
Vult servet sponsæ pignora, regna, fides.

10. *Couronnement de sa Majesté* (443).

La représentation de la cérémonie faite à Saint-Denis.

Lætitia merito et pompa majore coronam
Non legis Augustas implicuisse comas.

11. *Mort du Roy Henry le Grand* (444).

Le Roy est emporté dans les cieulx par l'aigle de Jupiter. La France verse des larmes pour cette perte.

Henricus fugit indigna dum morte peremptus
Gallia flet lacrymis dignior ipsa suis.

12. *Régence de sa Majesté* (444, 2).

Sa Majesté grandement affligée est suppliée par les François bien desolez de vouloir prendre la regence de l'estat.

Mœsta tibi mœstæ, viduæ viduata minorem
Et se committit Gallia facta minor.

13. *Sages conseils de sa Majesté* (445).

Sa Majesté estouffe les mauvais desseings des brouillons et escarte sagement les troubles qui pouvoient survenir de la part des anciens de l'estat. Appolon, le plus jeune des Dieux, par l'ordre de Junon, chasse tous les monstres avec sa lumière et les tue avec ses flesches.

Horrida monstra Dii pellunt Junone volente
Hæc juvenis lucem pertimuere Dei.

14. [*Triomphe de sa Majesté*] (446).

Armement pour la conservation du Roy et de l'estat et pour le secours des alliez.

Magna regens prolem regnum sociosque tuetur,
Hæc tria divinam bella merentur opem.

15. [*Félicité de la Régence*] (448).

Sa Majesté gouverne l'estat avec paix et justice. Astrée dans les cieux tient la balance droite.

Sic positis armis Gallos Astræa regebat
Jus cunctis, meritis præmia, pœna malis.

16. [*Mariages de France et d'Espagne*] (447).

Double mariage de France et d'Espagne. Eschange fait à Saint-Jean de Lus.

Itque reditque mihi nata, ut sic fœdera pacis
Dupplice conjugii stem bene nexa jugo.

17. *Majorité du Roy* (449).

Sa Majesté remet au Roy la conduite du vaisseau de l'estat qui est en son entier et voguant heureusement.

Flecte gubernator navim fœlicibus austris,
Fluctibus invitis integra transtra vides.

18. *Sortie de Blois* (450).

Sa Majesté sort de Blois pour chercher les moyens de revoir le Roy et ses autres enfans.

Erupi me carum regem prolemque revisam,
Omnia maternus vincula rumpit amor.

19. *Traitté d'Angoulesme* (451).

Mercure reçoit de la main de sa Majesté le rameau d'olivier.

Interpres divum nec Marte nec arte parentem
Dic victam, matris viscera vicit amor.

20. *Sa Majesté se retire à Angers* (452).

La déesse de Seureté reçoit dans son temple sa Majesté qui est conduitte par Mercure.

Afflictis Dea quæ præstas viduisque levamen
Matribus in te una sit mihi tuta quies.

21. *Retour de sa Majesté auprès du Roy* (453).

Le serpent Pithon, qui représente la Calomnie, est tué par un coup du ciel.

Stare suis dispersa locis miraris, adora
Numen vindice quo bellua dura cadit.

22. *Parfaite union entre le Roy et sa Majesté* (454).

Les deux cœurs réduitz en ung.

Ex uno duo corda Deus formavit in unum,
Efficit ut redeant cor duo corda Deus.

Sa Majesté triomphante des guerres et des calomnies.

Omnia victa jacent, fera bella, calumnia dira,
Implent Europam pignora fama polos.

Autre (457).

Pour le tableau qui est sur la cheminée.

Magna parente, viro major, sum maxima natis,
Magnorum heroum filia, sponsa, parens.

BOILEAU AU CLOITRE NOTRE-DAME

Notre bulletin de mars-avril contient une fort intéressante notice de M. l'abbé V. Dufour sur la maison de l'abbé Chastelain dans le cloître Notre-Dame, où mourut Boileau, le 13 mars 1711. Notre savant confrère rappelle d'abord, d'après Éd. Fournier, que Boileau vint s'établir dans le cloître lorsqu'il eut vendu sa maison d'Auteuil ; puis, il mentionne un acte de 1688 où le poète « déclare demeurer à Paris, cloître Notre-Dame, paroisse Saint-Jean-le-Rond » ; enfin il détermine rigoureusement l'emplacement de la maison de l'abbé Chastelain : c'était la dernière du cloître, ayant vue sur le terrain, et au-delà sur le petit bras de la Seine.

Voici un tout petit fait de plus à ajouter à ces curieux renseignements ; je

l'ai trouvé, — et il se trouve, — bien par hasard, dans une étude de Sainte-Beuve sur les cinq derniers mois de la vie de Racine, au tome X des *Nouveaux Lundis*.

L'auteur de *Port-Royal* s'était servi pour ce travail de la correspondance manuscrite d'un certain M. Vuillart, ami de Racine et de tous les jansénistes de l'époque. Il y a puisé des détails souvent inédits, toujours précieux, sur les derniers jours de Racine, où, entre parenthèses, M. l'abbé Dufour trouverait peut-être matière à un pendant de sa notice sur la mort de Boileau; mais là n'est pas la question.

Sainte-Beuve se laisse entraîner par l'intérêt de ces lettres et continue ses extraits sans s'arrêter à la limite de son sujet. C'est ainsi qu'il cite toute une lettre de « son chroniqueur », comme il l'appelle, sur la réception à l'Académie du successeur de Racine, M. de Valincour.

Ce M. de Valincour succédait aussi à Racine comme historiographe du roi, et devenait par suite doublement collègue de Boileau. Or le directeur de l'Académie, M. de La Chapelle, en répondant au discours du récipiendaire, fit le plus grand éloge de Racine et du nouvel élu, mais ne souffla mot de Boileau :

« ... Il a gardé un tel silence au sujet de M. Despréaux qui a demandé lui même à sa Majesté ce nouveau collègue, que ce silence paraît très-affecté : car l'inadvertance en tel cas ne peut aller naturellement si loin. Voilà de quoi produire une nouvelle querelle sur le Parnasse. Despréaux, le cher Despréaux qui est fort naturel et fort sincère, me disait dimanche dernier à une thèse de son petit-neveu, fils du président Gilbert, que La Chapelle.... car ce silence lui paroît très-malhonnête et très-offensant, *et s'il n'étoit aussi occupé qu'il l'est d'un déménagement* (*car il quitte le logis du cloître Notre-Dame où il étoit près le puits pour un autre qui a vue sur le jardin du Terrain*), il auroit déjà produit quelque chose de vif... »

Ceci est écrit le 9 juillet 1699. C'est donc à cette date que Boileau vint habiter la maison de l'abbé Chastelain, où il devait mourir douze ans plus tard. On voit en outre qu'il demeurait déjà au cloître, près du Puits; il n'y a plus qu'une toute petite lacune à combler sur l'époque où Boileau s'était installé dans cette maison près du Puits.

Je ne sais si on me pardonnera cette trop longue note pour un si petit fait : je dirai du moins, pour m'excuser, que « rien n'est indifférent en matière de grands hommes » et que j'ai éprouvé un réel plaisir à confirmer, en les complétant un peu, les judicieuses recherches de M. l'abbé Dufour.

Fernand Bournon.

JULES CÉSAR SUR LES HAUTEURS DE ROMAINVILLE.

Sous ce titre a paru en juin 1869, dans la *Revue militaire française*, un article de M. Maurice Là Chesnais, où l'auteur a traité un peu trop poétiquement peut-être cet épisode de la guerre des Gaules ; il

m'est revenu en mémoire à propos de l'intéressante communication de M. l'abbé Thédenat faite à la Société de l'Histoire de Paris dans la séance du 17 mai dernier.

M. La Chesnais se demande si Jules César a résidé dans l'oppidum des Parisiens, et répond négativement en précisant la situation où se trouvait Jules César au commencement de la sixième campagne des Gaules. Pressé de congédier l'assemblée générale réunie à *Samarobriva* (Amiens), car il était inquiet de l'absence des députés de certains peuples, ceux de Trèves, de Chartres et de Sens en particulier, César dissout cette assemblée et indique à bref délai, comme nouveau lieu de réunion, *Lutetia Parisiorum*, où il devait diriger les États, *peregit consilium*, ce qu'on peut appeler les *premiers États de Paris* par analogie avec le combat de Labiénus contre les Parisiens commandés par Camulogène, que M. de Saulcy a appelé la *première bataille* de Paris. Le même jour, César part à marches forcées pour le pays des Sénons, en passant par Compiègne et Meaux. Sa présence ayant conjuré le danger, il revient par la rive droite de la Seine au lieu qu'il a lui-même fixé, pour se préparer à la campagne contre les Trévires révoltés et pour être aussi à proximité des Carnutes qui, eux également, avaient négligé d'envoyer leurs députés à Amiens. César était à la tête de sept légions, 42,000 hommes environ, sans compter les contingents alliés et la cavalerie gauloise auxiliaire qu'il fallait installer non loin de Lutèce. Deux emplacements se présentaient à lui : le plateau recouvert aujourd'hui par la forêt de Montmorency, et celui qui s'étend des Buttes-Chaumont et des hauteurs de Belleville aux forts de Romainville, de Noisy et de Rosny. Le général romain choisit ce dernier. Ce plateau est plus vaste, plus important que le premier; il est plus à portée du fleuve; il commande, par les hauteurs de Chaumont, de Belleville, de Ménilmontant et de Montmartre, qui le prolongent à l'ouest, la vallée de la Seine; enfin, venant de Melun, le consul le rencontrait sur sa route après avoir franchi la Marne à Charenton, et s'y trouvait parfaitement posté. Longtemps on avait placé le camp occupé par les troupes romaines sur la rive gauche de la montagne dite depuis de Sainte-Geneviève. Léon Fallue a le premier émis une autre opinion, en l'appuyant de considérations et de découvertes même qui achèveront de convaincre le lecteur.

« Le conquérant, dit-il, tenait toujours ses légions à une certaine distance de la ville principale des peuples qu'il visitait; cette remarque nous a fait chercher son campement sur les hauteurs de Belleville et nous ne l'avons pas fait sans fruit. En effet, tout près du fort de Romainville, nous avons trouvé un tronçon de boulevard antique qui borde le sommet de la côte, devant la *plaine des Vertus*, et se voit encore sur une longueur de près de 200 mètres. Il disparaît ensuite

par l'effet des éboulements et des travaux nécessités pour la construction du fort actuel.

« A l'est, les maisons tendant des glacis du fort à la grande route semblent avoir été construites sur une rampe qui n'était autre chose que l'ancien boulevard.

« Le *vallum* qui fermait le camp au midi a dû traverser une longue sablonnière exploitée depuis plus de trente ans. On y a trouvé une vingtaine de bêches en fer qui paraissent avoir été oubliées dans le fossé par les travailleurs romains. De ces vingt bêches, dix-neuf ont disparu. Nous avons été assez heureux pour recueillir la dernière qui est très oxydée, bien qu'ayant été trouvée dans un sable très sec, et qui aurait été réduite en poudre ferrugineuse si elle eut séjourné dans un tout autre terrain.

« S'il est enfin difficile de reconnaître, par suite des travaux modernes, les contours exacts du retranchement, il en reste néanmoins assez de traces pour indiquer l'existence d'un véritable camp romain. Nous avons été accompagné dans nos recherches par M. de Landreville, lieutenant-colonel au 5e de ligne, qui a fait une étude spéciale des camps antiques. Il a dessiné celui de Romainville et nous pouvons affirmer qu'il partage entièrement notre opinion.

« Nous attribuons donc ce camp aux légions de César et nous croyons même que le nom de Romainville (*romana villa*) consigné dans une charte de l'année 1219, citée par l'abbé Lebeuf, pourrait venir de ce camp et du séjour des légionnaires sur ce curieux plateau. » Fallue, *Conquête des Gaules. Analyse raisonnée des Commentaires de César*, p. 191. Paris, Tanera, 1862.

Une fois reconnue avantageuse par les Romains, une position militaire était adoptée par eux en toute circonstance, et on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que l'année suivante Labiénus occupa le camp de Romainville, ce qui détermina Camulogène à brûler l'oppidum gaulois et à se porter sur la rive gauche du fleuve pour descendre à Metiosedum (Meudon), où se livra, selon l'expression de M. de Saulcy, la première bataille de Paris. Par cette route, le vieux chef gaulois pouvait, selon l'occurrence, se jeter dans la forêt des Carnutes, ou, à l'occasion, traverser la Seine et se joindre aux Belges révoltés.

Revenons à Romainville. Jusqu'au César Julien qui installa une légion sur l'emplacement actuel du palais du Sénat, à proximité de son palais des Thermes, le plateau choisi par César était le casernement ordinaire de la garnison romaine qui surveillait le pays des Parisii : c'était un camp retranché, une de ces stations fixes que les Romains appelaient *stativa,* où hivernaient leurs troupes régulières. Cette position, outre son assiette naturelle qui la mettait à l'abri des surprises et permettait d'y rassembler au besoin toute une armée,

offrait un immense avantage pour toute grande agglomération d'hommes, et pour une armée romaine en particulier, d'être abondamment pourvue d'eau qui sourdait sur le plateau lui-même. Les Romains ne manquèrent pas d'utiliser ces différentes sources, de les réunir dans des bassins, de les canaliser; leurs travaux, négligés et mal entretenus, ont cependant, depuis Philippe-Auguste jusqu'à Louis XIV, pourvu plus ou moins imparfaitement à l'alimentation de Paris sous le rapport du service des eaux.

Jaloux des succès du César Julien sur les Allemands, l'empereur Constance, qui méditait son expédition des Perses, demanda les contingents Germains qui, selon les stipulations régulièrement convenues, ne devaient plus quitter la frontière du Rhin. Ammien Marcellin nous apprend que Julien décida ses soldats à obéir à l'empereur et qu'il les fit passer par Lutèce : *placuit per Parisios homines transire, ubi morabatur adhùc Cæsar. Iisque advenientibus in suburbanis Princeps occurrit, ex more*[1]. Ces troupes venaient des bords du Rhin, elles devaient arriver à Paris par le faubourg du nord pour se diriger vers Rome en prenant la route du midi. Le mot *suburbanis* est assez vague, mais ne peut prêter à équivoque; sur la rive droite, en plat pays, il pouvait y avoir plusieurs faubourgs; il n'y en avait qu'un sur la rive gauche, si l'on veut bien se rappeler que l'*arx* romaine couvrait le plateau du mont de Paris, ou *Leucotitius*, distinct de Lutèce (l'île du Corbeau); que le palais de Julien était à mi-côte; et que ses jardins, bornés par la Seine, s'étendaient du Jardin des Plantes actuel jusqu'auprès de l'Institut. La voie romaine qui traversait Lutèce et gravissait le plateau, était bordée de tombeaux de chaque côté, garnie d'un camp à gauche de l'arx, à droite d'un cirque, le théâtre était en face du palais des Thermes, ne laissant place qu'à quelques habitations, à un seul faubourg. Aussi Ammien Marcellin a-t-il dit au pluriel *suburbanis* parce qu'il y avait place pour eux sur la rive droite. Julien donna à ses soldats à leur arrivée un repas à la suite duquel *in stativa solita recesserunt*, ils se retirèrent dans le campement habituel. On ne peut voir dans le *stativa solita* de l'historien latin que le camp de Romainville. Au chapitre suivant, il raconte que l'avant-garde des troupes se mit en marche, mais que le corps d'armée refusa de partir, envahit tumultueusement le palais pendant la nuit et demandait à voir le César qui lui donna rendez-vous pour le lendemain au Champ-de-Mars, *ut futura luce convenirent in campo*. Ici nous sommes évidemment sur la rive gauche, et l'avant-garde prévenue vint rejoindre au camp le reste de l'armée. Le Champ-de-Mars temporaire, le lieu d'exercice à proximité du palais des Thermes, sur la

1. Ammien Marcellin, lib. XX, cap. IV.

rive gauche, que l'on sait avoir été établi où se trouve le Luxembourg, est distingué, dans le texte d'Ammien Marcellin, par le mot *campus*, du camp retranché, *stativa*, établi par César sur la hauteur de Romainville.

Dans un autre passage[1], Ammien Marcellin a encore occasion de parler de Paris, lorsqu'il rappelle que l'empereur Valentinien alla au-devant de Jovin, passant par Paris après avoir défait les Allemands près de Châlons-sur-Marne.

La découverte à Romainville de la statuette de Mercure a été faite à l'intersection, à angle droit, des rues de Paris et de Bagnolet, à proximité du fort actuel (à 1,500 mètres environ) qui occupe une partie de l'ancien camp des légionnaires. Si l'on retrouvait le tracé qu'en a levé M. de Landreville on rencontrerait probablement, dans les rues modernes sus-nommées, une certaine concordance avec les voies principales du campement romain. Il ne serait pas sans intérêt de retrouver, pour la placer au musée parisien de Carnavalet, l'unique spécimen de la pelle trouvée par Fallue dans la sablière de Romainville; cette relique datant de plus de dix-neuf siècles serait pour nous au moins aussi curieuse que la *caliga* retrouvée dans le *vallum* d'Alesia et déposée au musée de Saint-Germain.

Pendant tout le temps de l'occupation romaine le camp fut conservé. L'invasion des Barbares en changea la destination et le fit négliger. Dans sa *Notitia Galliarum*, A. de Valois dit que « le village de Romainville tire son origine de ce qu'il y demeuroit des Gaulois romanisés qu'on appeloit souvent très simplement Romains ». La villa de l'un de ces Gaulois, plus considérable que les autres habitations, aura reçu le nom de *Romana villa* en souvenir du camp de Jules César, et non, comme l'a insinué l'abbé Lebeuf, d'un particulier nommé Romain. Ce domaine devint plus tard un palais mérovingien où l'on battit monnaie, comme l'a prouvé le même abbé Lebeuf dans sa dissertation sur un *ancien chasteau royal proche Paris* qui se nommait Save ou Savies, c'est-à-dire vert, ce canton étant couvert de prairies verdoyantes. Ce domaine passa, par donation des premiers Capétiens, au monastère de Saint-Martin-des-Champs, et au siècle dernier les bâtiments d'habitation et d'exploitation des moines, situés à l'entrée du village de Belleville, l'ancienne *Savies*, du côté de Paris, étaient encore connus sous le nom d'*Hôtel de Savy*, dit l'*Hôtel Saint-Martin*.

L'abbé Valentin Dufour.

---

1. Ibid., lib. XXVII, cap. II.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

137. Annuaire de la boulangerie de Paris, contenant la liste des boulangers du département de la Seine, des départements de Seine-et-Marne et Seine-et-Oise, etc.; publié par la chambre syndicale de la boulangerie de Paris. In-12, 635 p. et annonces. Paris, à la chambre syndicale, 7, quai d'Anjou.

138. Boulé (Alphonse). — Une cause célèbre du temps de la Terreur : le chevalier Jean-Simon Aved de Loizerolles, ancien avocat au parlement. In-8°, 15 p. Pedone-Lauriel.
Extrait de la *France judiciaire*.

139. Bourneville et P. Regnard. — Iconographie photographique de la Salpêtrière (service de M. Charcot). T. II. In-4°, IV-234 p. et 39 planches. Paris, Delahaye. 30 fr.

140. Claretie (Jules). — La Vie à Paris (1880). Première année. In-18 jésus, X-537 pages. Paris, Havard. 3 fr. 50.

141. Denis (Maxime). — Géographie du canton et de l'arrondissement de Corbeil et du département de Seine-et-Oise. In-16, 34 p. et cartes. Versailles, imp. Cerf.

142. Du Mont-Royal (Antoine). — Les Glorieuses antiquitez de Paris. Avec introduction et notes par l'abbé Valentin Dufour. In-8°, XII-103 p. avec vign. Paris, Quantin (1879). 6 fr.
Anciennes descriptions de Paris, n° 2.

143. Duparc (Henry) et Henry Cochin. — Expulsion des congrégations religieuses, récits et témoignages recueillis par MM. Henry Duparc et Henry Cochin, et précédés d'une préface par M. le duc de Broglie, de l'Académie française. (Paris.) In-18 jésus, XXVII-499 pages. Paris, Dentu. 3 fr. 50.

144. Dupont (Léonce). — Souvenirs de Versailles pendant la Commune. 2e édition. In-18 jésus, XXX-292 p. Paris, Dentu. 3 fr. 50.

145. Enault (Louis). — Guide du Salon de Paris, 1881 (2e année). In-16, 40 p. Paris, au bureau du *Moniteur des arts*, 50 cent.

146. Enault (Louis). — Paris-Salon, 1881. In-8°, 134 p. et 25 gravures en phototypie. Paris, Baschet.

147. Expulsion des Frères mineurs capucins du couvent de Paris par les commissaires Clément et Fehringer, le 5 novembre 1880. In-8°, 125 p. Paris, Poussielgue.

148. Feret (P.). — Un curé de Charenton au xviie siècle. In-12, iv-164 p. Paris, Gervais. 1 fr. 50.

149. Flammermont (Jules). — Histoire des institutions municipales de Senlis. In-8°, xvi-311 p., 1 planche. Paris, Vieweg.

Bibliothèque de l'École des hautes études, sciences philologiques et historiques, 45e fascicule.

150. Forêt (la) de Bondy, journal financier. 1re année. N° 1. Janvier 1881. In-4°, 8 p. Paris, impr. Wattier.

Paraît le mardi.

151. Fouque (O.). — Histoire du théâtre Ventadour (1829-1879); Opéra-Comique; théâtre de la Renaissance; Théâtre-Italien. In-8°, 167 p. Paris, Fischbacher.

152. Gourdiat (Fernand). — Guillaume de Lamoignon, premier président au parlement de Paris; discours de rentrée prononcé à la séance d'ouverture de la conférence du barreau de Lyon, le 13 décembre 1880. In-8°, 54 p. Lyon, impr. Mougin-Rusand.

153. Guide du Salon de 1881. Exposition des artistes vivants. Peinture, sculpture, gravure sur médailles par numéros d'ordre. 1re édition. In-12, 62 p. Paris, impr. Guérin; 10, rue du Croissant.

154. Haury (Louis). — Série des prix de règlement applicables aux travaux de bâtiment exécutés dans la ville de Versailles et dans la limite de ses octrois, à partir du 1er janvier 1881; série publiée sous le contrôle et avec l'approbation de la Société des architectes de Seine-et-Oise. In-4°, 72 p. Versailles, impr. Manceau, 41, rue d'Angiviller. 8 fr.

155. Hémard. — Les Restes de la guerre d'Estampes, par le sieur Hémard. Précédés d'une notice sur la vie et les écrits de l'auteur, par Paul Pinson. In-12, xxix-150 p. Dijon, Paris, Willem.

156. Hovelacque (A.). — L'Enseignement primaire à Paris. Laïques et congréganistes. In-8°, 46 p. Paris, Leroux.

157. Joanne (A.). — Géographie du département de Seine-et-Marne. 3e édition. In-12, 66 p. avec vign. et carte. Paris, Hachette. 1 fr.

Nouvelle collection des géographies départementales.

158. Joanne (Adolphe). — Géographie du département de Seine-et-Oise. 3e édition. In-12, 64 p. avec 17 vign. et 1 carte. Paris, Hachette.

159. La Prairie (de). — Les Églises de l'arrondissement de Soissons classées chronologiquement. In-8°, 40 p. Soissons, impr. Michaux. (1880.)

160. Leynadier (Camille). — Le Masque de fer, suivi de l'histoire du donjon de Vincennes. In-4° à 2 col., 80 p. avec vign. Paris, impr. Noblet; 12, rue Visconti. 1 fr. 25.

161. Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et

arts du département de l'Oise. T. XI. (Première partie.) In-8°, 288 p. et planches. Beauvais, impr. Pere.

162. Musées nationaux. Notice des tableaux appartenant à la collection du Louvre exposés dans les salles du palais de Fontainebleau. In-12, 71 p. Paris, impr. de Mourgues, 50 cent.

163. Notice des peintures, sculptures et dessins de l'école moderne exposés dans les galeries du musée national du Luxembourg. In-12, XVX-89 p. Paris, impr. de Mourgues. 75 cent.

164. Nouveau guide pratique dans Paris, à l'usage des étrangers et des habitants. Ministères, ambassades, postes, télégraphes, théâtres, omnibus, tramways, monuments publics, etc.; suivi d'un dictionnaire des rues, quais, places, boulevards, passages, impasses, etc. de Paris, augmenté des dénominations nouvelles. Petit in-16, VIII-236 p. avec 1 fig. Paris, Garnier.

165. PRAROND (Ernest). — Du Louvre au Panthéon (vers). In-18 jésus, VIII-233 p. Paris, Lemerre. 3 fr.

166. Programme du jeu des eaux du parc de Versailles, contenant la description du palais et des jardins, une notice sur les palais de Trianon et les renseignements indispensables au visiteur. In-12, 24 p. avec vign. Paris, l'auteur, 7, rue Guénégaud.

167. Ville (la) de Paris. 1re année. N° 1. 1er décembre 1880. In-4° à 3 col., 16 p. Paris, imp. Chaix. Un numéro, 15 c.

168. Vogue (la) parisienne, passe-temps de l'entr'acte. 1re année. N° 1. 14 février 1881. Petit in-f°, 4 p. Paris, impr. P. Dupont. Un numéro, 5 cent.

169. WALLON (H.). — Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris avec le journal de ses actes. T. III et IV. In-8°, 539 et 564 p. Paris, Hachette. 7 fr. 50.

170. WALLON (H.). — La Terreur, études critiques sur l'histoire de la Révolution française. 2e édition. 2 vol. In-18 jésus. T. I, IV-356 p.; t. II, 364 p. Paris, Hachette. 7 fr.

CARTES, PLANS, VUES.

171. Carte du département de la Seine, dressée par A. Vuillemin. (La France.) Paris, Migeon, imprim.-éditeur.

172. Compagnie des chemins de fer de l'Est. Gare de Paris; Plan du rez-de-chaussée. Paris, impr. lith. Becquet.

Imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR, à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 15 novembre 1881.

Présidence de M. Léopold DELISLE, président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 11 octobre 1881 est lu et adopté.

— M. le Président annonce au Conseil la mort de MM. le duc de Chaulnes et le baron James de Rothschild. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— Le Conseil prononce l'admission de :

672. M. l'abbé FÉRET, présenté par MM. Omont et Champion.

— M. Mareuse lit une communication de notre confrère M. Saint-Joanny relative à la naissance du fils de Camille Desmoulins. La note de M. Saint-Joanny est renvoyée au Comité de publication.

— M. Dufour (de Corbeil) présente quelques observations sur l'ancien pont de Villeneuve-Saint-Georges au sujet d'une note de M. Douet d'Arcq insérée au *Bulletin* de septembre-octobre 1880.

— M. Robert de Lasteyrie communique au Conseil le texte d'une inscription commémorative de la pose de la première pierre du cloître de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Cette inscription, frappée au poinçon sur une lame de plomb, a été trouvée par M. Vacquer sur l'emplacement de l'ancien cloître de Saint-Germain-des-Prés.

— M. Vacquer annonce qu'à la suite des récents travaux exécutés au Mont-de-Piété, on a pris soin de reproduire dans le pavage de la cour le tracé du mur de l'enceinte de Philippe-Auguste.

— M. Cousin signale l'acquisition qu'il vient de faire pour la Bibliothèque de la ville de la seconde édition de la relation de Pigafetta. Cette édition présente quelques particularités intéressantes au sujet desquelles M. le Président demande à M. Cousin de bien vouloir remettre une note au Comité de publication.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 13 décembre 1881.

Présidence de M. Léopold Delisle, président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 15 novembre 1881 est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

673. M. Casimir Lefèvre-Pontalis, élève de l'Ecole des chartes, présenté par MM. de Lasteyrie et Omont.

674. Mme J. Romain Boulenger, présentée par MM. Mareuse et Dufour (de Corbeil).

675. M. Jacques Chéron, présenté par MM. de Montaiglon et Omont.

— Le Conseil est vivement touché de la démarche de Mme J. Romain Boulenger et de M. Jacques Chéron qui ont désiré remplacer parmi les membres de la Société deux de nos confrères dont la perte a été unanimement regrettée.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de notre confrère M. Victor Duruy relative à l'article du dernier *Bulletin* intitulé : *Jules César sur les hauteurs de Romainville*[1] :

« Dans la très intéressante note de M. l'abbé Dufour insérée au dernier *Bulletin*, César est nommé *Consul* au lieu de *Proconsul*, c'est une faute grave puisque tout le débat entre César et le Sénat portait sur cette question : César sera-t-il consul à l'expiration de son commandement en Gaule? J'y vois aussi que la première bataille de Paris fut livrée à Meudon; j'ai combattu dans le troisième volume

---

1. *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, sept.-oct. 1881, p. 153.

(p. 206) de mon *Histoire des Romains* l'opinion qui fait descendre Labiénus à Meudon et M. de Saulcy s'est rendu à mes raisons. Mais j'accepte parfaitement que le camp de Labiénus ait été d'abord assis sur les hauteurs de Romainville, d'où ce général est descendu pour se rapprocher de la Seine au moment de l'opération du passage. Je crois que peu de Parisiens pourront admettre que les Romains aient impunément gravi les hauteurs du Bas-Meudon et livré bataille en des lieux si peu propres à une grande action de guerre. »

— M. de Montaiglon fait remarquer que l'auteur des « *Vers latins sur les tableaux qui sont en la Gallerie du Palais de la Royne Mère du Roy par M. D. S. G. l'an* 1626 », publiés au dernier *Bulletin*[1], pourrait bien être le sieur de Saint-Germain, Mathieu de Mourgues ou de Morgues, aumônier de Marie de Médicis. Plusieurs des factums de ce célèbre pamphlétaire sont en effet signés « Le sieur de Saint-Germain », et il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il soit l'auteur de ce petit livret fait en l'honneur de Marie de Médicis, à la personne de laquelle il fut toute sa vie attaché.

— M. Mareuse donne lecture d'une note de notre confrère M. Leclerc sur le *Fief de Vaudetard, à Issy* (1117-1790). Ce travail est renvoyé au Comité de publication.

— M. l'abbé Valentin Dufour présente quelques observations relatives au plus ancien plan de Paris qui ne serait point le plan bien connu de la *Cosmographie* de Munster, mais un plan contemporain, d'origine française, et qui aurait servi plus tard à illustrer la *Cosmographie* de Munster. M. Mareuse fait à ce propos passer sous les yeux du Conseil une série d'anciens plans de Paris tirés de sa collection, et M. le Président demande à M. l'abbé Dufour de bien vouloir remettre une note sur ce sujet au Comité de publication.

II.

VARIÉTÉS.

LES ANCIENS PROPRIÉTAIRES DE L'HOTEL CARNAVALET 1544-1790.

Un de ces hasards heureux qu'on rencontre parfois — même quand on les cherche — m'a fait tomber entre les mains un lot de vieux parchemins lacérés et dépareillés, mais infiniment précieux pour

---

1. *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, sept.-oct. 1881, p. 148.

nous, car ils ne sont autres que les anciens titres de propriété de l'hôtel Carnavalet, que les *curieux* parisiens attendent depuis si longtemps pour éclaircir les points les plus intéressants de l'histoire de ce bel édifice, restés précisément les plus obcurs.

La trouvaille, d'ailleurs, est curieuse autant que précieuse. C'est un marchand de parchemin au poids, à l'usage des relieurs et des cartonniers, qui m'a apporté cette liasse de vieux actes notariés, embrouillés comme s'ils avaient été jetés au panier, lacérés comme s'ils provenaient d'un pillage. Heureusement les morceaux en sont bons; mais beaucoup manquent au récolement, ce qui rendait la reconstitution difficile. — Soit dit pour excuser les fautes du réviseur.

Félibien nous a fait connaître le nom du premier propriétaire et fondateur de l'hôtel Carnavalet, le président Jacques des Ligneris; celui du second propriétaire est resté attaché à la maison; les plans de Jean Marot nous en révèlent un autre, M. d'Argouges, sans fixation de date ni désignation de personne; Mme de Sévigné nomme (à tort) M. d'Agaurry; on rencontre ensuite quelques vagues mentions de Brunet de Rancy, de La Briffe, et c'est tout. Les dates, les successions restent indécises. On ne sait même pas pour qui Mansard a opéré la grande transformation, qu'il a pris soin de signer du millésime 1661 au point culminant de sa façade.

Tout cela est éclairci par les actes que j'ai sous les yeux. Ce second fondateur pour qui l'hôtel Carnavalet a été réédifié, tel à peu près que nous le voyons aujourd'hui, est un inconnu, un simple *traitant*, Claude Boislève, obscur satellite de Fouquet, victime, comme lui, de la Chambre de Justice de 1661, qui confisqua l'hôtel juste au moment où Mansard venait d'en signer ainsi le bon à saisir.

Après avoir reconstitué l'état civil authentique de l'hôtel Carnavalet et assuré ainsi une base solide à son histoire, je me propose d'en publier une monographie que j'avais esquissée dès 1866 dans un article de revue, tendant à rectifier quelques-unes des erreurs qui distinguent la notice de M. Verdot. Mon ami, M. de Montaiglon, en a donné depuis deux savantes et fines études critiques, au point de vue spécial de l'art, qui me rendront la tâche plus facile, bien que je ne partage pas toutes ses opinions. Pour le moment, je ne veux que prendre date au sujet de la découverte de ces documents nouveaux, que je vais analyser pour que ceux qui parleront de l'hôtel Carnavalet puissent en profiter dès à présent.

— Le 18 mars 1544, Jacques des Ligneris achète le terrain aux chanoines du prieuré de Sainte-Catherine. Le titre de cette acquisition, inscrit sur un rouleau de deux aunes de long, était conservé dans le trésor des chartes du prieuré. Un extrait se trouve au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale dans le dossier *Luillier*. Il m'a été obligeamment communiqué par notre confrère M. Lecaron.

Le président fait bâtir et décorer son hôtel par Pierre Lescot et Jean Goujon. Il meurt le 11 août 1556.

— Ses enfants, Théodore et Jeanne, femme de Claude du Puy, l'occupent d'abord en commun. Il revient à Théodore seul par suite d'un partage opéré le 28 septembre 1565.

— Celui-ci le vend en 1578 à dame Françoise de la Baume, veuve de Fr. de Carnavalet, qui le conserva vingt-quatre ans et lui laissa son nom.

— Elle le revendit en 1602 à Florent d'Argouges, trésorier général des maison et finances de la reine Marie de Médicis. C'est le même Florent d'Argouges, sans doute, qui, le 22 janvier 1611, donne titre nouvel de reconnaissance de lods et ventes aux religieux de Saint-Victor, co-seigneurs du fief, et peut-être aussi qui figure encore comme propriétaire dans l'acte de concession de douze lignes d'eau octroyées par le roi Louis XIII en 1629 pour l'hôtel Carnavalet. Mais il est probable que l'hôtel avait passé à son fils Florent II, sieur de Noyen, quand Jean Marot en publia les plans, coupe et élévation, vers 1640, sous le nom d'hôtel d'Argouges. En tout cas, il ne sortit de la famille qu'en 1654 par la vente que « la dame d'Argouges » en fit à Claude Boislève.

— Ce Claude Boislève, intendant des finances, était intéressé dans les affaires du roi depuis 1651. C'était le troisième fils de Charles Boislève, conseiller au parlement de Bretagne, et le frère de Gabriel Boislève, évêque d'Avranches. Il avait fait, dans les vivres militaires et autres *parties*, une très rapide — trop rapide — fortune évaluée à dix-huit millions. Il possédait, entre autres terres, une notable part du duché de Penthièvre démembré. C'est pour lui que Mansart entreprit la reconstruction de l'hôtel Carnavalet parachevée en 1661. Outre le témoignage des dates, nous voyons ses armes, *d'azur à trois sautoirs d'or alaisés*, figurer dans la grande vue de Blondel, sur l'égide de la Minerve qui surmonte la nouvelle façade. Par égard pour les vieux maîtres, l'ancien portail avait été respecté, y compris les armoiries de Carnavalet peintes ou sculptées dans le charmant écusson de Jean Goujon.

— L'hôtel de Boislève à peine achevé est saisi par arrêt de la Chambre de Justice du 18 juillet 1662. Il fut vendu par décret le 19 novembre 1666 et adjugé au Roi au prix de cent mille livres.

— Le 13 mai 1667, un arrêt du Conseil transporte la propriété de Carnavalet à Gaspard de Gillier, conseiller au Parlement, en compensation de la finance de quarante mille livres d'augmentation de gages qu'il avait acquises en vertu d'un édit royal de 1661 révoqué en 1664.

L'arrêt de transmission fut signifié à Claude Boislève en sa prison du petit Châtelet. Il ne l'accepta pas sans protester et sans tenter une contre-saisie aussi inutile que la distraction de ses meubles qu'il

essaya de dissimuler sous le nom de son frère l'évêque d'Avranches, complaisance qui valut à celui-ci une sévère amende de douze mille livres.

Malgré toutes oppositions et revendications, même de la part de l'abbé d'Argouges, aumônier du roi, frère cadet de Florent Ier, réclamant un reliquat du prix de vente non payé, Gillier fut maintenu en possession jusqu'à l'accommodement conclu le 25 septembre 1677, entre le roi et la veuve de Boislève, qui confirma audit Gaspard de Gillier la pleine et paisible propriété de l'hôtel Carnavalet. Mais il ne l'habita jamais en personne.

« Gillier — dit le mémoire secret des *Portraits du Parlement* — est « de la religion, de nulle capacité, et de nulle suite, engagé dans la « dépense et dans les plaisirs et parmi les dames de l'île (c'est-à-dire « de l'île Saint-Louis), dépendant entièrement de son oncle, maître « d'hôtel du roi. »

Cet oncle s'appelait Melchior de Gillier. Gaspard, Melchior, quand bien même la note ne le dirait pas, ces noms bibliques des rois mages trahissent le religionnaire. Religionnaire peu fervent d'ailleurs, car il fut des premiers à abjurer aussitôt après la révocation de l'édit de Nantes :

« Le roi — écrit Dangeau à la date de janvier 1686 — a donné une pension de mille écus à Gillier, conseiller au Parlement, nouveau converti. »

Le principal titre de Gaspard de Gillier à notre attention, c'est que c'est lui qui fut le propriétaire de Mme de Sévigné. Elle entra à Carnavalet, succédant à Mme de Lillebonne, en 1677 et ne le quitta qu'en 1696, date de sa mort. Le nom de M. d'Agaurry, cité dans la lettre de 1679, deviendrait dès lors inexplicable — Gillier n'ayant vendu l'hôtel qu'en 1694 — si nous ne trouvions en note de l'article reproduit plus haut : « Il a épousé une d'Agaurry, a des intérêts secrets « dans les affaires du roi avec ses beaux-frères ». Ce serait alors un premier mariage, car sa femme, nommée dans tous les actes de 1667 à 1694, s'appelle Elisabeth Biddé. M. d'Agaurry n'aurait fait acte de propriétaire que comme représentant de Gillier son beau-frère? Ce point reste à enquérir.

— Le 10 août 1694, — avant l'expiration du bail Sévigné qui courait encore en 1697 comme le prouve une lettre de Mme de Coulanges, — Paul-Etienne Brunet de Rancy, receveur général des finances, et Geneviève Colbert, sa femme, se rendent acquéreurs de l'hôtel Carnavalet saisi sur Gaspard de Gillier à la poursuite de dame Elisabeth Biddé, son épouse, séparée de biens. — Il s'agit probablement d'une simple formalité de procédure, comme le décret volontaire, ancienne forme légale de la purge des hypothèques.

Brunet de Rancy habita son hôtel dès qu'il put en disposer « après

l'avoir fort embelli et orné en dedans, » dit Piganiol. C'est sans doute de ces embellissements que date le dernier salon Louis XIV subsistant à l'hôtel Carnavalet et où nous avons — par une fraude pieuse — rétabli dans les écussons martelés les armes du marquis et de la marquise de Sévigné. Un inventaire de 1746 nous apprend que les portraits du Roi, de Colbert et de Turenne figuraient à la place d'honneur au-dessus des cheminées monumentales des grandes chambres de parade.

— Le 28 janvier 1717, Brunet de Rancy et Geneviève Colbert donnent l'hôtel Carnavalet en avancement d'hoirie à leur fille, Françoise-Marguerite, mariée depuis 1703 à Pierre-Arnaud de La Briffe, conseiller d'État, plus tard intendant de Bourgogne.

Obligé de transférer sa résidence à Dijon où il mourut en 1740, M. de La Briffe loua son hôtel en 1736 à M. Paris de La Montagne. Mme de La Briffe y rentra dès qu'il redevint vacant, en 1745, et y mourut le 12 mai 1747.

— Par donation entre vifs, elle en avait transmis la propriété, le 14 septembre 1746, à son fils aîné, Louis Arnaud de La Briffe, intendant de la généralité de Caen, mais en s'en réservant l'usufruit, et à charge de substitution en faveur de l'aîné de la famille.

Après la mort de sa mère, Louis-Arnaud de La Briffe, retenu dans son intendance de Caen, loua l'hôtel Carnavalet, en mai 1748, à Louis Moret de Bournonville, ancien colonel des dragons, qui y demeura jusqu'en 1763.

— Louis-Arnaud de La Briffe meurt en 1752. L'hôtel Carnavalet passe, en vertu de la substitution, sur la tête de son fils aîné, Pierre Arnaud, âgé de 13 ans, qui devint plus tard avocat général et président au Grand Conseil. Un nouveau bail fut passé par lui, en 1766, au président d'Ormesson qui occupa l'hôtel jusqu'en 1776.

— Pierre-Arnaud de La Briffe avait obtenu au mois d'avril 1770 le transfert de la substitution grevant l'hôtel Carnavalet; et il le céda, le 27 avril 1776, en partage de succession, à son frère cadet, Arnaud-Barthélemy, marquis de La Briffe, colonel en second des dragons de la reine, qui se proposait de l'occuper. Mais il mourut prématurément la même année, à l'âge de 32 ans, laissant quatre enfants dont l'aîné n'avait pas cinq ans.

— La licitation paraît avoir été opérée dès l'année suivante. L'hôtel Carnavalet fut acquis par M. Bellanger, conseiller d'État, fils de Paul Bellanger, avocat général à la cour des Aides, qui ne l'habita pas et sur lequel je n'ai recueilli encore aucun renseignement sinon qu'il cesse de figurer dans l'Almanach royal en 1785.

— Il avait donné l'hôtel Carnavalet, de son vivant, à son neveu Antoine-Pierre Dupré de Saint-Maur, conseiller au Parlement, fils de Marie-Madeleine Bellanger, lequel n'y demeura pas non plus,

ayant son hôtel propre un peu plus bas dans la même rue Culture-Sainte-Catherine, au-delà du jardin de l'hôtel Lamoignon.

A dater de 1784 et jusqu'à la Révolution, l'hôtel Carnavalet est occupé par M. Désiné de Chavigny, conseiller au Parlement. Et pourtant je trouve un bail fait par Dupré de Saint-Maur le 28 déc. 1786 qui le loue pour neuf ans, à dater du 1er avril 1787, à M. Harvoin, receveur des finances de la généralité de Tours.

Quel accident a fait résilier cette location? Le fait est que M. Harvoin et son fils, receveur général en survivance, qui demeuraient rue du Hasard et rue Royale-Saint-Honoré, disparaissaient ensemble de l'Almanach royal précisément au cours de cette année 1787, et que M. Désiné de Chavigny continue à demeurer à l'hôtel Carnavalet aussi loin que nous pouvons le suivre.

Telle est la série des mutations de notre hôtel jusqu'à la Révolution. Bien peu de points restent encore à éclaircir, et je les éclaircirai facilement si les minutes des notaires, dont je connais maintenant les noms, sont restées intactes; chose peu probable malheureusement, car les actes si maltraités grâce auxquels j'ai pu opérer cette reconstitution de l'état-civil du vieil hôtel Carnavalet paraissent bien avoir été *empruntés* à leurs dossiers.

Jules Cousin.

INVENTAIRE SOMMAIRE DE LA COLLECTION SARRASIN.

(Extraits des registres capitulaires de Notre-Dame.)

1326-1766.

Vers 1750, un chanoine de Paris, Sarrasin, archiviste du chapitre de Notre-Dame, entreprit de réunir en un vaste répertoire alphabétique tous les documents historiques confiés à sa garde.

Il ne se contenta point de placer sous chaque mot des indications renvoyant aux registres originaux, il fit de nombreux extraits sur chaque matière, de sorte que son inventaire forme lui-même une collection de près de cent volumes.

Ce n'était pas là un travail superflu, il simplifie singulièrement les recherches, en présentant au travailleur des documents qu'il serait contraint de recueillir dans toute la série des registres originaux; les renseignements de même nature, groupés ensemble, tirent de cette disposition un plus grand intérêt; enfin, certaines parties des registres capitulaires ont été endommagées depuis un siècle et sont devenues illisibles; les copies de Sarrasin ont alors l'importance d'un document original.

Cette collection est aujourd'hui conservée aux Archives nationales sous les nos LL 336-421. Il suffira d'en parcourir l'inventaire sommaire que nous en donnons pour juger de son importance[1].

---

1. Cette collection a été très peu exploitée jusqu'à ce jour. M. Franklin a

A.

LL 336. — De alienationibus, alumnis, altaribus, anniversariis, antecessione, antiphonis, appellationibus, aqua benedicta, archiepiscopo et episcopo, archivis.

B.

337-338. — De beneficiis.
339. — Beneficia S. Aniani et S. Dyonisii de Passu.
340. — Beneficia S. Johannis Rotundi in ecclesia Parisiensi et S. Christophori in Civitate.
341. — De beneficiatis, de vicariis perpetuis ecclesiæ Parisiensis. Factum pour le chapitre de l'église de Paris contre les vicaires (impr.). Arrest du conseil d'Estat du 18 août 1692 pour le chapitre de Paris contre les vicaires perpétuels de Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Martin-des-Champs, etc. Paris, Laurent Rondet, 1692.
342. — Beneficiati in ecclesia Parisiensi : sex vicarii perpetui seu socii chori.
343. — De banno et retrobanno, barra capituli, ecclesia S. Bartholomæi, beguinis, bello, S. Benedicto supra Ligerim, Bernardistis, biblia, blado.

C.

344. — Canonici Parisienses ab anno 1326 ad annum 1500.
345. — Canonici Parisienses ab anno 1500 ad annum 1748.
346. — Canonici Parisienses ab anno 1748 ad annum 1767.
347. — Canonici Parisienses honorarii, 1326-1764.
348. — Capellani in ecclesia Parisiensi, 1326-1744.
349. — Series curatorum et capellanorum S. Christophori, 1326-1747. Capellani Parisienses juxta synodos ab anno 1428 ad 1705.
350. — Capellaniæ ecclesiæ Parisiensis.
351-352. — Capellani communitatis.
353. — De carceribus capituli, f. 1-17; cardinalibus, f. 18; casibus reservatis, f. 31; Castelleto, f. 37; Celestinis, f. 79; censivis, f. 88; de officio dicto « Chasse-Truye », f. 132; de choro, f. 160; clavibus, f. 194; claustro, f. 223; clerico cantoris, f. 253.
354. — Censiva ab anno 1326 ad annum 1680.
355. — Censiva ab anno 1681 ad annum 1766.
356. — Ceremoniale ab anno 1326 ad annum 1570.

---

publié dans son ouvrage sur la bibliothèque de N.-D. de Paris toutes les notes réunies au mot *Libraria*. — Nous avons publié, dans le *Bulletin* de juillet-août 1880, un article sur le prix du blé à Paris du XIVe au XVIIIe siècle, tiré de la collection Sarrasin.

LL 357. — Ceremoniale ab anno 1570 ad annum 1680.
358. — Ceremoniale ab anno 1680 ad annum 1766.
359. — De claustro (1326-1497).
360. — — (1497-1580).
361. — — (1581-1660).
362. — — (1661-1766).
363. — De clericis matutinorum.
364. — De collegiis subditis, f. 1-67. — Collège de Montaigu, f. 68-140. — Collège des Dix-huit Écoliers, f. 161-197.
365. — De collegio Forteti. — Index seu ordo chronologicus omnium quæ pertinent ad collegium domini Forteti canonici S. Aniani in ecclesia Parisiensi (1391-1766).
366. — De comitiis cleri Parisiensis, commissionibus regis, communione, commutationibus, complectorio, compositionibus, compotis, conciliis generalibus, concubinariis, confessoribus, confratriis, etc.

D.

367. — De variis depositis in thesauro, deputatis, deservientibus, capite S. Dionysii, S. Dionysio de Carcere, disciplina ecclesiæ Parisiensis, distributionibus, doctoribus et doctorizandis in decretis.
368. — Dignitates et personatus ecclesiæ Parisiensis ab anno 1326 ad annum 1450.
369. — Dignitates et personatus ab anno 1450 ad annum 1764.
370. — De Domo Dei (1326-1750).
371. — — (1750-1766).
372. — — Table alphabétique.

E.

373. — Ecclesia Parisiensis ab anno 1326 ad annum 1474.
374. — — ab anno 1474 ad annum 1751.
375. — — ab anno 1751 ad annum 1766.
376. — Ecclesiæ Parisiensis officiarii, scilicet matricularii clerici et laïci; franci et parvi servientes.
377. — Ecclesiæ subjectæ : S. Stephanus de Gressibus, ab anno 1450 ad annum 1764.
378. — S. Benedictus (1326-1416).
379. — — (1416-1766).
380. — Episcopale, ab anno 1326 ad annum 1570.
381. — — ab anno 1570 ad annum 1764.
382. — Sanctum Sepulchrum ab anno 1326 ad annum 1450.
383. — — ab anno 1450 ad annum 1766.
384. — Sanctus Medericus ab anno 1326 ad annum 1450.
385. — — ab anno 1450 ad annum 1754.

E et F.

LL 386. — De exequiis ; de facultate decreti, theologiæ; de familiaribus canonicorum.

387. — Feudi ab anno 1326 ad annum 1766.

G et H.

388. — De S. Gengulpho, f. 1 ; S. Genovefa, f. 3 ; S. Georgio, f. 16; S. Germano Autissiodorensi, f. 17; S. Germano de Pratis, f. 99; S. Gervasio, f. 105; Hopital Saint-Gervais, f. 115; Abbaye de Gif, f. 118; Boucherie de Gloriete près le petit Chatelet, f. 119; Graineterie du chapitre, f. 127 ; de habitu ecclesiæ, f. 148; de habitu chori, f. 175; halis judæariis, f. 234; hebdomadis, f. 235; Abbaye d'Hermières, f. 258 ; Histoires qui doivent être récitées par cœur par les macicots, f. 262; de ecclesia S. Honorati, f. 264; officio horarum, f. 270; horologio ecclesiæ, f. 298; hostia, f. 302.

I.

389. — De S. Jacobo de Alto Passu, f. 2; imaginibus, f. 3; Abbaye de Jersy, f. 4; immunité du cloitre, f. 5-7; de impositionibus, f. 8-25; incendio, f. 26 ; indulgentiis, f. 27; infirmis, f. 30; injuriis, f. 43; Ile Notre-Dame, f. 61 ; de inventariis. f. 104; juratis ecclesiæ, f. 131; juridictione, f. 138.

390. — Juridictio spiritualis synodorum capituli ab anno 1326 ad annum 1766.

L.

391. — Lagny, f. 1; lampes, f. 2; Saint-Lazare, f. 5; de libraria, f. 13; de licentiandis in decretis, f. 51; litibus, f. 56; litteris, f. 81 ; ludis, f. 194; luminari, f. 197; luxuria, f. 209.

M.

392. — De religiosis S. Maglorii, f. 1 ; magno Consilio, f. 7; Abbesse de Malenoe, f. 8; de mandeto, f. 10; S. Marcello, f. 17; S. Marina, f. 26; S. Martino de Campis, f. 29; S. Mathurino, f. 57; officio matutinarum, f. 60; S. Mauro de Fossatis, f. 96; medicamentis, f. 104; memoria, f. 105; mensuris, f. 109; merellis, f. 111; magna missa, f. 120; missis, f. 134; curia Monetarum, f. 149; moneta, f. 150; monitionibus, f. 177; Monte Desiderio, f. 179 bis; Monte Falconis, f. 180; Monte Martyrum, f. 181; muneribus, f. 184; musica, f. 185; mutationibus, f. 189.

N.

393. — Necrologium ab anno 1326 ad annum 1600.

394. — Necrologium ab anno 1601 ad annum 1749.

395. — Necrologium ab anno 1749 ad annum 1766.

N et O.

LL 396. — De collegio Navarræ, f. 1; S. Nicolao de Cardineto, f. 5 bis; Nostra Domina de Campis, f. 6; notariatu seu secretariatu capituli, f. 7; notariis regiis, f. 32; obedientia, f. 33; officialitate capituli, f. 41 et 53; officialitate episcopi, f. 46; officialitate archidiaconorum, f. 51; officiis, f. 54; officiariis, f. 57; Antiphona de Oo, f. 72; de magistro operum ecclesiæ, f. 81; oppositionibus, f. 83; orationibus seu concionibus, f. 87; congregatione Oratorii, f. 88; organis, f. 89; ornamentis, f. 97; O salutaris hostia, f. 104.

397. — De sanctis ordinibus.

P.

398. — De tractatibus pacis, f. 1; pane benedicto, f. 7; pane capituli, f. 8; paneteria, f. 92; pannis sericis, f. 96; papa, f. 102; parlemento Parisiensi, f. 145; parvisio beatæ Mariæ, f. 150; pastoralibus, f. 196; pastu, f. 204; Pater noster, f. 205; pavimento, S. Paulo, f. 215; pauperibus, f. 219; peregrinis, f. 120; permutationibus, f. 224; S. Philippo, f. 229; pœnitentiis, f. 232; pondere regio, f. 237; ponte Domus Dei, f. 247; ponte Molitorum, f. 251; ponte Mercatorum, f. 257; pontibus, f. 263; portu S. Landerici, f. 264; prebendis, f. 270; abbatiis et ordine Premonstratensi, f. 274; præposito Parisiensi, f. 274 bis; præposituris, f. 275; pragmatica sanctione, f. 279; pressoriis, f. 283; principibus, f. 284; privilegiis, f. 312; procuratore fiscali, f. 339; processionibus, f. 340; promotore capituli, f. 387; psalmis, f. 406; psalteriis, f. 408; pueris repertis, f. 409; Quadragesima, f. 431.

399. — Capituli prebendæ ab anno 1326 ad annum 1764.

400. — Pueri chori ecclesiæ Parisiensis ab anno 1326 ad annum 1751.

401. — Pueri chori ecclesiæ Parisiensis ab anno 1752 ad annum 1765.

R et S.

402. — De rasura, f. 1; receptione ad beneficia, f. 4; religiosis Recollectis, f. 4; Rege, f. 10; registris capituli, f. 42; reliquiis, f. 70; reparationibus, f. 82; requestis ad capitulum, f. 87; residentia, f. 88; responsoriis, f. 92; revestitorio, f. 97; rotagia, f. 98; sacramentis, f. 99; sale, f. 110; salvaguardia, f. 153; Salve regina, f. 155.

S.

403. — De scholis claustri, f. 1; scholis villarum capituli, f. 12; scrutinio, f. 14; S. Sebastiano, f. 17; sede vacante, f. 18; sedibus chori, f. 38; Senonensi archiepiscopo, f. 52; sepultura, f. 66;

servitio divino, f. 69; sigillis, f. 126; significationibus, f. 127; stagio, f. 128; officio stationum, f. 129; statutis, f. 136; disciplinis scolasticis, f. 158; synodo capituli, f. 159.

LL 404. — Servitium divinum, distributiones ab anno 1326 ad annum 1580.

405. — — — ab anno 1581 ad annum 1766.

406. — Temporalitas ab anno 1326 ad annum 1749.

407. — — ab anno 1750 ad annum 1760.

T et V.

408. — De tabulario seu clerico cantoris, f. 1; tabulariis chori, f. 6; tabula, f. 7; taillia regia, f. 24; Te Deum, f.30; teloneo, f. 32; temporalitate, f. 34; terrali, f. 51; testamentis, f. 60; executionibus testamenti, f. 64; thure, f. 96; tonsura, f. 97; turno ad conferendum officio, f. 110; tumulis, f. 111; venatione, f. 115; versiculis horarum, f. 115; viaria, f. 116; S. Victore, f. 117; abbatia Victoriæ prope Silvanectas, f. 135; Villeta S. Lazari, f. 136; villis capituli, f. 138; vineis, f. 139; vino, f. 140; visitationibus, f. 158; Universitate, f. 161.

409. — Varia monumenta ab anno 1326 ad annum 1567.

410. — — (1568-1757).

411. — — (1758-1766).

412. — Varia monumenta. Supplementum. Ordo chronologicus, (800-1300).

413. — — (1300-1326).

414. — — (1326-1567).

415. — — (1568-1744).

416. — Varia monumenta. Personatus ecclesiæ Parisiensis, adventus, obitus (ordo chronologicus ab anno 800 ad annum 1749).

417. — Varia. Libri pastorales ab anno 800 ad annum 1200.

418. — Libri pastorales ab anno 1200 ad annum 1250.

419. — — (1250-1300).

420. — — (1300-1498).

421. — Libri pastorales. Alphabeticus ordo.

G. Grassoreille.

INSCRIPTION DU CLOITRE DE S.-GERMAIN-DES-PRÉS.

1736.

Au mois de juillet 1881, on découvrit, en déblayant un terrain de la rue de l'Abbaye, situé sur l'emplacement de l'ancien cloître de Saint-Germain-des-Prés, deux lames de plomb, de 0,33 centimètres de côté, placées

l'une sur l'autre entre deux assises d'une pile du cloître qui était restée engagée dans les constructions modernes. Sur l'une de ces lames avait été grossièrement empreinte, à l'aide de coins frappés au marteau, l'inscription reproduite ci-dessous. Elle nous apprend la date exacte de la reconstruction d'une partie du cloître, le nom de l'architecte qui en fournit les plans et le coût du travail.

ANNO VERTENTE · 1736 · R · P · DOMNO ~
CLAVDIO DVPRE SVPERIORE GENERALI ~
CONGREGATIONIS SANCTI MAVRI · R · R ~
P · P · D · D · RENATO LANEAV ET LVDOVICO ~
LATASTE SENIORIBVS ASSISTENTIBVS ET ~
R · P · D · DVBIEZ HVIVS CŒNOBII PRIORE ~
CŒPTA FVIT HÆC CLAVSTRI PARS QVÆ ~
ECCLESIAM CONTINGIT CVM ÆDIFICIIS SVPRA ~
POSITIS BENEFICIO SVPERIORVM MAJORVM ~
QVI NOMINE CONGREGATIONIS QVADRAGINTA ~
MILLIA LIBRARVM DONO OBTVLERUNT ~
PRIORI ET FRATRIBUS MONASTERII SANCTI ~
GERMANI QVI VIGINTI MILLIA LIBRARUM ~
ABSOLVENDIS ÆDIFICIIS PERSOLVENT ~
TOTVM OPVS A CAROLO BONHOMME ~
ARCHITECTO DELINEATVM ET AB EODEM ~
DIRIGENDVM ET PERFICIENDVM ~

Les Bénédictins nommés dans ce document ne comptent pas parmi les grands écrivains de la congrégation de Saint-Maur. Un seul d'entre eux, dom La Taste, est connu par ses écrits. Il était entré dans l'ordre en 1708. Tour à tour professeur de philosophie à l'abbaye de Saint-Denis et à Saint-Germain-des-Prés, il devint, en 1728, prieur du monastère des Blancs-Manteaux, à Paris. Il fut élu, en 1736, second assistant du général de l'ordre. Il joua un rôle assez marquant dans les discussions religieuses de son temps, et publia une suite de *Lettres théologiques* qui eurent du retentissement. En 1738, par la protection du cardinal de Fleury, il devint évêque de Béthléem, puis peu après supérieur des Carmélites de Saint-Denis, et enfin, en 1727, visiteur général des Carmélites de France. Il mourut le 22 avril 1754 et fut enterré chez les Carmélites de Saint-Denis [1].

Dom Claude Dupré était depuis peu supérieur général de la congrégation de Saint-Maur. Il avait été élu en 1736 au chapitre de Marmoutier et mourut le 30 décembre de la même année [2].

Ce fut dom René Laneau qui lui succéda. Ce religieux fut pendant longtemps un des premiers dignitaires de son ordre. Il avait été élu, en 1730, assistant du général, il fut maintenu dans ses fonctions aux chapitres géné-

---

1. *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, page 701 et suivantes.

2. *Gallia Christiana*, t. VII, col. 489.

raux de 1733 et de 1738. Enfin il remplit les fonctions de supérieur général de 1737 à 1753 [1].

L'inscription recueillie par notre confrère M. Vacquer a été déposée par ses soins au musée Carnavalet.

R. de L.

NOTE SUR QUELQUES FEUILLES ORIGINALES DU PLAN DE PARIS DE VERNIQUET.

On sait qu'aux termes de la soumission du 25 octobre 1785, Verniquet, l'un des commissaires généraux de la voirie, chargé du plan de Paris, s'était engagé à fournir trois expéditions du plan général de Paris. Nous avons examiné ce qu'était devenu chacun de ces exemplaires dans un travail qui doit paraître dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*. C'est en faisant des recherches à la Bibliothèque de l'Institut pour y retrouver le troisième exemplaire qui y aurait été déposé que nous avons découvert les plans qui font l'objet de cette communication.

Sous le nom de « Plan de Paris en 18 feuilles », le catalogue de la bibliothèque de l'Institut nous a indiqué 18 feuilles de dessins originaux d'une partie d'un plan de Paris ; elles sont tracées sur du papier calque, et montées sur des feuilles blanches plus épaisses. Les contours des maisons sont légèrement coloriés, ainsi que le cours de la rivière et les boulevards. Ces planches offrent le même aspect que le plan de Verniquet, sauf que les monuments y sont représentés au trait, en élévation ; les îlots de maisons sont simplement indiqués par des tracés, sans que le détail des maisons ou établissements soit relevé, comme dans le plan gravé. La division des feuilles n'est pas la même ; en effet, celle qui comprend les Tuileries se trouve en partie sur les feuilles 28 et 36 du plan gravé ; cependant comme les dimensions sont exactement les mêmes, il n'y a pas à douter que ces feuilles soient une partie des dessins originaux du plan de Verniquet, ce qu'il appelait son *Canevas*, levé en vue de la gravure du plan et destiné à être complété. Ce qui montre que ces feuilles ont dû servir pour une reproduction qui ne peut être que celle de l'atlas du plan de Paris, c'est que si on les regarde au jour, on s'aperçoit qu'elles ont été épinglées, afin que l'on pût en prendre le calque.

Ces 18 feuilles ne portent aucune lettre. Toutefois nous avons pu reconnaître dans le nombre celles qui représentent les monuments suivants : les Tuileries et environs avec le cours de la Seine (n° 110) ;

---

1. *Gallia Christiana*, t. VII, col. 489-490.

l'Ecole militaire (n° 113); Notre-Dame, l'Hôtel-de-Ville, les ponts voisins (n° 115); le Luxembourg, avant la construction du Théâtre-Français, aujourd'hui l'Odéon (n° 118); une partie du cours de la Seine (n° 120); les autres feuilles se rapportent aux boulevards extérieurs et à quelques quartiers dépourvus de monuments faciles à distinguer. Quant à la date de ces plans, elle nous est fournie par la feuille n° 118. La construction du Théâtre-Français sur les terrains de l'ancien hôtel de Condé ayant eu lieu en 1781, ces dessins, qui n'en portent pas trace, sont certainement antérieurs.

Ces plans sont probablement tout ce qui reste aujourd'hui du premier travail de Verniquet sur l'ensemble du plan de Paris; il nous a semblé qu'ils méritaient à ce titre d'être signalés aux membres de notre Société.

A. Bruel.

RÉTRACTATION PAR JEAN LAILLIER

D'ERREURS PRÊCHÉES A PARIS EN 1486.

En 1486 un long débat s'engagea entre la Sorbonne et l'inquisiteur de la foi en France au sujet de propositions hérétiques prêchées publiquement à Paris par un licencié en théologie, maître Jean Laillier.

Ce n'était pas la première fois que semblable dispute s'élevait entre le recteur et l'inquisiteur, la faculté ne voulant point reconnaître l'autorité de ce dernier en matière de doctrine[1].

Jean Laillier avait émis au cours de ses Vespéries[2] et prêché publiquement les propositions suivantes :

I. « Au regard des commandemens des evesques et aultres commandemens, je ne scay s'il obligent à peché mortel, car tant de commandemens gastent tout ou nous empeschent beaucoup. »

II. « Aucuns ont voulu dire que le patron de leur ordre est ou lieu dont cheit Lucifer, ilz feront tant que, quant la matiere sera bien discutée, comme

---

1. Voyez : *Lettres choisies de M. Simon* (édit. Bruzen La Martiniere, 1730), tome III, p. 131. Richard Simon dans une lettre à l'abbé de Laroque rapporte un débat analogue à la date de 1456, et cite les propres termes de la quatrième proposition de Jean Laillier, qu'on trouvera plus loin. Duboulay, dans son *Historia universitatis Parisiensis* (t. V, p. 771-774), mentionne aussi l'affaire de Jean Laillier et donne tout au long le texte du jugement de la Sorbonne, qui intervint en sa faveur, après sa rétractation.

2. C'était le nom du dernier examen passé par le licencié la veille du jour où l'on devait lui conférer le grade de docteur.

dict Armaconus[1], que on le trouvera au lieu où est de present Lucifer, ou au lieu Pluto, ou Proserpine. »

III. « Saint Pierre et saint Paul ne sont point canonizés, ilz n'avoient point d'argent, ilz se sont canonizés de eulx-mesmes, et se le pape canonize ung sainct en disant une oroison de saint ou de saincte, je ne suis point tenu de croire sur peine de pesché mortel qu'il soit sainct. »

IV. « Si ung prestre s'estoit marié clandestinement et venoit à moi à confesse, je ne lui enjoindroie pas grant penitence. »

V. « Les prestres de l'eglise orientale ne peschent point en estant mariés, et croy aussi que ne ferions se nous l'estions. »

VI. « Gregore VIIe pape de ce nom en son temps deffendit que les prestres ne fussent mariés, mais le povoit-il faire, c'est une question. »

VII. « Je donneray deux blans à celuy qui me produira aucun pas[2] de l'escripture par lequel serions obligés de jeuner le karesme, o toutes les circunstances sans ce que je sache repliquer. »

VIII. « Depuis le pape Silvestre l'eglise de Romme n'est plus l'eglise de Dieu, maiz de Cesar et d'argent (Wiclef). »

IX. « On doit faire son profit des légendes des saintz comme des croniques de Franche. »

L'inquisiteur et l'évêque de Paris s'émurent de ces propositions[3]; Jean Laillier, sur le conseil des docteurs de la Sorbonne, consentit à les rétracter le 29 juin 1486; c'est l'acte qui fut dressé à cette occasion et qui détaille ces erreurs qu'on trouvera plus loin. Après quoi la faculté l'admit au grade de docteur le 20 novembre, tout en lui interdisant de prêcher pendant une année. L'arrêt porte en outre défense de traduire Jean Laillier devant quelque juge que ce soit, c'est sans doute une allusion aux entreprises nouvelles de l'inquisiteur que la Sorbonne n'entendait point tolérer[4].

Le manuscrit, dans lequel nous a été conservé l'acte de la rétractation de Jean Laillier, se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de Rouen, sous le n° A. 263. C'est une copie de la troisième partie de la Somme de S. Thomas d'Aquin, exécutée à Paris en 1478 par un moine de Jumiéges, étudiant en Sorbonne, d'après la souscription qui se lit à la fin du manuscrit :

« Finis Parisius, anno 1478, per me Eustachium Le Lacheur, tunc ibidem studentem et religiosum Gemeticensem. »

A la fin du volume, sur quelques feuillets blancs, le copiste a transcrit plusieurs catalogues d'erreurs condamnées à différentes époques par les évêques de Paris :

1° « Incipiunt (XXI) articuli, continentes errores Parisius condempnatos, quos assertorie tenentes, vel docentes in ipsa dyocesi, ipso facto incurrunt sentenciam excommunicationis... Actum anno Domini M° CC° 76. »

---

1. C'est probablement Almacin ou Elmacin, chroniqueur arabe chrétien du XIVe siècle.

2. Passage.

3. L'inquisiteur de la foi en France, qui portait le titre de « vices gerens inquisitoris fidei ultramontani », s'appelait Jean Cossart; l'évêque de Paris était Louis de Beaumont de La Forêt (1472-1492).

4. Duboulay, V, 771-774.

2° « Annullatio sentencie excommunicationis et condempnationis articulorum alias Parisius condempnatorum, quantum tangere asseruntur doctrinam beati Thome... Apud Gentiliacum, anno 1324, die jovis ante sacros cineres. »

3° « Isti sunt errores condampnati... a Domino Stephano Parisiensi episcopo, anno Domini millesimo cc lxx°, die mercurii post festum beati Nicholai hyemalis. »

4° « De mandato domini Guillelmi Parisiensis episcopi fuerunt decem articuli suprascripti... condempnati per cancellarium et fratrem Alexandrum de Hallis, de ordine fratrum minorum, anno Domini millesimo cc° xliij°. »

5° Condamnation par Étienne, évêque de Paris, du livre « De amore sive de Deo amoris, qui sic incipit : Cogit me multum etc., et sic terminatur : Cave igitur, Galtere, amoris exercere mandata. — Item librum Geomancie, qui sic incipit : Estimaverunt Indi, et sic terminatur : Rationare ergo super eum et invenies. — Item libros rotulos, seu quaternos nigromancie, aut continentes experimenta sortilegiorum... Anno Domini m° cc° lxvi°, die Dominica, qua cantatur : Letare Jherusalem, in curia Parisiensi. »

6° Condamnation par la Sorbonne, à la demande de l'archevêque de Besançon, de douze erreurs, la plupart relatives aux stigmates de saint François, prêchées par frère Jean Le Marchand (Mercatoris) de Paris de l'ordre des frères mineurs de l'observance (10 avril 1486).

7° Erreurs de Jean Laillier.

8° « Isti sunt articuli [et] proposiciones oblate et presentate facultati theologiæ Parisiensi per R. P. D. D. episcopum Meldensem, ut eadem facultas eas qualificet, 1486... Precedentes proposiciones predicate fuerunt a quodam fratre minorum in civitate Meldensi anno supradicto. »

H. Omont.

SEQUUNTUR ERRORES PER MAGISTRUM JOHANNEM LAILLIER PUBLICE ET JURIDICE ABJURATÆ.

Je Jehan Laillier, prestre, maistre es ars et licencié en theologie, pour ce que suis noté, suspect et accusé avoir dit public et presché au peuple de la noble cité de Paris plusieurs proposicions scandaleuses, erronées et heretiques, pour ma justificacion, purgacion et satisfaire au peuple, qui en peult avoir esté scandalisé, promectz et jure par mes sainctes ordres que ne croy point les avoir dictes en ladite forme et teneur, ainçois se les avoie dictes ou preschées les ay abjurées et de présent abjure et revocque, ne de courage ou volenté veul estre pertinax ou obstiné en icelles proposicions, ne les deffendre, mais me reduire à la vraie verité.

I. Bien est vray et confesse avoir dict touchant la première proposicion ce qui c'en suit : Au regard des commandemens des evesques et aultres commandemens, je ne scay s'il obligent à peché mortel, car tant de commandemens gastent tout ou nous empeschent beaucoup. En quoy ay mal dit et presché et par l'ordonnance de reverend pere en Dieu monsieur l'evesque de Paris, du conseil des maistres et doc-

teurs de la faculté de theologie et aultres sages la revocque comme scandaleuse, scismatique, contraire à bonnes meurs et à la doctrine de saincte Eglise, injurieuse et inductive à rebellion contre ses souverains, et tiens et confesse sans doubte ou hesitacion aulcune que les transgresseurs de plusieurs de commandements de l'eglise peschent mortellement.

II. Item confesse avoir dict la seconde proposicion que s'en suit : Aucuns ont voulu dire que le patron de leur ordre est ou lieu dont cheit Lucifer, ilz feront tant, que quant la matiere sera bien discutée, comme dit Armaconus, que on le trouvera au lieu où est de present Lucifer, ou au lieu Pluto, ou Proserpine. En quoy ay indiscretement dict et mal presché, et comme dessus le revocque comme faulse, offensive de piteux cueurs, scandaleuse, blasphemative des sainctz canonizés et derogative a l'auctorité de saincte Eglise et suspecte de heresie.

III. Item confesse avoir dict la tierce proposicion qui s'en suit : Saint Pierre et saint Pol ne sont point canonizés, ilz n'avoient point d'argent, ilz se sont canonizés de eulx mesmes, et se le pape canonize ung sainct en disant une oroison de saint ou de saincte, je ne suis point tenu de croire sur paine de pesché mortel qu'il soit sainct. En quoy j'ay mal presché et comme dessus le revocque comme scandaleuse, pernicieuse, faulse et heretique, et quant au sens qu'elle pretend que on ne canonize sinon pour argent, injurieuse au sainct siege apostolique et a l'eglise universelle, et suis tenu de croire au moins piteusement se le pape canonize ung saint qu'il est saint.

IV. Item confesse avoir dit la quarte proposicion qui s'ensuit : Si ung prestre s'estoit marié clandestinement et venoit à moy à confesse, je ne luy enjoindroie pas grant penitence. J'ay mal dict et mal presché et la revoque comme faulse et scandaleuse quant à ce qu'elle presuppose, c'est assavoir que ung prestre se mariast clandestinement et aussy quant à elle en soy, comme temeraire, faulse, et suspecte d'erreur.

V. Item confesse avoir dict la quinte proposicion qui s'en suit : Les prestres de l'eglise orientale ne peschent point en estant mariés et croy aussi que ne ferions si nous l'estions. Je n'ay pas voulu dire que les prestres de l'eglise oriental se puissent marier apres qui sont prestres, maiz qu'ilz ne peschent point en usant de mariage contraict avant la suscepcion de sainctes ordres, combien que je ne debvoie aulcunement prescher icelle proposicion et revoque en ce que ay dict que ne ferions nous, si l'estions, comme faulse, scandaleuse, erronée et derogant à droit commun.

VI. Item confesse avoir dict la vi^e proposicion qui en suit : Gregore viie pape de ce nom en son temps deffendit que les prestres ne fussent mariés, mais le povoit il faire, c'est une question. Je n'ay

point voulu dire qu'il ne fust deffendu longtemps avant Gregoire VIIe et ne doibt aucun doubter si le pape le peult faire ou ordonner, car ce seroit derogué à l'auctorite du saint siege apostolique. J'ay en cest article mal dit, par ce que j'ay dict et baillé entendre au peuple que la constitucion de la continence et chasteté des prestres fut seullement ordonnée par ung pape, car elle est instituée par le pape et le conseil general de l'eglise et acceptée par l'eglise occidentalle et la revoque comme contraire à bonnes meurs et doctrine et aussi derogant au saint siege apostolique.

VII. Item confesse avoir dit la VIIe proposicion qui s'ensuit : Je donneray deulx blans à celuy qui me produira aucun pas de l'escripture par lequel soient obligés de jeuner le karesme, o toutes les circumstances, sans que je sache repliquer. J'ay parlé mains que deuement et en termes que prestres bien composés et reglés n'ont acoustumé ou usage de prescher en disant : Je donneray deulx blans, et pour ce que plusieurs sont et ont été scandalisés d'icelle proposicion, croiant nostre temps à jeuner le karesme selon l'intencion de l'église, en reparant le scandale je dis et confesse, promectz dire et confesser, sans jamaiz aller au contraire, que nous sommes tenus et obligés à jeuner le karesme, selon l'intencion et commandement de l'eglise, sur peine de peché mortel et aultrement seroit dire assercion faulse, scandaleuse, contraire à bonnes meurs et derogant à la coustume de l'eglise universelle et à la doctrine et determinacion des docteurs.

VIII. Item confesse avoir dit la VIIIe proposicion qui en suit que : Depuis le pape Silvestre l'eglise de Romme n'est plus l'eglise de Dieu, maiz de Cesar et d'argent. Et ay dit ces parolles en recitant l'oppinion d'ung grant docteur, nommé Wiclef, que croiaye, ainsy que ay affirmé estre catholique et n'avoir esté reprouvé par l'eglise. J'ay mal dict en preschant au peuple ladite proposicion, car je la confesse faulse, injurieuse du saint siege apostolique et heretique, et ja pieça condamnée par l'eglise et ne debvoie en sermon publier, alleguer ou reciter opinion d'aulcun heresiarche, ne appeler grant docteur en donnant faveur aucunement à ses erreurs ou à l'auctorité de son nom.

IX. Item confesse avoir dict la IXe proposicion en allegant aultruy ainsy qu'il s'en suit, que : On doibt faire son profit des legendes des sainctz comme des croniques de Franche. Par quoy n'ay voulu entendre, ne dire, que soions plus tenus à croire les legendes des sainctz, singulierement de ceulx qui sont canonizés, que les croniques de Franche, car aultrement dire seroit affermer proposicion faulse, offensive de cueurs devotz, et derogant a l'auctorité de l'eglise.

Et ceste revocacion, confession ou reparacion j'ay faict et faictz

par l'ordonnance, commandement et sentence de reverend pere en Dieu et mon tres honoré seigneur monsieur l'evesque de Paris, en conseil et advis aux maistres et docteurs de la faculté de theologie et aultrez sages, pour garder la verité et integrité de la foy catholique, pour la seurté de vos consciences et salut de vos ames, suppliant tres humblement à mon dit seigneur qui luy plaise de sa benignité me pardonner et faire grace.

Anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo sexto, mensis vero junii die penultima, que fuit apostolorum Petri et Pauli festivitas, per reverendum in Christo patrem dominum Ludovicum Parisiensem episcopum, apud eamdem ecclesiam Parisiensem sollempnes ac generales processiones celebrate fuerunt, in quarum predicatione publica prescriptus magister Johannes Laillier, tamquam per diffinitivam sententiam per eumdem reverendum patrem judicialiter contra eumdem, de qua non appellavit, et hoc ad prosequucionem sacre facultatis theologie studii Parisiensis latam astrictus omnia et singula, ac de verbo ad verbum, prout scripta sunt et in simili codice, alta et intelligibili voce, apud eos qui audire potuerunt, ex ore suo protulit, me subscripto hoc duplum seu copiam ad suum codicem tenente, audiente et collacionem faciente, ac ex ordinacione ejusdem reverendi patris assistente Johanne Hue ejusdem, insignis ecclesie Parisiensis penitenciario, etc.

DÉMOLITION DE LA GROSSE TOUR DU CHATEAU DE CORBEIL EN 1714.

On sait qu'il existait autrefois un château-fort à l'entrée du pont de Corbeil, du côté des faubourgs ; l'emplacement en est encore indiqué aujourd'hui par les deux petites places carrées qui occupent, à cet endroit, la droite et la gauche de l'entrée du pont. Celle de droite, en venant de la ville, porte encore le nom de place de la *Tournelle* ou *Tourelle*, qui indique son origine, et les deux grands murs qui les soutiennent, en baignant leurs pieds dans la Seine, indiquent bien des restes de fortifications.

On voit ce château, déjà ruiné, sur la vue de Corbeil par Chastillon, gravée au XVIIe siècle ; on le retrouve aussi, mais dans un état plus lamentable encore, sur une charmante petite estampe de Flamen, un peu postérieure à celle de Chastillon, et qui porte pour titre : *Le vieil chasteau et partie du pont de Corbeil veu du costé de Seinemont.* La première de ces estampes nous montre ce château séparé de la terre ferme par un fossé qui le contourne ; ce fossé qui était alimenté par l'eau du fleuve, dont il était en quelque sorte une dérivation, existe encore aujourd'hui à l'état de souterrain et établissait, postérieurement à la destruction de la forteresse, une communication entre les deux petits ports qui sont immédiatement en aval et en amont du pont;

divisé maintenant en plusieurs parties, ce souterrain sert de caves à quelques maisons de ce quartier.

En 1714, la grosse tour du vieux château, celle qui occupait la petite place de la *Tournelle*, actuellement plantée d'arbres, se trouvait dans un état de délabrement qui était une menace permanente pour les passants, toujours nombreux à cet endroit, et le représentant de l'autorité centrale, d'accord avec la municipalité de la ville, entreprit de la faire démolir.

Ce fut le commencement de la destruction de cette vieille forteresse dont l'origine remontait à une époque très lointaine et qui était contemporaine peut-être des commencements de Corbeil ; le siège de 1590, par le duc de Parme, en avait déjà commencé la ruine; cette démolition de 1714 en enleva une partie importante, certainement la plus pittoresque, et fut le prélude de sa disparition totale, qui eut lieu vers la fin du XVIIIe siècle, ne laissant que les substructions que nous voyons aujourd'hui.

Les pièces suivantes tirées des archives de la ville de Corbeil nous font assister aux préliminaires de la démolition de la grosse tour du château de cette ville.

A. Dufour.

I.

A Messieurs les Maire, lieutenant et eschevins de la ville de Corbeil.

Vous remontre le Procureur du Roy de l'hostel de ville qu'une des tours du vieil chasteau qui est à main gauche en entrant dans la ville par le fauxbourg Saint-Léonard, proche et à costé de la porte qui sert d'entrée à la dite ville et de sortye d'icelle par le dit faubourg, estant remplye d'ouvertures considérables et crevée de toutes parts, elle menace d'une chutte prochaine, ce qui pouroit causer du domage et mesme écraser ceux qui entrent et qui sortent par la dite porte, c'est pour quoy le dit Procureur du Roy est obligé de vous donner la présente requeste.

A ces causes vous requiert, Messieurs, le dit Procureur du Roy qu'il vous plaise ordonner qu'à sa diligence il sera incessamment mis ouvriers et massons pour faire la démolition de la dite tour en telle sorte que le publique n'ayt plus lieu de craindre la chute de la dite tour et que les matéreaux qui proviendront de la dite démolition seront vendus après trois publications, que sur le prix qui proviendra de la vente d'yceux, les ouvriers et massons seront payez et le surplus mis entre les mains du greffier du dit hostel de ville, en attendant la destination qui en sera faite. Et vous ferez bien.

Signé : Paumier.

Plus bas et d'une autre écriture on lit la note suivante :

Nous, avant faire droit sur la présente requeste, ordonnons que la tour en question sera vue et visitée par André Pouillot, maître masson

et jurée expert demeurant à Corbeil, pour connoistre si elle est en un péril évident d'une prochaine chûte, dont il nous fera son rapport qui en contiendra l'état.

Fait ce 27 janvier 1714.

Signé : MESNARD.

II.

L'an mil sept cent quatorze, le vingt-huitième jour de janvier, j'ay, André Pouillot, maître maçon, entrepreneur et juré expert, demeurant au faulbourg de Saint-Léonnard de Corbeil soussigné, certiffié qu'en vertu de l'ordonnance de Messieurs les Maire, lieutenant et eschevins du dit Corbeil en datte du vingt-sept du présent mois, étant la dite ordonnance rendue sur la requeste de Monsieur le Procureur du Roy de l'hôtel de la dite ville, j'ay me suis transporté en un lieu appelé le Vieil-Château, situé au dit faulbourg de Saint-Léonnard de la dite ville, où estant, j'aurois veu, visitté et examiné une grosse tour ronde qui est attenant le passage du petit pont qui conduit au grand pont et dans la dite ville. Et après l'avoir veue et visittez de touttes parts, j'ay remarqué que la dite tour est entièrement en ruine et que la partie qui est du côté du chemain et pont qui conduit du faulbourg dans la dite ville est entrouverte, dévercée, corrompue, penchante et menassant ruine totale de fond en comble et ne peult plus subsister aulcunement en l'état qu'elle est présentement ; et venant à tomber, comme elle le pourra faire au premier dégel ou temps humide qu'il fera, elle pouroit causer un préjudice considérable aux voituriers et harnois qui y passent journellemeut et par sa chutte elle empescheroit la liberté du commerce des voituriers par terre et même d'aporter aulcuns grains en la dite ville du côté de la Brie.

Pourquoy mon avis est qu'il est absolument nécessaire pour évitter un péril éminent (*sic*) dont le public est menassé par la mauvaise qualité de la dite tour, d'y mettre des ouvriers incessamment pour en démolir la partie qui est du côté du dit chemain et pont, ne pouvant plus subsister en l'état qu'elle est. Laquelle démollition coustera la somme de cent cinquante livres, et après laquelle démollition faite, il conviendra de jetter et transporter les immondices et démollitions qui en proviendront dans les fossez, qui sont attenant, pour rendre le chemain libre aux passants. Ce que j'ay certiffié d'abondant vray et véritable, en foy de quoy j'ai signé le présent procest-verbal de visitte pour servir et valloir ce qu'il appartiendra ainsy que de raison.

Signé : A. POUILLOT.

III.

30 janvier 1714.

A Messieurs les Maire et eschevins de la ville de Corbeil.

Vous remontre le Procureur du Roy que par le rapport d'André Pouillot, juré-expert nommé par vostre ordonnance du 27 janvier dernier, la chute prochaine de la tour qui est au vieil chasteau de cette ville, proche l'entrée d'icelle du costé de la Brie, estant assurée, à ces causes requiert le dit Procureur du Roy qu'il vous plaise, Messieurs, ordonner que la dite tour sera abbatue et démolie par ouvriers qui seront pris à cet effet à la requeste et diligence du dit Procureur du Roy, pour après la dite démolition estre les dits ouvriers payés de la somme qu'il conviendra sur les deniers communs de l'octroi de la dite ville, à ce faire le receveur contraint, quoy faisant déchargés, et vous ferez bien.

Signé : Paumier.

Plus bas se trouve la note suivante :

Nous, ayant égard à la présente requeste et réquisitoire du Procureur du Roy, veu le rapport d'André Pouillot, juré-expert, par nous nommé d'office du 28 janvier dernier, par lequel appert que la partie de la tour qui est le long du chemin du faulbourg à la ville est dans un péril éminent d'une chutte prochaine qui seroit fort préjudiciable au public.

Nous, pour éviter la dite chutte et les accidens qui en arriveroient, ordonnons que la dite partie de la dite tour qui menace ruine sera incessamment démolie par ouvriers qui y seront employez par le dit Procureur du Roy et à sa dilligence, lesquels seront payez de leurs paines sur les deniers d'octroy de cette ville et faulxbourgs, à l'effet de quoy sera dellivré une ordonnance suivant et ainsy qu'il appartiendra.

Faict ce 30 janvier mil sept cent quatorze.

Signé : Mesnard. — Guymard.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

173. Documents relatifs à la révision des règlements sur les constructions et à la salubrité intérieure des bâtiments dans Paris. In-4°, 432 pages. Paris, Charles de Mourgues frères.

174. Rapports et pièces justificatives de la commission d'assainissement des cimetières de Paris. In-4°, 128 pages, figures. Paris, Paul Dupont.

175. Bezançon (F.). — Rapport général sur les travaux du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine depuis 1872 jusqu'à 1877 inclusivement. In-4° de 996 pages, 1 planche. Paris, Chaix.

176. Rapport annuel des commissions locales du département de la Seine pour l'exercice 1880, sur le travail des enfants et des filles mineures employés dans l'industrie. In-4°, 228 pages. Paris, Chaix.

SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS.

Oise.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, tome XI, 1re partie. Beauvais, 1880, in-8°, 288 pages et 9 planches.

Renet (l'abbé). — Les fouilles de Hermes, 1878-1879; pp. 5-155 (6 pl.).

Notice détaillée des fouilles exécutées depuis 1877 par M. l'abbé Hamard, curé de Hermes; M. Renet donne la description de tous les objets découverts dans le cimetière gallo-romain de Hermes : tombes en pierre, vases funéraires, armes, plaques de ceinturons, objets de toilette et divers : agrafes, fibules, etc. L'inscription qui se remarque sur l'une des plaques de ceinturon ne donne point le nom du fabricant, il semble qu'on doive la lire [*Vi*]*vat qui fecit* et non *Vatqui fecit* (p. 95, pl. VI, 1). La seconde partie du travail de M. Renet est en grande partie consacrée à l'exposé de la discussion relative à l'inscription latine de Hermes, reproduite en fac-similé.

Deladreue (L. E.). — Histoire de l'abbaye de Lannoy (ordre de Cîteaux). Suite; pp. 156-236.

C'est la suite du *Cartulaire* de l'abbaye de Lannoy reconstitué par M. Deladreu; les 87 premières pièces, allant de 1136 à 1180, ont paru dans ces *Mémoires* en 1879; dans le volume actuel se trouvent imprimées les pièces 88 à 226, qui vont de 1180 à 1218.

Charvet (Ernest). — Les dernières années d'Antoine Loisel; pages 237-259 (*portr.*).

Bonne notice consacrée aux dernières années de ce célèbre jurisconsulte, depuis 1593 jusqu'en 1617 ; M. Charvet y a joint la reproduction d'un petit buste en cire de Loisel, qui appartient à M. le comte d'Hérouville, ainsi qu'un autre portrait de Loisel, dont une copie se trouve au musée de Beauvais. Mentionnons aussi la publication dans cet article d'une lettre inédite de Loisel : c'est une lettre d'envoi de ses *Mémoires du Beauvaisis* au savant Besly de Fontenay-le-Comte.

Seine-et-Oise.

Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin. Tomes II et III. Pontoise, 1880-1881, VIII-133 et XXVI-76 pages, avec 5 et 3 planches.

Tome II.

Thomas (Léon). — Un diplôme inédit de Philippe-Auguste; pp. 1-5 (*fac.-sim.*).

M. Thomas a trouvé dans les archives de l'Hôtel-Dieu de Pontoise une charte de Philippe-Auguste, qui concède à l'Hôtel-Dieu le droit d'élever un moulin sur une arche du pont de Pontoise, en échange d'un moulin, sis à Crèvecœur, démoli pour faire place aux fortifications de la ville. Cet acte qui n'avait pas encore été signalé est daté de Paris, 1198, 20e année du règne de Philippe-Auguste, il a dû être fait par conséquent entre le 1er novembre 1198 et le 17 avril 1199.

Loisel (l'abbé). — Le prieuré de Saint-Léger de Boissy-l'Aillerie; pp. 7-19.

Boury (baron de). — Gadancourt; pp. 21-25.

Courte notice sur une petite commune du canton de Marines.

Depoin (Joseph). — Saint-Louis et l'Hôtel-Dieu de Pontoise; pp. 27-45.

Dans un premier chapitre M. Depoin fait l'historique de la Maison-Dieu de Pontoise depuis la fin du XIIe siècle jusqu'à l'époque de S. Louis; le second chapitre nous donne les détails de la fondation du nouvel Hôtel-Dieu par S. Louis en 1259.

Potiquet (Alfred). — Les foires et marchés du canton de Magny-en-Vexin; pp. 47-57.

Publication de chartes et lettres patentes de différents rois établissant des marchés à Château-Neuf (1154), — à la Roche-Guyon (1493), — à Magny (1498, 1658 et 1684).

Le Charpentier (Henri). — Les Jésuites à Pontoise, recherches historiques sur l'établissement et la résidence de ces Pères et sur leur expulsion de cette ville en 1762; pp. 59-132.

Notice très intéressante sur l'établissement des Jésuites en 1614 à Pontoise, leurs différends avec les religieuses de l'Hôtel-Dieu, et leurs tentatives pour diriger le collège de Pontoise jusqu'à leur expulsion en 1762. A la suite M. Le Charpentier a publié un très curieux « Compte sommaire du procès-verbal fait en la maison des Jésuites de la résidence de Pontoise, en vertu des arrêts du 23 avril 1762 »; c'est un abrégé rédigé au XVIIIe siècle par Pihan de la Forest sur le procès-verbal officiel de la perquisition faite chez les Jésuites; il y a joint le texte d'un « État de catholicité de Pontoise ou liste des principaux habitants de cette ville, amis ou ennemis des PP. Jésuites, chauds, froids, à ménager, à voir, à surveiller, etc., etc. », dans lequel on trouve des mentions comme celle-ci : « Bénédictins. On n'a aucun commerce avec eux; on ne les voit qu'au premier jour de l'an. — Maubuisson. C'est une maison bien gâtée; nous n'y paroissons jamais. — M. de Saint-Liébaut, lieutenant de police; il faut le ménager, » etc. Deux vues et plans de la résidence des Jésuites à Pontoise terminent le volume.

Tome III.

Grimot (l'abbé). — Rapport sur des instruments en silex trouvés à Nucourt, canton de Marines (pp. xix-xxi), et sur les fouilles de Chaudry, commune de Parnes (Oise); pp. xxi-xxvi, avec plan de ce cimetière mérovingien.

Potiquet (Alfred). — Armoirie des villes et des anciennes communautés du Vexin; pp. 1-8.

Armoiries des villes et des différentes communautés des Andelys, Chaumont-en-Vexin, Gisors, Magny-en-Vexin, Meulan et Pontoise, d'après l'armorial de d'Hozier.

Grimot (l'abbé). — Notice sur le menhir ou Peulvain de Gency, commune de Cergy, canton de Pontoise (Seine-et-Marne); pp. 9-14.

Depoin (Joseph). — L'église Saint-Maclou de Pontoise et le vandalisme légal; pp. 15-24.

En 1783 les marguilliers se firent autoriser « *à faire tailler les piliers dans une forme plus légère*, à supprimer l'entablement et la frise ridicule qui les coupoit par le milieu »; en 1785 « M. de Monthiers, premier marguillier, » fit « abattre un pilier en pierre de taille qui coupoit *ridiculement* en deux la principale porte d'entrée,... et qui soutenoit une petite rose *absolument inutile* qui n'étoit vû que de l'exterieur. » A côté de cela M. Depoin a trouvé dans le registre de la fabrique de Saint-Maclou de Pontoise le texte d'une délibération des marguilliers, du 9 août 1739, qui mérite d'être textuellement reproduite : « Attendu qu'il est important de répandre le plus de jour qu'il sera possible dans l'église,... l'assemblée a réglé que l'on *ôtera toutes les vitres peintes* qui se trouvent dans l'étendue de la dite église pour y substituer des *panneaux de verre blanc.* »

Loisel (l'abbé). — Notes sur le vandalisme dans les campagnes; pp. 25-28.

Actes de vandalisme à la Villeneuve près Pontoise, à Mézières, au Perchay, au Bellay, à Bréancon; destruction d'un ancien manoir à Ableiges.

Thomas (Léon). — A propos d'étymologies; pp. 29-32.

Observations relatives à Enghien et Vauréal.

Sarazin (Camille). — Hallincourt (Oise), au commencement du xvie siècle. Pierre Le Gendre. — Le château. — Le village et le parc. — La seigneurie. — Le mobilier du château; pp. 33-75.

A la suite d'une monographie du château d'Hallincourt, acheté en 1488 par le trésorier de France Pierre Le Gendre, et d'une liste des seigneurs qui ont possédé ce domaine depuis le commencement du xve siècle jusqu'en 1789, M. Sarazin a publié un très important inventaire du mobilier du château d'Hallincourt, fait au décès de Pierre Le Gendre en 1525 (p. 43-68), et deux extraits, relatifs à la vaisselle d'argent et aux bijoux, de l'inventaire du mobilier de l'hôtel de la rue des Bourdonnais, à Paris, où était mort le seigneur d'Hallincourt. Deux vues du château d'Hallincourt accompagnent cette notice.

H. O.

JOURNAUX DE L'ILE-DE-FRANCE.

Seine-et-Oise.

L'Abeille de l'arrondissement de Corbeil, journal républicain, littéraire, administratif, judiciaire et commercial, paraissant les jeudis et dimanches.

Antérieurement au 26 juin 1880 l'*Abeille de Corbeil* ne contenait que des annonces et paraissait tous les samedis ; elle est devenue bi-hebdomadaire à partir du 28 août 1881.

D[elaunay] (A.). — La bataille de Montlhéry, 16 juillet 1465, avec reproduction d'une ancienne gravure.

Dufour (A.). — Chronique rétrospective de Corbeil.

Sous ce titre M. A. Dufour publie une série de notices intéressant l'histoire de Corbeil. Voici la nomenclature des articles parus jusqu'au 31 décembre 1881 :

Relation du siège de Corbeil par le duc de Parme en 1590.

Relation extraite et traduite de l'ouvrage intitulé : *De rebus in Gallia gestis ab Alexandro Farnesio Parmæ et Placentiæ duce III*, du jésuite Dondini de Bologne (Nuremberg, 1675), avec la reproduction d'un portrait du duc de Parme et de la grande planche du livre de Dondini représentant l'assaut de Corbeil.

Journal d'un bourgeois de Corbeil (1738-1741).

Publié avec introduction et notes d'après un manuscrit inédit.

L'église Notre-Dame de Corbeil.

Le château de Corbeil en 1714.

La prise du château de Savigny-sur-Orge en 1590, d'après de La Barre.

Corbeil, résidence royale, d'après T. Pinard.

Un atelier monétaire à Corbeil de 1654 à 1658.

Article déjà publié dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris* sous le titre de : Une fabrique de liards à Corbeil.

La halle aux grains de Corbeil, 1784-1881.

Le cloître de Saint-Spire de Corbeil. — Une charte de la reine Adèle (1203).

La reine Isburge.

Une description de Corbeil au xvie siècle, tirée de Pigafetta.

Réception d'une pierre de la Bastille à Corbeil en 1791.

Procès-verbal officiel de la réception d'une pierre de la Bastille envoyée par Palloy.

Arrêté des représentants du peuple Delacroix et Musset, relatif à la désaffectation de deux églises de Corbeil (28 frimaire an II), extrait des registres municipaux de Corbeil.

Les registres municipaux de la ville de Corbeil.

Extraits des procès-verbaux des assemblées des 30 septembre, 1er, 8, 11, 14, 15, 17, 18, 19 octobre 1792.

D'Anse de Villoison (né à Corbeil).

Notice biographique.

A. Dufour.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

Pour l'année 1881.

Règlement de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. 1
Liste des membres au 1er janvier 1881. 3
Liste des membres du Conseil d'administration 22, 75
Composition du Bureau et des Comités 22, 76
Jours des séances 23
Assemblée générale 65
Compte-rendu des séances . . 24, 25, 33, 34, 76, 77, 97, 129, 161, 162
Bibliographie 62, 91, 123, 158, 184
Sociétés savantes et Journaux de l'Ile-de-France 31, 185

COMMUNICATIONS.

De M. Leguay sur le sceau du prieuré des Bénédictins d'Argenteuil 24
De M. de Marsy sur une bague d'or trouvée près de Compiègne. 24
De M. Dufour, de Corbeil, sur des chartes relatives à l'abbaye de Barbeaux, conservées aux archives de Corbeil 25, 34
De M. le Dr Rémilly sur les origines du parc de Versailles et ses transformations 34
De M. Tisserand relative à des fouilles exécutées sur l'emplacement de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés 35
De M. H. Omont relative à un album de caractères typographiques du graveur Guillaume Lebé 25
De M. de Boislisle relative à un tableau représentant le château de Bercy et ses alentours 35
De M. Vacquer relative à des fouilles exécutées sur l'emplacement de l'ancien parloir de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et rue des Sept-Voies 77, 78

De M. le comte Léopold Hugo sur quelques particularités des expositions de l'ancienne Académie royale de peinture, sculpture et gravure. 78
De M. le baron Jérôme Pichon relative à un plafond de l'hôtel Carnavalet. 97
De M. Dufour, de Corbeil, au nom de M. l'abbé Gallet, sur l'emplacement de la *Villa Iticinoscoa* (Ecouen ou Ezanville ?). . . . 129
De M. H. Omont sur l'imprimeur parisien Benoît de Gourmont 130
De M. Duruy relative au camp de « *Jules César sur les hauteurs de Romainville* » 162
De M. de Montaiglon sur l'auteur des « *Vers latins sur les tableaux qui sont en la gallerie du Palais de la Royne Mère du Roy* » 163

VARIÉTÉS.

Inscriptions de cadrans solaires relevées en 1787 à Paris et aux environs ; publiées par A. de Marsy 26
Inscriptions parisiennes inédites ; publiées par R. L. 27
Paris et Paradis au moyen âge ; par L. Delisle. 29
La borne milliaire de Paris ; par E. Desjardins 36
Note sur les voies romaines de Paris à Reims ; par A. Longnon 52
Épisode de la vie d'un étudiant au XVIIe siècle ; par G. Demay . 55
La maison où mourut Boileau-Despréaux ; par l'abbé Valentin Dufour. 59
Description sommaire des collections révolutionnaires offertes par M. de Liesville à la ville de Paris et installées à l'hôtel Carnavalet. 78
Note sur quelques antiquités romaines trouvées aux Lilas-Romainville, près Paris ; par M. l'abbé Thédenat 84
Une lettre de Paris au temps de la Réforme ; publiée par H. O. 87
Formule de certificat d'étudiant en l'université de Paris au XVe s. ; publiée par H. O. 90
Travaux du Louvre exécutés sous Louis XIV, d'après les Comptes des Bâtiments du Roi 98
L'imprimerie de Saint-Denys à Paris, Jérôme et Benoît de Gourmont, 1535 ; par H. O 108
Inventaire des *Grecs* du Roi en 1556 ; par H. O 112
Privilèges de l'enclos du Temple, mémoire envoyé au Contrôleur général par M. le Grand Prieur, le 3 novembre 1701 ; communication de M. A. de Boislisle 115
Fusils prêtés par le Mont-de-Piété pour la prise de la Bastille ; communication de M. Em. Delteil 118
Lettre de Jacques Faye ; publiée par M. Eugène Halphen . . . 121
Réclame d'un chirurgien parisien du XVIe siècle ; communication de M. L. Delisle 130
Documents relatifs à la vente de la bibliothèque du cardinal de Mazarin pendant la Fronde, janvier-février 1652 ; publiés par J. Kaulek 131

Prix des vivres durant le siège de Paris en 1590; par G. Raynaud. 145
Vers latins sur les tableaux de la galerie de Médicis au Luxembourg, 1626; publiés par H. O. 148
Boileau au cloître Notre-Dame; par Fernand Bournon. . . . 152
Jules César sur les hauteurs de Romainville; par l'abbé Valentin Dufour. 153
Les anciens propriétaires de l'hôtel Carnavalet, 1544-1790; par Jules Cousin. 163
Inscription du cloître de S.-Germain-des-Prés, 1736; publiée par R. de L. 168
Inventaire sommaire de la Collection Sarrasin; par Georges Grassoreille 169
Note sur quelques feuilles originales du plan de Paris de Verniquet; par A. Bruel. 175
Rétractation par Jean Laillier d'erreurs prêchées à Paris en 1486; publiée par H. Omont. 176
Démolition de la grosse tour du château de Corbeil en 1714; par A. Dufour. 181

TABLE MÉTHODIQUE

DE LA

BIBLIOGRAPHIE.

PARIS.

Histoire politique : 38, 39, 54, 55, 84, 92, 93, 104, 109, 112, 122, 138, 144, 160, 169, 170.
Histoire religieuse : 24, 32, 37, 41, 55, 66, 75, 79, 83, 103, 143, 147, 148.
Biographie : 13, 66, 103, 107, 148, 152, 160.
Archéologie : 35, 90, 104, 124, 142.
Beaux-Arts : 11, 19, 21, 27, 28, 31, 35, 89, 91, 94, 97, 102, 107, 110, 145, 146, 153, 163.
Théatre : 1, 40, 43, 58, 65, 86, 102, 120, 121, 123, 151.
Topographie : 9, 12, 47, 76, 142.
[Voyez aussi pour ces quatre dernières divisions : *Cartes, plans, vues*, pp. 96 et 160.]
Philologie : 53.
Enseignement : 12, 51, 79, 87, 156.
Administration : 14, 15, 16, 22, 26, 45, 46, 48, 57, 61, 64, 95, 96, 99, 108, 112, 116, 118, 139, 140, 173, 174, 175, 176.
Journaux et Revues : 8, 29, 30, 34, 59, 60, 62, 85, 87, 88, 100, 101, 115, 119, 121, 150, 167, 168.
Bibliographie : 26, 27, 28, 29, 50, 114.

ILE-DE-FRANCE.

Aisne : 2, 17, 18, 25, 63, 113, 159.
Oise : 3, 42, 49, 56, 67, 71, 72, 78, 82, 149, 161.
Seine-et-Marne : 4, 7, 10, 23, 69, 98, 157, 162.
Seine-et-Oise : 5, 6, 52, 70, 77, 81, 105, 111, 141, 144, 154, 155, 158, 166.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.